

HISTOIRE
DES
CONSTITUANTS

PAR
A. DE LAMARTINE.

—
TOME PREMIER.
—



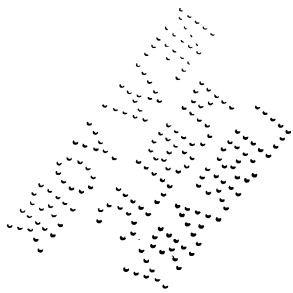
PARIS.

VICTOR LECOQ
10, RUE DU BOULOI

PAGNERRE
RUE DE SEINE, 18

1855

L'auteur et les éditeurs se réservent le droit de traduction en toutes langues.



HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
FRANÇAISE

89

LES CONSTITUANTS

LIVRE PREMIER.

I.

Après avoir descendu le cours du temps jusqu'à nos jours, dans l'histoire des *Girondins* et dans celle de la *Restauration*, je remonte aujourd'hui ces années si pleines et si rapides pour raconter l'histoire de la première assemblée nationale française, qu'on a appelée par excellence l'*Assemblée Constituante*. Cette réunion d'hommes délibérant sur les ruines d'une monarchie qui

s'affaissait fut le concile séculier de la raison, le foyer des idées, l'écho de la parole, le bras de l'opinion pour discuter et promulguer les croyances modernes sur la société et sur le gouvernement des peuples. Après avoir respiré la philosophie politique du xviii^e siècle dans les livres de ses apôtres, la France recueillit cette philosophie dans un centre de force irrésistible pour tous et pour elle-même, et dans une explosion tour à tour majestueuse et terrible, elle accomplit la plus grande transformation intellectuelle, sociale et politique qui ait remué l'Occident depuis Charlemagne.

II.

L'esprit le plus convaincu, le plus ferme et le plus expérimenté ne peut s'empêcher de trembler en abordant un si périlleux récit. Il éprouve le besoin d'implorer de celui qui donne ou qui retire l'inspiration et la lumière aux hommes, non pas seulement le génie pathétique de l'histoire, qui associe par la passion le cœur humain aux scènes que l'historien retrace, mais le don plus nécessaire à celui qui raconte les révolutions d'idées qu'à tout autre : **L'ESPRIT DE DISCERNEMENT.**

Ce n'est que par la vertu de cet esprit de discernement, qui est le sang-froid de l'histoire, que l'écrivain et le lecteur peuvent séparer, en contemplant ces grands drames, l'enthousiasme du fanatisme, la vérité de la chimère, la réforme du bouleversement, la modération.

de l'excès, la vertu du vice, la liberté de l'anarchie; et ce n'est qu'en faisant cette séparation, avec un esprit juste, avec un cœur probe, et avec une main sévère, qu'on peut restaurer les principes sains de la Révolution et rendre une gloire légitime, parce qu'elle est pure, à l'esprit humain. Excuser une cause de ses erreurs ou de ses crimes, ce n'est pas la servir, c'est la retarder. La justice est la seule passion de la conscience. Le genre humain a une conscience, le plus divin des organes de l'humanité. Tant que cette conscience murmure contre les alliages que les illusions, les passions ou les vices mêlent à une vérité, cette vérité n'a pas encore conquis le monde, car quelque chose proteste en nous contre elle, et ce quelque chose, c'est Dieu.

Essayons donc de raconter la Révolution sans flatter ses faiblesses et sans pallier ses forfaits. C'est le seul moyen de restaurer ses vérités dans les âmes, de ramener le peuple à la foi en lui-même, l'intelligence aux principes, et le cœur des hommes de ce siècle à l'espérance, ce doigt de feu de la Providence qui montre le but aux nations!

III.

La grandeur de la Révolution française, c'est de n'être pas seulement une révolution de la France, mais une révolution de l'esprit humain. Sans remonter laborieusement et par d'obscures filiations à son origine, nous

dirons cette origine en deux mots : la Révolution française est née dans le monde le même jour que l'imprimerie. Une machine matérielle, la presse, en multipliant l'aliment de l'intelligence, multiplia la pensée. Guttenberg fut le précurseur de la raison moderne. Armées de l'instrument mécanique qu'une providence cachée sous l'apparence d'un hasard et d'une industrie venait de leur donner, la conscience et la raison travaillèrent sans relâche à leur double émancipation. L'une chercha Dieu dans les révélations de la nature; l'autre chercha la justice dans les institutions politiques. Toutes d'eux s'unirent quelquefois pour saper en commun deux autorités, l'Eglise intolérante et l'Etat oppresseur, que le moyen âge avait coalisés contre elles. Tantôt victorieuses, tantôt vaincues, elles marquèrent de leur sang tous leurs pas vers leur but de liberté et de justice. Martyrisées sur les bûchers de l'inquisition en Espagne, opprimées en Italie, assassinées en France par la Saint-Barthélemy, apostasiées par Henri IV, proscrites par la révocation de l'édit de Nantes sous Louis XIV, la conscience et la raison, immortelles de leur nature, avaient survécu. Elles avaient grandi en force dans ces épreuves; elles avaient filtré comme les gouttes de leur propre sang ou comme les rayons de leur lampe funéraire à travers les murs de leur cachots, dans l'esprit général de l'Europe; elles étaient parvenues dans le xviii^e siècle à une sorte de majorité latente sous le nom de philosophie ou de rationalisme, deux mots pour exprimer une même chose :

l'intervention de la conscience libre dans la croyance, et l'intervention de la raison libre dans la réforme et dans le progrès de la société.

IV.

La philosophie du xviii^e siècle, dans son sens le plus élevé et le plus moral, était donc le code, non rédigé encore, de la liberté religieuse et de la liberté civile. Elle se composait, dans sa généralité confuse et diverse, de tous les progrès rationnels que deux siècles de pensée, rendue plus active et plus communicative par la découverte de l'imprimerie, avaient fait faire à l'esprit humain. On y retrouvait, en la décomposant, l'esprit scrutateur de Bacon, l'esprit méthodique de Descartes, l'esprit discuteur de Luther, l'esprit évangélique de Fénelon, l'esprit généralisateur de Montesquieu, l'esprit conjectural de Buffon, l'esprit antisuperstitieux et profanateur des traditions de Voltaire, l'esprit prolétaire de J.-J. Rousseau. Ces grands tribuns du monde intellectuel, possesseurs par leurs livres de l'oreille, de l'âme et du cœur des peuples, leur avaient, successivement ou ensemble, apporté tous les éléments d'un ordre nouveau d'idées et d'institutions : la volonté de penser plutôt que de croire, l'exemple de la révolte contre les vérités sur parole, les faits historiques pour contredire les droits des princes à la possession divine du pouvoir absolu, les faits scientifiques pour confondre les ignorances tradition-

nelles de la multitude, la critique pour souffler sur les crédulités populaires, les modèles vrais ou imaginaires de civilisation, pour faire rougir les peuples par la comparaison de leur organisation servile avec ces types historiques ou fabuleux de perfection, comme dans le *Télémaque* ou dans le *Contrat social*, le rire de l'incrédulité et du dédain contre les institutions, pour encourager le siècle à porter la main sur les vieilles choses, l'éloquence pour indigner le peuple contre les supériorités, l'illusion même et la chimère pour lui donner par le mirage l'impatience d'atteindre, en renversant les obstacles, ce modèle de raison, de perfection et de justice auquel on tend sans cesse et qu'on n'atteint jamais.

V.

Telle était la philosophie du XVIII^e siècle, mieux nommée encore la philosophie révolutionnaire. A l'inverse des dogmes politiques ou religieux de l'antiquité, qui, nés des prodiges, avaient germé dans les multitudes, plus accessibles à la crédulité et au fanatisme que le petit nombre des esprits d'élite, la philosophie révolutionnaire que nous venons de décrire, précisément parce qu'elle était discussion et raisonnement, avait commencé par envahir les classes supérieures de la société française et européenne, plus susceptibles que les autres, par le loisir et l'instruction, de recevoir et de multiplier le nouveau jour qui se levait sur l'Europe. Les rois, les cours,

la noblesse, le clergé, la bourgeoisie, la classe des lettrés et des artistes, les femmes, qui sont l'imagination et l'enthousiasme de toutes les époques, avaient été les premiers adeptes de cette philosophie. Elle faisait jouir les uns du sentiment de leur supériorité d'intelligence sur les préjugés des multitudes, les autres du secret espoir de détrôner bientôt les supériorités de convention, pour inaugurer à leur place les supériorités naturelles du mérite et de la vertu; elle prenait les uns par le raisonnement, les autres par l'imagination, ceux-ci par l'orgueil, ceux-là par le sentiment, tous par cette fascination involontaire qui porte l'homme aux choses nouvelles et dans lesquelles il croit apercevoir une vérité, même quand cette vérité, dont la splendeur l'attire, peut incendier l'ordre social dont les crédulités, les privilèges et les abus ont fait son propre patrimoine.

Ce dévouement désintéressé et même suicide à une vérité ruineuse mais irrésistible fut un des caractères les plus inexplicables et les plus glorieux de la philosophie révolutionnaire dans les hautes classes de la société française au xviii^e siècle. La réforme de l'Église et de l'État y fut préméditée et accomplie par la conspiration de la cour, du haut clergé, de la noblesse et de la magistrature, classes qui n'avaient qu'à perdre dans leur écroulement ou à périr sous leurs débris. C'est la coalition des aristocraties qui donna l'idée, la passion, le signal et la force au peuple pour accomplir ensemble l'œuvre d'une régénération où la justice seule

avait à vaincre, et où le peuple seul avait à recueillir les dépouilles. Il y a dans le genre humain une vertu secrète supérieure à tous ses vices et à tous ses intérêts. C'est la passion de la justice et de la vérité pour elle-même. Cette passion fut la vertu de la Révolution française. En 1789 la France eut l'héroïsme de la vérité.

Mais cette passion de la vérité, de la justice et de la transformation nationale, n'était encore qu'une pensée commune en majorité dans les têtes pensantes, en minorité ou seulement en instinct dans la multitude. Cette pensée inerte et dormante pouvait rester inactive pendant des siècles, dans de stériles aspirations, faute d'un levier pour remuer les institutions invétérées qui pesaient sur elle, dans l'autel exclusif, dans le trône absolu, dans les aristocraties, dans les privilèges, dans les inégalités de condition sociale, dans la législation, dans les chaînes de conscience et de liberté civile, dont les âges précédents avaient garrotté le monde. La Révolution n'était qu'une idée; pour devenir un acte, il lui fallait une force exécutive. L'imprimerie et le xviii^e siècle venaient de lui créer cette force exécutive; cette force, c'était l'opinion.

VI.

L'opinion publique, puissance nouvelle sous les monarchies modernes, excepté sous la monarchie républicaine de l'Angleterre, était encore invisible, impalpable

et muette en Europe. Aucune tribune, excepté la chaire sacrée, ne lui donnait la voix. Les lois mêmes lui interdisaient de parler dans les livres, sans l'autorisation de la censure ecclésiastique, de la censure des parlements et de la censure de la police. C'étaient les trois sceaux de l'esprit. L'opinion était légalement condamnée au silence, ou à ne parler que selon la volonté des pontifes ou des rois. Mais l'invention de l'imprimerie, qui condense sur une page de papier cachée dans la main d'un enfant assez de pensées pour faire faire explosion à un monde, qui circule comme l'air, qui éclaire comme la lumière, qui parle dans le silence, et qui participe pour ainsi dire à l'immatérialité et à l'invisibilité de la pensée elle-même, avait trompé ces précautions du sacerdoce, de la magistrature, de l'aristocratie et du despotisme; disons plus, les prêtres, les magistrats, les courtisans, les princes, les princesses, les rois eux-mêmes avaient été les complices de ces subterfuges de la pensée pour se répandre sous toutes les formes dans le commerce de la librairie. M. de Malesherbes et M. Lenoir, magistrats institués pour fermer les frontières aux œuvres des philosophes, avaient été les propagateurs confidentiels de leurs ouvrages les plus officiellement proscrits. L'Église et l'État répandaient d'une main les écrits qu'ils feignaient de repousser de l'autre. La France entière nageait dans un déluge de pensées écrites. Ces livres devenaient, par leur génie ou par leur scandale même, l'entretien continu d'une nation où la conversation est

le second besoin de l'existence et pour ainsi dire une institution sociale. En s'entretenant des ouvrages défendus et d'autant plus recherchés qu'ils étaient plus défendus, on remuait, à voix basse ou à haute voix, les questions religieuses, philosophiques, politiques, sociales, soulevées par l'écrivain. On s'interrogeait, on se répondait, on s'enthousiasmait ou on s'indignait ensemble; aucune tyrannie n'était assez universelle, aucune police assez présente partout pour s'interposer entre les interlocuteurs; une impression commune se formait, se trahissait, se concertait, au théâtre, dans les académies, dans les salons, dans les jardins publics, dans les cafés, comme à Athènes. On applaudissait ou l'on se soulevait ensemble, on se révélait les uns aux autres par le contact des sentiments semblables, on se comptait, on sentait sa force, on calculait son nombre, on s'exaltait de son unanimité. Le sentiment d'une pensée en masse donnait l'audace à la pensée individuelle, la confiance aux novateurs, la timidité au gouvernement.

On peut définir ainsi l'opinion publique : la certitude que chacun a de retrouver son sentiment dans tous; le soutien mutuel que des esprits qui doutent d'eux-mêmes tant qu'ils sont isolés se prêtent par la contiguité des idées. De cette pensée commune à une volonté toute-puissante, il n'y a qu'un instant, un signal, un cri.

VII.

Mais pour que l'opinion, cette force exécutive de la philosophie du xviii^e siècle, devint volonté et acquit l'énergie nécessaire à l'ébranlement du vieil édifice et à la construction des nouveaux plans, il fallait deux autres conditions :

D'abord que l'opinion devint passion ;

Ensuite que le gouvernement offrit des occasions de renversement.

La jeunesse, l'inexpérience, les tâtonnements, les hésitations, les vertus mêmes d'un jeune roi inspiré tour à tour par une cour étourdie, par une épouse adorée mais futile, par des vieillards surannés ou par des aventuriers d'idées, ne tardèrent pas à faire naître les circonstances et les agitations.

Et quant aux passions, elles naissaient tout naturellement de l'antagonisme des intérêts et des vanités que la situation réciproque des classes de la société française allait placer face à face dans la première crise des institutions. Intérêt du roi, de s'affranchir du contrôle des parlements pour reconquérir un pouvoir paternel mais absolu sur ses peuples ; intérêt de la noblesse des provinces, de déposséder la noblesse de cour, qui accaparait par la domesticité les faveurs royales et qui humiliait la noblesse des camps ; intérêt des parlements, de conserver la souveraineté de la justice héréditaire, de contrôler

la couronne dans l'administration des finances et de capter une popularité souvent factieuse en se présentant comme les vengeurs du peuple et les tuteurs des rois; intérêt du haut clergé, d'inspirer le roi, de posséder le sol, de gouverner les croyances, de garder le monopole des cultes et l'unité de foi; intérêt du clergé inférieur, de monter à son tour aux grandes dignités et aux grands émoluments de l'Église réservés aux déshérités de la noblesse, que ces richesses et ces dignités dépravaient quelquefois jusqu'aux scandales; intérêt de la noblesse en masse, de rester le premier corps de l'État, la caste exclusivement militaire du royaume, une nation dans la nation; intérêt des plébéiens riches, de saper ces privilèges de la noblesse, du clergé, des parlements, d'affranchir ses professions, ses terres, son commerce, ses rotures, et de s'élever par l'égalité au rang de citoyens; enfin, intérêt du peuple propriétaire ou prolétaire, de briser les servitudes et les exactions de la cour, de la noblesse, des parlements, des riches possesseurs de privilèges ou de tyrannies locales, et de n'avoir plus au-dessus d'eux qu'un chef, une loi, un roi.

VIII.

Tels étaient les intérêts opposés et envenimés qui allaient par leur conflit direct et rapproché dans une assemblée nationale allumer l'opinion publique. Le droit, le privilège, la justice, l'injustice, la possession, la con-

voitise, le besoin de conserver, la soif d'acquérir, l'envie dans le peuple, l'orgueil dans l'aristocratie, la prédominance dans l'Église, l'ambition dans le tiers état, l'avidité dans la cour, le gémississement dans le peuple, la popularité dans les tribuns de tous ces intérêts en présence, donnaient à la philosophie révolutionnaire une armée de passions suffisantes pour niveler le vieux monde et pour faire place à une nouvelle génération d'idées.

Mais sur toutes ces passions intéressées ou perverses, il faut le dire à la gloire de la nation et de l'humanité, une grande et unanime passion prévalait dans les âmes comme dans toutes les conditions : c'était la passion du bien public. L'enthousiasme de l'avenir avait saisi la France et la précipitait, avec la joie et avec le désintéressement d'une vertu publique, dans le creuset en ébullition où elle allait se consumer en se régénérant, victime volontaire, calculant pour rien ses sacrifices, ses agitations, ses dangers, ses supplices mêmes, pourvu que ces agitations, ces dangers, ces sacrifices profitassent après elle au triomphe de la raison, de la justice et de l'humanité!

Telle était l'opinion en France le jour de la convocation des états généraux. Nous dirons bientôt comment Louis XVI avait été amené à les convoquer.

IX.

Le 5 mai 1789 était le jour fixé pour l'ouverture des états généraux à Versailles. La veille de ce jour, le roi et le peuple devaient implorer la bénédiction de la Providence divine sur le grand acte de délibération qu'ils allaient accomplir. Les cérémonies religieuses consacrées à cette invocation des lumières d'en haut devaient être célébrées la veille, 4 mai 1789, avec la solennité qui sanctifie les entreprises humaines et qui associe la religion à la politique. Le peuple de Paris, de Versailles, des villes et des campagnes voisines, appelé par la grandeur et par la nouveauté du spectacle, inondait les rues et les jardins de la résidence royale. Les députés des trois ordres de l'État, les nobles, les ecclésiastiques, les plébiens, se rassemblèrent d'abord, par une déférence habituelle pour la majesté royale, dans l'église Notre-Dame pour attendre le roi. Ils sortirent ensuite processionnellement de ce temple et s'avancèrent séparés en trois groupes distincts, représentant les trois classes sociales qui divisaient encore la nation, vers l'église Saint-Louis, temple particulièrement affecté aux prières du roi. Les plébiens marchaient les premiers, les nobles ensuite, le clergé après, dans l'ordre inverse de leur importance dans l'État.

Le roi, entouré de sa famille et de sa cour, s'avancait à pied, la tête découverte, derrière le dais d'or sous le-

quel le pontife portait l'hostie. Le comte de Provence, depuis Louis XVIII, et le comte d'Artois, depuis Charles X, tenaient chacun un des glands des cordons du dais. Une innombrable multitude répandue dans les rues, groupée aux fenêtres et jusque sur les toits de la ville, contemplait cette procession, moitié nationale, moitié religieuse, dans laquelle un peuple conduisait son roi et un roi conduisait son peuple à la source des inspirations, dont le roi et le peuple sentaient un besoin égal avant de toucher à l'édifice social qu'ils allaient réformer.

Un recueillement pieux et confiant éclatait sur le visage du roi, une inquiétude mal déguisée sous la fierté sur les traits majestueux et irréfléchis de la reine, une assurance presque provoquante sur le front du jeune comte d'Artois, une gravité pensive et pleine de présages dans les yeux du comte de Provence. Le duc d'Orléans, premier prince du sang, semblait s'associer négligemment et par le seul devoir de son rang à ce cortège; sa physionomie exprimait un léger dédain pour ce cérémonial, derrière lequel il adressait sa pensée et ses encouragements au peuple. Les costumes antiques, uniforme des inégalités sociales, étaient portés avec une égale ostentation par les représentants des trois ordres de la nation. Le clergé dans ses habits pontificaux, la noblesse avec l'habit brodé d'or, le chapeau à plumes blanches, l'épée, signe de sa vocation militaire; les plébéiens, nommés alors le tiers état, en simple habit noir, d'une coupe rustique, avec un petit manteau de soie sur l'épaule. Mais la pas-

sion de l'égalité des conditions et de l'unité nationale, qui se révélait déjà dans la multitude, rendait le respect et la popularité inverses de l'éclat des costumes et de la prééminence du rang. Le peuple, s'ouvrant avec effort devant le cortège, applaudissait frénétiquement les communes, se taisait devant les nobles, murmurait devant le haut clergé, acclamait le roi comme pour l'attirer par des caresses au parti populaire, dédaignait le comte d'Artois, souriait au comte de Provence, se glaçait au passage de la reine, saluait avec des regards d'intelligence dans le duc d'Orléans un favori naissant ou un complice futur.

Les applaudissements affectés qui éclatèrent à la vue de ce prince et l'intention évidente des applaudissements se tournant en insulte contre la reine portèrent un tel coup au cœur de cette princesse, qu'elle pâlit, chancela, s'évanouit presque d'émotion entre les bras de ses femmes et que la procession fut un moment ralentie par ces défaillances. Pour un spectateur qui aurait eu la crédulité et l'intelligence des présages, cette attitude du peuple et ces symptômes de l'opinion populaire auraient prophétisé dès ce premier pas tous les événements de la Révolution.

Quand le cortège eut pris place dans l'église Saint-Louis pour assister aux mystères du sacrifice, l'évêque de Nancy, M. de la Fare, prélat de cour, qui voulait préjuger la supériorité de son ordre et la distinction des classes, tout en flattant le peuple, commença son discours en priant le roi de recevoir les hommages du clergé, les respects

de la noblesse, les très humbles supplications des communes. Un léger murmure, étouffé par la convenance du lieu, s'éleva à cette formule. L'orateur la racheta par des gémissements sympathiques sur les misères du peuple des campagnes, sur l'âpreté inexorable des collecteurs des impôts et par des louanges au cœur bienfaisant du prince. Cette attention à la misère et au soulagement du peuple firent éclater les premiers applaudissements des trois ordres devant le roi dans le temple de Dieu. Le roi y vit le gage de l'esprit de justice et de réparation qui allait inspirer ses états généraux comme il l'inspirait lui-même. Il ouvrit son cœur aux plus douces perspectives et rentra accompagné des mêmes ivresses dans son palais.

X.

Le lendemain à midi les douze cents députés des trois ordres de la nation s'avancèrent en corps vers la salle que le roi leur avait fait préparer dans un des palais accessoires du sien, sur l'avenue de Paris. Le luxe de Louis XIV servait ainsi d'asile au peuple. Les députés se rangèrent en silence chacun dans l'espace destiné à la caste dont il faisait partie : le clergé à la droite du trône, la noblesse à gauche, les plébéiens en face. Le nombre des députés plébéiens, à cause de la double représentation qui leur avait été accordée pour établir l'équilibre numérique entre les deux ordres privilégiés d'un côté et la masse de

la nation de l'autre, donnait, dès ce premier coup d'œil, aux représentants du peuple l'apparence et le sentiment d'une immense majorité. Deux mille spectateurs, parmi lesquels un nombre considérable de femmes de la cour, avides de spectacles et étonnées de nouveautés, dominaient du regard l'enceinte. Une estrade vide, surmontée d'un trône et d'un dais, attendait le roi et sa famille.

Le cortège royal qui précédait le roi entra revêtu des costumes, des insignes, des armes, appareil de l'antique monarchie. Les hérauts d'armes, les capitaines des gardes, les grands officiers de la couronne, les dignitaires de l'Église, les pairs du royaume, les conseillers d'État, les ministres, les princes, occupèrent les degrés inférieurs et les deux côtés de l'amphithéâtre. Le roi, suivi de la reine, apparut le dernier. Un cri unanime de Vive le roi! le salua du respect de l'amour et de la reconnaissance anticipée de son peuple. Son cœur s'émut, son visage rayonna d'une majesté paternelle; il salua d'une inclination de tête et d'un geste de main l'assemblée et les tribunes. L'enthousiasme s'attendrit à ces signes de confiance et de bonheur dans la physionomie du roi. Ce qui attachait les regards et l'âme de ce peuple à son souverain, ce n'était pas l'extérieur de Louis XVI, c'était son âme.

Louis XVI, quoique très jeune encore à cette époque, n'avait rien des grâces de la jeunesse, de la chevalerie, de son rang, de la beauté de sa race. Une obésité précoce alourdissait sa démarche, une timidité maladive

embarrassait son attitude, une sorte de claudication perpétuelle, en portant le poids de son buste tantôt à droite tantôt à gauche, enlevait toute majesté et toute virilité à sa stature; sa taille était épaisse et courte, son épée le gênait au lieu de le décorer; il portait mal l'habit des camps, uniforme des premiers princes de sa race; ses yeux larges et bleus, mais éblouis et vacillants, ne fixaient rien d'un regard ferme : on sentait l'homme élevé à l'ombre et qui avait eu toujours entre la foule et lui le rempart des courtisans; son front était court et fuyant, son nez lourd et incliné de travers, sa bouche détendue et molle, l'ovale de ses joues trop arrondi et sans muscles, l'expression de sa physionomie insignifiante et plus rustique que royale; ses mouvements brusques et sans harmonie trahissaient au dehors une âme qui meut son corps avec peine et par secousses. L'ensemble de sa personne rappelait un honnête paysan arraché de sa glèbe, vêtu en prince par quelque dérision de la destinée et forcé de paraître à regret devant une multitude imposante. Mais cette rusticité même de l'apparence de Louis XVI était en ce moment un des éléments de l'attendrissement qu'il excitait dans son peuple. L'honnêteté, la bonté, la candeur, la mollesse même de sa nature, répandaient sur sa physionomie un caractère de loyauté, de cordialité, de paternité qui détournait tout soupçon de violence ou de ruse dans l'imagination de ses sujets. Ce que voulait la France alors pour coopérer à sa pensée, ce n'était ni le génie, ni la guerre, ni la majesté sur le trône : c'était

l'honnêteté, la droiture et la bonne intention. Toutes ces vertus étaient celles de Louis XVI, et à travers les disgrâces naturelles du roi, ses traits exprimaient avec une évidence touchante l'homme de bien.

XI.

La reine, par le contraste de sa noblesse, de son énergie mobile et de son éclatante beauté, faisait une impression contraire sur les yeux de la foule. On l'admirait, on l'encensait, mais on la redoutait. Déjà depuis longtemps sa popularité passagère avait fait place dans l'opinion publique aux ombrages, aux reproches, aux accusations, aux calomnies. Le peuple voyait en elle la supériorité de nature et d'intelligence, mais le génie superbe et dédaigneux des cours, la complice secrète de l'aristocratie, l'inspiratrice des conseils antipopulaires, la fatalité chère mais dominatrice du roi. Marie-Antoinette avait le sentiment de cette impopularité précoce. Des murmures significatifs de la multitude la lui avaient révélée la veille jusque dans les cours de son palais et sous l'ombre de son mari. Sa pâleur, sa fierté humiliée, qui semblait demander justice ou grâce à son peuple, des larmes d'émotion qui voilaient l'éclat de ses beaux yeux, une inquiétude prophétique qui se révélait par un fond de tristesse sous une joie feinte, et par l'agitation de sa physionomie, attiraient tous les regards sur elle. Elle semblait vouloir les écarter.

Le comte de Provence, Monsieur, frère aîné du roi, avait une extrême ressemblance de buste avec son frère, mais les yeux rayonnaient d'intelligence, la bouche de grâce, la physionomie de finesse. On sentait la supériorité qui se voile de peur d'exciter les ombrages de la médiocrité. Il ne manquait à ce visage qu'un accent viril pour lui donner l'expression du génie.

Ce prince, philosophe dès son jeune âge, mais prince avant tout, cherchait à contre-balancer par des concessions savantes à l'esprit du siècle la popularité hostile et turbulente du duc d'Orléans. L'opinion lui tenait compte de ses avances, mais elle ne se livrait pas avec une pleine sécurité à lui. Elle redoutait son esprit, elle se défiait de sa sincérité ou de sa constance, elle craignait la ruse sous l'abandon.

Le comte d'Artois, le plus jeune des trois frères, dans toute la fleur de sa beauté, n'attirait que les regards des femmes, des courtisans et des militaires. Toute la grâce, toute l'élégance et toute la majesté de sa race étaient personnifiées en lui. Mais il n'imposait qu'aux yeux. La nature, qui s'était complue à lui composer l'extérieur d'un héros, avait oublié de lui en donner l'âme et le génie. Spirituel mais irréfléchi, généreux mais léger, naturellement brave mais amolli par les délices de la cour, idole des femmes, espoir des opinions surannées, champion de la noblesse, incapable avant sa maturité de comprendre les idées nouvelles, il s'en vengeait en les dédaignant. Il s'était laissé donner le rôle de représentant des

vieilles choses et d'adversaire des réformes à la cour. Toute sa politique consistait dans quelques mots chevaleresques jetés à un temps qui ne les comprenait plus, et dans quelques gestes de son épée opposée de loin aux factions futures : c'était l'ombre de François I^{er} derrière Louis XVI, en face de Mirabeau. Sa présence irritait sans intimider le peuple.

XII.

L'homme qu'on regardait le plus après le roi et un peu au-dessous de lui, c'était le premier ministre, M. Necker. Le visage dans M. Necker était l'homme. Orgueil, solennité, pompe vide des traits, front haut, œil assuré, bouche tendue et cherchant la grâce, physionomie étrangère où la gravité germanique luttait avec la superficialité française, satisfaction de soi-même, dédain d'autrui, bonhomie affectée, modestie feinte, attitude d'un serviteur qui protège son maître, regard qui quêtait l'estime, sensibilité verbeuse et pleureuse, déplacée dans les affaires, philosophe équivoque qui se laissait caresser par l'athéisme et qui se prosternait devant les cultes d'État, enivrement visible d'une popularité de secte, honnêteté vraie, mais qui s'étalait comme un charlatanisme de parade et qui agitait avec ostentation, sur les moindres actes privés ou publics, l'affiche de la vertu ; rôle perpétuellement indécis entre le sujet loyal, le parvenu infatué et le factieux populaire : tel était l'extérieur

et tel était l'homme; premier type des politiques de cette école doctorale, suffisante et rogue, qui agita et qui gouverna, depuis, deux règnes, filiation de Necker, scholastiques de la révolution.

Mais alors M. Necker livrait le roi à l'Assemblée nationale et se flattait de livrer bientôt l'Assemblée au roi. C'était son jour. Les yeux, les cœurs et les mains étaient à lui. On se repaissait de ce visage, sphinx du trône et de la France, qui renfermait le mystère de la situation.

XIII.

On parcourait de l'œil avec une curiosité moins vive mais pleine d'attente et inconnue l'assemblée des trois ordres. On se nommait, on se montrait du doigt cette élite, réelle alors, de la France, choisie avec un discernement intéressé par un suffrage à deux degrés et par trois castes qui avaient recruté dans leur propre sein tout ce qu'elles avaient de considération, de lumières, de force, de talent, d'éloquence, de vertu, pour lutter entre elles et pour s'illustrer dans la lutte.

Les grandes dignités, les grands noms, les grandes magistratures, les grands talents, les grandes popularités, les grandes espérances : le duc d'Orléans, le premier prince du sang, la première opulence du royaume, et déjà le premier factieux du trône; Matthieu de Montmorency, jeune homme ivre d'enthousiasme et d'espérance, qui devait se repentir un jour, mais qui

ne se repentirait que d'un excès de vertu; l'abbé Maury, tribun des autels, qui allait prêter au sacerdoce et à la monarchie une voix et un courage dignes de la grandeur de leurs dangers; Lally-Tollendal, à qui la piété filiale avait révélé l'éloquence; Clermont-Tonnerre, Virieu, Cazalès, Mounier, réformateurs loyaux et fidèles, marquant d'avance les limites où ils sauraient s'arrêter et mourir; d'Espréménil, fanatique de l'esprit parlementaire de son corps, factieux alternatif du parlement, de la royauté, de la révolution et de la contre-révolution; les Lameth, transfuges de la cour dans le parti du peuple; Péthion, destiné par sa médiocrité à l'empire sur la multitude; Robespierre, jeune alors, entrant, avec une foi implacable pour mobile et avec son obstination pour génie, dans la lice qu'il devait arroser de tant de sang, et enfin du sien; Barnave, talent verbeux et dialectique, mais sans divinité en lui, selon le mot de Mirabeau, son dédaigneux émule; Lafayette, en qui on ne soupçonnait pas encore un Cromwell, mais qu'on regardait avec le pressentiment vague qui s'attache aux grandes volontés; Talleyrand, que la cour, l'Église et la Révolution se disputaient encore et qui devait les louer et les dominer toutes pour se dévouer à la seule fortune; Mirabeau, enfin, descendu comme Marius dans les rangs du peuple pour y trouver le point d'appui que la noblesse lui avait refusé, homme qu'on se montrait tour à tour, dans les rangs des représentants de la nation, comme un scandale, et qu'on devait, avant peu de jours, s'y montrer comme un prodige.

Les chuchotemens et les murmures s'élevaient ou s'affaissaient à ces visages et à ces noms pendant que le roi montait les degrés de son trône. Le grand maître des cérémonies, M. de Brézé, annonça que le roi allait parler. Le silence d'un peuple qui attend son sort d'une parole suspendit la respiration de l'Assemblée, des spectateurs de l'armée et du peuple qui se pressaient contre l'enceinte, comme pour arracher aux murs extérieurs le secret de ce qu'ils entendaient au dedans.

XIV.

Le roi, debout et la tête découverte, déplia le discours qu'il avait écrit de concert avec son ministre, et dit :

« Messieurs, ce jour que mon cœur attendait depuis longtemps est enfin arrivé, et je me vois entouré des représentans de la nation à laquelle je me fais gloire de commander.

» Un long intervalle s'était écoulé depuis la dernière tenue des états généraux, et quoique la convocation de ces assemblées parût être tombée en désuétude, je n'ai pas balancé à rétablir un usage dont le royaume peut tirer une nouvelle force, et qui peut ouvrir à la nation une nouvelle source de bonheur.

» La dette de l'État, déjà immense à mon avènement au trône, s'est encore accrue sous mon règne : une guerre dispendieuse mais honorable en a été la cause; l'aug-

mentation des impôts en a été la suite nécessaire, et a rendu plus sensible leur inégale répartition.

» Une inquiétude générale, un désir exagéré d'innovations, se sont emparés des esprits, et finiraient par égérer totalement les opinions, si on ne se hâtait de les fixer par une réunion d'hommes sages et modérés.

» C'est dans cette confiance, messieurs, que je vous ai rassemblés, et je vois avec sensibilité qu'elle a déjà été justifiée par les dispositions que les deux premiers ordres ont montrées à renoncer à leurs privilèges pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de voir tous les ordres réunis de sentiments concourir avec moi au bien général de l'État ne sera point trompée.

» J'ai déjà ordonné dans les dépenses des retranchements considérables. Vous me présenterez encore à cet égard des idées que je recevrai avec empressement; mais malgré la ressource que peut offrir l'économie la plus sévère, je crains, messieurs, de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi promptement que je le désirerais. Je ferai mettre sous vos yeux la situation exacte des finances, et quand vous l'aurez examinée, je suis assuré d'avance que vous me proposerez les moyens les plus efficaces pour y établir un ordre permanent et affermir le crédit public. Ce grand et salutaire ouvrage, qui assurera le bonheur du royaume au dedans et sa considération au dehors, nous occupera essentiellement.

» Les esprits sont dans l'agitation; mais une assemblée des représentants de la nation n'écouterà sans doute

que les conseils de la sagesse et de la prudence. Vous aurez jugé vous-mêmes, messieurs, qu'on s'en est écarté dans plusieurs occasions récentes; mais l'esprit dominant de vos délibérations répondra aux véritables sentiments d'une nation généreuse, et dont l'amour pour ses rois a toujours fait le caractère distinctif. J'éloignerai tout autre souvenir.

» Je connais l'autorité et la puissance d'un roi juste au milieu d'un peuple fidèle et attaché aux principes de la monarchie : ils ont fait l'éclat et la gloire de la France; je dois en être le soutien et je le serai constamment.

» Mais tout ce qu'on peut attendre du plus tendre intérêt au bonheur public, tout ce qu'on peut demander à un souverain, le premier ami de ses peuples, vous pouvez, vous devez l'espérer de mes sentiments.

» Puisse, messieurs, un heureux accord régner dans cette assemblée, et cette époque devenir à jamais mémorable pour le bonheur et la prospérité du royaume! C'est le souhait de mon cœur, c'est le plus ardent de mes vœux, c'est enfin le prix que j'attends de la droiture de mes intentions et de mon amour pour mes peuples. »

XV.

L'assemblée toute entière éclata en respectueux applaudissements. Les peuples saluent ce qu'ils espèrent

plus encore que ce qu'on leur livre. Le cœur du roi avait parlé, il répondait au cœur du pays.

Il y eut un moment de félicité complète dans cette harmonie d'aspirations communes qui en ne définissant rien laissait tout attendre. Ce moment, qui ne se retrouve pas deux fois dans la durée d'un siècle, ces embrassements pleins d'attraction réciproque et de larmes de tendresse entre un peuple et son gouvernement, ne dura que l'espace d'un enthousiasme. Le roi n'était pas encore assis sur son trône, que la réalité allait apparaître et contrister ces douces et fugitives illusions.

Le prince s'était couvert en s'asseyant. Le clergé, la noblesse et les plébéiens se regardèrent pour s'assurer si les ordres privilégiés par l'étiquette allaient jouir du droit de se couvrir à leur tour devant le roi assis. Ils voulaient effacer, en se couvrant tous au même moment, cette prééminence que les communes cessaient de reconnaître dans les aristocraties de l'Etat. Cette rivalité, visible dans les regards et dans les attitudes des trois ordres, les tint un instant debout dans l'hésitation et dans le défi mutuel de prévaloir l'un sur l'autre. Une légère rumeur prête à éclater en scandale s'éleva à ce prélude de préséance disputée parmi les spectateurs. Le roi aperçut du trouble dans l'assemblée, et un de ses ministres lui en ayant dit le motif à l'oreille, il se découvrit lui-même d'un geste en apparence irréfléchi, comme s'il eût été suffoqué par la chaleur de la saison et de la salle, et remit son chapeau à un de ses gentilshommes. Aucun

sujet ne pouvant se couvrir devant le roi découvert, la lutte de préséance des ordres était par ce geste non vidée mais éludée. La rumeur tomba et les trois ordres s'assirent.

XVI.

Le chancelier, M. de Barentin, prit alors la parole au nom du roi. Il lut un discours prononcé d'une voix sourde et hésitante. C'était le programme complet, hardi, généreux de l'âme du roi devant son peuple. Louis XVI commençait par invoquer la justice et la reconnaissance de la nation sur un règne encore court, mais déjà plein de satisfaction de l'opinion publique et d'initiatives pour la félicité et la gloire du pays. La liberté des mers conquise par une marine restaurée et victorieuse sur toutes les mers, l'émancipation de l'Amérique encouragée par les subsides et payée par le sang français, la question et les tortures abolies dans les lois criminelles, le servage des paysans détruit, le commerce et les manufactures affranchis et protégés, les travaux publics, les canaux, les ports militaires décorant et fortifiant partout le royaume, l'économie enfin dans les dépenses personnelles du roi adoucissant, autant que le permettait la dignité du trône, le fardeau des impôts pour les classes rurales.

Après ce juste hommage que la conscience du roi se rendait à elle-même et que des murmures de reconnaissance attestaient dans l'assemblée, le chancelier,

faisant pour ainsi dire lui-même la révolution par la main de la royauté, soulevait toutes les questions de réforme, de consentement d'impôts, d'égalité des classes, d'abolition des privilèges, de suppression des abus, d'imposition des terres de la noblesse et du clergé, de liberté de la pensée par la presse, d'adoucissement dans la législation criminelle et dans la législation civile, d'administration représentative provinciale et nationale. La nation elle-même semblait, dans ce discours, devancée par son roi dans tous ses désirs et jusque dans ses rêves de félicité publique.

Seulement le prince, par une imprévoyance déplorable, par une faiblesse fatale ou par une habileté funeste, laissait dans le vague et dans l'indécision la question qui dominait en ce moment toutes les autres, et qui, faute d'être résolue, allait jeter l'antagonisme et l'anarchie entre les trois castes de l'assemblée et entre cette assemblée et le roi lui-même : le mode de délibération et de votation dans les états généraux. Chacun des ordres qui les composait délibérerait-il séparément et opposerait-il ainsi aux deux autres un obstacle infranchissable aux résolutions des autres ordres et au bien public ? Ou bien ces trois ordres, abdi quant dans l'intérêt commun leurs privilèges de corps, délibéreraient-ils par tête en assemblée générale et une, et donneraient-ils ainsi à leurs délibérations l'autorité d'une majorité, non de caste, mais de nation ?

« Un cri général, disait à ce sujet l'organe du roi, a

» demandé une double représentation dans cette assem-
» blée en faveur de la classe plébéienne, la plus nom-
» breuse et sur laquelle pèsent tous les impôts. Le roi a
» été au devant de ce vœu; mais, en déférant à cette de-
» mande, il n'a point changé la forme des anciennes
» délibérations des états généraux; quoique la délibéra-
» tion en commun, en ne produisant qu'un seul vote,
» paraisse avoir l'avantage de mieux constater le vœu
» général, le roi a voulu que cette nouvelle forme ne
» puisse s'opérer que du consentement des états géné-
» raux; mais, quelle que doive être votre résolution sur
» cette question, on ne doit pas douter de l'accord le
» plus parfait. »

XVII.

Invokant ensuite la sagesse des représentants de la nation, le chancelier attestait le zèle, la longanimité, la passion du bien public dans le prince qui provoquait ainsi les lumières, l'expression des griefs, la coopération de son peuple à la limitation même de son pouvoir. « Jamais, » disait-il, « la honte du roi ne s'est dé-
» mentie dans ces moments d'exaltation où une effervescence qu'il pouvait réprimer a produit des prétentions exagérées dans quelques provinces; il a tout
» écouté avec bienveillance, les demandes justes ont été
» toutes accordées; il ne s'est point arrêté aux murmures indiscrets, il a tout couvert de son indul-

» gence, il a pardonné jusqu'à ces maximes outrées à la
 » faveur desquelles on voudrait substituer des chimères
 » funestes aux principes inaltérables de la monarchie.
 » Vous rejetterez, messieurs, avec indignation, ces inno-
 » vations dangereuses que les ennemis du bien public
 » voudraient confondre avec les changements heureux
 » et nécessaires qui doivent amener cette régénération,
 » le premier vœu du roi !... Représentants de la nation !
 » jurez tous au pied du trône, entre les mains de votre
 » souverain, que l'amour du bien public échauffera seul
 » vos âmes patriotiques ! Abjurez, déposez ces haines si
 » vives qui depuis quelques mois ont alarmé la France
 » et menacé la tranquillité publique ; que l'ambition de
 » subjuguier les opinions et les sentiments par les élans
 » d'une éloquence impétueuse ne vous entraîne jamais
 » au delà des bornes que doit poser l'amour sacré du
 » roi et de la nation ! Hommes de tous les âges, ci-
 » toyens de tous les ordres, unissez vos esprits et vos
 » cœurs, et qu'un serment solennel vous lie du nœud
 » de la fraternité ! L'intention du roi est que vous vous
 » rassembliez demain pour vérifier vos pouvoirs. »

XVIII.

C'était jeter témérairement ou artificieusement un
 appel dérisoire à la concorde, dans une assemblée où
 l'on venait de poser face à face, dans un antagonisme in-
 soluble, les trois castes qui devaient s'entre-choquer et

s'anéantir avant de se fondre en une nation. Était-ce une préméditation machiavélique du roi? Était-ce l'arrière-pensée de M. Necker? Le caractère de Louis XVI interdit même le soupçon sur sa bonne foi; quant à M. Necker, il est impossible de lui attribuer une impéritie d'homme d'État assez complète pour supposer que l'homme qui avait convoqué les états généraux ne se fût pas posé à lui-même la question que la France entière se posait depuis dix-huit mois, et s'il ne l'avait pas résolue, c'était sans doute parce qu'il n'avait pas osé ou pas voulu la résoudre. S'il ne l'avait pas osé, pourquoi convoquait-il les états généraux, témérité mille fois plus audacieuse? et s'il ne l'avait pas voulu, quel pouvait être son motif de ne pas le vouloir? La conjecture la plus indulgente ne peut en admettre qu'une : la pensée d'une division inévitable entre les trois corps de l'État dans l'Assemblée, pensée qui, en les opposant les uns les autres, les soumettrait tous à l'arbitrage nécessaire et souverain du roi. Le prince, fort de sa popularité et de celle de ses ministres, en se déclarant à propos favorable aux prétentions des communes, leur donnerait ainsi lui-même la victoire et la suprématie. Cette générosité du roi, attribuée à son ministre, élèverait M. Necker au sommet de la reconnaissance publique, et ferait de lui tout à la fois l'arbitre des trois ordres, le maire du palais et le tribun réformateur du peuple.

Ou c'était là la pensée de M. Necker ou M. Necker n'avait point de pensée. Cette pensée n'était point cri-

minelle dans ce ministre; elle était même politique dans le sens vulgaire du mot; elle pouvait être bien intentionnée pour le roi, mais elle était surtout personnelle. On verra bientôt que cette politique était en tout conforme au caractère de cet homme problématique, toujours flottant entre les intérêts de son orgueil et les devoirs de sa vertu.

XIX.

M. Necker prit la parole comme ministre des finances et comme ministre dirigeant après le chancelier.

La convenance, dans cette grande circonstance de la monarchie, lui commandait, ou de s'effacer modestement entre le roi et la nation, ou de ne prononcer que peu de paroles sur la situation financière du royaume, en remettant les chiffres et les détails à des séances d'affaires pour ne pas allanguir par des longueurs l'entrevue touchante et majestueuse du roi et de ses sujets, et pour laisser emporter au prince les justes enthousiasmes de son peuple. La vanité du ministre populaire l'avait conseillé autrement.

Il voulait que la séance royale fût surtout la séance de M. Necker, et que son nom, ses plans, ses maximes, ses services, ses chiffres, apparussent seuls au frontispice des états généraux.

Après un exorde plein de lui-même, de son émotion, de la défiance de ses forces, des témoignages qu'il rendait

à ses intentions sans reproches, de ses phrases où une rhétorique emphatique couvrait mal des images puérides d'éloges protecteurs et déplacés, décernés face à face au roi, d'adulation aux états généraux, de sensibilité larmoyante, M. Necker lut et fit lire par un autre, quand sa voix fut éteinte, un discours de trois heures sur les finances, discours aussi fastidieux pour le roi que pour l'Assemblée et les spectateurs. L'ennui et l'assoupissement coulaient des lèvres de l'orateur. La France, accourue pour recevoir une impression du contact électrique de son roi et de ses représentants, emportait une leçon de comptabilité.

Le résultat de cet examen des finances du royaume constatait un déficit ou une infériorité de recettes sur les dépenses de 56 millions. — « Messieurs, dit M. Necker en » finissant et en attendrissant son style, le roi, en ras- » semblant les états généraux, a déjà satisfait à sa gloire; » mais il a besoin de vous pour obtenir les jouissances les » plus chères à son cœur. Ah! puisse le ciel accorder à » notre auguste monarque une assez longue suite de » jours pour voir encore, non-seulement l'aurore, mais » le jour éblouissant de tant de prospérité! puisse-t-il » voir les premières moissons de cette terre chérie! et » nous, par notre amour, acquittons d'avance la dette » de la postérité! »

XX.

L'Assemblée, amortie par le poids de ce discours, retrouva à peine quelque enthousiasme pour saluer le départ du roi.

Ce prince rentra dans son palais aux acclamations de la multitude, qui semblait le récompenser de sa généreuse concession. La reine et le comte d'Artois eurent peu de part dans l'ovation populaire. La princesse, qui avait l'instinct du trône, s'enferma dans ses appartements pour gémir, avec madame de Polignac et ses conseillers intimes, d'une condescendance qui mettait désormais de niveau le trône et le peuple. Mais déjà l'attention publique se détachait du château pour s'attacher aux états généraux. Le peuple sentait que la souveraineté réelle s'était déplacée dans cette séance; qu'en présence de la nation debout, la royauté disparaissait, et que le palais de Louis XVI ne renfermait plus que l'ombre de la monarchie ou un foyer de conspiration contre le peuple. Le roi n'était plus roi, car il n'était plus seul au-dessus de son peuple.

La nuit fit passer Versailles, Paris et la France de l'enthousiasme de cette conquête à l'agitation qui saisit les âmes au bord de l'inconnu. Le roi seul se sentait soulagé, car il s'était enfin déchargé sur la nation et sur le hasard du poids des résolutions et des volontés, trop lourd pour sa faiblesse. Il chargeait la nation elle-même de penser

et de vouloir; il ne se réservait, dans sa pensée, que le rôle, selon lui, facile et doux, de retenir, de diriger et de conformer son gouvernement aux inspirations de son peuple.

XXI.

Racontons comment Louis XVI, héritier d'une monarchie souveraine absolue et obéie sous les deux règnes qui avaient précédé le sien, était arrivé à cette résignation volontaire et spontanée des sceptres de Louis XIV et de Louis XV.

Louis XVI était le fils aîné du Dauphin fils de Louis XV. Ce Dauphin, qui ne devait jamais monter sur le trône, vivait, modèle de mœurs et de piété, dans son appartement du château de Versailles, au milieu des scandales de la cour de son père. Comme s'il avait eu le pressentiment de la brièveté de ses jours, il s'était donné tout entier à Dieu et à l'éducation de ses fils. C'est lui qui disait en recommandant Montesquieu et Tacite au gouverneur de ses enfants : « Mettez-les surtout en commerce assidu » avec les historiens, car l'histoire seule ne flatte pas les » princes, et elle donne seule aux enfants des rois, des » leçons qu'on n'oserait pas faire à leurs pères. »

Le Dauphin mourut à trente-six ans, sans regret du trône souillé par les désordres de son père. Le duc de Berri, son fils aîné, depuis Louis XVI, devint Dauphin par cette mort. Il n'avait pas atteint encore

sa douzième année. Livrés à un gouverneur vertueux mais médiocre, le duc de Lavauguyon, le Dauphin et ses deux frères, le comte de Provence et le comte d'Artois, grandirent dans l'ombre des palais, loin des yeux de leur aïeul Louis XV, dont les voluptés entretenaient l'égoïsme. Ils ne reçurent pour leçons que les pratiques minutieuses d'une religion presque claustrale et les solennelles puérités de l'étiquette. Les cérémonies d'église et de cour, la chasse et quelques lectures imposées sans discernement par leur précepteur, furent toute leur éducation. Une semblable discipline, incapable de former des princes, était moins propre encore à former des rois, à peine pourrait-elle faire des hommes.

XXII.

Rien dans la nature ingrate et dans l'aptitude bornée du jeune héritier du trône n'était propre à surmonter ces vices de son éducation. Il n'avait point de grands défauts, mais points de grands traits dans le caractère. Il n'avait pas même ces qualités extérieures, superficielles et séduisantes qui rachètent, dans la jeunesse des princes, l'absence des solides vertus. La grâce, ce complément du mérite et ce vernis des vices, lui manquait; il était gauche, brusque, boudeur, d'une parole brève, d'un geste prompt, d'une humeur provoquante, plus enclin à choquer qu'à plaire, adonné aux seuls exercices du corps, à la chasse ou à des travaux manuels de forge

et de serrurerie qui lui donnaient l'apparence et le ton des hommes de peine. La nature semblait s'être trompée en faisant naître sur les marches du trône un prince né pour le sillon ou pour l'atelier. L'honnêteté seule de son âme le marquait d'un sceau de supériorité morale. Il était né honnête homme. La droiture et la bonne intention étaient écrites dans tous ses actes comme dans sa physionomie; de plus, il détestait les cours, où il était gêné et déplacé, et il aimait le peuple par conformité de nature autant que par devoir de situation. Si le peuple eût été juste, et si le cœur du Dauphin avait pu éclater à travers l'épaisseur et les disgrâces de sa personne, Louis XVI eût été plus justement populaire qu'Henri IV, car si Henri IV était soldat, Louis XVI était peuple plus qu'aucun roi de sa race et peut-être plus qu'aucun homme de son royaume.

Louis XV le maria à seize ans à une princesse autrichienne, Marie-Antoinette, fille de Marie-Thérèse. Cette princesse, qui n'avait elle-même que quinze ans et que la nature avait douée d'une beauté, d'une grâce et d'une intelligence faites pour décorer tous les trônes et pour fasciner tous les peuples, ne fut pendant longtemps pour le Dauphin, son mari, qu'un don prématuré et importun de la destinée. L'amour n'était pas éclos encore dans cette lourde, froide et tardive nature. Un léger vice de conformation que sa pudeur l'empêchait de révéler et de corriger par les secours de l'art lui inspirait plus de répugnance que d'attrait pour la beauté. Les fêtes de son ma-

riage furent transformées en calamité publique par un incendie qui consuma l'échafaudage du feu de joie de Paris sur la place des Champs-Élysées, et qui, précipitant d'effroi la foule dans les rues voisines et dans les fossés des Tuileries, étouffa des centaines de femmes, de vieillards et d'enfants sous le poids de la multitude. Le préjugé national, déjà contraire à l'introduction d'une princesse autrichienne dans la couche d'un roi de France, s'assombrit comme d'un sinistre augure de ce désastre dont cette princesse était l'occasion. L'éclat, l'attrait, l'invincible séduction de la jeune princesse, triomphèrent cependant de ce présage sur les yeux de la cour et du peuple. Elle devint l'idole de la nation, sans cesser d'être indifférente au Dauphin. Sa charmante popularité rejaillit jusque sur ce prince. Les vices vieilliss de Louis XV contrastaient de jour en jour davantage avec la jeunesse et l'innocence de ce couple.

XXIII.

Louis XV mourut à Versailles le 10 mai 1774; le Dauphin, la Dauphine, la famille royale, la cour, les gentilshommes, attendaient en silence son dernier soupir dans les salles qui précédaient sa chambre. Dans l'incertitude du moment où ce monarque cesserait de vivre et où l'étiquette commanderait au nouveau roi de quitter le palais du roi mort, on était convenu avec les chefs des écuries chargés d'amener les voitures, qu'une bougie qui

brûlait à une fenêtre de l'appartement royal serait éteinte au moment où la vie du mourant s'éteindrait de même, et que ce signal muet serait celui de l'entrée des équipages dans les cours du palais. A la minute où la bougie s'éteignit, le Dauphin, retiré seul avec la Dauphine dans son appartement, entendit un bruit semblable à un roulement de tonnerre dans l'intérieur du palais. Il se leva troublé à ce bruit inusité qui se rapprochait de lui. C'étaient les pas précipités des milliers de courtisans et d'officiers de la couronne qui désertaient l'antichambre du roi mort pour se précipiter dans l'antichambre du roi futur. A cette rumeur, qui leur annonçait tumultueusement un règne de bruit et d'agitation comme sa première heure, le jeune roi et la jeune reine tombèrent instinctivement à genoux et s'écrièrent d'une même voix en joignant les mains : « Mon Dieu, protégez-nous ! nous régnerons trop jeunes ! » Le roi n'avait pas vingt ans, la reine dix-neuf, et le royaume, affaissé sous les vices du règne, aurait demandé, pour se relever et se raffermir, le coup d'œil du génie, le cœur de l'héroïsme, la maturité d'un sage.

XXIV.

Le roi, la reine, la cour, partirent à l'instant pour Choisy, retraite royale préparée pour le deuil.

Depuis Louis XIV, le ministre était le règne. Le choix du ministre fut la première pensée du roi.

L'administration décriée de Louis XV ne permettait pas de laisser, après sa sépulture, le gouvernement au duc d'Aiguillon, complice du règne scandaleux d'une courtisane, madame du Barry. Marie-Antoinette désirait rappeler au pouvoir le duc de Choiseul, homme d'Etat disgracié, mais populaire. Elle lui devait son titre de reine de France; l'énergie et l'habileté du duc de Choiseul, quoique mêlées de légèreté, pouvaient retremper le pouvoir et rendre quelque grandeur à la politique. Ce ministre avait gouverné longtemps heureusement, hardiment. Il était tombé, avant sa réputation, sous une intrigue de courtisans. Sa chute avait rajeuni son crédit sur l'opinion. Sa témérité de main et sa résolution dans le maniement des affaires, sa pratique des choses et des hommes, son autorité en Europe, son affiliation avec les philosophes, mattres de l'opinion, qu'il flattait en les contenant, sa diplomatie dominatrice sur le clergé et sur le parlement, et, par dessus tout, l'affection de Marie-Thérèse, mère de Marie-Antoinette, qui n'oubliait pas qu'elle devait au duc de Choiseul l'alliance de la France et la grandeur de sa fille, faisaient du duc de Choiseul l'homme prédestiné du nouveau règne. La France et l'Europe l'attendaient. La piété filiale du jeune roi l'écarta.

Le duc de Choiseul avait blessé la conscience du Dauphin père de Louis XVI par le bannissement des jésuites. Ce prince le regardait comme le précurseur du règne de la philosophie et comme le destructeur de

la religion. Il avait laissé à son fils une note confidentielle, codicile de ses préjugés et de ses antipathies dans lequel il représentait au Dauphin le duc de Choiseul comme l'ennemi public, et lui recommandait de le tenir à jamais éloigné de ses conseils. Louis XVI, en lisant cette note, avait cru entendre à travers le tombeau l'ordre d'un père. Un autre ministre lui était indiqué dans ce codicile : c'était M. de Machault, homme pieux et lié aux jésuites, qui n'avait de supérieur que la vertu. Il pensa à lui confier son règne; il lui écrivit de sa main pour l'appeler à Choisy. Le page chargé de porter la lettre était déjà à cheval. Une fille favorite de Louis XV, tante du roi, madame Adélaïde, princesse impérieuse et qui voulait s'assurer une influence dans le nouveau règne, conjura le roi d'appeler un autre guide pour son inexpérience. Ce ministre, d'une renommée de capacité plus imposante, était M. de Maurepas, fils de Pontchartrain, ministre de Louis XIV.

XXV.

M. de Maurepas, élevé dans les affaires, longtemps ministre pendant son âge mûr, vieilli dans la retraite, devait rapporter, selon la princesse, les traditions du grand règne et l'attitude d'une antique majesté au règne nouveau. Louis XVI, indécis et influencé par le dernier mot, écrivit à M. de Maurepas. Il reprit la première lettre des mains du page, lui donna la seconde et le di-

rigea sur une autre route. Si le page était parti quelques minutes plus tôt pour porter le premier message, la crainte de faire un affront à M. de Machault aurait empêché Louis XVI de le rappeler. Un retard de quelques minutes dans l'équipement d'un cheval changea le sort d'une monarchie. La destinée des rois et des empires prend quelquefois l'insignifiante apparence d'un hasard. La gravité de M. de Machault aurait donné aux événements un autre cours que la légèreté de M. de Maurepas.

XXVI.

Le caractère de M. de Maurepas était cette légèreté sénile plus funeste que la légèreté de la jeunesse, parce qu'elle ne se corrige plus par les années, et qu'elle donne aux mauvais conseils l'autorité d'une longue vie. Ce ministre prit, en arrivant, sur le roi l'ascendant d'un maître sur un disciple, d'un père sur un fils. Louis XVI, entièrement asservi par son respect pour ce vieillard, ne parut au conseil que pour ratifier aveuglément sa politique. Il fut interdit aux ministres secondaires de travailler avec le roi hors la présence du chef du conseil, afin de conserver l'unité de vue et de direction dans le gouvernement. M. de Maurepas prémunit surtout son royal élève contre le danger de laisser la reine prendre connaissance des actes de l'administration. Il lui montra l'influence intéressée et fatale de l'Autriche, prête à épier ou à influencer la politique de la France

dans le cœur de son roi par l'ascendant naturel d'une archiduchesse fille de Marie-Thérèse, dont les intérêts de fille étaient opposés à ses intérêts d'épouse. Il encouragea le roi à compenser cette exclusion nécessaire de la jeune reine de son conseil et de ses confidences par une liberté absolue et par les distractions les plus illimitées accordées systématiquement à la princesse. La bonté du roi et son indifférence prolongée pour l'union conjugale, qui le rendait inaccessible à toute jalousie d'époux, ne concordaient que trop avec les susceptibilités inquiètes de M. de Maurepas. On donna en luxe, en liberté et en plaisirs à Marie-Antoinette tout ce qu'on lui refusait en crédit. On la traita en idole adorée de la cour, pour lui faire oublier qu'elle était reine. La tristesse qu'elle éprouvait de la négligence de son mari et de sa longue stérilité, l'adulation, le goût passionné des plaisirs, le sentiment de ses charmes méconnus par le roi, idolâtrés par les courtisans, l'ennui du cérémonial fastidieux de Versailles, les souvenirs de la vie familière, libre et intime du palais de Vienne, le besoin de chercher dans des amitiés ardentes l'occupation de cœur et les délices des confidences que l'amour lui refusait, enfin un caractère naturellement superbe et léger qui avait le besoin de recevoir un culte et qui changeait d'adorateurs, la jetèrent dans le goût et dans l'habitude des favorites. Nous verrons bientôt leur empire sur elle et sur le gouvernement, quand nous raconterons ces amitiés de la reine.

XXVII.

M. de Maurepas, longtemps éloigné des affaires, comme nous l'avons vu, croyait reprendre le gouvernement à la période où il l'avait quitté vingt ans avant. N'ayant pas changé lui-même dans la solitude et dans les loisirs de sa retraite, il pensait que rien n'avait changé autour de lui. Il ignorait l'éclosion d'un nouvel esprit dans le siècle et la puissance de cette force nouvelle appelée l'opinion publique. Il était convaincu par les routines de sa jeunesse que la monarchie de Louis XIV, transmise tout entière avec le sang de ses descendants, était quelque chose de divin ou d'immuable comme une religion, que les mobiles mouvemens de la pensée des sujets ne s'élèveraient jamais jusqu'aux fondemens du trône absolu, et que tout le secret d'un premier ministre était de dédaigner ce vain tumulte d'idées nouvelles en satisfaisant à propos quelques intérêts ou quelques ambitions. L'homme de cour, après un certain temps, devient incapable de comprendre un peuple.

M. de Maurepas commença par populariser le prince par les libéralités qu'il lui conseilla. Le roi renonça, pour la reine et pour lui, aux subsides attribués par l'usage aux nouveaux règnes sous le nom de droit de joyeux avènement. Il annonça des réformes et des économies dans les dépenses; il appela au ministère des hommes recommandables par l'austérité de leurs

mœurs, et qu'on appelait le parti des honnêtes gens de la cour. Le comte de Mury reçut le ministère de la guerre; M. de Vergennes, diplomate studieux et versé dans la politique de l'Europe, les affaires étrangères; un jeune administrateur du Limousin, M. Turgot, fut élevé au ministère de la marine. C'était une caresse aux économistes, secte née à la fin du dernier règne dans les salons de la maîtresse du roi, madame de Pompadour, des méditations du docteur Quesnay. Les économistes étaient les philosophes pratiques de la finance; ils avaient fait de la richesse des Etats une science dont le premier élément était la liberté du commerce et des industries. Dédaigneux de la religion et de la liberté politique, la prospérité publique était à leurs yeux le seul but des gouvernements. Enrichir le peuple, c'était, selon leur doctrine, autant que le moraliser. Ils étaient les matérialistes de la philosophie. Parmi leurs théories non encore expérimentées, les unes étaient vraies, les autres chimériques, mais toutes étaient neuves et prestigieuses, et l'attrait de la nouveauté et du mystère donnait un grand crédit à leur secte. Elle était le berceau d'une science qui a fait des progrès incessants depuis, mais qui n'est point encore achevée. M. Turgot associait en lui à sa foi dans cette science un mérite réel et des qualités éminentes.

XXVIII.

Juste, modéré, impartial, ami du peuple et aimé de

lui, méprisant les agitations stériles que la rivalité ambitieuse des parlements et de la couronne avait suscitées à la fin du dernier règne, plus partisan de l'autorité royale que de cette oligarchie multiple et factieuse qui empiétait à la fois sur le peuple et sur le roi, M. de Turgot n'avait pas craint de siéger dans le parlement réformé, que le courage du chancelier Maupeou avait substitué aux anciennes cours révoltées et vaincues. Il avait, comme intendant du Limousin, administré avec bonheur cette province, d'après les principes libéraux de sa secte. Ses doctrines sur la liberté du commerce des grains, appliquées avec mesure sur une petite province, avaient enrichi le peuple. Son nom, prononcé avec bénédiction par ses administrés, s'était répandu en France. Les philosophes rédacteurs de l'Encyclopédie, code immense et confus de la raison moderne auquel il avait concouru, lui avaient fait une renommée de parti.

Le choix de Turgot était le programme d'une révolution dans l'administration du royaume. On le salua comme les peuples saluent les grandes espérances.

M. de Maurepas ne pouvait pas plus heureusement faire augurer le prélude d'un règne. L'abbé Terray, financier âpre et odieux, qui ne comptait la richesse de l'État que dans le trésor du fisc, et qui n'avait ni scrupule ni ménagement pour le remplir, conserva la direction des finances.

Le chancelier Maupeou, homme de génie, révolu-

tionnaire aussi hardi au profit de la couronne que le cardinal de Richelieu, avait triomphé, à force d'audace, des anciens parlements. Il était parvenu à créer une justice nouvelle qui affranchissait à la fois le roi et le peuple de l'insolence et de l'aristocratie parlementaires. M. de Maurepas le laissa à son poste. Si le vieux ministre avait soutenu M. de Maupeou contre les murmures de la faction des vieux parlements, le gouvernement ainsi composé avait, dans M. Turgot, dans M. de Vergennes, dans le chancelier Maupeou, assez de lumières et assez de caractère pour s'imposer avec succès à l'opinion et pour assurer la victoire de la monarchie contre les parlements. Mais le roi et la reine, par la sensibilité même de leur âme et par la candeur de leur jeunesse, avaient soif avant tout de l'applaudissement de leur peuple. Gouverner, pour eux c'était plaire. A leur entrée solennelle dans leur capitale, la froideur et les murmures du peuple, excités par les parlementaires, leur firent craindre de s'être trompés dans le choix de leurs ministres. Ils s'informèrent avec anxiété des causes qui assombrissaient la physionomie de la multitude. On leur dit que l'impopularité de l'abbé Terray et du chancelier Maupeou rejaillissait sur eux et leur aliénait les cœurs. M. de Maurepas n'hésita pas à sacrifier la couronne pour garder la faveur du roi. Il congédia l'abbé Terray et le chancelier. « J'avais fait » gagner un grand procès à la monarchie, dit en remettant les sceaux le ministre libérateur de la couronne. » Le jeune roi veut reprendre le joug des parlements et

» remettre en question ce qui était décidé. Il en est bien
» le maître. » Et M. de Maupeou partit pour l'exil.

XXIX.

Cette double faiblesse fut le signal d'une double sédition de joie dans le peuple. Le contrôleur général des finances échappa à peine par la fuite aux insultes de la populace. Les scribes et les clerks de l'ancien parlement soulevèrent la multitude autour du palais de justice, allumèrent des feux de joie, pendirent des mannequins revêtus des costumes des ministres congédiés, et ensanglantèrent leur triomphe par le meurtre de quelques officiers de police. Le règne s'ouvrait par des séditions triomphantes, triste rétribution des complaisances irréfléchies du pouvoir.

Un homme obscur, connu seulement pour sa résistance à la réforme du parlement sous le chancelier Maupeou, M. de Miroménil, fut nommé chancelier. Turgot passa de la marine au ministère des finances. Il présenta ses plans à Louis XVI, qui s'émut jusqu'aux larmes à la perspective de la félicité de ses sujets, et qui jura à son ministre de le soutenir avec constance dans ses réformes. Le système représentatif et les assemblées provinciales de propriétaires pour consentir l'impôt, l'égalité des classes devant les contributions, la liberté de l'agriculture, du commerce, des professions faisaient partie des plans de Turgot. Le roi ne s'alarmait

d'aucune nouveauté ni d'aucun sacrifice de son pouvoir, pourvu qu'il y vît la félicité publique.

Bientôt sourd aux représentations de Turgot, de ses tantes, de son frère le comte de Provence, et altéré avant tout de nouvelles bénédictions, le roi manqua à ses promesses et rappela les anciens parlements. C'était placer entre les réformes projetées par Turgot et la couronne des tuteurs jaloux, dominateurs, qui contrôlèrent et brisèrent toutes ses volontés.

Le roi crut que l'accent des paroles compenserait la faiblesse de l'acte. Il reçut les parlementaires avec un visage sévère. « Le roi mon aïeul, leur dit-il, a fait en » vous exilant ce que le maintien de son autorité et les » besoins de la justice dans le royaume exigeaient de » lui. Je vous rappelle aujourd'hui à vos fonctions que » vous n'auriez jamais dû quitter. Sentez le prix de mes » bontés et ne les oubliez jamais. »

Les parlementaires ne sentirent que leur triomphe et sa défaite. La seule œuvre royale de Louis XV était répudiée par son successeur. Louis XVI allait avoir à combattre à la fois une démocratie naissante et une aristocratie invétérée, liguées dans les vieux parlements contre lui. Les parlementaires ne tardèrent pas à violenter la main qui les relevait. Leurs révoltes donnèrent constamment le texte, le signal et l'occasion aux séditions du peuple.

XXX.

Les réformes de Turgot et sa législation sur la liberté du commerce des grains, appliquées à des années de disette et coïncidant avec des paniques sur les subsistances, démentirent les économistes et déjouèrent les plans du ministre par des émeutes universelles. Ces émeutes s'élevèrent, en Bourgogne et en Bretagne, jusqu'à la gravité de guerre civile. Le peuple affamé apprit pour la première fois la route de Versailles, et vint plusieurs fois vociférer sa misère et ses insultes aux ministres sous les fenêtres du palais. Le roi ne dissipa jamais ces attroupements qu'en leur cédant. On crut, non sans fondement, entrevoir la main du parlement et des meneurs ambitieux du clergé dans ces mouvements dirigés contre un ministre dont ces deux corps redoutaient les innovations.

M. de Malesherbes, président de la cour des aides et ami de Turgot, possédait le cœur du roi. Ils initiaient ensemble leur jeune disciple au rôle de prince réformateur. Ils introduisaient la philosophie dans le conseil. Ils proposaient les premiers au roi de s'appuyer contre les corps privilégiés, qui résistaient aux réformes, sur les états généraux, dont la voix étoufferait les murmures des abus.

Cette inclination du roi vers les deux novateurs inquiéta M. de Maurepas. Sa vieillesse s'alarmait des lon-

gues pensées et des mesures énergiques de gouvernement. Il craignait pour la monarchie les déplacements toujours dangereux de base, il craignait pour lui-même les soucis des difficultés : il voulait que le gouvernement vécût comme lui, de régime, de vieillesse et d'immobilité. Il fit ajourner les plans régénérateurs de M. de Malesherbes et de Turgot. Malesherbes se retira dans la solitude. Mais par une inconséquence qui attestait la légèreté du premier ministre, M. de Maurepas, après avoir repoussé les idées, rappela bientôt auprès du trône le philosophe exilé. M. de Malesherbes fut nommé ministre de la maison du roi, et renforça dans le conseil le parti de Turgot. Il chercha à promulguer en matière de conscience une tolérance d'état qui corrigeait les rigueurs de la révocation de l'édit de Nantes contre les protestants.

Ces premières atteintes à la tyrannie de l'Église exclusive révoltèrent l'assemblée du clergé. Ce corps, dans ses représentations au roi, regretta « ce temps où les » hommes qui professaient un autre culte que celui » de Louis XIV étaient obligés de chercher la solitude » des déserts et les ténèbres de la nuit. Il accusa d'un » monstrueux athéisme l'opinion des novateurs. »

Les représentants du clergé qui portaient au roi ces sommations si intempestives pour la foi étaient l'abbé Loménie de Brienne et l'abbé de Talleyrand, deux prélats futurs, dont l'incrédulité et les mœurs contrastaient avec le langage et présageaient les apostasies.

M. de Malesherbes ne répondit à ces murmures du clergé qu'en faisant appel à une puissance non encore constituée mais supérieure : l'opinion publique. « Il » s'est élevé, dit-il, un tribunal indépendant de toutes » les puissances et que toutes les puissances sont obli- » gées de respecter : l'opinion ! et dans un siècle où » chaque citoyen peut parler à la nation entière par » la voix de la presse, elle est au milieu du public » dispersé ce qu'étaient les orateurs de Rome et d'A- » thènes au milieu du peuple assemblé. »

XXXI.

La mort du comte de May, ministre de la guerre, introduisit dans le conseil du roi un autre novateur qui menaça la noblesse militaire des mêmes réformes dont le parlement et le clergé s'alarmaient.

C'était le comte de Saint-Germain, officier estimé, mais bizarre, sorte de Cincinnatus moderne arraché à son jardin pour réformer l'armée française. Il souleva contre lui tous les corps privilégiés de la maison militaire du roi. Il révolta le soldat en exagérant la discipline et en substituant les brutalités des coups de plat de sabre aux punitions qui respectaient l'honneur. L'impopularité du comte de Saint-Germain rejaillit sur Turgot et sur Malesherbes. Les économies de Turgot sur les dépenses de la cour ramenaient lentement l'équilibre dans les finances, mais le murmure des cour-

tisans s'élevait de jour en jour plus unanime contre le ministère. Le roi, qui ne savait supporter aucun refroidissement de son peuple, cherchait déjà à remplacer ces ministres par un homme plus agréable à l'opinion. Une correspondance secrète que ce prince entretenait, à l'insu de ses ministres, avec un écrivain futile et intrigant, le marquis de Pezai, lui indiqua l'homme de l'opinion.

XXXII.

Cet homme était M. Necker. Le roi trouva sa perte où il cherchait son salut. M. Necker fut la fatalité du règne.

M. Necker était étranger, comme la plupart des ministres qui ont suscité les grandes passions et les grandes fermentations populaires autour des trônes. Il était fils d'un professeur de Genève, petite république municipale, mercantile et littéraire, ruche de travail et d'idées aux bords de la France, que l'activité industrielle et le génie aventurier de ses habitants disséminaient dans toutes les capitales. Le nom de Jean-Jacques Rousseau avait illustré Genève; les spéculations de ses banquiers l'enrichissaient. M. Necker était venu à Paris, comme ses concitoyens, pour faire fortune.

Il avait les instincts de la richesse, la probité, l'économie, l'aptitude aux chiffres, le don de l'heureuse spéculation. Ces instincts, développés par le travail dans

une banque genevoise établie à Paris, et à laquelle il avait été bientôt associé, lui avaient donné d'abord l'indépendance, puis la fortune. Il l'avait agrandie dans des spéculations habiles avec la Compagnie des Indes. Cette fortune s'élevait à plusieurs millions. Ses succès en affaires lui avaient ébauché un nom dans ce monde mercantile, industriel et opulent, qui commençait alors à remuer les capitaux et le crédit de la France. Une femme active, ambitieuse d'importance, affamée de renommée pour son mari, qu'il avait épousée à Lausanne, rêvait pour lui une plus haute destinée que cette considération des comptoirs. Belle, vertueuse, lettrée, mais rappelant trop par le pédantisme de ses formes sa première vocation d'institutrice, madame Necker avait le ton et les prétentions d'une parvenue de renommée. Son cœur accessible à toutes les œuvres de bienfaisance, son culte sincère, vrai, quoique ostentatoire, pour son mari, son opulence charitable, sa maison ouverte à toutes les célébrités contemporaines, la sévérité de ses mœurs helvétiques, ses liaisons avec les philosophes, les poètes, les écrivains, les économistes du temps, son titre d'étrangère et de plébéienne enfin, qui donnaient plus de relief à son existence, avaient fait de sa maison un foyer d'opinion.

M. Necker, parvenu à la maturité de la vie et au repos, après la richesse acquise, s'exerçait par les conseils de sa femme à prendre rang parmi les écrivains. Il traitait pour l'Académie française des sujets où la politique

et l'administration étaient associées à la littérature. Sa lourde et emphatique éloquence affectait la sensibilité de Jean-Jacques Rousseau sans en avoir l'entraînement. Les mots de vertu, de religion, d'humanité, de philosophie, d'amour du peuple, de félicité publique, sanctifiaient ses livres aux yeux des financiers; ses connaissances économiques, commerciales et administratives imposaient aux hommes de lettres. Les caresses de sa femme aux arbitres du goût littéraire préparaient ses succès. Le culte respectueux que madame Necker professait pour le génie de son mari était communicatif à toute sa société. On la croyait sur parole. M. Necker était devenu ainsi, aux yeux de l'opinion, un mystère de génie, de vertu et de capacité pratique, que nul ne sondait, mais que tous attestaient. Sa considération faisait secte dans Paris. C'était l'époque où un besoin de prodiges travaillait les imaginations lasses du présent, où Mesmer, Saint-Martin, Cagliostro, exerçaient leurs prestiges, et où une certaine dose de charlatanisme était nécessaire, même au mérite et à la vertu.

M. Necker, bien supérieur à ces thaumaturges, était devenu cependant comme eux, grâce à ces manéges de sectes, un de ces prophètes à qui la crédulité publique attribuait les miracles d'une alchimie politique.

XXXIII.

Le marquis de Pezai, lié avec madame Necker, ne

cessait d'entretenir le jeune roi des ressources du génie de son Mécènes. Le roi en parla à M. de Maurepas. M. de Maurepas, embarrassé de M. Turgot et de M. de Malesherbes, qui soulevaient à la fois le parlement, le clergé et la noblesse, crut pouvoir passer sans danger ce caprice à l'opinion et au roi. En vain Louis XVI avait dit : « Je vois bien qu'il n'y a dans le » royaume que M. Turgot et moi qui aimons le peuple. » Il songeait à le sacrifier à la résistance du parlement et des ordres privilégiés. M. de Malesherbes, découragé, aspirait de lui-même à la retraite; l'égoïsme de la cour le faisait désespérer du bien public. Une altercation avec M. de Maurepas fut le prétexte de la démission de Malesherbes. — « Ah! » lui dit Louis XVI en la recevant, « vous êtes plus heureux que moi, vous » pouvez abdiquer! » Le jeune prince était forcé, par son entourage, à refouler une à une dans son cœur toutes ces aspirations de félicités publiques. Turgot suivit son ami et mourut peu de temps après, de tristesse, sur la difficulté de faire du bien aux hommes. C'était le véritable apôtre de la Révolution opérée par la philosophie et par la couronne, au lieu de la Révolution faite par les passions et par le peuple. La Révolution régulière perdit en lui son précurseur, le peuple son ami, le roi son sauveur.

A peine ces deux ministres étaient-ils sortis du conseil, que M. de Maurepas se hâta de renverser, par la main d'hommes médiocres et complaisants, Amelot et

Clugny, tout ce que Turgot et Malesherbes avaient ébauché. « On ne m'accusera pas, » dit-il en plaisantant lui-même de ses choix, « d'avoir choisi ceux-là pour leur » esprit. » La mort ayant emporté Clugny au milieu de la crise des finances et à la veille de la guerre d'Amérique, M. de Maurepas appela Necker à la direction des finances. Le clergé protesta contre l'introduction d'un protestant, et la noblesse contre l'élévation d'un plébéien citoyen d'une république. « Je l'abandonnerai, » répondit M. de Maurepas avec un sarcasme, « si le clergé veut payer les dettes de l'État. »

XXXIV.

C'était en 1776. L'Amérique, détachée de l'Angleterre, commençait la guerre de son indépendance contre sa mère patrie ; guerre civile et révolutionnaire où le peuple américain s'insurgeait à la fois contre la nationalité et contre la monarchie. La France hésitait sur le parti qu'elle avait à prendre dans cette grande discussion de famille. Turgot avait recommandé la neutralité et la paix. Necker pensait de même. L'opinion l'emporta sur les répugnances de ces deux hommes d'État, et décida le roi à fomenter et à soutenir, par la main d'une monarchie, la révolte d'une colonie et la naissance d'une république.

La haine contre l'Angleterre, la joie de ses revers, la déclaration philosophique des droits de l'homme pro-

clamés pour la première fois au congrès de Boston le 10 mai 1775, fanatisaient la France. Les vertus de Washington enrôlaient des auxiliaires à la liberté jusque dans les cours de l'Europe. Les discours de Francklin, les théories démocratiques de Thomas Payne, avaient des échos dans tous les livres et dans tous les salons de Paris. Le marquis de Lafayette, jeune et glorieux transfuge de l'aristocratie, s'embarquait pour donner sa fortune et son sang à la cause de la régénération d'un peuple. Le génie invisible de la philosophie, de l'égalité, de la liberté, soufflait dans les esprits et pliait le gouvernement irrésolu sous l'entraînement général et irréflecti d'une passion publique. Le roi lui-même, après deux années d'hésitation, signa l'alliance défensive et offensive avec une république qui n'existait pas encore. Necker, habile à remplacer les impôts par les emprunts et à masquer le déficit par le crédit, suffit glorieusement à la guerre. « Il a fait la guerre sans impôts; c'est un » Dieu! » s'écriait la nation. « Peuple crédule! » répondait Mirabeau, dont le génie entrevoyait l'abîme à travers le prestige; « peuple crédule, hâtez-vous de l'admirer! » vos enfants le maudiront un jour!... »

Cette protestation solitaire d'un homme encore inconnu n'amortissait pas l'enthousiasme pour le ministre des finances. Necker s'avançait d'emprunts en emprunts vers la nécessité d'un remboursement qui nécessiterait à son tour l'appel au pays.

Le parlement, alarmé de cette dette mystérieuse et

croissante, s'insurgea contre les emprunts qu'on lui présentait à enregistrer. D'Espréménil, un de ces hommes d'excès qui sont les débauchés de la parole, tantôt pour un parti, tantôt pour l'autre, prononça le mot menaçant de convocation de la nation et d'états généraux. Necker lui répondait en allumant, par le charlatanisme de la bourse, le fanatisme des prêteurs amorcés par l'agiotage, par des réformes modérées, par des économies ostentatoires et par l'ébauche des administrations provinciales, concessions aux provinces empruntées aux plans de Turgot.

L'importance de l'heureux ministre des finances importunait ses collègues et portait ombrage à M. de Maurepas. Bien que la reine le protégéât, Necker tremblait devant le premier ministre, maître exclusif de la confiance du roi. « Je me rappelle encore, » écrit-il après sa retraite, « de ce long et obscur escalier de M. de Mau- » repas que je montais avec crainte et mélancolie, in- » certain du succès, auprès de lui, d'une idée nouvelle » que j'avais à lui soumettre. Je me représente encore » ce cabinet en entre-sol placé sous les toits de Ver- » sailles, au-dessus de l'appartement du roi, et qui, par » sa petitesse et sa situation, semblait véritablement un » abrégé de toutes les vanités, de toutes les somptuosi- » tés et de toutes les ambitions. C'est là qu'il fallait en- » tretenir de réformes et d'économies un ministre vieilli » dans le faste et dans les usages de la cour. Je me sou- » viens encore de l'espèce de pudeur dont j'étais em-

» barrassé lorsque je mêlais à mes discours quelques-
» unes des grandes idées morales dont mon cœur était
» animé. »

XXXV.

Des ressentiments et des rivalités éclatèrent. Necker, pour se rendre plus cher au pays, plus inviolable à la disgrâce, publia pour la première fois un compte rendu à l'opinion de l'administration et de l'état des finances.

C'était reconnaître un autre maître et un autre juge que le roi et les parlements; c'était déchirer le voile du conseil des ministres, et appeler les regards de la multitude sur les mystères du trésor et du gouvernement. C'était en même temps promulguer avant l'heure en son seul nom le programme administratif et sentimental de tous les vœux du bien public.

Cette adulation habile à l'opinion, quoique entremêlée des hommages inconvenants que le ministre se rendait partout à lui-même, et qu'il étendait même aux vertus de sa femme, fut accueillie en France et en Europe avec le fanatisme qui excuse tout, et avec l'enivrement qui déifie tout. Necker devint l'idole de l'espérance publique. Son compte rendu, masquant la dette arriérée de l'Etat, portait à dix millions la supériorité des revenus sur les dépenses, même en temps de guerre. Un tel résultat glorifiait l'administration du ministre et fit affluer deux cents millions d'emprunt nouveau dans le trésor.

XXXVI.

M. de Maurepas, justement inquiet d'une publicité qui transportait à l'opinion le contrôle de la royauté, et personnellement offensé de ce que M. Necker, sans daigner le nommer, rapportait toute la gloire de la situation à lui-même, railla le charlatanisme de ce rapport. Le roi conçut des inquiétudes. M. de Vergennes, homme de secret et de hiérarchie dans le gouvernement, démontra au prince le danger de livrer la France à la merci d'un étranger et la couronne à un républicain; les financiers et les publicistes des partis hostiles ou indépendants du ministre des finances contestèrent, démentirent, bafouèrent l'œuvre et l'homme. La liberté de la presse naquit de fait de cette téméraire publicité.

Necker supporta mal la discussion qu'il avait provoquée. Il fit saisir et poursuivre les écrits de ses adversaires. Il somma impérieusement M. de Maurepas de le couvrir d'une faveur éclatante et exceptionnelle du roi, en l'introduisant au conseil et en lui attribuant la supériorité sur les ministres de la guerre et de la marine. Déconcerté dans ses exigences par M. de Maurepas, M. Necker donna au roi sa démission; il se retira, dans sa popularité et dans son opulence, au château de Saint-Ouen, à la porte de Paris. Sa maison devint le sanctuaire d'une idolâtrie de son génie et le foyer de l'opposition contre la cour. De là ses écrits,

multipliés avec les circonstances, semèrent les murmures et la colère dans l'esprit de la multitude contre les privilégiés de la société. « Presque toutes les institutions » civiles, » dit-il, « ont été faites pour les propriétaires. » On est effrayé en ouvrant le code des lois de n'y découvrir partout que cette vérité. On dirait qu'un petit nombre d'hommes, après s'être partagé la terre, ont fait des lois de garantie contre la multitude, comme ils auraient construit des abris dans les bois pour se défendre des bêtes sauvages!... Que nous importent vos lois de propriété? nous ne possédons rien! Vos lois de justice? nous n'avons rien à défendre. Vos lois de liberté? si nous ne travaillons pas, demain nous mourons!... » Le ministre devenait tribun pour remonter au pouvoir sur les bras du peuple.

XXXVII.

On s'inquiétait à la cour de l'impossibilité de remplacer un ministre si cher au peuple.

« L'homme impossible à remplacer est encore à naître, » répondit M. de Maurepas à ceux qui lui parlaient de la difficulté de succéder à M. Necker. Il fit nommer à sa place un parlementaire, M. Joly de Fleury, flattant ainsi les corps qu'il avait offensés sous M. Turgot et bravés sous M. Necker.

La guerre d'Amérique occupait les esprits. M. de Maurepas mourut avant les agitations que sa légèreté

avait préparées à son jeune maître. Louis XVI le pleura comme un père et le regretta comme une habitude. Ce ministre le soulageait de ses hésitations en prenant témérement sur lui la responsabilité de sa politique. « Ah ! » dit le roi le lendemain de sa mort, « je n'entendrai plus tous les matins sur ma tête le bruit » des pas de mon vieil ami ! »

Le roi tenta d'imiter Louis XIV en dirigeant lui-même son conseil, et il éprouva une secrète joie de marcher sans tuteur.

M. de Vergennes méritait et obtint le principal ascendant dans son cabinet. Le ministre des finances, agréable au parlement, obtint à Paris l'enregistrement de trente millions de nouveaux impôts. Ceux de Franche-Comté et de Bretagne résistèrent. Des troupes furent nécessaires pour dompter l'esprit parlementaire qui insurgait la population de Rennes.

D'Ormesson succéda à Fleury dans la direction des finances. Honnête et scrupuleux, mais incapable, son impéritie laissa après sept mois les emprunts accrus de 340 millions et le trésor public entièrement vide.

Il fallait un prodige pour prévenir la banqueroute imminente de l'État. Tous les aventuriers s'offrirent. La duchesse de Polignac, amie de prédilection de la reine, fit choisir Calonne, intendant de Lille. Calonne n'avait rien à risquer, ni en considération ni en crédit; il avait la confiance de la témérité et l'aplomb du charlatanisme. Homme sans scrupules, sans système et

sans parti, il s'en fiait à son esprit, à la faveur des courtisans, à l'agiotage des banquiers, à la crédulité des honnêtes gens, à la corruption des écrivains politiques, à l'imbécillité du peuple, et surtout au hasard et au temps, pour liquider après lui ses opérations. Tel était Calonne, le plus charmant des hommes funestes, véritable ministre de l'étourderie, dans une cour qui voulait dévorer le jour sans s'occuper du lendemain. Sa figure, sa séduction naturelle, sa grâce légère, qui contrastaient avec le pédantisme de Necker, l'impression de sa supériorité qu'il avait l'art d'inspirer aux autres, sa main ouverte à tous, sa profusion de faveurs, de promesses, d'illusions, son éloquence qui enchantait même le doute, le désignaient à la duchesse de Polignac comme le plus habile des expédients. Si l'on marchait à l'abtme, Calonne aurait du moins le mérite de le cacher jusqu'au dernier pas.

XXXVIII.

Calonne réussit à le dérober à Louis XVI, aux ministres, à la nation. Il eut dans les propos l'audace de sa légèreté dans les affaires. « L'économie est doublement funeste, » dit-il au conseil : « elle avertit les capitaux de ne pas » s'offrir à un trésor obéré, et elle fait languir le travail, » que la prodigalité vivifie. Un homme qui veut emprunter doit paraître riche, et, pour paraître riche, il faut éblouir par ses dépenses. »

Cette théorie de la prodigalité, vraie pour un État, quand la prodigalité est mesurée sur les possibilités et reproductrice de richesses, conduisit Calonne à des profusions insensées permises à la reine, aux princes, aux favoris, aux favorites, aux banquiers, aux manufactures, aux travaux publics. Tout était prospérité à la surface, péril et misère au-dessous. Calonne, pour étourdir l'opinion, livrait la France à la licence de la presse, et l'imagination publique aux prestiges de toutes les utopies. Les empiriques et les thaumaturges se disputaient la crédulité du peuple et des grands. Mesmer et Cagliostro exploitaient leur secte. Saint-Martin, Wesaupht, Saint-Germain, mêlaient leurs miracles à leur théosophie; Beaumarchais traduisait, dans ses comédies et dans ses mémoires, la société, le pouvoir, la religion, la morale même en ridicule. Il apprenait à la société à rire d'elle-même devant le peuple. Montgolfier tentait la navigation des airs; le goût des arts formait des musées; l'amour des lettres et la passion des discussions politiques réunissaient les hommes d'intelligence dans des académies libres, dans des cercles, dans des clubs qui activaient et doublaient leurs forces; la liberté des mœurs s'instituait avant la liberté des lois. Le roi creusait le port militaire de Cherbourg et rédigeait de sa propre main le plan et les instructions des voyages de découverte de Lapeyrouse.

Calonne suffisait à tout par des emprunts succédant à d'autres emprunts pour combler le vide du trésor. Nec-

ker avait provoqué le crédit, Calonne l'enivrait par l'agiotage. L'ivresse refroidie, la ruine apparut, les ressources manquèrent. Calonne sentit alors la nécessité de réformer profondément l'État dans l'intérêt des finances du royaume :

« Un royaume, » écrivit-il, « composé de pays indépendants appelés pays d'État, de pays d'élection, » de pays d'administrations provinciales, un royaume » dont les provinces sont étrangères les unes aux » autres, où des barrières multipliées dans l'intérieur séparent et divisent les sujets d'un même » souverain, où les classes les plus riches sont les moins » contribuables, où les plus pauvres supportent tout le » poids, où les privilèges rompent tout équilibre, est un » royaume qu'il est impossible de bien gouverner..... » On ne peut établir solidement les finances qu'en réformant la constitution! Il faut reprendre en sous-œuvre l'édifice entier pour en prévenir la ruine!... » Sire, le succès élèvera votre nom au-dessus des plus » grands noms de cette monarchie dont vous mériterez » ainsi d'être appelé le législateur. »

Calonne, après ce préambule révolutionnaire, remaniait dans ses plans toutes les institutions, et réformait, dans l'intérêt du roi, provinces, clergé, noblesse, parlement. Il montrait dans ses vues le génie précurseur de la révolution; il refaisait contre les privilèges ce que Richelieu avait conçu contre la féodalité. Le signal du remaniement du royaume partait du conseil du roi.

XXXIX.

Enfin Calonne avoua au roi le déficit immensément accru qu'il lui cachait avec tant d'art et tant de prodigalité depuis son entrée au ministère, et il ne lui montra pour combler cet abîme que les vices, les abus, les usages, les immunités d'impôt, les droits des provinces, les privilèges des corps, les inégalités des classes, à jeter courageusement dans le gouffre.

Louis XVI frémit et hésita. « Mais c'est du Necker que » vous me proposez là ! » dit-il à son ministre. « Oui, » sire, » répondit Calonne ; « mais dans l'état désespéré des choses, on ne peut rien vous présenter de » mieux. » Calonne conclut en demandant au roi l'autorisation de convoquer l'assemblée des notables, sorte de représentation abrégée de la nation, qui lui servirait de point d'appui contre les classes et contre les provinces privilégiées, pour poser le levier des grandes réformes du royaume :

Louis XVI, à la fois effrayé et ébloui, donna son consentement et promit le secret à cette conspiration du gouvernement contre le gouvernement. Il garda ce secret même avec la reine. Il prépara en silence la convocation de cette assemblée délibérante composée de cent quarante-quatre noms, princes, ducs, pairs, archevêques, évêques, conseillers d'Etat, premiers présidents, procureurs généraux des parlements, députés

élus des pays d'État, noblesse, clergé, tiers état, enfin officiers municipaux des villes principales. Il fit élaborer mystérieusement par ses ministres les plans de réformes à soumettre aux notables, et il divisa l'assemblée en bureaux séparés, présidés chacun par un des princes de la famille royale.

L'ordonnance de convocation éclata comme un coup de foudre le 29 décembre 1786.

« Je convoque, » disait le roi dans le préambule de cet acte, « une assemblée composée de personnes » et de diverses conditions des plus qualifiées de » l'Etat, afin de leur communiquer mes vœux pour » le soulagement de mon peuple. » C'était appeler la nation elle-même au ministère. Louis XVI ne vit dans cette innovation qu'une conférence paternelle d'un côté, filiale de l'autre, entre son peuple et lui. « Je n'ai ja » mais mieux dormi que cette nuit, » écrivit-il le lendemain à Calonne. Il croyait trouver dans son peuple le désintéressement et les vertus qu'il apportait lui-même à cette conférence avec ses sujets.

XL.

La reine s'irrita du mystère que le roi avait gardé. La cour se souleva d'avance contre les plans qui allaient l'atteindre. Les politiques qui survivaient du règne de Louis XIV et de Louis XV s'écrièrent que le roi avait donné sa démission. Les provinces murmurèrent contre

une représentation arbitraire, restreinte, et en majorité privilégiée, pour décider sans le peuple des intérêts du peuple. Les écrivains creusèrent et envenimèrent la plaie de l'État découverte ainsi par le roi lui-même. Les différents ordres du royaume se concertèrent pour préserver avant tout l'inviolabilité de leurs privilèges et de leur caste. Les princes, frères ou parents du roi, songèrent à se populariser contre la couronne ou contre le ministère à la tête des notables. Les esprits fermentèrent jusqu'à l'agitation dans Paris. La presse, autorisée par cette convocation à remuer toutes les questions de constitution ou de finances, déborda en livres, en brochures, en pamphlets, qui jetèrent le gouvernement à la publicité et bientôt au mépris de la multitude.

Le seul homme capable dans le gouvernement de contenir ou de réparer ce désordre d'idées, Vergennes, mourut. Il fut remplacé par M. de Montmorin, dont le mérite était dans l'amitié méritée de son maître.

L'assemblée des notables s'ouvrit. Calonne, pour motiver ses plans et pour excuser ses fautes, leur fit un tableau sinistre de la situation des finances. Il déversa une partie du reproche sur Necker, qu'il accusa indirectement d'avoir masqué dans son compte rendu un déficit de quatre-vingts millions. Il proposa, pour rétablir l'équilibre, un subside territorial payé par l'universalité des terres, la suppression des immunités d'impôts pour les classes privilégiées, et des administrations provinciales empruntées à Turgot.

XLI.

Les notables, sans admettre ou refuser l'égle répartition des charges publiques, demandèrent préalablement à connaître les comptes de l'administration. Necker publia un démenti aux chiffres de Calonne; l'opinion se passionna pour l'un ou pour l'autre des deux ministres. Dans l'impossibilité de s'entendre, M. de Lafayette et les notables du parti populaire demandèrent les états généraux, seule représentation souveraine capable de juger ce procès et d'imposer ses décisions au gouvernement. Le clergé refusa de se laisser imposer. L'archevêque de Toulouse, M. de Brienne, secrètement patronné par la reine, et à qui l'intrigue et l'ambition avaient fait une renommée de génie, fomenta et personnifia l'opposition contre Calonne. Calonne se défendit par des appels téméraires au peuple contre l'égoïsme des notables. Les états généraux devinrent le cri public. La reine, alarmée, obtint enfin du roi l'éloignement de Calonne. Elle fit exiler du même coup Necker à vingt lieues de Paris.

L'archevêque de Toulouse, Brienne, protégé de la reine, fut nommé, après quelques tâtonnements, ministre principal. L'assemblée des notables, qui avait vu devant elle soulever toutes les questions sans en résoudre une, s'évanouit dans l'indifférence publique et dans l'impatience des états généraux. Le seul art de Brienne

fut de les ajourner par des mesures qui associaient ensemble les illusions de Turgot, les agiotages de Calonne, les popularités de Necker. En voulant imposer au parlement quelques-uns des édits refusés par les notables, Brienne éprouva devant ces corps les mêmes résistances qu'il avait éludées devant le clergé et la noblesse. Il fit faire au roi des coups d'autorité contre les parlementaires. Le peuple soutint le parlement par des séditions. D'Espréménil invoqua de nouveau les états généraux, cette menace suprême contre le trône et qui était aussi le suicide des parlements. « La Providence, » lui répondit le président d'Ormesson d'un mot prophétique, « punira vos » funestes conseils en exauçant vos vœux! »

La cour n'éclatait pas moins contre quelques tentatives d'économie qui lui semblaient des attentats contre la propriété de ses profusions. Le roi exila le parlement à Troyes; ses deux frères, le comte de Provence et le comte d'Artois, allèrent eux-mêmes en son nom faire enregistrer de force les édits contestés. L'un fut applaudi, à cause de son attitude populaire, à l'assemblée des notables, l'autre insulté à cause de sa partialité pour l'aristocratie.

XLII.

Le parlement exilé à Troyes y devint le foyer des oppositions et le but des hommages de l'opinion publique. « Paris, » lui disait-on dans des adresses de condoléance,

« la nation entière cherche en vous ses dieux tutélaires. »

Les parlements de province ressentirent comme une injure commune l'exil du parlement de Paris. « Les coups d'autorité, » écrivirent-ils dans leur délibération factieuse, « les coups d'autorité sans cesse renouvelés, les exils, la contrainte et la force mises à la place de la justice, étonnent dans un siècle éclairé, blessent une nation idolâtre de ses rois, mais libre et fière, glacent les cœurs, et pourraient rompre à la fin les liens qui unissent le souverain aux sujets et les sujets au souverain ! »

Le roi et les parlementaires sensés aspiraient à une réconciliation. D'Espréménil et les parlementaires fanatiques de leur corps la repoussaient. « Vous êtes sortis de Paris couverts de gloire, » s'écriait ce tribun de la magistrature, « et vous y rentrerez couverts de boue ! »

Duport, Robert de Saint-Vincent, Fréteau, conseillers au parlement, soutenaient ce jeune factieux dans ses audaces. Le roi céda et retira ses édits à des conditions honteuses pour son autorité. La rentrée triomphale des parlements dans Paris fut une insulte à la majesté royale. Le peuple, ameuté par les jeunes séditeux de la magistrature, y promena dérisoirement, y couvrit de fange et y brûla dans un prophétique supplice les images du baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, de la duchesse de Polignac, épargnant à peine la reine elle-même dans ses simulacres de vengeance, et

mélant déjà le nom de la reine à toutes les imprécations populaires. Les parlementaires contemplaient avec une joie secrète ces délires de popularité qui leur annonçaient un triomphe factieux sur le trône, triomphe derrière lequel ils ne voyaient pas leur propre échafaud.

XLIII.

Enfin, le premier ministre, dans le désespoir de ses mesures qui avortaient toutes, résolut d'arracher un dernier emprunt de 400 millions au parlement, au prix de la convocation des états généraux ajournée à cinq ans. Le roi s' alarma, la reine frémit, les princes et les courtisans s'indignèrent. Brienne répondit à tout par la nécessité du trésor et par le long délai entre la promesse et l'exécution. Se fondant sur la mobilité du caractère national, il sourit des craintes qu'on affectait sur une mesure ajournée à cinq ans dans un pays où les années étaient des siècles. Il affirma au roi et à la reine que le déficit une fois comblé par les quatre cents millions obtenus des parlements, une bonne gestion des finances, le calme rendu aux esprits, les occasions de remontrance enlevées une fois pour toutes aux parlements et le murmure étouffé dans le peuple, d'heureuses et inévitables diversions entratneraient l'opinion publique à d'autres courants d'idées, et que ce subterfuge de gouvernement serait oublié avec les circonstances qui y faisaient recourir.

XLIV.

Le roi et la cour, convaincus par ces sophismes de la légèreté, consentirent à tout promettre. Une séance royale fut assignée pour l'enregistrement par autorité à l'emprunt de quatre cents millions. Le roi y parla en maître et revendiqua pour lui seul le pouvoir législatif sans dépendance et sans partage. Son ministre semblait compenser par les vaines maximes du pouvoir absolu la concession entière du pouvoir monarchique qu'il lui arrachait dans l'acte de convocation de la nation.

Cette concession suprême ne ferma pas la bouche aux tribuns du parlement devant le roi. Ils murmurèrent contre la violence de l'enregistrement, contre l'énormité de la somme, contre le délai de cinq années qui suspendait le bénéfice de la promesse.

« Vous nous parlez de cinq années, » s'écria le vieux parlementaire Robert de Saint-Vincent, sans s'intimider devant la majesté royale ; « mais depuis le »
» règne de Votre Majesté, les mêmes vues ont-elles »
» présidé jamais cinq ans de suite à l'administration »
» de vos finances ? Vous flattez-vous, ministre d'un »
» jour, d'avoir le temps de réaliser les vôtres ? Cette »
» faveur qui vous a élevé, vous flattez-vous qu'elle vous »
» maintienne ? Sire, le remède aux plaies de l'État vous »
» a été indiqué par votre parlement : c'est la convoca- »
» tion des états généraux ; mais cette convocation, pour

» être utile, doit être prompt. Pourquoi ce retard ?
» C'est que vos ministres veulent éviter cette assem-
» blée dont ils redoutent le contrôle, mais leur espé-
» rance est vaine : les besoins de l'État vous forceront à
» les réunir d'ici à deux ans ! » (Et comme un mur-
mure s'élevait dans le groupe des courtisans qui en-
touraient le roi.) « Oh ! oui, » reprit l'orateur populaire,
ils vous y forceront. Retranchez ce préambule déri-
» soire, parce qu'il est indigne de la majesté royale. »

XLV.

De telles paroles, prononcées en face du roi, dans tout l'appareil de sa force, semblaient faire entendre, sous la monarchie, l'éloquence républicaine. D'Espréménil y ajouta le pathétique et l'objurgation en conjurant le roi, avec larmes, de céder aux vœux de son peuple et de se jeter à l'instant dans les bras des états généraux.

Le roi ému balbutia quelques mots qui semblaient arracher ce consentement de son cœur.

Le duc d'Orléans changea la scène en se levant avec un embarras qui trahissait la timidité sous l'audace. « Sire, » dit-il d'une voix tremblante et en perdant la mémoire du peu de paroles que ses conseillers lui avaient soufflées, « cet enregistrement est illégal, et il » faudrait exprimer qu'il est fait par le commandement » de Votre Majesté. »

Le roi, troublé par cette voix qui s'élevait de sa propre famille, et intimidé lui-même par l'appareil de sa propre souveraineté, se tut un instant; puis d'une voix basse et avec un geste d'indifférence, « Cela » m'est égal, » répondit-il au prince, « vous êtes bien » le maître; » et, se reprenant encore d'un ton plus ferme, « Vous vous trompez, cela est légal, parce que » je le veux ! »

Le parlement, après la séance, fut mandé à Versailles pour voir déchirer la délibération et la protestation du duc d'Orléans. Le prince, qui venait de racheter aux yeux des Parisiens sa déconsidération précoce par une audace séditieuse, fut exilé dans une de ses résidences à Villers-Cotterets. Les parlementaires accusèrent par une allusion transparente la reine de la sévérité du roi. Brienne affectait de la faire régner et de la compromettre dans sa cause en ne délibérant qu'en présence de cette princesse. Le clergé, soutenu par d'Espréménil, se souleva contre les édits de tolérance en faveur des protestants promulgués par le roi; à la fois rebelle et maladroit, il implorait la liberté des votes d'impôts et l'oppression pour les consciences. En répondant au duc de Luynes, qui défendait l'esprit philosophique des édits, d'Espréménil montra du geste l'image du Christ sur la tête de ses collègues. « Voulez-vous donc, » s'écria-t-il, « le cru- » cifier une seconde fois ? »

L'esprit d'opposition se grossissait de tous les partis, même du parti de l'Église dominante. Le parle-

ment, sous l'inspiration de d'Espréménil et de Montsabert, deux de ses plus véhéments agitateurs, rédigea et signa à l'unanimité une déclaration prétendue des principes fondamentaux de la monarchie française, prélude de l'insurrection nationale du Jeu de paume. Ces deux tribuns privilégiés y revendiquaient pour les états généraux seuls le droit de voter les subsides, l'inamovibilité des magistrats, la souveraineté des lois, la liberté individuelle des citoyens, le droit de résistance aux volontés arbitraires du roi. C'était le programme de la révolte contre la royauté souveraine.

Le ministre y répondit par l'arrestation à main armée et en pleine séance des deux agitateurs du parlement, d'Espréménil et Montsabert. Leurs collègues les couvrirent et refusèrent de les désigner à l'officier des gardes du corps chargé de les arracher sur leurs sièges. Le parlement resta trente-six heures cerné. D'Espréménil et Montsabert se désignèrent enfin eux-mêmes au commandant des troupes. « Pour ne pas exposer plus longtemps le » sanctuaire des lois à la violence, » dit d'Espréménil, « nous cédon's à la force. » Puis se levant et se découvrant, il traversa, aux applaudissements du peuple attrou'pé, la haie des soldats. Ces drames préludaient à ceux de Versailles.

XLVI.

Pour confondre la magistrature et éluder les états gé-

néraux, M. de Brienne réveilla une vieille institution monarchique de simple apparat, nommée la cour plénière. Les membres de la magistrature désignés pour en faire partie protestèrent contre cette dérision de liberté, et l'institution avorta à sa première séance.

Les parlements de province imitèrent et dépassèrent les violences de celui de Paris. La Provence, le Roussillon, le Languedoc, la Bretagne, le Béarn, le Dauphiné, furent en feu. Une assemblée illégale de tous les ordres de cette dernière province se réunit séditieusement, malgré les défenses du roi, au château de Vizille, sous la présidence de M. Mounier, devenu plus tard président de l'Assemblée nationale. L'Église, animée du même souffle d'agitation que les parlements, la noblesse et le peuple, parla à l'assemblée du clergé le langage des tribuns. « Quand le cri public, » dit-elle dans ses remontrances au roi, « commande au » premier ordre de l'État de porter les vœux des autres » ordres opprimés de l'État au pied du trône, il n'est » plus seulement glorieux de parler, il est honteux de » se taire. La nation ne voit dans votre cour plénière » qu'un tribunal de cour dont elle redoute la complai- » sance. La gloire de Votre Majesté n'est pas d'être roi » de France, mais roi des FRANÇAIS. »

XLVII.

Au milieu de ces agitations, les emprunts ne se réali-

saient pas et le trésor était vide. Brienne, vaincu par la détresse, céda au cri public qu'il avait lui-même provoqué, et fixa la convocation des états généraux au 1^{er} mai 1789. La joie de cette conquête rapprochée enivra la nation et apaisa un moment les murmures. Mais la pénurie croissante du trésor, menaçant, à peu de jours de distance, les services publics de suspension, et les créanciers de l'État de banqueroute, Brienne dépouilla jusqu'aux caisses des invalides, des hospices, pour suffire aux besoins urgents du moment. Il contraignit les fournisseurs et les créanciers à recevoir des billets de la banque au lieu de numéraire. La panique saisit tous les esprits, même le sien. Il offrit à Necker, chef de l'opposition et idole de la banque, la direction des finances. C'était désarmer l'opinion et livrer le gouvernement à la merci du novateur.

La reine, tour à tour inflexible et dominée par la nécessité, consentait à ce sacrifice pour conserver le premier ministre, son ouvrage, au pouvoir. Necker mit des conditions presque souveraines à son acceptation. La duchesse de Polignac et le comte d'Artois, irrités contre Brienne, qui leur disputait l'ascendant sur la reine, abandonnèrent ce ministre de malheur. Il tomba enfin, le 25 août 1788, aux acclamations du royaume et au désespoir de Marie-Antoinette et du roi, qu'il avait conduits aux extrémités de leur puissance et au bord d'un soulèvement général, mais il tomba encore en favori. Élevé le jour de sa chute à la dignité de cardinal, di-

gnité que son impiété profanait, enrichi jusqu'à satiété des pontificats et des dépouilles de l'Église, ayant élevé sa maison aux plus hautes charges de la cour, du sacerdoce et de l'armée, il alla dans son archevêché de Sens contempler les ruines de l'État, qu'il avait sapé, et se préparer au suicide qui devait terminer ses jours.

XLVIII.

Les courriers qui apportèrent aux provinces la nouvelle de la chute de Brienne et du rappel de Necker aux finances furent couronnés de lauriers par le peuple. La France entière illumina ses villes et ses hameaux comme pour une victoire nationale. Necker, qui ne connaissait que la faveur de la multitude pour instrument de gouvernement, se hâta de la conquérir en sacrifiant toutes les mesures de son prédécesseur. Le rappel des parlements fut le signal d'agitations triomphales dans Paris qui ensanglantèrent le délire du peuple. Cet enthousiasme soutint Necker sur l'abîme creusé par la cour. Il trouvait le trésor vide et le peuple affamé par une disette. Mais la faveur publique et l'habileté d'expédients du financier consommé rappelèrent à l'instant le crédit et l'abondance. Necker donna le premier exemple du patriotisme en avançant sur sa propre fortune deux millions au trésor. Il satisfit l'impatience de l'opinion en avançant encore de six mois la convo-

cation des états généraux. Il vécut de popularité et fit vivre la nation d'espérance et le roi d'illusion jusque-là. Mais, soit crainte de trancher par l'autorité royale les questions préliminaires sur la convocation des nouveaux états généraux, soit irrésolution et imprévoyance, le nouveau ministère sembla s'en rapporter au hasard du choc inévitable qu'il préparait ainsi entre les trois ordres de l'État et le peuple.

XLIX.

Les notables, convoqués de nouveau pour délibérer sur les formes de délibération des états généraux, refusèrent dans tous les bureaux, excepté dans celui que présidait le comte de Provence, frère du roi, d'accorder aux plébéiens un double nombre de représentants pour faire équilibre entre le peuple et les deux ordres privilégiés. Le parlement, qui avait le premier évoqué comminatoirement les états généraux, commença à trembler devant son œuvre. Il s'efforça d'en restreindre d'avance, mais tardivement, les attributions et les formes. L'opinion lui échappait déjà pour courir à une tribune plus imposante.

La noblesse et les princes protestaient en vain contre ce doublement de représentants des plébéiens. Necker, cédant au nombre, convainquit le roi et la reine de la nécessité de se populariser dans la masse de la nation, en rangeant le gouvernement du côté du peuple.

Il fit déclarer par un simple arrêt du conseil des ministres que les députés des communes seraient en nombre égal au nombre total des deux premiers ordres. Mais le ministre n'osa rien préjuger sur la délibération des états généraux par ordres séparés ou en commun. C'était laisser en suspens la fédération ou l'unité du royaume, la guerre intestine ou l'harmonie dans la représentation.

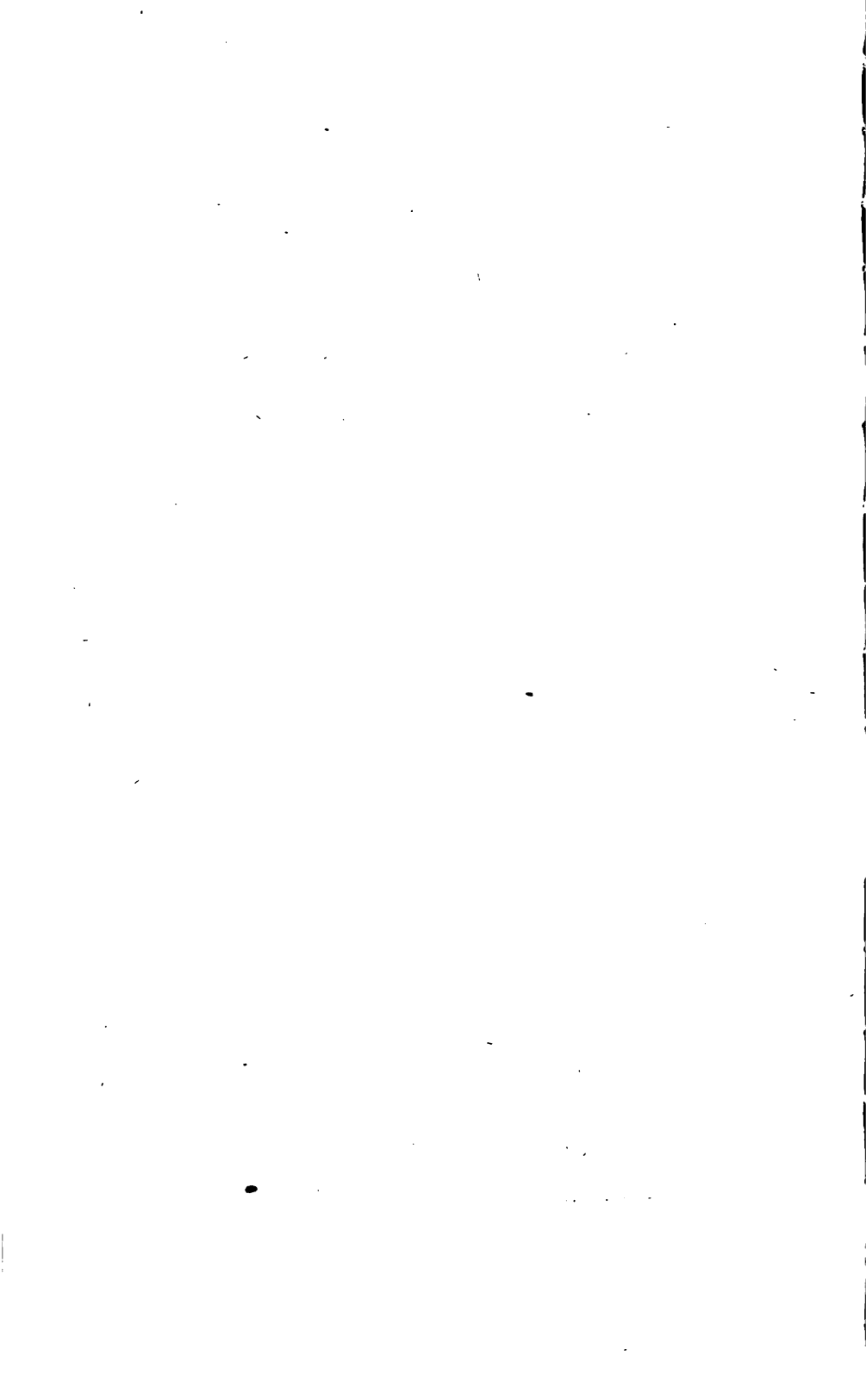
L.

Les passions s'emparèrent de ce silence du gouvernement et préparèrent, par des discussions envenimées, la victoire des plébéiens contre les classes privilégiées. Une brochure de Sieyès trancha la question dans son titre seul : « Qu'est-ce que le tiers état ou le peuple? Tout! »

Les nobles répondaient que la représentation de la patrie appartenait à ceux qui, comme la noblesse, versaient leur sang pour elle. « Et le sang du peuple est-il donc de l'eau? » répliquaient les publicistes populaires. L'orage se formait dans tous les esprits.

C'est dans cette mêlée d'opinions, de vanités, d'intérêts, de rivalités et de haines que Necker convoqua enfin les états généraux pour le 27 avril, à Versailles. Le choix de la ville où la pensée publique allait éclater avait été l'objet des méditations des hommes sages et fit trembler les hommes prévoyants. Il était évident que la pression d'une capitale immense, plébéienne et turbulente, donnerait la prépondérance

au peuple, l'hésitation à la cour, l'audace aux novateurs. Soit confiance du roi dans sa propre majesté, soit désir d'imposer aux yeux et aux esprits des députés des provinces par la pompe de la résidence et par l'appareil de la force militaire de la cour, soit impéritie des conseillers de la cour, soit enfin désir caché du premier ministre de faire délibérer les ordres privilégiés et le roi lui-même dans une résidence rapprochée du grand centre d'opinion publique, afin d'en recevoir de plus près le contre-coup, on avait choisi Versailles. Le palais des états généraux ne devait pas tarder à y dominer le palais de Louis XIV. Un peuple et une cour allaient s'y mesurer face à face. La France et l'Europe étaient attentives à cette entrevue.



LIVRE DEUXIÈME.

I.

En se retraçant ainsi sommairement les circonstances qui avaient amené Louis XVI à convoquer son peuple pour partager son autorité législative avec la nation ou pour la disputer aux factions, on ne peut assez s'étonner de l'insignifiance des nécessités et de la petitesse des motifs qui avaient entraîné le roi à ce coup d'Etat contre la couronne. Un règne unanimement accueilli par l'espérance publique, une guerre navale aux Indes et en Amérique, antimonarchique mais glorieuse, quelques conflits d'autorité avec les parlements, corps sans racines dans le fond du pays, et qui n'usurpaient jamais que sur la faiblesse, enfin de légers embarras de finance qui pouvaient être remédiés par l'ordre et par l'économie dans les dépenses, que le crédit honnêtement provoqué suffisait à couvrir, et que la première adminis-

tration de M. Necker avait réduite à un insignifiant déficit de quelques millions, voilà matériellement les seules causes qui avaient jeté le roi et le peuple dans une crise où le trône et le peuple allaient inévitablement périr ou se régénérer. Jamais la fatalité, mot vide de sens, dont les hommes se servent pour exprimer la force invisible des choses, n'avait apparu plus souverainement dans la destinée d'un roi.

II.

La reine Marie-Antoinette avait été un des instruments involontaires de cette fatalité. A quiconque étudie avec impartialité le règne de Louis XVI, cette reine apparaît avec évidence comme le charme et le malheur de son mari. Quelle que soit l'espèce d'inviolabilité dont les supplices de cette princesse, transformée et presque sanctifiée sur l'échafaud et avant l'échafaud, aient entouré Marie-Antoinette, il est impossible de comprendre l'histoire de la révolution sans peindre cette reine et d'être vrai sans être juste. Elle a eu assez de courage, d'expiation et de vertu suprême dans ses derniers jours, pour qu'on puisse raconter les insuffisances d'esprit, les mobilités de caractère et les légèretés d'apparence de ses premières années, sans rien enlever de la pitié due à sa mémoire. Femme enivrante, reine inconsidérée, victime pathétique, ses charmes et ses défauts, ses fautes et ses malheurs, ses grandeurs et son échafaud laisseront

à jamais cette figure tragique dans une limbe indécise, entre les reproches et l'admiration des hommes. Elle est de ces mémoires qu'on ne juge qu'à travers ses larmes.

III.

Marie-Antoinette, archiduchesse d'Autriche, fille de Marie-Thérèse, éblouit la cour et la France en y apparaissant. Elle n'avait pas encore seize ans. Sa précoce beauté éclipsa celle de madame Dubarry, la favorite de Louis XV et la Phryné moderne. Mais la beauté de madame Dubarry était une beauté de courtisane ; celle de Marie-Antoinette était une beauté de princesse. La nature l'avait douée de tous les dons qui font regarder la femme et adorer la reine : une taille élancée, des mouvemens de cygne dans la démarche et dans le port, une élégance qui n'enlevait rien à la majesté, des cheveux blonds et soyeux dont les teintes chaudes rappelaient les chevelures ondées de Titien, un front élevé et ovale comme ceux des filles du Danube, des yeux d'un azur liquide où le calme et l'orage de l'âme faisaient tour à tour dormir ou étinceler le regard, le nez légèrement aquilin, la bouche autrichienne de sa race, mélange de fierté et de sourire, un menton relevé, un teint coloré des frissons du Nord, une grâce irrésistible répandue comme une vapeur de jeunesse sur tous ses traits, et ne les laissant contempler qu'à travers une atmosphère de feu ou d'ivresse. Telle était Marie-Antoinette quand la

politique du duc de Choiseul et l'ambition de Marie-Thérèse la donnèrent pour épouse à Louis XVI, alors duc de Berry.

IV.

Un prince de son âge et d'un autre caractère en aurait été enivré. Il resta froid, distrait et indifférent à tant de charmes. La nature approchait en vain le rayon de cette âme sans passion pour y allumer l'amour. La princesse ne fut longtemps, pour son mari, qu'une Dauphine à présenter avec ostentation dans les cérémonies publiques à l'admiration de la cour et du peuple. Aucune intimité habituelle, excepté celle de l'étiquette, ne charma et ne féconda cette union. Exclusivement adonné à la chasse ou à ses travaux manuels, le Dauphin abandonna sa jeune épouse aux hasards, aux oisivetés et aux vanités d'une cour qu'une courtisane régnante dominait. Des femmes fastidieuses par l'étiquette importune dont elles obsédaient la princesse, ou des femmes légères, adulatrices de ses penchants, furent les seules distractions de Marie-Antoinette à la négligence de son mari.

V.

Elle prit dans cet entourage, antipathique d'un côté, dangereux de l'autre, la lassitude de sa jeunesse, l'ennui de la gravité, l'impatience des plaisirs, la légèreté mu-

tine d'un enfant à qui l'on montre et à qui l'on retire ses jouets. Elle compara avec tristesse la froideur morose et disgracieuse de son mari avec la beauté, les agréments, l'élégance et les assiduités des jeunes princes et des jeunes femmes de sa cour. Elle se lia innocemment, mais fûtilement, avec le comte d'Artois et son entourage. Les étourderies de cette société, dérobées aux regards du Dauphin ou tolérées par lui avec une apathique indifférence, devinrent l'amusement des courtisans, le chuchotement de Versailles, la rumeur de Paris.

La jeunesse, l'inexpérience, l'absence de tout conseil sévère, la soif des distractions interdites à son rang, les entraînements d'exemple, les complicités faciles des femmes à son service, jetèrent Marie-Antoinette dans des imprudences qui ressemblaient parfois à des légèretés. Elle fit à l'insu de son mari des courses nocturnes à Paris, pour voir les fêtes de l'Opéra. Elle y parut sous des habits de caractère ou de bergère, qui cachaient sa majesté sans cacher son nom; la princesse se complaisait à y être reconnue ou devinée à la souplesse de sa taille et à la délicatesse de ses mains; elle y entendait sans colère des hommages à sa beauté, qui flattaient son orgueil sans avoir le droit d'offenser son rang. Une fois même elle monta avec une seule suivante dans une de ces voitures banales qui stationnent sur les places publiques, s'amusant de comparer la majesté de son rang et la vulgarité de son costume et de sa

suite. Ces légèretés, applaudies de ceux qui les partageaient, trahies à Versailles, chuchotées à Paris, grossies et incriminées par la malignité publique, devenaient l'entretien de la France et le reproche de l'Europe. On leur prêtait à tort des motifs qui les pervertissaient. On nommait les favorites, on désignait les favoris, on plaignait le Dauphin, on accusait le comte d'Artois, on se vengeait de la licence presque générale alors des mœurs en incriminant avec une sévérité morose les irréflexions de la jeunesse de cour.

L'opinion publique, d'abord idolâtre de Marie-Antoinette, concevait contre elle des impressions qui ne devaient plus s'effacer. Le parti politique et religieux opposé au duc de Choiseul, auteur du mariage avec une princesse autrichienne, se réjouissait de voir ainsi ses prophéties vérifiées et présageait des malheurs et des hontes à une union formée sous de si funestes auspices.

VI.

A la mort de Louis XV, la Dauphine, devenue reine, ne parut voir dans son rang qu'une domination plus absolue sur la cour et une plus large prodigalité pour ses caprices. La supériorité naturelle d'esprit et de caractère qu'elle avait sur son mari lui donna la confiance avec l'ambition de le gouverner. Elle prit la flatterie dont entourait ses charmes pour de l'empire. La passion tardive qui commença à cette époque à naître dans le

cœur et dans les yeux du roi subjugué ce prince, chaste avec toutes les autres femmes. Elle conquiert sur lui le double ascendant de l'âme et des sens. La naissance d'une première fille et l'espérance d'un fils héritier du trône confirmèrent sa puissance. Louis XVI asservi donna à la cour l'exemple de l'idolâtrie pour la jeune reine.

Elle accepta avec le délicieux orgueil de la beauté ce rôle d'idole et s'enivra de l'encens qu'on lui faisait respirer. Le roi était incapable de la guider; ses tantes, filles de Louis XV, reléguées dans le palais de Meudon, n'avaient pas même l'autorité des conseils sur elle. Ses deux belles-sœurs, la comtesse de Provence et la comtesse d'Artois, aussi jeunes et inférieures en rang à la cour, n'avaient pour elle que des déférences publiques ou des blâmes importuns. Elle n'avait pour tout conseil grave qu'un prêtre de cour, l'abbé de Vermont, austère d'apparence, complaisant de langage, jaloux de crédit, conseiller d'ambition et non de vertu. Le duc de Choiseul avait désigné cet abbé subalterne mais diplomate pour aller à Vienne donner des leçons de français à l'archiduchesse destinée au trône de France, et pour l'instruire en même temps aux mœurs et aux manéges de la cour de Versailles. L'impératrice Marie-Thérèse avait remis le cœur et l'esprit de sa fille à ce mentor comme au confident le plus propre à maintenir, par l'ascendant de la Dauphine sur son mari devenu roi, l'alliance autrichienne avantageuse à son empire.

VII.

Marie-Antoinette, devenue Dauphine et reine, écoutait à la fois, dans l'abbé de Vermont, le duc de Choiseul et sa mère. Elle lui avait conservé, sous un humble titre et sous une apparence modeste, la direction secrète de sa politique. Il logeait au palais, il avait accès à toute heure auprès d'elle, il était l'oracle caché de ses résolutions. Moins elle réfléchissait, et plus elle avait besoin d'un homme qui réfléchissait et décidait pour elle. Le crédit mystérieux de l'abbé de Vermont, qui ne contrariait jamais les penchants du cœur, était souverain sur les choses d'État. Louis XVI, qui le voyait tous les jours et à toute heure chez sa femme, le subissait et le redoutait. En vingt ans, le roi ne lui avait adressé ni une parole ni un sourire; il voyait en lui une espèce d'otage du duc de Choiseul, de représentant de la famille de la maison d'Autriche dans son palais, un droit réservé de la reine. Mais malgré tous les efforts de l'abbé de Vermont pour élever l'esprit de la jeune reine à quelque gravité d'étude, de lecture ou de réflexion politique, il avouait lui-même qu'il n'avait jamais pu lui faire lire un livre sérieux dans toute sa vie. Il avait bien pu lui donner l'ambition, jamais l'aptitude du gouvernement. Elle voulait bien régner, mais non fatiguer son esprit aux ressorts du règne. Cette irréflexion, qui faisait son charme, fut toujours le principal défaut de sa nature.

VIII.

La reine avait une autre passion, conséquence de cette habitude d'irréflexion et de cette impossibilité de mûrir : c'était la passion innocente mais effrénée de la liberté et du loisir. Toute représentation lui pesait. Élevée dans la simplicité familière du palais de Schœnbrunn, où les princes et les princesses ne revêtent leur dignité que les jours de cérémonie, la pompe obligée et le cérémonial contraint de la cour à Versailles étaient des chaînes qu'elle aspirait à déposer. Elle voulait bien donner quelques apparitions éclatantes à sa cour et à son peuple; mais elle voulait se réserver son cœur, ses penchants, ses intimités, être femme pour elle-même après avoir été reine pour ses sujets. Un impérieux attrait l'inclinait à des sociétés intimes et à des amitiés exclusives. Elle avait la passion des favorites; elle les choisissait comme choisit le regard, à l'agrément plus qu'à la solidité. Un coup d'œil décidait de son attachement, car cet attachement naissait de la beauté. Ces attachements avaient la promptitude, l'excès, l'abandon, les jalousies, les ruptures, les larmes, les raccommodements de l'amour. L'amitié était pour elle le bonheur ou le tourment de sa vie. Elle cherchait une amie comme on cherche son destin; elle semblait se transformer toute entière dans la femme qu'elle aimait; elle jouissait de descendre; elle ne se réservait de la reine que les dou-

ceurs de combler de faveurs royales l'amie qu'elle rapprochait du trône; elle intervertissait les rangs entre elle et ses favorites pour égaliser les sentiments. On la vit se jeter en larmes aux pieds d'une de ses amies, madame de Polignac, pour la conjurer de ne pas abandonner sa cour et de ne pas rejeter ses bienfaits.

IX.

Une princesse charmante et vertueuse, madame de Lamballe, fut son idole avant d'être victime de sa destinée. La reine l'éleva du premier mot aux fonctions de surintendante de sa maison, brisant violemment, pour la rapprocher ainsi d'elle, tous les droits et tous les murmures des personnes plus anciennement attachées à la cour. Cette affection, pure et désintéressée dans la princesse de Lamballe, fit pendant quelques mois le bonheur de Marie-Antoinette. Un an après, elle aperçut dans une fête de la cour une jeune femme de dix-huit ans, la plus belle et la plus attrayante des femmes de son temps : c'était la comtesse Jules de Polignac. Marie-Antoinette fut éblouie de cette apparition. Elle s'informa des motifs qui avaient dérobé jusque-là cette jeune personne à la cour. Elle apprit que la fortune restreinte de l'antique maison des Polignac les retenait dans l'obscurité de leur province. Elle combla de titres, de fonctions à la cour, de fortune, la distance qui séparait d'elle cette amie; elle la rapprocha de la cour; elle lui donna

le premier rang dans sa maison ; elle lui demanda son affection, elle lui prodigua la sienne, elle fit régner madame de Polignac sur toutes ses volontés.

Elle créa à côté de la cour officielle une cour intime et personnelle, dont la favorite fut le centre souverain. Elle y parut moins en reine qu'en amie. Les parents, les amis, les adorateurs de madame de Polignac, devinrent la famille, la préférence, l'intimité familière de la reine de France. Ce fut là qu'elle voulut être adorée. Le roi lui-même y suivit sa femme. Ses ministres n'eurent d'empire que celui qu'ils empruntaient à la faveur de ce cénacle.

La noblesse murmura, le peuple soupçonna des mystères de perversité dans de simples excès de faveur. Les hommes les plus beaux et les plus séduisants de la cour recherchèrent et obtinrent en petit nombre l'accès de cette société. M. de Vaudreuil, M. de Lauzun, M. de Dillon, M. de Bezenval, le prince de Ligne, M. de Fersen, le comte d'Adhémar, le duc de Coigny surtout, élite de la jeunesse et de l'élégance du temps, y vécurent en familiarité avec les deux amies. La malignité affecta de voir dans cette amitié privée de la reine un voile derrière lequel elle cachait des préférences transparentes et des intimités que rien n'altéra.

X.

Bientôt ce voile ne sembla plus assez épais. La reine,

importunée de la pompe et du grand jour de ses palais, demanda au roi une maison rustique et retirée au milieu d'un jardin moderne, au bord des bois. Le roi lui donna complaisamment le Petit-Trianon. Elle y cacha sa vie avec madame de Polignac et un petit nombre d'amis. Elle y joua à la solitude et à la félicité champêtre; la modicité de la maison, la rusticité des jardins, la nudité des ameublements, la suppression de tout cérémonial, la simplicité affectée des costumes, faisaient oublier la reine dans la mattresse de cette chaumière. Le roi lui-même n'y venait plus en roi, mais en particulier. Les délices des jardins, la culture des fleurs, les occupations rurales de la laiterie, les repas sous l'ombre des arbres, la musique cachée dans les bois, les illuminations réfléchies dans les eaux, les promenades à la clarté de la lune, les représentations théâtrales dans lesquelles la reine elle-même faisait applaudir ses charmes et sa voix dans des rôles tels que ceux de Rosine de la comédie de Beaumarchais, les heures entièrement consacrées aux soins de sa beauté, les modes élevées à l'importance des affaires d'État, les marchandes et les coiffeurs devenus de véritables ministres des vanités, le petit nombre admis, le grand nombre refusé, le mystère, les demi-confidences, les interprétations, ces calomnies de l'ignorance, firent de cette retraite une Caprée, et de ces mystères des crimes. Son innocence même fit dédaigner à la reine ces murmures de l'opinion.

XI.

Un coup de foudre la réveilla de ces enchantements : un mystère d'intrigue et de perversité à demi dévoilé par les débats d'un procès fameux, mais dont le temps n'a pas encore déchiré tous les voiles, éclata au sein de cette sécurité.

Dans la matinée du 13 août 1785, la reine essayait à Trianon le costume de Rosine, et se félicitait avec ses femmes de l'ivresse qu'elle exciterait le soir, dans ce rôle d'une comédie en vogue. Jamais son visage n'avait été plus serein. Une de ses confidentes, accourue de Paris, madame Campan, femme de sa domesticité intime, demanda, tout émue, à entretenir en secret la reine. Les femmes se retirèrent.

La reine, oubliant les habits de théâtre dont elle était à demi vêtue, suspendit un moment sa toilette; elle s'assit sur un sofa pour écouter avec distraction ce qu'on avait d'urgent à lui dire.

XII.

La confidente lui raconta, d'un accent ému et précipité, que Bœhmer, joaillier de la couronne, était venu la veille la trouver dans une campagne près de Paris, où elle était en ce moment en congé dans sa famille; que

cet homme, alarmé jusqu'au délire sur le sort de sa fortune, lui avait demandé un entretien secret dans le jardin; qu'il lui avait dit avoir remis, sur la foi d'un billet écrit et signé de la main de la reine, au grand aumônier, le cardinal prince Louis de Rohan, un collier de diamants du prix de seize cent mille francs; que cette parure, sur le prix de laquelle Bøhmer n'avait reçu que trente mille francs, avait été remise de ses propres mains à une femme se disant investie de toute la confiance de la reine, le comtesse de Lamotte; que les seize cent mille francs devaient être payés en différents termes; que ces termes étaient arrivés; que le cardinal, dans l'impossibilité de payer, renvoyait le joaillier à la reine; que Bøhmer, sachant par le cardinal le désir de la reine de tenir cette acquisition secrète, avait parlé et écrit en termes ambigus à cette princesse pour lui rappeler son engagement et pour la supplier de penser à lui; que la reine avait feint de ne pas comprendre; qu'il n'entendait plus parler de remboursement; qu'il avait lui-même des engagements de commerce arrivés à leur échéance dans peu de jours, et que s'il y manquait, faute de l'acquittement par la reine des engagements pris envers lui, il ne lui resterait que la banqueroute pour nécessité et la mort pour asile; que dans cette extrémité il était venu supplier la femme de chambre de représenter sa détresse et son désespoir à sa mattresse et de la conjurer de donner des ordres pour le prompt acquittement du prix du collier, à défaut de quoi il serait obligé de dé-

couvrir la vérité et de montrer les billets de la reine, gages de sa créance et de sa bonne foi.

XIII.

La reine, à ce récit, dans lequel il lui était impossible de comprendre autre chose que la démente du joaillier ou quelque mystère d'iniquité que la haine de ses ennemis, servie par la fourbe ou par l'imbécillité du grand aumônier, voulait faire rejaillir sur son nom, pâlit, rougit, s'étonna, se récria et finit par frémir d'indignation contre un pareil attentat à son rang et à son honneur. Elle retourna en vain dans ses conjectures avec sa confidente toutes les étranges circonstances de ce récit sans pouvoir y discerner l'ombre d'une hypothèse de nature à en expliquer l'énigme. Mais elle entrevit à l'instant le danger pour sa considération déjà si gravement atteinte par les suppositions et les calomnies de la haine.

Sa première pensée fut d'envoyer chercher Bœhmer et de lui demander à lui-même l'explication de ce mystère; puis elle réfléchit qu'une entrevue préalable sur un pareil sujet, avec un homme qui était peut-être victime, mais peut-être aussi complice de cette obscure conjuration, lui serait imputée à crainte ou à crime, et pourrait fonder d'odieus soupçons de connivence avec les machinateurs de sa ruine.

Elle renonça à ce dessein; elle congédia les femmes de sa toilette et remit à un meilleur jour la représen-

tation annoncée; elle envoya chercher son conseiller intime, l'abbé de Vermont, ne voulant prendre aucune résolution avant d'avoir consulté l'oracle. L'abbé de Vermont n'hésita pas à voir dans cette aventure un piège sinistre ou un péril mystérieux à conjurer promptement pour sa protectrice. Il l'engagea à faire appeler le baron de Breteuil.

XIV.

Le baron de Breteuil, ministre de la maison du roi, dans le ressort duquel étaient les mesures d'Etat, la haute police, les lettres de cachet, les détentions arbitraires, était, de tous les ministres, le plus personnellement affidé à la reine. Elle l'inspirait et il lui répondait du conseil du roi. Le ministre, l'abbé de Vermont et la reine, enfermés ensemble dans un des cabinets de Trianon, se consultèrent, avec un mystère commandé par la gravité de l'outrage, sur le parti le plus opportun à prendre pour préserver la majesté royale, étouffer le scandale ou faire retomber avec justice la calomnie sur les calomniateurs. Il y en avait deux : le secret ou l'éclat.

Le secret pouvait tout couvrir; on désintéressait le joaillier de la somme qu'il avait perdue en croyant livrer à la reine ses diamants, sans doute livrés à des imposteurs. On examinait sans bruit l'intervention imputée au grand aumônier dans cette escroquerie inexplicable; on le respectait s'il était innocent, on l'exilait s'il était

coupable. Les lettres de cachet, sorte de justice préventive et souveraine attribuée par l'usage au pouvoir royal, avaient étouffé sans doute bien d'autres iniquités.

Ce parti paraissait, au premier abord, le plus sage, et il épargnait à la reine bien des angoisses et au roi lui-même bien des dégradations de majesté. Si la reine eût été, aux yeux de ses sujets, investie de cette inviolabilité de respect qui interdit même le soupçon du peuple sur la vertu de sa souveraine, l'abbé de Vermont, le baron de Breteuil, le roi, la reine elle-même, auraient infailliblement adopté ce parti du silence, qui ensevelissait tout.

Mais ce silence ne pouvait déjà plus être complet : les agents obscurs et plus ou moins nombreux de cette intrigue pouvaient parler; Bœhmer et ses associés pouvaient parler; madame de Lamotte et le cardinal pouvaient parler; la famille de Rohan pouvait parler! Que diraient-ils? Que la reine, se sentant coupable, avait payé leur silence par l'acquiescement spontané du collier; que le roi, pour couvrir l'imprudencé ou la déloyauté de son épouse, avait sacrifié un prince de l'Église et puni des innocents. Les déconsidérations et les rumeurs déjà accréditées contre la personne de la reine auraient trouvé partout une cour, un peuple, un clergé crédules, et l'opinion, tenue dans l'ignorance, aurait supposé des crimes où il n'y avait que de l'indulgence pour les criminels, et de la pudeur pour la royauté.

La reine avait le sentiment de son impopularité : on ne la croirait pas sur parole, et ce fut ce sentiment de

la défiance publique qui lui fit chercher sa justification dans le bruit. On peut blâmer ce parti en considérant les suites déplorables de cette résolution; mais quand on se reporte au temps, aux lieux, aux circonstances, aux inimitiés qui épiaient déjà Marie-Antoinette, aux calomnies qui envenimaient ses légèretés, il est impossible de l'accuser d'avoir revendiqué sa considération et son innocence dans un jugement. Le bruit l'exposait sans doute, mais le silence la perdait. L'éclat fut résolu. Le baron de Breteuil prépara tout pour saisir et pour attirer les coupables.

XV.

Le 15 août 1785, à midi, au palais de Versailles, le prince Louis de Rohan, cardinal et grand aumônier de France, sortant de la chapelle, où il venait d'accompagner la famille royale, en habits pontificaux, reçut l'invitation de se rendre dans le cabinet du roi. Louis XVI, la reine, les princes et les ministres l'attendaient comme un tribunal d'État prêt à le condamner ou à l'absoudre, selon ses réponses. Le cardinal n'avait aucun soupçon de la scène imposante où il allait figurer comme accusé. Les physionomies irritées ou sévères lui révélèrent en entrant la disgrâce et l'indignation de ses souverains.

« Vous avez acheté des diamants à Bœhmer? » lui dit le roi du ton d'un juge qui interroge un coupable

déjà convaincu. « — Oui, sire, » dit en s'inclinant le cardinal. « — Qu'en avez-vous fait? — Je croyais, » répondit le cardinal en levant un regard timide mais confiant sur Marie-Antoinette, « qu'ils avaient été remis à la reine. — Qui vous avait chargé de cette prétendue commission? » reprit le roi. « — Une dame appelée madame la comtesse de Lamotte-Valois, qui m'avait présenté une lettre de la reine, et j'ai cru faire ma cour à Sa Majesté en me chargeant de cette commission. »

Alors la reine, ne pouvant contenir son indignation, « Comment, monsieur, » dit-elle, « vous à qui je n'ai pas adressé la parole depuis huit ans, vous avez cru que je vous choisissais pour une telle négociation et par l'entremise d'une pareille femme! — Je vois bien, » répondit humblement le cardinal, « que j'ai été cruellement trompé. Je paierai le collier. L'envie que j'avais de plaire à Votre Majesté m'a fasciné les yeux; je n'ai pas vu la supercherie, je suis désespéré. »

Tirant alors de son sein un petit portefeuille qui contenait la prétendue lettre secrète de la reine à madame de Lamotte pour lui donner cette commission, il la présenta au roi, qui la parcourut d'un œil rapide et incrédule. « Eh quoi! monsieur, » dit le roi en montrant du doigt la fausse signature de sa femme, « comment un prince de la maison de Rohan et un grand aumônier de France a-t-il pu croire que la reine signait Marie-Antoinette de France, quand tout le

» monde sait que les reines ne signent jamais que
» leur nom de baptême ! »

Le roi alors lui montrant les lettres qu'il avait écrites lui-même à Behmer, lui demanda l'explication claire et franche de toute cette énigme. A ces mots, le cardinal, troublé jusqu'à l'évanouissement par la nécessité où il se croyait d'inculper la reine en face et en présence de son mari, ou d'avouer son intimité personnelle avec une intrigante dont il aurait été le jouet, pâlit, chancela et s'appuya sur la table, de peur de tomber sur le parquet. « Calmez-vous, monsieur le cardinal, » lui dit le roi avec bonté, « et passez dans la pièce voisine pour écrire ce que vous avez à me dire. »

XVI.

Le cardinal sortit, écrivit succinctement une déposition obscure et y entra pour la remettre dans les mains du roi.

C'était le moment pour le roi de couvrir de son indulgence un coupable qui confessait assez de sa faute pour justifier complètement sa souveraine, et qui, en laissant retomber toute cette intrigue sur la vile intrigante qui l'avait tramée, enlevait toute importance au scandale et tout motif à une plus haute publicité. La politique et l'indulgence conseillaient évidemment alors la longanimité. La passion conseilla autrement la reine et le baron de Breteuil. Elle haïssait dans le cardinal un

homme qui l'avait desservie pendant son ambassade à Vienne, dans ses dépêches à la cour de France, et qui, pour empêcher son mariage, avait adressé sur elle à Louis XV des renseignements défavorables à son caractère.

Le baron de Breteuil n'avait de passion que la passion de servir celle de la reine. L'occasion de perdre un ennemi de sa souveraine parut sans doute à ce ministre plus pressante que celle de le justifier. En sortant du cabinet du roi, le baron de Breteuil fit arrêter le grand aumônier dans la galerie du palais.

La foule étonnée des courtisans et des officiers se pressa autour du cardinal, pendant qu'on appelait les gardes pour le conduire à la Bastille. Le cardinal profita de ce tumulte pour se retirer à l'écart; il se baissa comme s'il avait eu quelque chose à rajuster à sa chaussure; il écrivit au crayon deux mots à son secrétaire, l'abbé Georgel, et glissant ce billet dans les mains de son heiduque, il lui fit signe de porter en toute hâte ce papier à Paris.

Le fidèle heiduque, montant à cheval, devança à l'hôtel de son maître les agents de M. de Breteuil chargés de saisir les papiers. L'abbé Georgel eut le temps d'anéantir les correspondances scandaleuses du cardinal et de madame de Lamotte. Il ne resta au procès que les accusés et les témoignages verbaux.

Le cardinal fut enfermé à la Bastille et l'instruction de son procès dévolue au parlement. C'était donner à un

corps jaloux et ennemi l'orgueil de juger l'honneur de la couronne. L'instruction du procès dura six mois, pendant lesquels l'obscurité qui couvrait les interrogatoires et le mystère qui soutient les curiosités appelèrent les interprétations les plus irrespectueuses sur la personne et sur le rôle de la reine dans cette affaire. Le mystère tout entier qui innocentait cette princesse n'éclata qu'au dernier jour.

L'intrigue parut alors si compliquée et si inextricable, que la calomnie chercha encore à en exploiter les invraisemblances contre la reine, tant la crédulité même avait peine à croire à un tel prodige de ruse, de perversité et d'ineptie dans les auteurs du drame ténébreux que nous allons retracer.

XVII.

Le prince Louis de Rohan, cardinal et grand aumônier de France, était un homme jeune, beau, prodigue, débauché, ambitieux, mais d'une légèreté de mœurs qui n'allait pas jusqu'au cynisme, et d'une soif de faveurs qui n'excluait pas l'honnêteté de l'âme. La candeur de ses aveux, son repentir, le dévouement de la seconde moitié de sa vie à la réparation de sa renommée et à l'accomplissement de ses devoirs envers la monarchie écroulée, ont laissé sur son caractère plus d'indulgence et plus de pitié que de reproches et de colère. Né d'une maison princière, revêtu dès sa plus tendre jeunesse de

la première dignité de l'Église et du palais, grand aumonier, évêque de Strasbourg, possesseur de vastes domaines au delà du Rhin, doté de revenus ecclésiastiques et d'abbayes qui élevaient sa fortune au niveau des fortunes royales, il ne lui restait à convoiter en entrant dans la vie que les deux biens imaginaires qui deviennent la maladie des heureux du monde, la faveur et le pouvoir.

XVIII.

Sa famille et ses flatteurs lui avaient persuadé qu'un homme de sa naissance, de sa richesse et de son rang était né pour gouverner l'État. Les noms des princes de l'Église, Suger, le cardinal d'Amboise, Richelieu, Mazarin, Fleury, sous lesquels les rois de France avaient régné, aiguillonnaient son émulation. Sans avoir ni leur génie, ni leur labeur, ni leurs vertus, il aspirait à leurs destinées. Dans cette pensée, il avait voulu débiter dans la politique par une grande ambassade à Vienne. On avait accordé cette faveur à ses caprices. Il avait ébloui, scandalisé la cour austère de Marie-Thérèse d'Autriche par le luxe de sa représentation, par la légèreté de ses pensées et par la licence de ses mœurs. C'était le moment où Marie-Thérèse et le duc de Choiseul concertaient ensemble le mariage de la jeune archiduchesse Marie-Antoinette avec le Dauphin. Le cardinal ambassadeur, chargé de transmettre à la cour de France les

détails confidentiels sur la personne, le caractère, les penchans de l'archiduchesse, avait étourdiment adressé à Paris des insinuations peu favorables à Marie-Antoinette. Il avait parlé légèrement des inclinations de celle qui devait être sa reine un jour.

Marie-Thérèse et sa fille, instruites, par leurs intelligences à la cour de Louis XV, des termes dans lesquels le cardinal avait parlé, en avaient conçu un légitime et ineffaçable ressentiment.

Le cardinal, rappelé promptement à Paris, avait obtenu de son droit, et de l'obsession de sa puissante maison, la place de grand aumônier ; mais ni le roi ni la reine ne lui avaient rendu la faveur en lui accordant la dignité. Ils le tenaient à distance, excepté dans les cérémonies officielles où son ministère l'appelait à la cour. L'énormité de ses dettes, le scandale de son luxe, l'équivoque de sa réputation, autorisaient cette répugnance et cet éloignement. La reine surtout, maîtresse déjà du crédit et des grâces, affectait envers le cardinal un silence expression du mépris. Cette disgrâce de sa souveraine, obstacle insurmontable aux pensées ambitieuses qui continuaient à travailler le prince Louis de Rohan, faisait le malheur et l'inquiétude de sa vie. Il s'efforçait de fléchir à tout prix cette sévérité de la reine. Son admiration pour la beauté de cette princesse affectait les formes d'un culte esclave pour devenir tout-puissant. Comme toutes les passions, cette passion de parvenir au pouvoir en reconquérant la faveur d'une

femme égarait l'esprit du cardinal et le prédisposait à la plus aveugle crédulité.

Telle était la disposition de l'esprit et du cœur du prince Louis, quand une circonstance accidentelle, et qui ne tenait qu'au débordement habituel de ses mœurs, vint lui présenter une amorce à laquelle il se laissa séduire au premier mot.

XIX.

Il y avait alors à Paris une jeune femme d'une rare beauté et d'un esprit corrompu d'avance par la disproportion étrange entre sa condition natale et son nom. La grandeur de son origine, l'orgueil de ses souvenirs, l'infinité de son rang, la misère de son berceau, devaient la porter naturellement à rêver des aventures, des hasards, et jusqu'à des crimes qui lui rendissent une fortune au niveau de ses pensées.

Elle s'appelait la comtesse de Lamotte-Valois; elle était née dans une chaumière de la Champagne d'une famille rurale et indigente, qui ne conservait de sa splendeur éteinte que des titres authentiques de noblesse royale, attestant que cette famille descendait de la dynastie des Valois. Ces titres, connus dans cette province et vérifiés par le généalogiste de la cour, avaient intéressé quelques nobles du voisinage. La charité publique avait fait les frais de l'éducation de l'orpheline. Un gentilhomme de Bar-sur-Aube, nommé le comte de

Lamotte, simple gendarme dans la maison militaire du roi, espérant trouver un titre à l'attention de la cour dans le nom de sa femme, l'avait épousée. Jeune, belle, séduisante, ingénieuse, active, madame de Lamotte, unie à un époux qui sollicitait lui-même sa femme à l'intrigue et à la mendicité, n'avait pas tardé à s'insinuer dans quelques grandes familles et dans la domesticité de la cour, pour y revendiquer la protection et l'intérêt inspirés par sa figure et par son nom. La reine elle-même avait entendu parler d'elle et lui avait fait parvenir ses bienfaits. On disait même, mais rien ne le prouve, que madame de Lamotte lui avait été présentée. La jeune femme, exploitant astucieusement ces bienfaits de la reine, insinuait partout qu'elle jouissait de la protection de sa souveraine et doublait par cet artifice le crédit de ses sollicitations à la cour.

XX.

En quête ainsi une protection, elle parvint à l'audience du grand aumônier. Ce prince, ébloui de ses charmes, convaincu par la candeur de sa jeunesse, touché des contrastes entre son origine et son indigence, en devint éperdument épris. La comtesse trouva dans le cœur du prince une source inépuisable de prodigalités. Elle l'insinua dans tous ses secrets d'ambition. Elle vit que la passion de reconquérir à tout prix la faveur de la reine pour rétablir par le rang de premier

ministre une fortune obérée et une considération perdue, était le rêve et presque la démence de sa vie. Ces confidences, qu'elle rapportait à son mari et à un cercle étroit de libertinage et d'intrigue dont elle était le ressort caché, firent naître dans son âme l'idée et le plan d'une des plus infernales machinations dont les annales de l'astuce humaine aient conservé le souvenir.

XXI.

Après avoir patiemment tendu ses fils avec ses affidés et préparé par d'habiles gradations la crédulité du cardinal au secret simulé qu'elle voulait lui confier, elle lui avoua sous le sceau du plus profond mystère qu'elle avait, à l'insu de tout le monde, des entrevues avec la reine; que cette princesse, dont on connaissait l'entraînement vers des favorites, l'honorait de la plus affectueuse intimité; qu'elle avait pris insensiblement sur son esprit et sur son cœur un ascendant dont la publicité aurait excité la jalousie de ses autres amies; que le mystère couvrait sa familiarité et ses entretiens nocturnes dans les jardins du Trianon; que dans ces entretiens le nom du cardinal revenait souvent par la pente qu'elle-même savait donner aux confidences de la reine; que cette princesse était revenue ainsi peu à peu de ses préventions fatales contre le caractère et le talent de son grand aumônier; qu'elle aspirait à utiliser ce caractère et ces talents pour la gloire du roi et pour le

salut du royaume; qu'elle était forcée par la politique à dérober sa faveur secrète sous une froideur et sous un silence affectés devant sa cour, mais qu'avant peu de temps elle manifesterait au grand jour ce qu'elle gardait dans l'ombre de ses desseins, et que dès à présent elle autorisait le cardinal à lui écrire pour elle seule la justification de sa conduite à Vienne, et à entrer en correspondance avec elle par l'intermédiaire unique de madame de Lamotte-Valois.

XXII.

L'ivresse du cardinal à ces aveux, présages de sa faveur et de sa puissance, sa confiance dans l'esprit de sa confidente, son respect pour le nom qu'elle portait, sa passion pour elle, doublée par sa passion de grandeur, remplirent son âme d'un éblouissement de félicité. Il voulait croire, il avait besoin de croire, et il crut. Il rédigea pour la reine une apologie de sa conduite, dans laquelle il prosternait son âme à ses pieds; il la suppliait de hâter l'instant où il lui serait enfin permis de s'y prosterner en réalité et de se dévouer sans réserve à la gloire et à la félicité de sa souveraine. Un petit billet à tranches dorées d'une écriture simulée de la reine lui fut remis en retour par madame de Lamotte. « J'ai lu votre lettre, » lui disait-on; « je suis charmée de » ne plus vous croire coupable; je ne puis vous accorder » encore l'audience que vous désirez : quand les cir-

» constances le permettront, je vous ferai prévenir.
» Soyez discret ! »

XXIII.

Cette correspondance et cette attente, habilement suspendues pour accroître et pour éluder l'impatience du grand aumônier, furent entretenues pendant de longs mois par madame de Lamotte. Elle s'en servit plusieurs fois pour faire connaître au cardinal de prétendues nécessités d'argent éprouvées par la reine, et pour faire prévenir les désirs de la princesse par le cardinal, prodigue de son or pour mieux assurer sa future faveur. Elle s'appropriâ ses dons ; mais ces sommes, qui ne s'élevaient qu'à cent vingt mille francs, ne suffisaient pas à ses convoitises : elle rêvait une plus riche proie. Le hasard et le génie de l'intrigue la lui présentèrent et la jetèrent dans ses mains.

Deux joailliers de Paris associés, Bœhmer et Bassange, fournisseurs habituels des diamants de la cour, avaient rassemblé dans toute l'Europe une collection de diamants dont ils avaient composé un collier du prix de seize cent mille francs, qu'ils se flattaient de faire acquérir à la reine. La pénurie des finances, la réputation du roi pour les dépenses de luxe, le peu de goût de la reine, assez belle de sa simplicité, pour les diamants, avaient jusque-là trompé l'espoir des joailliers ; mais le bruit de cette magnifique collection de

brillants avait transpiré à la cour et dans Paris; on parlait de ce collier comme d'un prodige de la nature, de l'art et du luxe. Madame de Lamotte arrêta sa pensée sur ce trésor, et elle résolut de se l'approprier en allumant jusqu'au délire l'ambitieuse crédulité du cardinal.

XXIV.

La feinte correspondance de la reine avec le prince de Rohan préludait merveilleusement à ce dessein. Madame de Lamotte commença par entretenir vaguement le cardinal du désir que lui avait exprimé la reine de posséder le collier des Bœhmer. Mais la reine, ajouta-t-elle, connaissant l'opposition du roi aux dépenses stériles, veut faire à son mari un mystère de cette acquisition. Elle a jeté les yeux sur vous pour vous confier la négociation de ce caprice, devenu pour elle une passion. Quand il sera temps et quand elle aura rassemblé les fonds nécessaires à cette acquisition, elle vous fera prévenir. Jusque-là, gardez-vous de parler ou d'agir.

XXV.

Le prince, de plus en plus ravi d'être choisi par sa souveraine pour négociateur secret d'une de ses fantaisies, devança dans sa pensée l'heure de rendre ce

service à l'arbitre de sa fortune. La reine temporisant et faisant attendre son signal, il partit pour son évêché de Strasbourg.

Un autre piège l'attendait dans son palais de Saverne. Un homme mystérieux, dont l'existence est une énigme que le temps n'a pas encore expliquée et que le charlatanisme seul n'explique pas, Cagliostro, thaumaturge ambulant du XVIII^e siècle, fanatisait alors, par ses prodiges, par son éloquence, par sa philosophie et par ses libéralités, la ville de Strasbourg. Était-ce un instrument politique soldé par une puissance invisible pour surprendre les secrets de la France dans le cœur de son aristocratie infatuée de son génie? Était-ce un alchimiste qui avait réellement retrouvé quelques-uns des secrets de la transmutation des métaux? Était-ce un simple charlatan affilié à des escrocs de toutes les nations et se servant de ses prestiges sur l'imagination pour dérober à la crédulité des dupes l'or qu'il semait sur le peuple? Nul ne le sait; mais l'empire étrange et immense que Cagliostro exerçait alors en France sur la classe supérieure, opulente, lettrée et philosophique de la nation, faisait de cet étranger le mystère, l'étonnement et le prestige vivant de l'époque. La crédulité ne suffit pas pour expliquer son ascendant prodigieux sur l'opinion publique.

XXVI.

Un tel homme devait séduire surtout l'imagination active et l'esprit faible du cardinal de Rohan. Le bruit des prodiges que Cagliostro opérait à Strasbourg était un des motifs qui faisaient prendre au cardinal la route de son évêché, et peut-être ce bruit était-il parti de là pour exciter plus directement la curiosité du crédule pontife.

Quoi qu'il en soit, à peine le cardinal était-il arrivé à sa résidence épiscopale et princière de Saverne, que, sans pudeur pour son sacerdoce et pour son rang, il fit témoigner par le baron de Planta, son ancien secrétaire d'ambassade et son confident, à Cagliostro, le désir de le voir. Cagliostro, en homme d'autant plus désiré qu'il se prodiguait moins, répondit au baron de Planta avec la fierté d'un philosophe que son génie égale à tout : « Si le cardinal est malade, qu'il vienne, » et je le guérirai; s'il se porte bien, il n'a pas besoin » de moi, et je n'ai pas besoin de lui. »

XXVII.

Cette réponse, loin d'offenser le prince, ne fit qu'irriter davantage son impatience d'être l'adepte de l'homme mystérieux. Il se rendit à Strasbourg, il vit Cagliostro. Son imagination prévenue lui fit éprouver en sa pré-

sence un de ces respects superstitieux qui subjuguent l'âme par les sens. Témoin des prodiges multipliés du maître et de ses libéralités sur les malades et sur les indigents qui assiégeaient sans cesse sa porte, confident de sa philosophie naturelle qui l'introduisait dans les arcanes d'une chimie et d'une alchimie miraculeuses, disciple de sa religion mystique qui substituait le théisme à la révélation, séduit surtout par la contemplation du trésor intarissable que le magicien étalait et répandait devant lui comme un homme qui puise sans compter à la source de l'opulence infinie, le cardinal entraîna Cagliostro à Saverne, s'honora d'être l'hôte d'un envoyé de la Providence, se livra sous sa direction aux opérations de l'alchimie, et répandant à son tour tous ses secrets dans l'âme de son maître, fit évoquer par lui les ombres du passé et les oracles de l'avenir.

L'habile alchimiste, heureux d'avoir conquis le plus opulent et le plus crédule des adeptes, flatta les vanités, les ambitions et les amours du prince. « Votre » âme, » lui dit-il, « est digne de la mienne, et vous » méritez d'être le confident de tous mes secrets. La » femme que vous aimez vous rendra l'affection d'une » grande princesse, et cette faveur vous élèvera au » rang suprême, où vos vertus et vos talents se répandront en bienfaits sur les hommes. » Les charmes et les séductions d'une Italienne de merveilleuse beauté et d'éternelle jeunesse que Cagliostro présentait comme sa femme, complice qui avait pour lui le dévouement

d'une esclave, relevait encore aux yeux du cardinal les enchantements du maître.

XXVIII.

Il était dans toute la ferveur de son enthousiasme, quand un faux billet de la reine, apporté à Saverne par un courrier de madame de Lamotte, le rappela subitement à Paris.

« Le moment que je désire n'est pas encore venu, » disait la lettre; « mais je hâte votre retour pour une » négociation secrète qui m'intéresse personnellement » et que je ne veux confier qu'à vous. La comtesse de » Lamotte vous dira de ma part le mot de l'énigme. »

Ivre d'espérance, il partit pour Paris, où Cagliostro et sa femme le suivirent. Tout atteste que le magicien lui-même, devenu le confident du prince, était dupe et non complice alors des ruses de la maîtresse du cardinal, et qu'il croyait sincèrement à la correspondance secrète de la reine et du grand aumônier. Il fondait vraisemblablement sur cette intelligence entre deux personnages aussi puissants l'espérance d'une fortune plus réelle que ses chimères.

XXIX.

Une lettre décisive de la reine attendait le cardinal à Paris. Cette lettre, signée *Marie-Antoinette de France*, lui

donnait l'autorisation d'acheter pour elle un collier de diamants de dix-huit cent mille francs du joaillier Bœhmer.

Cette autorisation était un ordre pour lui. Il vole chez Bœhmer, lui montre le billet de la reine, il débat le prix, il fixe les termes, il remet un premier à-compte de trente mille francs qui lui avait été remis à lui-même comme venant de la reine par madame de Lamotte, il signe le contrat de dix-huit cent mille francs de son nom, derrière lequel les joailliers voient celui de la reine. Une cassette renfermant l'opulente parure est apportée chez le cardinal par Bœhmer. Il attend impatiemment l'heure de la porter lui-même à Versailles et de recevoir dans quelques mots le prix de son zèle et le gage de la satisfaction de sa souveraine.

Les jours s'écoulent; madame de Lamotte multiplie artificieusement ses absences à Paris. Elle prémédite et elle dispose un plan qui doit enlever d'avance à son amant toute espèce de doute sur la remise du collier à sa destination.

Elle raconte au cardinal que ses entrevues nocturnes avec la reine à Trianon sont de plus en plus fréquentes et longues, et que sa faveur n'a plus de bornes. Sous prétexte de convaincre le prince de la réalité de ces entrevues, elle le fait aposter une nuit, à la lueur d'une lune d'été, dans un des fossés extérieurs du jardin de Trianon, à quelque distance de la porte d'entrée. Après avoir placé ainsi le cardinal en observation, elle s'é-

loigne, elle se dérobe dans les ténèbres, elle feint d'entrer dans les jardins. Après de longues heures d'attente, le cardinal la voit revenir à lui, conduite respectueusement par un homme vêtu de la livrée de la reine. Cet homme affecte de laisser entrevoir suffisamment sa figure par le prince, pour qu'elle se grave dans ses yeux; puis, quittant madame de Lamotte à une certaine distance, il s'incline et retourne sur ses pas comme pour rentrer dans le palais.

Madame de Lamotte rejoint le prince et lui dit que cet homme est le valet de chambre de la reine, confident de leur intimité, qui l'introduit et qui la reconduit ainsi par l'ordre de sa maîtresse. Le cardinal imprime le visage de ce valet de chambre de la reine dans son souvenir et ramène madame de Lamotte à Paris.

XXX.

Le prétendu valet de chambre était un nommé Vilette, ami et commensal de M. et de madame de Lamotte, confident et complice de leur infernal dessein. On va voir que ce visage de Vilette, entrevu ainsi à la demi-clarté de la lune, était la condition nécessaire du succès de l'escroquerie.

Le lendemain de cette feinte entrevue, madame de Lamotte dit au cardinal que la reine est pressée de recevoir secrètement son collier, pour s'en parer au jour prochain d'une réception solennelle de cour. Elle invite

le prince à l'accompagner à Versailles, dans un petit appartement qu'elle y habite quelquefois et où la reine enverra à minuit un de ses valets de chambre de confiance recevoir le précieux dépôt de ses mains.

Le cardinal part en effet pour Versailles. La nuit tombe; madame de Lamotte fait cacher le prince dans un cabinet vitré ouvrant sur la chambre, afin qu'il puisse voir et entendre sans être vu la remise des diamants à l'envoyé de la reine. Minuit sonne, une voiture s'arrête à la porte de la maison, on frappe, on monte précipitamment l'escalier, un domestique de madame de Lamotte ouvre la porte de la chambre et dit à haute voix en annonçant un étranger : « De la part de la » reine ! »

A ces mots, madame de Lamotte, affectant l'émotion et le respect, se lève et se dirige vers la porte : elle s'incline en silence devant un inconnu vêtu de l'habit des valets de chambre de la cour. Le prétendu valet de chambre se tourne sans affectation du côté du cabinet vitré, afin que le cardinal, reconnaissant les traits qu'il a vus à Trianon, ne doute pas d'avoir devant ses yeux un messager de la reine. C'était Vilette ainsi déguisé, Madame de Lamotte lui remet avec mystère la cassette; Vilette l'emporte à pas lents, remonte en voiture et paraît prendre la route de Trianon.

Le cardinal sort de sa retraite, assure madame de Lamotte qu'il a parfaitement reconnu le valet de chambre, la remercie du service immense qu'elle lui a rendu

en faisant de lui l'instrument d'un désir satisfait de sa souveraine, et retourne avec elle à Paris pour y attendre d'heure en heure son pardon de Marie-Antoinette, sa réconciliation avec la cour et la haute fortune promise à ses illusions par Cagliostro.

Pendant ces enivrantes perspectives, Vilette et son ami M. de Lamotte fuyaient avec la cassette vers Londres, où ils allaient de concert dépecer, vendre ou enfouir les diamants.

XXXI.

Cependant, le cardinal, étonné et s'impatientant de n'apercevoir encore sur le visage sévère de sa souveraine aucun signe d'intelligence, de faveur ou d'adoucissement pour lui, était reparti pour Saverne afin de tromper son ambition par le mouvement. Il ne doutait pas que le premier terme de cent mille écus, qui avait été fixé au 1^{er} juillet, ne fût acquitté par la reine. Un faux billet de cette princesse, qui lui laissait entrevoir un prochain retour de faveur, et qui lui témoignait en même temps quelque embarras à rassembler les cent mille écus du premier terme, le rappelle à Paris.

Madame de Lamotte, désirant prolonger le plus possible son erreur, projetait de lui faire payer encore cette somme à la décharge de la reine.

De longues et artificieuses machinations, toutes fondées sur la prétendue correspondance entre la prin-

cesse et son grand aumônier, se combinèrent pour provoquer le cardinal à désintéresser lui-même les joailliers. Il possédait plus de dix-huit cent mille francs de rente, mais ses créanciers, ses prodigalités l'avaient obéré jusqu'aux derniers expédients. Il s'adressa vainement à un riche financier, M. de Saint-James, infatué, comme lui, de Cagliostro. Cagliostro prophétisa en vain à Saint-James des faveurs et des richesses sans bornes. Obéré lui-même, Saint-James ne put rien avancer.

L'échéance fatale approchait; il fallait porter jusqu'à l'illusion d'une entrevue directe avec la reine la conviction du cardinal et sa joie, pour obtenir de lui un de ces efforts désespérés qui rendent tout facile au fanatisme du dévouement. Madame de Lamotte, son mari et Vilette osèrent concevoir et exécuter cette supercherie.

XXXII.

On voyait alors, dans une des promenades suspectes de Paris, au Palais-Royal, une jeune courtisane d'une rare et noble figure, dont la taille, la démarche, les traits rappelaient de loin la majesté de Marie-Antoinette. Son nom était Oliva; elle n'était ni plus artificieuse ni plus dépravée que le vulgaire des femmes de sa profession. Elle avait, au contraire, conservé un cœur simple et une âme maternelle dans sa misère. La passion d'allaiter et d'élever un enfant, fruit d'une première

faute, l'avait seule récemment jetée dans ce commerce de sa beauté.

Oliva avait attiré l'attention de madame de Lamotte. Avec la promptitude et la divination de l'astuce, cette femme perverse avait conçu, du premier coup d'œil, le parti qu'elle pouvait tirer de cette ressemblance pour infatuer davantage la victime qu'elle enlaçait avant de l'immoler. Elle concerta avec son mari et avec Vilette, tous deux ses moteurs et ses instruments à la fois, un subterfuge dont la crédulité pouvait seule inspirer l'audace à la ruse. Elle voulut convaincre le cardinal qu'il avait eu une entrevue nocturne avec sa souveraine. Un religieux, minime du couvent de Paris, borné, ambitieux et débauché, dont les faveurs de madame de Lamotte achetaient le silence, le père Loth, vivait presque en commensal dans sa maison. Le père Loth aspirait à être caissier de son couvent; madame de Lamotte était parvenue, par ses sollicitations auprès du grand aumônier, à le faire prêcher une fois à Versailles devant le roi un sermon qu'on était parvenu à lui faire apprendre par cœur et qu'il avait récité de mémoire. Sûre de la servilité et de l'imbécillité de ce moine, madame de Lamotte ne prenait pas la peine de se cacher de lui dans ses entretiens avec Lamotte et avec Vilette. Le moine entrevoyait assez de mystères et il entendait assez de demi-mots pour deviner le reste. C'est par les révélations du père Loth, arrêté en même temps que madame

de Lamotte, que M. de Breteuil connut les préliminaires de cette machination.

XXXIII.

La comtesse attira chez elle, par l'entremise de Vilette, la courtisane; elle tenta par une modique somme d'avoir son concours dans une aventure qu'elle lui dépeignait comme innocente en elle-même, qui serait agréable à la reine et qui lui assurerait, lui dit-elle, sa reconnaissance et ses bienfaits.

Il ne s'agissait que de profiter, pour une intrigue de cour, de la ressemblance que la nature avait mise entre les traits d'une pauvre fille et ceux de l'épouse du roi, de revêtir le costume le plus habituellement porté par cette princesse, de se laisser conduire par un affidé, sous cette apparence, dans un bosquet réservé des jardins de Versailles, et d'y jouer un rôle muet en présence d'un inconnu qui tomberait à ses pieds. L'innocence de l'acte, la facilité du rôle, la grandeur de la récompense, séduisirent sans peine Oliva. On la dressa, on la styla, on la costuma, on lui fit faire dans le salon de madame de Lamotte les répétitions de la scène au milieu des rires des conjurés, dont le père Loth ne comprenait qu'à demi le sens. On mit dans ses mains un portrait et une fleur qu'elle devait présenter à l'inconnu. On mit sur ses lèvres le petit nombre de paroles qu'elle aurait à prononcer à demi-voix.

XXXIV.

Pendant que Vilette et Lamotte achevaient de dresser ainsi la courtisane, la comtesse de Lamotte préparait de son côté le cardinal au bonheur qui l'attendait à Versailles. La reine, lui disait-elle, consentait enfin à lui rendre ses bonnes grâces ; peu d'obstacles et peu de jours le séparaient encore du moment où la reine ferait éclater par une élévation au rang de premier ministre la confiance et la faveur secrète qu'elle avait pour lui, et, pour lui en donner un gage anticipé, mais d'autant plus cher qu'il serait plus intime, elle lui permettait d'avoir une entrevue avec elle, la nuit qui lui serait indiquée, dans les jardins de son palais.

Il faut savoir, pour se rendre compte de la vraisemblance de ce prétendu rendez-vous de la reine de France, à une pareille heure et dans un pareil lieu, que Marie-Antoinette, les princesses ses belles-sœurs, et quelques femmes de leur cour, avaient pris l'habitude de ces promenades nocturnes, en costume d'été, au clair de lune, sur la terrasse, dans les jardins et dans les bosquets du parc de Versailles. Ces dérogations au costume et à la gravité du rang suprême, et ces rencontres fortuites des princesses avec les promeneurs d'un rang moins élevé, bien qu'innocentes en elles-mêmes, étaient un des reproches que l'opinion publique adressait avec le plus d'ombrage à la jeune reine.

Le cardinal, trop enivré pour sonder l'in vraisemblance d'une telle rencontre entre une souveraine et un homme de sa profession et de sa dignité, n'avait pas hésité à croire ce qu'il désirait avec le délire de la passion.

XXXV.

Le soir de la nuit fixée pour la scène, M. de Lamotte conduisit la courtisane costumée à Versailles. Il l'aposta à quelque distance du lieu où il devait rester caché lui-même dans la profondeur du bosquet. Madame de Lamotte, revêtue d'un domino noir, sorte d'habit convenu comme à Venise, qui dérobait le visage et la taille d'une femme, conduisit le cardinal sur la terrasse du château. Il avait dépouillé le costume ecclésiastique, qu'il portait rarement hors de ses fonctions. Une redingote militaire et un chapeau rabattu sur les yeux ne laissaient pas, dans les ténèbres, reconnaître le pontife sous l'apparence du courtisan. Le baron de Planta, compagnon et confident de sa vie, l'accompagnait. La comtesse, les laissant sur la terrasse, feignit d'entrer dans le palais pour rapporter au cardinal les derniers ordres de la reine. Elle revint bientôt saisie d'une feinte émotion. « Je sors de chez la reine, lui dit-elle précipitamment; elle est très contrariée : elle ne pourra point, comme elle l'espérait, prolonger l'entretien : la comtesse de Provence et la comtesse d'Artois lui ont demandé de

l'accompagner à la promenade. Rendez-vous vite, néanmoins, au bosquet convenu; elle s'échappera, et malgré le peu d'instants qu'elle pourra dérober aux princesses, elle vous donnera des témoignages non équivoques de sa protection et de sa faveur. »

XXXVI.

Le cardinal s'évada rapidement à ces mots, laissant madame de Lamotte et le baron de Planta attendre son retour sur la terrasse. Il pénétra dans l'ombre du bosquet. Une femme, vêtue du costume de la reine, lui apparut dans l'attitude de l'inquiétude et de l'attente. L'élégance de la taille, la majesté du buste, la dignité de la pose, la fidélité de l'imitation du costume, l'ovale des traits, la blancheur, la délicatesse des mains, tout était semblable à Marie-Antoinette dans cette apparition. L'obscurité de l'heure et l'ombre des arbres voilaient les différences. Le cardinal se précipita aux pieds de la fausse reine. Il se confondit en actions de grâce de son bonheur et en serments de sa fidélité. Il colla ses lèvres sur la main qu'on lui tendait avec bonté. « Je n'ai qu'une minute » à vous donner, » lui dit-on d'une voix dont l'inflexion, à peine entendue, ne pouvait révéler l'accent. « Je suis contente de vous; je vais bientôt vous élever au comble de la faveur! »

En disant ces mots, et comme un gage de ses

promesses, la reine remit silencieusement au cardinal une petite boîte qui renfermait son portrait et une rose, témoignage plus familier et plus féminin encore d'une faveur intime; puis, au bruit des pas de Vilette qui se rapprochait et comme si elle eût tremblé d'être surprise par les princesses, « Voilà madame » la comtesse de Provence et madame la comtesse » d'Artois. Il faut s'éloigner, » dit-elle au cardinal.

Au bruit importun qui abrégait son bonheur, le cardinal sortit précipitamment de l'ombre du bosquet, emportant la rose et le portrait sur son cœur, et, rejoignant le baron de Planta et la comtesse de Lamotte, il se plaignit du contre-temps qui avait interrompu la plus belle heure de sa vie.

XXXVII.

Le lendemain, une lettre de la reine, apportée par la comtesse au cardinal, accusa les mêmes impatiences et les mêmes regrets. Le cardinal ne douta plus ni de son élévation ni de sa fortune.

C'est au moment où il se repaissait de ces ombres que Bœhmer, voyant approcher le terme du premier paiement des dix-huit cent mille francs, et commençant à s'alarmer du silence de la reine, avait, en révélant ses alarmes, fait éclater la machination et appelé la vindicte du roi et l'attention publique sur ce mystère de sottise et d'iniquité.

Le procès, fatalement commencé par l'arrestation du cardinal et livré au parlement par l'imprévoyance des ministres, remplit la France et l'Europe de conjectures et de rumeurs où l'esprit de parti, au lieu de plaindre la reine, mêla son nom aux plus indécentes suppositions. La vertu même, discutée ainsi pendant six mois, sortirait ternie par la discussion. L'opinion publique devint téméraire, même quand elle n'était pas injuste. La cour, excitée par la maison puissante de Rohan, prit parti pour le cardinal. Le clergé, dans des remontrances, sans disculper le pontife, revendiqua le privilège de le juger. La comtesse de Lamotte laissa filtrer, pour colorer ses impostures, les plus hideuses insinuations sur la reine. Ses propos, comme ses Mémoires depuis, salirent dans le bas peuple le nom et la couronne. Le parlement, fier de tenir entre ses mains l'innocence et la criminalité d'une souveraine, d'un prince de l'Église, associés dans ses débats aux souillures d'une scélérate et aux abjections d'une courtisane, fut perfide dans son arrêt. Il ne se prononça pas, par une réticence injurieuse, sur la réalité ou sur l'imposture de la signature de la reine dans les fausses lettres adressées au cardinal : il innocent le pontife et la fille publique ; il condamna seulement madame de Lamotte et ses deux complices.

XXXVIII.

La reine pleura d'indignation et de pudeur outragée en lisant cet arrêt. Le roi reconnut trop tard la faute qu'il avait commise en livrant la vengeance de son épouse aux rivaux de son autorité. Il exila le cardinal le lendemain de son acquittement. Cet exil parut un attentat contre la justice. La reine, inquiète des menaces des pamphlets que Lamotte, réfugié à Londres, lui faisait adresser si on ne lui rendait pas sa femme, fit évader la comtesse de Lamotte de l'hospice où elle était enfermée après son supplice infamant. Cette évasion parut une crainte de révélation et un aveu d'intérêt pour une criminelle. Tout tourna contre cette infortunée princesse, même sa générosité. Elle s'indigna contre l'opinion publique qui se retirait d'elle. Elle se plongea de plus en plus dans l'intimité mal interprétée de quelques favoris. La haine courut entre la reine et la nation. L'Europe retentit du scandale d'un procès qui attestait dans les mœurs du temps et du royaume plus de corruption que Beaumarchais, l'Aristophane de l'aristocratie, n'avait osé en accumuler dans le *Mariage de Figaro*. Ce procès, en effet, qui rassemblait dans un seul tableau et qui faisait poser sur les mêmes bancs une reine et une fille publique, un cardinal et une femme marquée, un moine et des escrocs, semblait avoir, comme à des-

sein, rapproché ainsi tous les extrêmes du rang, de l'innocence, du crime et du vice de la société moderne, pour les embrasser à la fois du même regard et pour les flétrir du même mépris.

XXXIX.

La reine cependant avait semblé prendre plus d'empire sur son mari à mesure qu'elle perdait plus de popularité dans l'opinion publique. Louis XVI, toujours bon, devenu plus sensible en avançant en âge, semblait vouloir compenser par sa tendresse et par sa déférence les sévérités et les injustices de l'opinion envers la compagne de sa vie. Quatre enfants qu'elle lui avait donnés, après une longue stérilité, la lui rendaient plus chère. Le premier de ces enfants était une princesse morte en naissant; le second était un fils qu'une constitution malade condamnait bientôt à mourir; le troisième était Madame Royale, devenue plus tard duchesse d'Angoulême, que sa destinée devait élever si haut dans la pitié de l'histoire; le quatrième était le futur Dauphin, depuis Louis XVII, qui ne devait connaître de la royauté que la captivité et le supplice, et ne porter son titre de roi qu'à la tombe.

XL.

La reine n'avait d'une femme politique que la vo-

lonté de régner ; toutes ses qualités étaient dans son caractère. Elle avait peu de lumières propres, et par conséquent point de constance dans les plans. Ces idées de gouvernement empruntées aux inspirations des favoris, qui se servaient d'elle dans l'intérêt de leur ambition, de leur crédit ou de leur fortune, changeaient avec ceux qui la conseillaient. Elle avait hérité de sa mère le goût de la domination, mais son irréflexion l'empêchait de rien mûrir. L'attrait du plaisir, le besoin de plaire, le charme d'être aimée de son intérieur, ne lui laissaient ni le temps ni la capacité des pensées politiques : Sa vie n'était qu'une perpétuelle distraction. D'autres se chargeaient de penser pour elle ; elle se chargeait seulement de vouloir. Son mari, au contraire, doué d'un grand bon sens, d'un esprit lent mais juste, d'une aptitude croissante au travail, manquait de volonté. Elle lui donnait les siennes ; mais il ne lui donnait pas sa sagesse. Plus modeste qu'il ne convient de l'être à un roi, il se laissait imposer par la supériorité présumée et par la fierté de sa femme autant que par l'amour qu'elle avait fini par lui inspirer. Bien qu'il eût un conseil des ministres, et quelquefois un premier ministre, qui semblaient retirer à eux avec une certaine jalousie l'autorité, le véritable gouvernement n'était jamais dans le cabinet du prince : il était dans le salon de la duchesse de Polignac et dans le petit cercle de courtisans qui entourait la reine.

XLI.

De peur d'offenser la susceptibilité du roi, la reine affectait cependant de rester étrangère et quelquefois même opposée aux ministères adoptés par son mari. L'impératrice sa mère lui avait recommandé ces dehors de déférence pour conquérir et pour conserver le cœur de Louis XVI. Elle lui avait fidèlement obéi. Ce n'était point à son instigation ouverte que M. de Maurepas, M. de Calonne, M. Necker, avaient été appelés à la direction des affaires. Marie-Thérèse lui avait insinué de paraître toujours désirer le retour du duc de Choiseul au poste de premier ministre, pour laisser à son mari l'orgueil et la responsabilité de ses ministères personnels ; mais ce regret de l'éloignement du duc de Choiseul avait été au fond moins réel qu'apparent. Un ministre si supérieur convenait peu à la cour de Vienne, qui voulait l'abaissement de la France. Un ministre si absolu convenait moins encore peut-être à une jeune reine qui voulait de l'ascendant sans rivalité dans sa cour. L'archevêque de Toulouse, M. de Brienne, avait été le seul premier ministre qu'on pût appeler sa créature. Sa funeste administration avait trop puni la reine de sa faveur pour lui. Malgré sa répugnance contre M. Necker, elle avait, dans la détresse des affaires, concouru au rappel de ce ministre, dont on espérait des miracles. Ce retour désespéré de la reine vers M. Necker avait un

peu refroidi l'intimité politique qui existait entre elle et le comte d'Artois, ennemi de Necker et partisan de Calonne.

XLII.

Flottant à la merci des nécessités de l'État et des inspirations contradictoires de sa petite cour particulière, ainsi divisée en partis contraires, Marie-Antoinette ne pouvait qu'accroître par ses irrésolutions les irrésolutions du roi. Elle n'avait pas le regard assez étendu pour avoir aperçu de loin le péril des états généraux; ce péril ne commençait à se révéler à elle qu'au moment où il était trop tard pour y échapper. Les avis des princes, qui avaient adressé au roi un mémoire contre cette résignation de la couronne, l'ébranlaient; les premiers symptômes d'impopularité qui avaient éclaté contre elle à la procession des états généraux, lui présageaient des antipathies cruelles; les hommages adressés au duc d'Orléans, son ennemi personnel, navraient son âme; les débats sur la délibération par ordre ou par tête, qui se faisaient pressentir, l'embarrassaient par la nécessité de se prononcer ou pour les communes, ce qui aliénerait la cour, ou pour les classes privilégiées, ce qui aliénerait le peuple.

Elle revenait depuis quelque temps aux idées du comte d'Artois; elle accusait les ministres de témérité, d'imprévoyance ou de connivence perfide avec les fac-

tieux; elle chancelait dans ses pensées, elle faisait chanceler l'esprit du roi sous toutes ses impressions oscillantes de femme.

Les états généraux n'avaient pas encore eu leur première séance, et déjà l'antipathie se déclarait en terreur concentrée dans l'âme de la reine, et en rumeurs sourdes dans l'esprit public. Sa fierté avait souffert dans la séance royale, où la majorité du peuple assemblé avait éclipsé la majesté du roi. Reine absolue, idole d'une cour, elle ne se dissimulait déjà plus qu'un pouvoir partagé n'était plus un pouvoir souverain, et que la nation allait faire évanouir la cour. Elle redoutait maintenant ce même ministre qu'elle avait contribué à rappeler; elle l'accusait des illusions qu'elle avait partagées avec lui quelques mois auparavant, et se préparait à le sacrifier en pleine crise à ses terreurs et à ses ressentiments; elle écoutait les conseils tardifs de force; elle conseillait au roi de s'envelopper de sa noblesse et de son armée pour répondre avec énergie aux premiers empiétements des états généraux et aux premières agitations de Paris.

XLIII.

Le ministère, à l'exception de M. Necker, dont toute la force était dans la popularité, n'était pas de taille à se mesurer avec la nouvelle puissance qu'il avait évoquée. Aucun homme ne lui inspirait ces résolutions qui pré-

viennent ou qui déplacent les crises. M. Necker ne s'était entouré que de médiocrités complaisantes, idolâtres sur parole de son génie. Ce génie consistait surtout dans l'orgueil. Sa seule force était de ne pas douter de sa force; accoutumé, depuis quinze ans à l'omnipotence dans le pouvoir, et, dans la retraite, à l'adulation de l'opinion publique, qu'il caressait pour en être caressé, il était fermement convaincu que sa popularité était un prestige devant lequel s'évanouiraient tous les obstacles, et qui suffirait à couvrir tour à tour le roi contre la nation, et la nation contre le roi. Aussi, sa politique, si on peut appeler de ce nom une individualité si dominante, était tellement personnelle, que tout portait sur le crédit de l'homme unique, et que M. Necker disparaissant de la scène, il ne restait plus qu'un roi et une révolution face à face.

Cette situation, qu'il avait créée, n'avait d'autre solution qu'un grand arbitre entre la royauté et la nation. Cet arbitre, c'était M. Necker. Il se flattait d'être assez imposant pour ce rôle en s'appuyant tour à tour sur le peuple et sur les classes privilégiées, qui allaient infailliblement se combattre, et en interposant entre eux la personne du roi et sa propre popularité. Il ignorait que la popularité, quelque grande qu'elle soit, est comme l'air, une puissance qui élève, mais qui ne porte pas.

XLIV.

Paris fermentait déjà de toutes les passions qui allaient agiter les trois ordres dans lesquels l'opinion publique ne voulait plus reconnaître qu'une nation. Ces passions éclatèrent le lendemain de la séance royale à Versailles.

La noblesse et le clergé se réunirent séparément le 6 mai dans les salles de délibération de leurs ordres, salles qui leur avaient été assignées pour vérifier séparément les pouvoirs de leurs membres. Le tiers état, dont le nombre dépassait les proportions de toutes les enceintes, se réunit dans la salle principale attribuée la veille aux états généraux rassemblés. Soit imprévoyance de la cour, soit hasard, soit dessein, cette invasion, en apparence accidentelle, par les plébéiens seuls, de l'enceinte destinée à l'ensemble de la représentation des trois ordres, parut préjuger, par le fait, par l'importance et par le nombre, la supériorité ou plutôt l'unité indivisible de la nation sur les deux classes qui semblaient vouloir s'en séparer encore. Nul n'osa disputer à cette masse dominante des députés des communes une salle qu'ils remplissaient presque à eux seuls. Ils y entrèrent sans guide, sans indications et sans contestation, comme dans le siège naturel de leur souveraineté.

La foule du public qui avait assisté la veille à la séance royale dans les tribunes de cette enceinte y pénétra comme de plein droit aussi à la suite des députés

des communes. La publicité, cette âme des délibérations, cette émulation des tribunes, cette responsabilité des assemblées devant l'opinion, cette force qui agit d'intelligence avec l'opinion, s'y installa ainsi d'elle-même, et sans délibération, dès la première heure. La conséquence naturelle de cette publicité était le retentissement libre des actes et des paroles par la presse rendant compte à l'opinion des discours.

Le gouvernement, étonné et indécis, essaya de contester ce compte rendu des séances par l'impression au peuple. La tardive résistance du ministère fut emportée dès le premier jour par une lettre de Mirabeau à ses électeurs de Provence, à qui il avait promis d'adresser le journal des délibérations.

« J'avais cru, » dit le député de Provence dans sa lettre du 7 mai à ses commettants, lettre dans laquelle il se couvrait de son inviolabilité de député, « j'avais cru » qu'un journal rédigé par les états généraux eux-mêmes vous informerait de nos actes. Grâce à une pareille feuille, je sentais moins strictement la nécessité d'une correspondance personnelle avec vous ; mais le ministre vient de donner le scandale et de supprimer le journal des états généraux et d'interdire la publication des écrits périodiques..... Il est donc vrai que loin de chercher à affranchir la nation, on ne cherche qu'à river ses fers!... Vingt-cinq millions de voix réclament la liberté de la presse! La nation et le roi réclament unanimement le concours

» de toutes les lumières ! Et c'est alors qu'un ministre
» soi-disant populaire ose mettre effrontément le scellé
» sur nos pensées privilégiées, le trafic du mensonge,
» et traiter comme un objet de contrebande l'indispensable
» exportation de la vérité. N'est-il pas évident que
» ces actes des ministres sont un crime public ? La
» nation entière n'est-elle pas insultée dans cet arrêt
» où l'on fait dire au roi qu'il attend les observations
» des états généraux, comme si les états généraux
» n'avaient pas d'autres droits que de faire des obser-
» vations ! Le crime de la feuille proscrite, c'est de n'a-
» voir pas encensé l'idole du jour. Le règne de ces
» mesures est passé, il est temps qu'on prenne une au-
» tre allure ; ou, s'il est vrai qu'on n'ait assemblé la
» nation que pour consommer avec plus de facilité le
» crime de sa mort politique et morale, que ce ne soit
» pas du moins en affectant de vouloir la régénérer.
» Que la tyrannie se montre avec franchise, et nous
» verrons alors si nous devons nous roidir ou nous en-
» velopper la tête. »

Les électeurs de Paris, qui n'avaient pas encore achevé la rédaction de leurs mandats aux députés du tiers état de la capitale, s'insurgèrent d'eux-mêmes à cette voix ; avec l'irrésistible autorité de leurs fonctions et de leur nombre, ils décrétèrent la liberté provisoire de la presse périodique, pour informer le peuple des votes de ses députés. Le conseil des ministres accéda par le silence à cette souveraineté de

l'opinion de Paris. Les séances des communes à Versailles devinrent tout à coup le forum français.

XLV.

Tout fut tumulte, confusion, inexpérience de la discipline des assemblées dans cette première séance. Les députés et les spectateurs s'interrogeaient du regard et de la voix sur l'attitude à prendre pour une nation qui entrait pour la première fois dans ses comices. Les groupes de députés se nouaient et se dénouaient dans la salle. Les conversations particulières élevaient un de ces bourdonnements vagues et sourds qui précèdent les délibérations régulières des assemblées. On s'entendait, on se concertait, on se montrait les hommes déjà connus, qui apportaient un nom tout fait, où une considération préexistante, dans cette foule anonyme. On se rapprochait d'eux, on leur demandait conseil, on les écoutait comme les premiers oracles de l'hésitation générale. Tout était nouveau à ces hommes nouveaux. L'esprit de corps, la première âme des assemblées, pénétrait peu à peu cette masse; elle sentait le besoin d'imposer au roi, aux ministres, aux ordres privilégiés, au peuple lui-même, par la dignité de son attitude et par la régularité de ses délibérations. La pensée unanime était de protester contre l'absence des deux ordres privilégiés, qui semblaient ainsi affecter une existence et une souverai-

neté distinctes de la nation, de briser ces distinctions fatales de castes qui, en scindant l'assemblée, paralyaient la volonté du plus grand nombre, et de conquérir, dès le premier pas, l'unité de peuple par l'unité de délibération. Mais la violence était encore loin de la pensée des communes. Sûres de leur force, elles voulaient convaincre avant de commander.

XLVI.

Le plus âgé des membres de l'assemblée, nommé Leroux, monta au siège du président par l'autorité de sa vieillesse. Il choisit lui-même, parmi les députés les plus jeunes, six secrétaires pour l'assister dans l'œuvre difficile de discipliner une assemblée tumultueuse et inexpérimentée.

A peine avait-il obtenu le silence qu'un homme de bien déjà exercé à l'élocution par la pratique des assemblées administratives et par la culture de la poésie dans sa jeunesse, M. Malouet, demanda la parole. Son nom et son caractère, quoique sans éclat jusqu'à ce jour, jouissaient d'une de ces considérations modestes et laborieuses qui prédisposent les assemblées à l'attention plus que les grandes renommées, objet de trop d'attente et de trop d'envie.

M. Malouet, pénétré du besoin de régénérer le royaume et d'introduire par l'action modérée de l'opinion les idées rénovatrices dans la forme et dans

l'esprit du gouvernement, voulait, comme la presque unanimité de la France en ce moment, opérer cette révolution sans faire d'autres ruines que les abus et les iniquités du vieil ordre de choses.

La scission entre les différentes classes qui se présentaient pour composer les états généraux lui paraissait le prélude certain d'une catastrophe du trône. Car si les ordres ne se réunissaient pas, le roi serait obligé de choisir entre l'aristocratie et le peuple. Si le roi se prononçait pour l'aristocratie, il serait inévitablement vaincu avec elle, et s'il se prononçait pour le peuple, il cessait d'être roi pour devenir chef révolutionnaire, et il serait entraîné lui-même bien au delà des réformes par la révolution qu'il aurait suscitée.

M. Malouet, esprit froid, honnête, clairvoyant, prophétique par prévoyance, ne voyait qu'un palliatif à cette situation : la sagesse des trois ordres se conciliant d'eux-mêmes sous la pression de la nécessité pour former devant la couronne l'unité d'un conseil national. « Je propose, » dit-il avec l'accent d'un conciliateur et non d'un tribun, « d'envoyer une députation » aux deux ordres privilégiés, pour les inviter à se » réunir aux communes dans la salle des réunions » générales. »

XLVII.

Cet avis allait être adopté, quand le président des

états du Dauphiné, Mounier, homme de bien aussi, mais que la popularité de Grenoble et de Vizille animait de plus d'audace que Malouet, s'opposa à cette proposition en s'adressant aux susceptibilités toujours frémissantes de l'esprit de corps, en soutenant que cette avance compromettait l'intérêt des communes, et qu'il était plus convenable d'attendre le résultat de la délibération des ordres privilégiés. Mounier, en parlant ainsi, ne pouvait manquer de l'emporter. L'orgueil des corps est la touche infallible des orateurs qui veulent flatter au lieu de servir.

On leva la séance en ajournant toute délibération légale jusqu'après la vérification des pouvoirs, et en convenant que la réunion n'aurait jusque-là d'autre caractère que celui d'une conférence officieuse entre collègues d'une future assemblée.

XLVIII.

Pendant cette séance tronquée des communes, la noblesse et le clergé délibéraient à part dans leurs comices particuliers. Le clergé avait décidé qu'il serait seul juge de la validité des pouvoirs des députés de son ordre. La noblesse, à l'exception des Châtillon, des Liancourt, des Lafayette, de quarante-cinq gentilshommes convaincus de la nécessité de changer le titre de noble contre celui de citoyen, avait revendiqué, comme le clergé, la vérification des pouvoirs par ordre.

Le bruit de ces deux délibérations se répand la nuit dans Versailles comme un prélude de scission fatale à la nation elle-même. A la conférence publique du lendemain 7 mai, Malouët, plus alarmé et plus pressant, renouvella sa proposition. Mounier engage un certain nombre des comices à se rendre individuellement et sans mission auprès des deux autres ordres pour les convaincre et les incliner à l'idée de la fusion des classes et à la vérification en commun. Ces négociateurs obtiennent seulement du clergé la nomination de commissions chargées de conférer avec ceux de la noblesse et du tiers état sur le schisme qui les divise. Les jours s'écoulent sans que ces commissaires, enchaînés par le mandat inflexible de leur ordre, parviennent à une transaction. Pendant ces stériles débats qui irritent l'impatience du peuple, le tiers état se prépare en silence à se constituer en représentation active et souveraine, sans néanmoins rompre encore le faisceau des trois ordres dans les états généraux. Les esprits s'allument. Chapelier, avocat de Rennes, accoutumé aux audaces de faction dans le parlement de Bretagne et aux rudesses de paroles dans le barreau, propose de sommer publiquement les deux ordres de se réunir aux communes ou de rejeter sur l'aristocratie la responsabilité des événements et l'odieux des lenteurs opposées aux bienfaits des états généraux. Le 15 mai, on délibère sur la proposition de Chapelier. Quelques-uns la jugent trop impérieuse. Boissy d'Anglas, illustré depuis par un héroïsme antique à la tribune

sanglante de la Convention, modère l'ardeur des impatients. « Il viendra peut-être bientôt, » s'écrie-t-il, « ce » jour où non contents de sommer les ordres qui ré- » sistent à votre appel, vous vous constituerez non » plus en ordres séparés, mais en chambre des com- » munes, en assemblée nationale; il viendra peut-être » bientôt ce jour où l'on apprendra que les prières du » peuple sont des ordres, que ses doléances sont des » lois, et qu'il est à lui seul la nation! Mais plus le » parti que vous prendrez alors sera irrévocable, plus » vous devez le faire précéder de propositions de con- » corde et de paix. Avançons lentement, pour n'avoir » pas à reculer. »

On propose de donner huit jours à la réflexion des ordres dissidents et de désigner des commissaires pour conférer plus officiellement avec ceux de la noblesse et du clergé. A la séance du 18, on débat encore la proposition de Chapelier corrigée par celle de Rabaud de Saint-Etienne, ministre protestant de Nîmes, et par Boissy d'Anglas.

XLIX.

Un membre jusque-là silencieux se lève. C'était Mirabeau. Son nom équivoque circulant dans l'assemblée soulève un murmure. Sa figure, plus étrange que repoussante, scandalise les regards; sa voix de toscin remplit et fait tinter l'oreille. Il brave d'un front cicatrisé

dédaigneusement rejeté en arrière la réprobation qui l'accueille; il s'empare de la tribune comme un homme qui doit y régner un jour.

« Messieurs, » dit-il par une ruse d'exorde qui dément d'avance les préventions de violence et de faction dont il est précédé, « on vous propose, » d'une part, d'autoriser des conférences concilia-
» trices avec les commissaires du clergé et de la
» noblesse. M. Chapelier, d'une autre part, propose
» de convaincre la noblesse et le clergé de l'inconsé-
» quence de leur conduite et de les menacer de la con-
» duite que nous tiendrons nous-mêmes s'ils persis-
» tent dans leur situation.

» Ce dernier avis, plus conforme, j'en conviens, aux
» principes que le premier, plus animé de cette mâle
» énergie qui entraîne les hommes, même à leur insu,
» a cependant un grand inconvénient qui ne me parait
» pas avoir assez frappé l'assemblée. Indépendamment
» de ce qu'il tend à nous faire porter un deuil avant
» que nous ayons une existence légale, il appelle par sa
» nature une réplique de la noblesse plus impérative et
» plus irréconciliable que celle que nous avons enten-
» due hier. Nous serions par là entraînés nous-mêmes
» à une scission précipitée d'avec les autres ordres, qui
» livrerait, si elle était irréfléchie et prématurée, la
» France aux plus grands désordres.

» D'un autre côté, la proposition d'autoriser simple-
» ment nos commissaires à conférer avec les ordres dis-

» sidents dissimule entièrement la conduite arrogante
 » de la noblesse; elle donne l'attitude d'une clientèle
 » suppliante aux communes, qui, alors même qu'elles
 » ne seraient pas bravées et presque défiées, doivent
 » sentir qu'il est temps que le peuple ne soit plus pro-
 » tégé que par lui seul.

» Ces deux avis me paraissent également exagérés,
 » l'un en menaces, l'autre en condescendance. »

L.

Puis après s'être ainsi concilié l'oreille de la masse bien intentionnée de son auditoire, « Mais, messieurs, » poursuit l'orateur, « peut-on se flatter de l'espoir des concilia-
 » tions avec la noblesse, lorsqu'ils font précéder leur
 » consentement à entendre nos commissaires de la fière
 » déclaration qu'ils sont eux-mêmes irrévocablement
 » constitués? N'est-ce pas là joindre la dérision au des-
 » potisme? Et que leur reste-t-il à concerter, du mo-
 » ment qu'ils s'adjugent d'avance à eux-mêmes toutes
 » les prétentions? Laissez-les faire, messieurs, ils vont
 » vous donner à eux seuls une constitution, régler
 » l'Etat, arranger les finances, et l'on vous apportera
 » solennellement, comme hier, les extraits de leurs dé-
 » libérations pour lois!... Non, on ne transige point
 » avec un tel orgueil, ou l'on est bientôt esclave!...

» Si l'on veut absolument tenter encore les voies des
 » négociations, c'est au clergé qu'il faut nous adresser,

» c'est au clergé, qui, soit par intérêt bien entendu, soit
» par politique déliée, affecte au moins le caractère de
» médiateur; c'est au clergé, trop habile pour s'exposer
» le premier au coup de la tempête; c'est au clergé,
» qui aura toujours une longue part à la confiance du
» peuple, et auquel il nous importera longtemps en-
» core de la conserver.

» Cette conduite a l'avantage de fournir du moins un
» prétexte naturel à notre inaction, qui est encore pru-
» dence, et d'offrir à la partie du clergé qui fait des
» vœux pour la cause populaire l'occasion de se réunir
» à nous.

» Envoyez au clergé vos commissaires, messieurs, et
» n'envoyez pas à la noblesse. Prenez garde ! déjà on
» répand qu'il vaudrait mieux opiner par ordre que de
» s'exposer à une scission, ce qui revient à dire : *Sépa-*
» *rons-nous de peur de nous séparer !* On ajoute que le mi-
» nistre désire, que le roi veut, que le royaume craint...
» Si le ministre est faible, soutenez-le contre lui-même,
» prêtez-lui vos forces. Le roi ? Un roi tel que le nôtre ne
» veut que ce qu'il a droit de vouloir !... Le royaume ? il
» craindrait s'il pouvait vous croire vacillants ! Qu'il vous
» sache fermes et unis, et il reprendra sa sécurité... On
» vous flatte que les classes privilégiées renoncent d'elles-
» mêmes à leurs exemptions pécuniaires, et quel intérêt
» alors, vous dit-on, de voter par tête plutôt que par
» ordre ? Messieurs, je comprendrais qu'on parlât ainsi
» si l'on s'adressait à ceux qui s'appellent les deux pre-

» miers ordres. Car, comme, une fois leurs privilèges
» pécuniaires sacrifiés, il ne leur resterait rien à défen-
» dre dans le domaine des intérêts, je ne leur trouve-
» rais plus une seule bonne raison à s'opposer à la dé-
» libération en commun s'ils étaient de bonne foi dans
» l'intention de se sacrifier. Or, puisqu'ils refusent la
» délibération en commun, ils nous autorisent, par
» cela seul, à douter de la sincérité du désintéresse-
» ment qu'on nous annonce. Mais nous, nous qui, mal-
» gré leur fierté dédaigneuse, avons de grandes raisons
» de douter aussi qu'ils aient le privilège exclusif de
» l'instruction et des lumières, nous qui ne regardons
» pas l'Assemblée nationale comme un bureau de finan-
» ces, nous qui croyons que travailler à la constitution
» du royaume est le premier de nos devoirs et le plus
» élevé de nos mandats, la renonciation aux privilèges
» pécuniaires ne nous désintéresse nullement du seul
» mode rationnel et national de délibérer. Ne compro-
» mettons pas ce principe, marchons avec une circons-
» pection prévoyante, mais marchons!...

» La noblesse a rompu par le fait l'ajournement du
» roi. Nous devons en avertir le ministre pour consta-
» ter que le provisoire est fini et pour annoncer ainsi,
» par la démarche la plus modérée et la plus respec-
» tueuse, que les communes vont exercer leur droit
» et conserver les principes. Laissons la noblesse
» continuer paisiblement la conduite orgueilleuse et
» usurpatrice qu'elle affecte; plus elle aura fait de che-

» min, plus elle sera douée de torts devant la nation !
» Plus les communes, qui ne veulent avoir aucun de
» ces torts, seront sûres de leur force, et par cela même
» de leur modération, plus l'esprit public se formera,
» et de lui seul viendront notre irrésistible puissance et
» nos durables succès. »

LI.

Cette proposition, qui, sous l'apparence d'une modération longanime, cachait une déclaration plus dédaigneuse et plus impérative de scission aux classes privilégiées, et qui déclarait au roi lui-même, par l'organe de son ministre, l'omnipotence des plébéiens, était trop prématurée pour être votée. On admira l'orateur, on vota la proposition des commissaires, qu'il avait cherché à éluder.

Or, quel était l'orateur qui venait de tenir un langage si viril, si décidé et si mesuré à la fois dans l'assemblée de plébéiens de son pays ? Cet orateur, dont la voix à partir de ce jour va remplir la tribune, et dont l'esprit va animer la nation, exige que l'histoire suspende un moment le récit des événements pour raconter l'homme, car l'homme lui-même ici est un événement. Il est impossible de comprendre la Révolution sans avoir compris son prophète, son tribun, son orateur, son homme d'État. Racontons donc rapidement Mirabeau.

LII.

La famille, source du sang, est aussi la source du génie et la première explication du caractère. Celle de Mirabeau était Étrusque. Elle avait gardé dans tous ses membres, de génération en génération, la sève latine, l'orgueil patricien, la langue oratoire, l'épée héréditaire, l'imagination florentine, les passions civiles, le cœur haut, la main prompte des grandes races de l'Italie républicaine. Le nom primitif de cette famille était Arighetti, d'où la corruption d'une langue étrangère qui prononçait mal les noms propres avait fait par abréviation Riquetti.

Les Arighetti, exilés de Florence par les proscriptions des guerres plébéiennes et patriciennes de cette république dans le XII^e siècle, avaient transporté leur noblesse et leur fortune dans les rochers de la Provence. Ils y avaient acheté des terres, construit des châteaux, fait la guerre, exercé les hautes magistratures, conquis le droit de nationalité. Ils y avaient mêlé leur sang par des mariages aux familles les plus aristocratiques du pays. Leur nom de Riquetti, auquel ils avaient ajouté celui de leur seigneurie de Mirabeau, dans les lagunes qui bordent la Durance, s'était illustré de siècle en siècle, tantôt dans les luttes populaires de Marseille, tantôt dans les expéditions navales de l'ordre de Malte, tantôt dans les guerres et à la cour de Louis XIV. Un

grand caractère de race héroïque, d'étrangeté de mœurs, de fougue, d'imagination et de supériorité d'intelligence, marque de père en fils, jusqu'à l'aïeul de Mirabeau, tous les individus de cette famille. On y sent les compatriotes de Machiavel et du Dante, devenus Français dans leur vie commune, mais conservant dans la mémoire, dans l'amour, dans la guerre, dans la politique, l'accent de leur première langue et le feu de leur premier soleil. En relisant les correspondances domestiques de cette maison, écrites dans le style rude, fort, fruste, colossal et pour ainsi dire cyclopéen de la vieille Étrurie, on est convaincu que l'éloquence de Mirabeau est moins à lui qu'à toute sa race. La nature végète ainsi pendant des siècles pour produire un homme; mais la sève complète qui éclate plus tard dans ces hommes se révèle de loin avec tous ses caractères dans les veines de ses ancêtres.

LIII.

Honoré de Mirabeau était l'aîné de onze enfants nés du mariage de son père, le marquis de Mirabeau, avec Geneviève de Vasson, héritière d'une ancienne et opulente famille du Limousin. Son père, le marquis de Mirabeau, homme remarquable mais démesuré d'orgueil, infatué de chimères, avait quitté de bonne heure la profession des armes pour se livrer avec fanatisme aux études problématiques alors de l'économie poli-

tique. Grâce à quelques sectaires qui l'enivraient de leurs adulations, il se croyait sincèrement le révélateur d'une vérité nouvelle et l'apôtre de la félicité publique. Cette vérité ne consistait que dans une réglementation plus libre des impôts et du commerce, propre à accroître le revenu net des terres, et dans des procédés parcimonieux de consommation alimentaire, propres à accroître le pain, nourriture de l'homme. L'invention de quelques procédés économiques du blé dans la mouture et dans la purification des farines, invention ostentatoirement proclamée dans ses livres et appliquée dans ses terres, était célébrée par lui comme une sorte d'alchimie humanitaire qui élevait leur auteur au rang des Triptolème et des demi-dieux.

On voit que cette science, toute matérialiste dans son but et dans ses moyens, réduisait la félicité publique à une ration plus ou moins grande de subsistances pour chaque individu de l'espèce, et que cette philosophie sans élévation, sans moralité et sans âme, n'était au fond qu'une arithmétique du blé, du pain et du revenu. Elle était propre à engraisser des brutes plus qu'à former des hommes et à discipliner des peuples.

Mais le charlatanisme plus ou moins sincère du marquis de Mirabeau faisait de cette science l'arcane des sages et la panacée du genre humain. On lui avait libéralement donné, les uns par dérision, les autres par conviction, le nom de Mirabeau l'*ami des hommes*, du titre d'un de ses livres intitulé ainsi. Il vivait sur ce nom

dans une espece d'auréole formée autour de lui par la crédulité des ignorants, par le fanatisme complaisant de ses adeptes et par le perpétuel enivrement de sa propre vertu. Il était le type de cette hypocrisie d'humanité que la philosophie du siècle tendait à substituer à l'hypocrisie de religion, dont le manteau avait été déchiré par Molière dans la comédie du *Tartuffe*. Sous l'un ou l'autre de ces manteaux on pouvait s'arroger la vénération des hommes en nourrissant sous ces dehors toutes les perversités ou toutes les faiblesses d'un cœur corrompu. L'ami des hommes, enveloppé de sa renommée de philanthropie et d'humanité, faisait retentir de ces deux mots toutes ses pages. Il s'abritait comme une idole sous la sainteté de ses principes; il en intimidait la cour et les ministres par son crédit de grand seigneur; il en captait le peuple de son voisinage par la recherche d'une orgueilleuse popularité. Il réduisait à passer pour blasphémateur quiconque aurait douté de sa sagesse.

LIV.

Mais sous cette philanthropie verbeuse et banale, qui n'avait d'entrailles que pour le genre humain, il cachait le cœur d'un despote, la domination d'un tyran sur sa famille. Ses sensibilités publiques lui semblaient compenser suffisamment ses duretés domestiques. Il faisait dans ses rêves le bonheur du monde et dans ses actes le

malheur des siens, le crédit que lui donnaient à la cour sa naissance, sa fortune, sa renommée de profondeur, ses adulations indirectes aux favoris de la favorite madame de Pompadour, lui servant à obtenir des ministres l'autorité et les rigueurs de l'État pour opprimer sa propre maison.

La soif de la renommée qu'il voulait cultiver de plus près, l'ambition de s'élever par la rumeur publique au ministère, les intérêts de sa secte enfin, l'avaient rapproché de Paris. Il avait laissé à un de ses frères, le bailli de Mirabeau, le gouvernement de sa terre de Mirabeau en Provence. Il s'était établi dans son autre terre du Bignon, aux environs de Nemours, quelquefois dans une maison de campagne à Argenteuil, plus voisine encore de Paris.

Des dissensions domestiques, motivées par l'ascendant passionné qu'une femme étrangère, madame de Pailly, avait pris sur son cœur, l'avaient séparé de sa femme après une union si féconde. Irrité des orages que la juste jalousie de cette épouse humiliée élevait avec éclat dans son intérieur, il avait fait exiler la marquise de Mirabeau dans une de ses terres du Limousin. Il l'avait privée de ses enfants en la bannissant de son toit; il lui avait substitué insolemment sa maîtresse. Des accusations scandaleuses contre la prodigalité et contre les violences de la marquise de Mirabeau l'avaient armé de l'autorité du gouvernement sur elle. Des procès acerbés ébruitaient sans cesse entre l'époux et l'é-

pouse ces dissensions. La femme et le mari se déshonoraient à l'envi dans ces récriminations publiques. Mais la secte et la popularité couvraient tout. On plaignait l'opprimeur et on s'indignait contre la victime. Le monde est souvent dupe de celui qui se plaint le plus haut.

LV.

Le marquis de Mirabeau avait gardé chez lui ses filles et ses fils orphelins de leur mère et livrés à la merci de la femme qui régnait dans sa maison sous son nom.

Soit antipathie contre la mère rejaillissant sur le fils, soit disgrâce naturelle d'un enfant dont une maladie cruelle avait enlaidi presque au berceau le visage, soit répugnance de la favorite madame de Pailly pour cet enfant, dont la ressemblance avec la marquise de Mirabeau lui était un reproche; soit enfin haine irréfléchie mais fréquente d'un père dénaturé contre l'héritier qui doit prendre sa place un jour dans le gouvernement de la famille, le marquis de Mirabeau témoigna dès le berceau une aversion prophétique contre l'aîné de ses fils. Cet enfant était né proscrit; il grandit dans l'indifférence, et de bonne heure dans l'inimitié de son père. On trouve les traces de cette inimitié anticipée du père contre l'enfant dès les premières années, dans les correspondances inédites du marquis de Mirabeau avec son frère et son confident le bailli de Mirabeau.

LVI.

« Je n'ai rien à te dire de mon énorme fils, » écrit le père peu de mois après la naissance, « si ce n'est qu'il » bat sa nourrice. Il est laid comme le fils de Satan, » ajoute-t-il un an plus tard. « C'est un sable où rien » ne reste, » dit-il quand l'enfant a cinq ans. « Je l'ai » remis aux mains de Poisson, qui m'est attaché comme » un barbet. Remercie-le bien fort de l'éducation qu'il » donne à ce marmot. Qu'il en fasse un ferme citoyen, » c'est tout ce qu'il faut. Avec ces qualités, il fera trem- » bler cette race de pygmées qui jouent les grands de » la cour!... On fera jouer ce soir un rôle de comédie » à un petit monstre qu'on dit être mon fils, mais qui » fût-il celui de notre plus grand acteur, ne saurait » être plus naturellement bouffon, mime et comédien. » Son corps croît, son babil s'accroît, sa figure s'enlai- » dit à miracle; laid avec recherche et prédilection, et, » en outre, pérorateur à perte de vue. Il est maladif; s'il » me fallait en refaire un autre, où diable trouver un » échantillon de pareille étoffe? Il est turbulent, et ce- » pendant doux et facile, mais d'une facilité qui tourne » à l'ignorance. Semblable à Polichinelle, tout ventre et » tout dos, mais très propre à faire, au besoin, la ma- » nœuvre de la tortue présentant l'écaille et se laissant » frapper, ce gros monstre de Gabriel va gueusant par- » tout pour faire l'aumône à des gueux, suivant en cela

» l'exemple de sa mère, malgré tout ce que je peux leur
 » dire, qu'il n'y a rien de si contraire à mes principes.
 » L'autre jour, dans une de ces fêtes qu'on donne chez
 » moi et où l'on gagne des prix à la course, il gagna le
 » prix, qui était un chapeau; et se retournant vers un
 » autre enfant qui avait un bonnet et lui mettant sur la
 » tête son propre bonnet à lui, qui était encore bon,
 « Tiens, » dit-il au paysan, « je n'ai pas deux têtes ! »
 » Ce jeune homme me parut alors l'empereur du mon-
 » de ! Je ne sais quoi de divin transpira rapidement
 » dans son visage; j'y rêvai, j'en pleurai; la leçon me
 » fut bonne. »

LVII. .

Et, à quelques jours de là, comme se repentant de son émotion, le père écrit à son frère : « Cela ne fait
 » que de naître, et le débordement est déjà complet :
 » c'est un esprit de travers, fantasque, fougueux, im-
 » portun, penchant au mal avant de le connaître et
 » d'en être capable, un cœur superbe sous la jaquette
 » d'un bambin; un étrange orgueil, noble pourtant;
 » un embryon de matamore ébouriffé qui veut avaler
 » tout le monde avant d'avoir douze ans!... un type
 » profondément inouï de bassesse, de platitude absolue,
 » une chenille raboteuse qui ne se déchenillera jamais;
 » mais avec cela une mémoire, une aptitude, une capa-
 » cité précoces qui saisissent, ébahissent, épouvantent!

» un quart d'homme, cependant, s'il en est jamais
 » quelque chose. Il n'y a que les appétits brutaux aux-
 » quels on retrouve ces caractères-là; il y a des écumes
 » dans toute race. »

LVIII.

Ce fils, dont le père présageait et préparait ainsi la mauvaise destinée par tant de haine, vivait à la merci d'un domestique et d'un moine, dans la rude discipline d'une maison sans mère, et en présence des scandales d'un père avec une marâtre qu'il était obligé de flatter en la détestant. La fortune, quoique large en apparence, du marquis de Mirabeau, était tellement grevée de charges de famille, obérée de créanciers, dilapidée en procès et en dépenses dans l'intérêt de sa gloire et de sa secte, que la maison se ressentait de cette fastueuse indigence.

« Avec mes élégances et mes urbanités, dont vous
 » avez coutume de rire, » écrit le marquis de Mirabeau à une femme confidente de madame de Pailly, sa maîtresse, « je n'ai ici que du pain bis, toujours mou ou
 » dur, du vin trouble, de la vache au pot-au-feu, du
 » cresson en salade pour tout rôti, des raisins flétris,
 » des noix rances, et toujours des querelles à table qui
 » m'apprennent à ravalier mon impatience provençale,
 » du bois vert, une chandelle qui nous sert à deux pour
 » écrire et qui vacille par complaisance pour le rideau

» de ma fenêtre, qui lui en fait le signal en vacillant
» lui-même au vent froid... Et cependant, ma retraite
» est belle. A la vérité, les lieux, les prés, n'ont pas la
» figure du mois de mai; les oiseaux se sont tus, les hi-
» rondelles ne sont pas près de revenir, et les oies sau-
» vages passent si haut qu'elles ne sauraient distin-
» guer un courtisan d'un honnête homme. Cependant,
» quand le calme règne, l'imagination rend aux champs
» plus que l'hiver ne leur ôte; on se promène sur des
» pelouses sèches, on redouble le pas sans suer, et le
» feu tortu au retour, ayant le fagot pour base, les
» souches pour façade et les copeaux pour fronton, dis-
» sipe l'humidité, et vaut, quoi qu'on dise, mieux
» que le soleil. Mais la sciété? dit-on. Eh! n'ai-je pas
» mon capucin, à qui je démontrai hier que les puces,
» dont ils tiennent pépinières, sont très nuisibles à l'a-
» griculture, puisque le temps que l'on emploie à les
» chasser est autant de perdu pour le travail; que leurs
» barbes le sont encore davantage, attendu que la rosée
» du ciel et la graisse de la terre s'y attachent et sont
» par là détournées de leur véritable destination, et
» que nos poches où ces mendiants puisent sont aux
» poches pleines des soixante fermiers généraux ce
» qu'étaient les vaches maigres aux vaches grasses de
» l'écriture; que sais-je enfin! Je dis tant de choses,
» que finalement je serai brûlé. »

LIX.

Passant de là à une scène pastorale, il peint le sommeil de madame de Pailly, surprise dans sa chambre, et qui repose, dit-il, les sourcils si ouverts, qu'on croit voir dormir la bonne conscience; il raconte une de ces journées champêtres de seigneur populaire de terre, et il termine en disant avec la sécurité d'une âme pleine de sa propre satisfaction : « Une pensée me saisit chaque » soir, en mettant la main sur le premier bouton de » mon habit pour me déshabiller, et me dit : Voilà la » démission d'un des jours qui te furent donnés. Qu'en » as-tu fait? — Voilà, madame, ce que j'ai fait de celle » d'hier. »

Il revient à son fils aîné Gabriel. « L'aîné des gar- » çons, » dit-il à sa correspondante, « pourrait bien » s'appeler en bon français un enfant mal né. Comme » il va maintenant chez beaucoup de maîtres, et que, » depuis le confesseur jusqu'au camarade, tous sont » autant de correspondans qui m'informent, je vois le » naturel de la bête, et je ne crois pas qu'on en fasse » jamais rien de bon. Il faudrait que je le gardasse » près de moi, car il me craint et ne craint que moi. » Mais j'ai d'autres devoirs à remplir pour justifier » la réputation non méritée que la Providence m'a » dévolue en me payant en estime du monde. »

Il envoie en conséquence Gabriel à l'académie d'An-

gers sous la tutelle d'un gouverneur aussi paternel qu'il l'était peu lui-même, nommé Segrais; mais bientôt il se repent de l'avoir confié à des mains trop douces. « Tu » connais, » écrit-il au bailli son frère, « l'âme noble » et presque romanesque de Segrais, si opposée au naturel entrant et presque dévorant de ce maraud. Segrais est saisi, il est fasciné, il vante cette mémoire qui absorbe tout, sans vouloir comprendre que le sable aussi reçoit toutes les empreintes sans en retenir aucune; il magnifie la bonté de son cœur, qui n'est que flasque et banale, envers les petites gens à qui l'accouple un instinct de bassesse; il loue son esprit de perroquet, enfin il me l'achève, et j'y vais pourvoir. »

LX.

Le père enleva en effet son fils trop heureux à la douce discipline de son gouverneur, il le jeta dans une maison d'enseignement sévère, en lui défendant d'y porter son nom.

« Ce monsieur, » dit-il, « a récalcitré, pleuré, ratiociné en pure perte; je lui ai dit de gagner mon nom et que je ne le lui rendrais qu'à bon escient. » Il lui interdit toute correspondance avec sa famille, sa mère, même avec son aïeul. Il apprend que la tendresse de sa mère a violé cette consigne de geôlier et a fait parvenir au pauvre Gabriel quelques secours d'argent. Il

s'indigne contre le fils et la mère, « Fléau, » dit-il, « qui me pourchasse depuis vingt ans et qui n'emploie » ce que je lui ai laissé qu'à débaucher la partie » véreuse de ma race. »

Dès l'âge de quinze ans et avant qu'aucun autre crime que ses disgrâces de corps et ses symptômes de génie servent de prétexte à de telles rigueurs, le marquis de Mirabeau songe à envoyer son fils languir ou périr loin de sa patrie. « Je veux chasser, » écrit-il, « ce » fléau des lieux où il pèserait après moi. »

Il cède à regret à des sollicitations qui le fléchissent ; Gabriel entre avec son aveu comme volontaire dans le régiment commandé par le marquis de Lambert, le plus sévère des colonels de l'armée. « Ce » jeune marquis de Lambert, » dit-il, « est du » bois dont on faisait les hommes du temps passé, et » dont la poitrine est de celles qui portaient des cuirasses ; il prétend qu'en forçant un homme à ne respirer » que de l'honneur, on lui refait les poumons. J'en » doute, mais il dit en avoir des exemples. »

LXI.

A peine entré dans cette rude école de la jeune noblesse française, Gabriel y respire la licence de mœurs, la jactance de bravoure, seule religion alors du soldat dans ces pépinières de vice et d'honneur. Ses passions, affranchies du regard paternel, éclatent par quelques

fautes légères que l'indulgence aurait excusées; il joue et perd quelques louis au jeu; il supplante son colonel dans le cœur de la fille d'un armurier de Saintes dont la beauté avait ébloui des yeux plus mûrs que les siens. Les femmes, qui ont l'instinct de la puissance du cœur dans ceux qui les aiment, lui pardonnent sa laideur apparente, et découvrent sous ses cicatrices la véritable beauté de l'homme, l'intelligence et la passion.

L'amour est toujours le premier à deviner le génie. La préférence de la fille de l'armurier pour le jeune officier fait tout le crime de Gabriel.

Le colonel sévit contre son rival; Mirabeau exaspéré s'échappe, laisse une promesse de mariage à son amante, s'enfuit à Paris. Son père, pressé de le surprendre en faute, exagère cette légèreté jusqu'aux proportions d'un crime, et parle de le déporter dans les colonies hollandaises de Batavia, véritable condamnation à mort par l'insalubrité du climat et par l'impossibilité du retour.

« Vois, mon frère, » écrit-il au bailli de Mirabeau, « si les excès de ce misérable ne méritent pas qu'il soit » à jamais exilé de la société! L'envoi aux colonies » hollandaises est le meilleur de tous les moyens. On » a la sûreté de ne voir jamais reparaitre sur l'horizon un malheureux né pour la honte de sa race. » L'espion qui s'est attaché à ses traces m'écrit qu'il » est capable de tout. »

LXII.

Cet espion, sous le titre d'un serviteur de confiance, était un nommé Grévin, dont le bailli de Mirabeau lui-même disait à son frère : « L'homme à qui tu as confié » ton fils, et qui a passé ici (au château de Mirabeau), » n'est guère capable, surtout digne d'un pareil emploi ! »

Le père, néanmoins, affecte de s'en rapporter à ce délateur intime attaché à son fils ; il fait enfermer son fils dans le fort de l'île de Ré. « Si on le condamne, » il sera tiré de là, » dit-il, « pour être transporté à » Surinam. »

Et pendant que le marquis de Mirabeau sévit ainsi dans ses pensées contre les premières légèretés de son fils, il se vante de sa longanimité, de sa bonhomie et de sa paternité dans ses lettres à son frère.

« En général, » lui écrit-il, « on se figure, d'après ton » auguste toussure, ta longue mine froide, tes cheveux » blancs avant l'âge, et mon titre d'ainé, on se figure, » quand on te connaît de vue et moi de bruit, que je » dois être vénérable ; car vénération est aujourd'hui la » politesse de ceux qui m'écrivent. Mais songe donc, et » dis-leur donc, que je suis l'homme du gros bâton, qui » fait le tour du Luxembourg en dix-sept minutes, » qui n'a pas un cheveu gris, et qui a besoin d'un » miroir ou de se tirer par la mouche vingt fois par

» jour pour se ramentevoir qu'il a plus de vingt ans ;
» qui est l'ami de tous ceux qui ne l'ont jamais vu ;
» qui, par lui-même ou par son ombre, n'a jamais
» été sur le chemin de personne ; qui n'a jamais fait
» peur ou embarras à qui que ce soit ; qui sent le
» mieux que le devoir de notre âge est d'appivoiser,
» supporter tout ce qui est petit, et partant, la jeu-
» nesse, et de lui soutenir le menton, et qui s'en fait
» connaître et aimer dans un quart d'heure ! »

LXIII.

L'homme qui parle ainsi endurecît lui-même le colonel contre les fautes de son fils, qui sollicite de rentrer au régiment pour réparer ses torts. « Ce serait, » dit son père au marquis de Lambert, « dé-
» placer seulement le marteau de ce fou de prison-
» nier désespéré et d'amant passionné ; nous n'en ti-
» rerons que quelque éclat d'un autre genre, funeste
» à sa famille. Je sais bien qu'une fois lâché, il se
» fera enfermer pour toujours trois mois après. »

Cependant il consent à le laisser sortir du fort de Ré, pour aller faire la campagne de Corse dans la légion de Lorraine, sous le colonel de Viomenil, depuis maréchal de France.

« Il s'embarque dans trois jours, » écrit son père, « sur la plaine qui se sillonne elle-même, et Dieu
» veuille qu'il n'y rame pas quelque jour ! »

LXIV.

En traversant la Rochelle, le jeune prisonnier est insulté par un officier de son ancien régiment, et le blesse en duel d'un coup d'épée. Ce hasard aggrave, aux yeux du père, les torts de son fils. Il voit en lui le don Juan de sa maison ; « il s'en va sacrant, battant, blessant et vomissant une telle scélératesse, que jamais ne se vit rien de semblable. Ce misérable échapperait au diable, et il en a douze dans le corps ! » Or, pendant que le père dépeignait ainsi son fils, ce jeune homme, dont l'énergie faisait explosion par la bravoure et par l'amour, séduisait par ses grâces fortes, franches et tendres, le commandant et les geôliers eux-mêmes de l'île de Ré.

Il passe enfin en Corse ; il y mêle l'étude à la guerre ; il se signale dans les rencontres ; il se distingue par des travaux statistiques et historiques sur l'île ; il conquiert l'affection de ses camarades, la considération de ses chefs, la faveur du maréchal de Vaux, général en chef de l'expédition. La guerre finie, il obtint la permission de s'embarquer à Toulon et de voir en passant son oncle, le bailli de Mirabeau, retiré, comme on l'a vu, dans le vieux château de ses pères.

LXV.

Le bailli, prévenu par les exagérations de son frère, croit recevoir un forcené, et trouve le plus accompli et le plus séduisant des disciples. Il prend pour ce neveu un cœur paternel ; sa vieillesse se rajeunit, ses préventions s'éclairent, son austérité s'amollit, son orgueil de race s'exalte aux présages d'une si fertile jeunesse.

« Crois-moi, » écrit-il à son frère l'ami des hommes, « je le crois très repentant de ses fautes passées ; il » me paraît avoir le cœur sensible. Pour de l'esprit, » je t'en ai parlé, le diable n'en a pas tant : Je te le » répète, ou c'est le plus adroit et le plus habile im- » posteur de l'univers, ou ce sera le plus grand sujet » de l'Europe, pour être général de terre ou de mer, » ou ministre, ou chancelier, ou pape, tout ce qu'il » voudra. Tu étais quelqu'un, à vingt ans, mais pas la » moitié ! et moi qui cependant, sans être grand'chose, » étais quelque chosette aussi alors, je n'étais pas » digne de jouer auprès de lui le rôle de Strabon auprès » de Démocrite. Je te le répéterai mille fois, si ce jeune » homme ne me trompe pas, je ne sais s'il diffère des » plus grands hommes autrement que par les circons- » tances. Tu connais la tête carrée de mon aumônier » Castagny ? Eh bien ! il ouvre les yeux et il pleure de » joie. Quant à moi, ce jeune homme m'ouvre la » poitrine !... Ce qui me confirme dans l'impartialité

» de mon jugement sur lui, c'est que je lui trouve des
 » défauts. J'ai pendant trois jours été dix heures par
 » jour avec lui, et l'abbé Castagny environ treize heures.
 » Je puis te jurer, ainsi que l'abbé, que nous n'y avons
 » trouvé qu'un peu de fougue et de feu; mais pas un mot
 » qui ne dénotât droiture de cœur, élévation d'âme,
 » force de génie, le tout peut-être un peu exubérant.»

LXVI.

« Défie-toi, » répond le père, « son esprit vorace s'est
 » trouvé à l'aise avec toi, en pleine indulgence; mais
 » défie-toi, tiens-toi en garde contre la dorure de sa
 » langue. Pour manger dans la main, c'est le premier
 » homme du monde, mais sa tête est un moulin à vent
 » et à feu ! Son imperturbable audace lui servira pour
 » sa fortune. »

Le père interdit alors la carrière militaire à son fils. Il ordonna à son oncle de le tourner aux études économiques de sa secte. Mirabeau obéit en murmurant; il eut bientôt sondé le vide de ces chimères et la vanité de ces théories où son père voulait enfermer un esprit juste, actif, universel. « Hélas ! » écrit-il à cette époque où l'instinct proteste en lui contre l'esprit de système, « ce que je suis le plus né, c'est homme de
 » guerre, parce que là seulement je suis froid, calme,
 » gai, sans impétuosité, et que je grandis au feu. »
 « Il veut la guerre ! » répond le père obstiné.

« La guerre! et qu'il me dise où sont les armées de
» merluches ou de harengs? et croit-il que j'aie des
» trésors pour lui faire donner des batailles comme Ar-
» lequin à Scaramouche? S'il veut porter mon nom,
» qu'il sache au fond ma science. Dis à cette échine
» de loup qu'il lise les Économiques. J'en veux faire
» un homme rural. »

LXVII.

Le fils cède encore; il s'adonne avec l'impétuosité de son esprit aux améliorations rurales de la terre de Mirabeau sous la surveillance de son oncle.

« J'en suis très content, » écrit le bon et austère bailli, « si ce n'est qu'il use en huit jours ma
» provision de papier de huit mois. C'est une tête
» bien verte mais pleine de mouvement et de vie;
» mais je n'y vois que de la verdure qui, je le
» crois, deviendra séve; je ne le donne pas pour
» une tête bien mûre, mais pour une tête bien forte.
» Il s'échauffe et crie, puis il revient de lui-même,
» il entend raison, il note tout ce qu'il entend dire de
» neuf pour lui; je crains seulement qu'on n'ait pas
» laissé assez d'évaporation aux fumées de l'esprit ar-
» dent de cet enfant, et qu'en le contenant sur toutes
» choses, on n'ait pour ainsi dire encombré le foyer. J'y
» vois une exubérance terrible; il me paraît facile à
» devenir présomptueux; cela est d'autant plus dange-

» reux qu'il est impossible qu'il ne sente pas sa supé-
 » riorité de génie sur ceux de son âge et sur les plus
 » vieux que lui. C'est un moulin à idées et à pensées
 » que cette tête, dont plusieurs sont très neuves.

» Tu trouveras comme moi que le fourneau est
 » chaud, très chaud; mais, cher frère, rappelons-nous
 » cet âge-là et le salpêtre particulier à notre sang...
 » Tout le monde l'aime ici parmi le menu peuple et
 » mes domestiques.

» J'ai vu par la réception que lui ont faite en passant
 » près de Mirabeau ses camarades et même les officiers
 » supérieurs de son régiment, qu'ils l'aiment et l'es-
 » timent beaucoup! C'est un enfant terriblement vif,
 » mais bon, et qui a de l'esprit comme trois cent
 » mille diables, et un enfant très brave, disent-ils tous.
 » Il laisse ici sa réputation de bonté; les paysans disent :
 » Il a du cœur pour tous; il est bouillant, mais il n'a
 » pas d'orgueil. C'est un singulier contraste que celui
 » de son enfantillage et de ses réflexions, de ses pensées
 » et de ses écrits, qui paraissent être de deux âges. Il
 » a du génie; je lui crois de l'ambition. A vrai dire, il
 » est dans l'âge d'en avoir.

» Je ne vis jamais de bohémien à qui le soleil, le
 » vent, la pluie, la grêle, fissent moins de peur; il est
 » comme le pain d'orge, toute armoire lui convient.
 » Il aime la guerre.

» Tu le ramèneras à tes études, bien que la matière
 » soit froide pour entrer dans une tête si bouillante; mais

» il est laborieux naturellement. Je lui ai donné tes idées
» et les miennes sur le travail, en lui répétant que rien
» ne fixe tant la vie, qui échappe si douloureusement
» et si vainement à la paresse et à la volupté; que l'es-
» prit se conserve et s'épure, tandis qu'on sent dépérir
» en soi le marc et la lie!... et qu'une des preuves de
» l'immortalité de l'âme, c'est l'esprit et le feu des
» hommes, qui sont actifs dans la vieillesse, qui ne
» meurent que par l'écorce, et par cette portion maté-
» rielle qui leur est à charge.

» En politique, tu le trouveras, si tu tentes de
» sonder ses idées, pensant comme moi, c'est-à-
» dire, sauf ton respect, d'une manie diamétrale-
» ment opposée à celle qu'étaient vos plumes ur-
» baines et vénales relativement à l'ordre féodal, la
» plus forte des combinaisons de Charlemagne. Ton fils
» regarde, ainsi que moi, une aristocratie forte comme
» le seul corps qui puisse empêcher une monarchie
» d'être un despotisme oriental... Parce qu'il sent que
» ce respect, attaché à des races dont plusieurs se
» tiennent entre elles et forment une espèce de tribu,
» est le seul qui puisse imposer à un prince et retenir
» un roi, c'est-à-dire un homme à qui la plus vile
» portion de l'humanité a persuadé sa toute-puissance.
» Je ne t'en dis pas davantage sur cette aristocratie
» tant décriée par de séditions plébéiens pires que
» Clodius et Gracchus, si ce n'est qu'elle était forte et
» qu'il leur plait de l'appeler barbare; elle est le seul

» frein du despotisme. C'est sur cela que ton fils est
» beau et entendu. »

On voit sous quelle âme virile, tendre et forte à la fois, le jeune Mirabeau respirait l'opposition aux ministres, l'indépendance des rois, l'orgueil et la souveraineté de sa race. Jamais, avant son père et son oncle, on n'avait retrouvé ce style exhumé de Rome et de Florence dans la langue de Montaigne. Style de famille enfoui dans des correspondances domestiques que Mirabeau lui-même rappela quelquefois dans ses harangues, mais qu'il n'égala jamais. Son oncle et son père trempaient à leur insu son génie dans l'antiquité.

LXVIII.

Rappelé en 1770 par son père, il fut employé par lui à des missions agricoles dans ses autres terres du Limousin. « Il faut bien lui donner force exercice, » écrit le père, « car que ferait-on de cette exubérance intellectuelle et sanguine? Du reste, je me tiens en garde » avec lui, car je sais combien l'élasticité de tête peut » faire illusion sur un fond de fange. Il est possible, au » reste, qu'un esprit juste, un bon cœur et une âme » forte se dilatent dans cette enveloppe informe et grossière, mais il faut que tout cela soit pétri, manié, réglé, macéré ! Du reste, il dompterait le diable, et dans » le bout du monde désert qu'il habite, il s'est déjà » créé trois ou quatre diversions. — Avouez, monsieur

» le comte, disait hier mon domestique Luce à ton neveu
 » l'ouragan, qu'un corps est bien malheureux de por-
 » ter une tête comme celle-là ! — Je suis étonné de la
 » quantité de besogne qu'il assume ; il faut qu'il soit
 » homme rural pour ne pas être ruiné, homme natio-
 » nal pour ne pas être indigne de ses pères, homme du
 » monde pour correspondre à son état et à sa fortune,
 » homme d'études pour satisfaire son goût et ses ta-
 » lents. Ajoute qu'il lui faut un exercice forcé et pres-
 » que continuel pour échapper aux menaces de né-
 » phrétique. Laissons mûrir ce fruit àpre. »

LXIX.

Le jeune homme revient au Bignon à demi récon-
 cilié ; son père le mène à Paris et le présente à la cour :
 il aborde avec une noble fierté toutes ces grandeurs
 de situation, supérieur déjà dans sa pensée aux rois
 et aux princes, qu'il mesure du haut de sa nature et
 de son génie. Revenu au Bignon, il s'efforce de con-
 quérir à tout prix la faveur perdue de son père ; il
 compose des vers et des scènes pour des fêtes de fa-
 mille. « Mon oiseau de proie, » écrit le père, « à la
 » fois caressant et grondeur, se fait oiseau de basse-
 » cour. Cet animal s'est institué artisan de fêtes. »

Ce calme est court. Le fils, de retour à Paris pour
 étudier sous les philosophes amis de son père, lui donne
 des ombrages nouveaux.

« Il travaille et bouquine comme un forcené, comme
» il fait tout. Ce jeune homme a la société laborieuse
» et harassante, un entêtement, une décision, un chaos
» dans la tête qui ne sera jamais débrouillé; il ne
» doute de rien et ne sait seulement pas exactement son
» propre nom. Au reste, beaucoup de pénétration et
» de grandes portées. Au fond, je crains que le seul
» succès à espérer soit de réussir à l'éteindre. »

LXX.

Après un confinement prolongé dans un manoir du Limousin où la solitude et le travail avaient mâté son caractère et mûri sa raison, son père l'envoya à Aix, à la requête du bailli de Mirabeau, pour le marier. Le bailli de Mirabeau, parti pour Malte, laissa son neveu sans conseil et sans appui, au hasard de ses passions et de ses aventures. Son audace le servit.

Une belle et riche héritière, fille unique du marquis de Marignan, âgée de dix-huit ans, objet de l'ambition et de la rivalité des gentilshommes les plus opulents de la province, promise tour à tour au comte de Valbelle et au marquis de Lavalette, était à la veille de son mariage avec ce dernier prétendant. Mirabeau parait, séduit, se déclare, parvient, à force d'intrigue, d'éclat et d'amour, à faire congédier son rival, ravit le cœur et obtient la main de mademoiselle de Marignan.

Après avoir triomphé, il veut éblouir. Réduit par son père à une modicité de ressources qui contraste avec son nom, privé de la fortune de sa femme, dont les parents gardent la jouissance, Mirabeau anticipe par de faciles emprunts sur une opulence future. Il couvre sa femme de parures et de diamants ; il égale son luxe à son rang. Bientôt assiégé de créanciers, il est obligé de fuir. Il se retire avec madame de Mirabeau dans le château désert de sa famille, à Mirabeau. Il y fait des réparations, des cultures, des tentatives désordonnées d'amélioration, qui achèvent de l'obérer et qui aliènent de plus en plus son père. Il est injustement accusé par des subalternes de dilapider les forêts paternelles. Un ordre d'exil dans la petite ville de Manosque le proscrit du château de sa famille. Indigné de cette proscription arbitraire et imméritée, il y écrit l'essai sur le despotisme, première protestation de sa plume contre une tyrannie privée qui deviendra plus tard une protestation politique contre la tyrannie du gouvernement.

LXXI.

Le père répond à ce cri de révolte par une interdiction qui prive son fils de l'administration de ses propres biens. Son interrogatoire devant le juge de Manosque finit en vain par la plus filiale adjuration à la tendresse et à l'indulgence de son tyran. Un soup-

çon fondé d'infidélité de cœur contre sa femme, qui avait impudemment reçu à Manosque des lettres d'un de ses premiers adorateurs, aigrit l'âme de Mirabeau ; il pardonne cependant et il se tait. Il fait plus : il s'échappe de Manosque et il court à Grasse pour favoriser généreusement le mariage du séducteur de sa femme avec la fille d'une riche famille de la province. Il rencontre en route un autre gentilhomme, le baron de Moans, qui avait récemment insulté à Grasse la propre sœur de Mirabeau, madame de Cabris. Emporté par la colère et par l'honneur, Mirabeau demande satisfaction par les armes. Le baron de Moans refuse le combat. Mirabeau venge sa sœur de l'insulte et lui-même du refus par un sanglant outrage.

Moans demande à son tour vengeance aux lois. Le procès ébruite la désobéissance de Mirabeau à la lettre de cachet qui le confinait à Manosque. Son père et le ministre lui font un crime impardonnable de cette légèreté, dont la cause était honnête. On l'arrache à sa femme, à son enfant mourant ; on le jette au château d'If, écueil muré dans la rade de Marseille. On ajoute à la solitude de cet écueil et de ce cachot l'interdiction de communiquer au dehors et la défense d'écrire. On n'excepte de cette séquestration hermétique ni son oncle le Bailli, revenu de Malte, ni sa femme, ni sa sœur, ni son frère ; on le confond dans la prison avec des scélérats, écume des mers.

Le gouverneur du château d'If, moins implacable

que son père, élude ces sévérités, adoucit cet isolement, ferme les yeux sur quelques correspondances et sur quelques visites. Il sollicite par des lettres touchantes au marquis de Mirabeau la grâce de son prisonnier ; il atteste sa patience et son repentir. « Il ne m'a » jamais donné, » écrit-il, « ni à personne au château, » le moindre sujet de plainte ; il a soutenu avec toute » la modération possible toutes les altercations que je » lui ai quelquefois suscitées pour éprouver sa fougue. » Il porterait l'estime et l'amitié de toute la citadelle. »

Le père restait sourd à ces supplications impartiales.

LXXII.

Cependant l'amour, qui fut toute sa vie le piège et la consolation de Mirabeau, le consolait dans sa captivité. Une femme de condition servile, mais jeune et séduisante, épouse du cantinier de l'île, vivait libre dans la forteresse. Cette femme avait été séduite par sa compassion pour l'innocent prisonnier : elle s'était dévouée à lui jusqu'à la fuite. Cette liaison, ébruitée par cette fuite, avait fait accuser Mirabeau d'avoir conseillé le départ furtif de la cantinière de la maison de son mari et mêlé l'infamie du rapt au crime de l'amour.

L'accusation était une calomnie, et le mari lui-même

en attestait la fausseté. On transféra néanmoins Mirabeau au fort de Joux, prison d'État voisine de la petite ville de Pontarlier, sur les frontières du Jura et de la Suisse.

Tout indique que le choix de cette forteresse et la facilité pour le prisonnier de s'évader en pays étranger avaient pour secret motif la tentation qu'on voulait lui donner d'aggraver ses fautes en s'exilant lui-même hors de sa patrie.

Un gentilhomme d'une illustre maison, le comte de Saint-Mauris, commandait la forteresse. « Sois sûr, » écrivait le père au bailli, qui lui reprochait timidement ces excès de rigueur, « sois sûr qu'il file sa » corde et qu'il finira avant peu par une réclusion » perpétuelle dans laquelle je serai bien servi. »

LXXIII.

« Hélas! » écrivait de son côté le prisonnier au bailli son oncle, « si je connaissais un meilleur cœur et une » tête plus juste que la vôtre, et une âme plus tendre » pour les siens, je m'adresserais à cet être privilégié » pour demander à mon père dans quel temps il compte » faire cesser l'état réellement déplorable où je languis » depuis tant d'années. C'est pour une affaire malheu- » reuse, mais honnête au fond (sa rencontre avec M. de » Moans), que j'ai été emprisonné. Dois-je perdre l'es- » poir de faire oublier quelques légèretés et de trans-

» mettre à mon fils un nom qui n'aura pas perdu par
» une seule faute la considération que vous et mon père
» lui avez acquise? Relevez-moi donc; daignez me re-
» lever de la fermentation terrible où je suis. L'activité,
» qui peut tout, devient turbulente, se retourne contre
» nous-même et peut devenir dangereuse quand elle
» n'a ni objet ni emploi. Veut-on me jeter dans la dé-
» mence ou dans la frénésie? Je sens que ma santé m'é-
» chappe; ma tête bouillonnante souffre d'autant plus
» que je fais plus d'efforts pour la contenir. Dans un
» mois, des montagnes de neige vont m'ensevelir dans
» ce sauvage pays, dénué de ressources morales. »

L'oncle attendri communique ces plaintes au père et intercède par ses insinuations autant que par ses paroles.

Le père répond au bailli : « Il joue la maladie. »

Il accuse la mère de son fils de lui avoir fait parvenir un mot de tendresse dans sa prison. « Cette mé-
» chante et scélérate femelle, » écrit-il, « est parve-
» nue à faire tenir une lettre à son fils, bien qu'il soit
» sous le verrou du roi et de la loi. Mais qu'y faire? Il
» est impossible de se démarier ni de se dépaterniser, et
» quand l'une serait à la Salpêtrière et l'autre au pied
» de l'échafaud, ils ne se débaptiseraient pas pour cela.
» Tu vois bien, ajoutait-il en laissant échapper le motif
» de sa haine, que j'ai intérêt de le tenir en prison, de
» crainte qu'il ne vienne ici seconder sa mère. »

Mirabeau, qu'une main douce pouvait relever, était

repoussé ainsi, par la froide férocité d'un père, ou dans le désespoir du ressentiment ou dans les délires de l'impénitence. Son cœur, non sans lie mais sans venin, le sauva de la haine et le précipita dans l'amour. Il touchait à la crise de sa vie. La cause de sa félicité et de sa perte respirait à son insu à quelques pas de sa prison.

LXXIV.

Un vieillard d'une famille noble et riche de sa province, le marquis de Monnier, président à la cour des comptes de Dôle, habitait la petite ville de Pontarlier, dominée par le fort de Joux. Ce vieillard, âgé de soixante-quinze ans, de vie intègre, de mœurs austères, de piété scrupuleuse, mais d'un esprit étroit, obstiné et vindicatif, avait fait, quelques années avant cette époque, retentir malheureusement son nom et le dés-honneur de son foyer domestique dans un procès scandaleux livré en entretien à la malignité publique.

Sa fille unique d'un premier mariage, âgée de seize ans, s'était éprise, à l'insu de ses parents, d'un jeune mousquetaire, gentilhomme de sa province, nommé M. de Valdahon. Des escalades nocturnes, favorisées par des serviteurs confidents de ces amours, introduisaient le jeune homme jusque dans l'appartement de la jeune fille où dormait la mère. Une insomnie de cette mère lui fit surprendre une de ces entrevues. M. de Valdahon s'était

évadé par une fenêtre et dérobé à la poursuite des domestiques imprudemment initiés par la mère au déshonneur de sa fille.

Mademoiselle de Monnier, livrée ainsi par ses parents à l'éclat de la honte, avait été jetée dans un couvent, le séducteur poursuivi devant les tribunaux. Les deux amants, fidèles à leur tendresse, avaient soutenu contre monsieur et madame de Monnier des procès dont le talent des avocats, le drame de l'aventure, la passion et le malheur des victimes, l'inflexibilité du père et de la mère, avaient accru la rumeur publique. Ils avaient fini par attendrir leurs juges et par obtenir leur union, malgré la résistance des parents offensés.

Madame de Monnier était morte. Le marquis de Monnier, toujours irrité contre sa fille et contre son gendre, et décidé à les priver du moins de son héritage, s'était remarié à un âge où le mariage lui promettait plus de vengeance que de félicité domestique.

Il avait épousé Sophie de Ruffey, fille d'un président au parlement de Dijon, d'une des familles les plus considérées de la Bourgogne : le marquis de Ruffey était un homme littéraire, ami du grand écrivain Buffon.

Sophie, prédestinée à la couche d'un vieillard, avait dû épouser à seize ans M. de Buffon, âgé déjà de plus de soixante-cinq ans. Le génie et la beauté de ce grand homme avaient effacé aux yeux de Sophie la disproportion de l'âge; elle avait désiré cette union; des

circonstances domestiques en avaient rompu la négociation.

« Je m'en consolai, » écrit-elle, « parce qu'il attri-
» buait l'amour à une grossière satisfaction des sens,
» et que je n'y voyais qu'une heureuse union des âmes.
» Ces doctrines matérialistes m'enlevèrent mon attrait
» pour les vieillards. »

La famille de Ruffey, néanmoins, l'avait accordée au marquis de Monnier, plus âgé de dix ans que M. de Buffon, et qui ne rachetait pas, comme le philosophe, sa vieillesse par son immortalité.

LXXV.

Sophie, devenue marquise de Monnier, vivait depuis quatre ans, triste mais irréprochable, d'une vie solitaire et sénile avec son mari, tantôt dans ses terres de Bourgogne, tantôt dans la petite ville de Pontarlier, où le marquis de Monnier régnait par le rang, la fortune et le respect de la province.

La jeunesse, la grâce, la douceur et l'esprit de sa femme éclairaient ses jours avancés et donnaient du mouvement, de la gaité et de l'attrait à sa maison. Il l'aimait de cet amour jaloux qui craint de perdre ce qu'il ne possède qu'en dépit de la nature. Cet amour, plus paternel que conjugal, ne lui avait pas donné de fruit. Trompé dans son espoir de frustrer, par la naissance d'un fils, madame de Valdahon de son héritage,

il concentrait sur Sophie toutes ses tendresses, et il lui accordait quelquefois plus de liberté et plus de souveraineté dans sa maison qu'on ne pouvait en attendre d'un vieillard qui surveille son trésor. Sophie était née pour être l'idole des yeux, mais surtout du cœur de tous les âges. Des portraits et des traditions domestiques, conservés dans la maison même de l'auteur de cette histoire, que Sophie de Monnier habita quelques mois, au commencement de ses malheurs, nous permettent une grande fidélité de pinceau.

LXXVI.

Sophie de Monnier n'était pas une de ces beautés resplendissantes qui éblouissent de loin le regard : c'était une de ces beautés recueillies qui attirent et qui éternisent la passion. Elle ne s'ouvrait pour ainsi dire, comme la fleur pudique, que feuille à feuille ; mais quand elle était toute entière épanouie aux yeux, rien n'égalait le resplendissement et l'irradiation de sa figure. Blonde d'une de ces teintes trop ardentes et presque dorées qui reflètent le soleil comme un métal, cette couleur hasardée de sa chevelure répandait sur le recueillement de ses traits une auréole de feu. Son front élevé, arrondi, plein de réflexion, ses yeux d'un bleu profond, un peu proéminents sous les paupières, son nez court et relevé, ses lèvres sculptées, sa bouche ordinairement entr'ouverte, ses joues colorées de jeunesse, son épi-

derme velouté d'un duvet luxe du sang, son cou large et ondoyant de plis gracieux comme les nœuds du jonc sous l'écorce, sa taille molle et flexible, quoique avec une stature ferme et bien assise, ses bras, ses mains, ses pieds modelés par une abondante nature avec la prodigalité de séve qui ajoutait la force à la grâce et que recouvrait une vive blancheur de carnation : telle était Sophie à l'âge où elle apparut à Mirabeau, véritable appât du regard pour un homme qui n'aurait cherché dans une femme que l'attrait sensuel de l'amour.

LXXVII.

Mais son charme le plus pénétrant était dans son âme. Cette âme se voilait ou elle éclatait tour à tour dans sa physionomie : la physionomie, cette langue muette parlée pour ceux qui savent la lire par tous les traits du visage et par toutes les attitudes du corps, révélait dans cette jeune femme une pensée sérieuse et un cœur solide dont le trouble ne serait jamais une légèreté, mais une passion. Elle n'avait de jeune que les années et de féminin que l'apparence. Réfléchie, méditative, concentrée, elle faisait rêver involontairement ceux qui la regardaient rêver elle-même. Elle condescendait par douceur et par sérénité de caractère aux enjouements momentanés de son sexe ; mais ces enjouements n'étaient que des explosions fugitives de l'âge. L'âme, comme une eau profonde, mobile à la surface, était immobile au fond.

L'énergie de ses sentiments, autant que la sévérité de sa vie passée dans la société d'un vieillard, la défendait contre tout vain désir de plaire et contre toute futile séduction des yeux. Son cœur était lent à s'émouvoir, mais s'il venait jamais à être ému, on sentait qu'il ne s'apaiserait plus que dans la mort. Sa nature froide et imperméable était comme ces métaux à pores serrés et incombustibles qui s'échauffent difficilement à une légère chaleur, mais qui, une fois échauffés à une flamme ardente et continue, ne se refroidissent plus qu'en éclatant. Sa vie retirée, vide, monotone, consumée en solitudes et en pratiques pieuses commandées par l'âge et par la dévotion de son vieux mari, ne lui avait présenté que dans ses langueurs et dans ses songes l'étincelle qui devait l'allumer.

Le comte de Saint-Mauris, commandant du fort de Joux et ami de M. de Monnier, fréquentait sa maison, et quoique d'un âge qui lui interdisait l'espoir de séduire, il n'avait pu se défendre d'une certaine espérance d'intéresser madame de Monnier par l'ardeur et par la servilité d'une tardive passion. La laideur de Mirabeau rassurait le commandant contre toute rivalité.

LXXVIII.

Les fêtes du sacre de Louis XVI, célébrées à Pontarlier comme dans toute la France, obligèrent M. de Saint-Mauris à recourir au talent de son jeune prison-

nier, pour écrire un récit des cérémonies civiles et militaires auxquelles il avait présidé comme commandant de la place. Mirabeau écrivit quelques pages imprimées à Genève par les soins de M. de Saint-Mauris sur cette consécration des rois par la religion, et sur les solennités qui avaient associé le cœur des peuples du Jura à la joie publique. Le commandant, flatté et reconnaissant de ce service, permit à son prisonnier de descendre de son donjon dans la ville, et l'introduisit lui-même comme un hôte intéressant par ses malheurs dans la société du marquis de Monnier.

Le génie de Mirabeau, qui embellissait sa laideur superficielle, la passion qui jaillissait de ses yeux, la jeunesse, l'énergie, la virilité contenue de son âme, la vibration musicale de son moindre accent, qui remuait le cœur d'une femme comme elle remua depuis l'âme des assemblées, la grâce de son élocution, la variété et la profondeur de ses connaissances à un âge que la captivité avait mûri, la persécution imméritée de son père, l'oubli de sa femme, ses torts légers, ses malheurs précoces, ses proscriptions de cachots en cachots, son isolement dans ce nid d'aigle enseveli dans les frimas et dans les nuages au sommet des rochers du Jura, tout, jusqu'à cette renommée d'audace et de perversité que démentait sa physionomie cordiale et ouverte, mais qui laissait à l'imagination attirée et intimidée d'une jeune femme le charme et le danger de percer un mystère et de sonder un abîme, fascinèrent Sophie.

LXXIX.

Mirabeau, de son côté, bouillant d'ardeur, refoulé par la rigueur de ses parents, recueilli par la solitude, aigri par l'injustice, attendri par l'adversité, séduit à la fois par la beauté, par le cœur, par l'esprit, par l'intérêt inattendu qui se changeait pour lui en délicieuse pitié et en attrait mal combattu dans le cœur d'une Providence visible, sous la forme angélique d'une jeune et tendre amie, sentit éclore enfin en lui une passion qui s'emparait à la fois de son âme et de ses sens. Il n'avait éprouvé que les désirs ; il connut l'amour. Cet amour, répercuté comme la lueur de la flamme d'un cœur à l'autre, dévora bientôt ces deux vies.

La longue résistance qu'opposèrent à cet amour les vertus de Sophie et le respect de son amant, le nom d'amitié, sous lequel ils s'efforcèrent de se dérober à eux-mêmes leur entraînement l'un vers l'autre, ne faisaient que concentrer l'explosion de ce mutuel délire dans leurs cœurs. L'imprévoyance ou la complaisance paternelle de M. Monnier laissa la liberté la moins jalouse à cette dangereuse fréquentation ; la rivalité de M. de Saint-Mauris ajouta le danger du mystère au danger de l'intimité. Les lettres de Mirabeau incendièrent l'âme de Sophie ; lui-même se sentit transformé par le feu qu'il allumait dans une autre âme.

LXXX.

« Je cherchais un consolateur, » écrivait-il, « et
» quel consolateur plus délicieux que l'amour ! Jusque-
» là je n'avais connu qu'un commerce de galanterie
» qui n'est point l'amour, qui n'est que le mensonge
» et la profanation de l'amour. O la froide passion
» auprès de celle qui commençait à m'embraser ! J'ai
» les qualités et les défauts de ma nature. Si elle me
» rend ardent et fougueux, elle forme le cœur de feu
» qui alimente mon inépuisable tendresse ; elle me
» fait brûler de cette sensibilité précieuse et fatale qui
» est la source des belles imaginations, des impressions
» profondes, des grands talents, des grands succès,
» mais trop souvent des grandes fautes et des grands
» malheurs. Ce n'était plus ce violent emportement
» de la nature vers des voluptés sensuelles qui m'en-
» traînait, ce n'était pas même le désir de plaire à un
» juge d'un goût exquis qui m'excitait : je sentais trop
» pour avoir de l'amour-propre. La conformité de
» situation, la similitude des pensées, l'analogie des
» tristesses, le besoin réciproque d'une société intime,
» le charme d'une confidente que l'on maîtrise presque
» toujours plus qu'on n'en est maîtrisé, n'entraient
» presque point dans mes vues : de plus puissants
» attraits avaient remué mon cœur. Je trouvais une
» femme bien différente de moi, de toutes les ver-

» tus de sa nature sans aucun de ses défauts. Elle
 » est douce, et elle n'est ni tiède ni nonchalante comme
 » le sont les caractères si doux; elle est passionnée,
 » et n'est point facile; elle est compatissante, et sa
 » compassion n'exclut ni le discernement ni la fermeté.
 » Hélas! toutes les vertus sont à elle et toutes ses
 » fautes sont à moi!... Je la trouvai, cette femme ado-
 » rable et trop aimante, je l'étudiai trop complaisam-
 » ment, je m'arrêtai trop à cette contemplation déli-
 » cieuse, je sus ce qu'était cette âme formée des mains
 » de la nature dans un moment de magnificence,
 » et elle concentra tous les rayons épars de ma brû-
 » lante sensibilité! »

On croit lire une strophe du Dante, quand le poète mystique raconte, en l'excusant, la chute de Francesca de Rimini et de son amant.

Mirabeau et Sophie succombèrent comme eux. Ils se précipitèrent, comme eux, du ciel de l'amour innocent dans l'abîme de l'amour coupable, pour ne pas tomber l'un sans l'autre dans la faute et même dans l'expiation!

LXXXI.

Les suites de cette faute furent soudaines et terribles. La ville, jalouse du bonheur des deux amants et plus vigilante sur l'honneur du mari qu'il ne l'était lui-même, murmura. Le comte de Saint-Mauris envenima

de sa rivalité personnelle ces chuchotements. Il resserra son prisonnier, et lui fit expier sa félicité par des tortures; il sollicita l'ordre de lui interdire à l'avenir la ville de Pontarlier; il fit préparer pour lui la tour de Grammont, cachot renommé de la forteresse pour l'âpreté de son site et l'horreur de son séjour. Mirabeau, averti, demanda à son père la faveur d'être enchaîné, pour s'enlever à lui-même la tentation de se venger sur son geôlier. Les prières de Sophie le fléchirent et le décidèrent à prévenir ces sévices et cette séparation par une évasion en Suisse, où elle ne tarderait pas à le suivre.

Mirabeau s'évada; mais au lieu de fuir en Suisse, il se cacha dans la ville de Pontarlier, où le retinrent les facilités du commerce clandestin et les charmes de madame de Monnier. Le bruit de sa résidence à Pontarlier et de ses entrevues avec Sophie se répand de nouveau dans la province. La famille de Ruffey, pour dépayser madame de Monnier, l'appelle à Dijon. Mirabeau l'y suit en secret. Leur commerce, soupçonné et surveillé, éclate. Mirabeau, arrêté par ordre du roi, est enfermé au château de Dijon. Sophie, éloignée de Mirabeau, retourne à Pontarlier chez son mari. La séduction irrésistible de Mirabeau s'exerce à Dijon, comme à Joux et comme au château d'If, sur ceux qui le gardent. M. de Montherot, commandant du château de Dijon, gentilhomme au cœur militaire et compatissant, ne peut s'empêcher d'aimer, de plaindre, de servir ce jeune dé-

tenu. Il favorise sans scrupule les correspondances de Mirabeau avec madame de Monnier, sa famille, les ministres; il écrit lui-même à M. de Malesherbes et au ministre de la guerre pour excuser son prisonnier et pour solliciter son élargissement. Il le laisse libre sur sa parole dans la ville de Dijon.

LXXXII.

Mirabeau profite de cette porte, que M. de Montherot lui ouvre à dessein, pour s'enfuir en Suisse. Il se rapproche de Sophie en se cachant à Verrière, hameau des montagnes helvétiques voisin de Pontarlier.

Au bruit de cette fuite, la famille de Ruffey et celle des Monnier resserrent Sophie dans une étroite captivité domestique à Pontarlier. Le désespoir et l'amour font trouver à la jeune épouse des complices parmi ses serviteurs pour correspondre avec Mirabeau. Elle le conjure de lui permettre de tout sacrifier à leur réunion. Elle franchit, la nuit, les murs du jardin de M. de Monnier, et, vêtue en homme, sous la garde d'un seul guide, elle gravit les montagnes qui séparent Pontarlier de la Suisse, passe les frontières et se réunit à Verrière à Mirabeau.

Ils y dérobent quelque temps leur nom et leur faute à la recherche de leurs deux familles. Ils s'y enivrent de solitude et de songes. Mais ni l'un ni

l'autre n'ont emporté à l'étranger les ressources nécessaires à leur existence. La Suisse n'offre ni sûreté ni travail littéraire à Mirabeau. L'indigence les chasse en Hollande.

LXXXIII.

Mirabeau, encore inconnu de la renommée ou connu seulement par ses scandales de jeunesse, mendie noblement de l'ouvrage aux riches libraires de la Hollande, à qui la liberté de penser donnait, à cette époque, le monopole de la publication des écrits politiques ou philosophiques. Rebuté d'abord, il finit par obtenir l'impression de son *Essai sur le despotisme*; il travaille jour et nuit sur tous les sujets pour dérober Sophie à l'indigence; il prostitue même sa plume à ces libelles licencieux dont les presses vénales alors de la Hollande infectaient l'Europe. Il achète son pain au prix de sa pudeur. Il parvient, à force de veilles et de complaisances d'écrivain gagé, à vivre dans une laborieuse médiocrité, sous le nom de Saint-Matthieu, à Amsterdam.

« Combien, » dit-il, « notre existence eût été triste » pour des amants vulgaires! Combien de privations » pour toute autre femme! Combien cette vie *disetteuse* qui se soutenait avec autant de douceur que » de gâté eût été amère! L'étude occupait presque » tout mon temps, et un homme qui aurait eu le

» double de mon âge aurait été moins sédentaire.
» J'avais des moments involontaires de tristesse et de
» préoccupation, mais un de tes sourires ramenait tou-
» jours la sérénité sur mon visage et la paix dans mon
» cœur. » « Ami, » répond Sophie, « tu te refusais à
» ma présence de peur qu'elle ne te fît oublier tes
» livres! Combien de fois ne t'arrachais-tu pas à mes
» yeux pour des travaux acharnés et pour des recher-
» ches fastidieuses! Rien ne t'était pénible quand il
» s'agissait de Sophie! » « O mon père! » reprend Mi-
rabeau en atténuant ses fautes par l'aveu qu'il en fait à
son père, « une heure de musique me délassait, et mon
» adorable amie, qui, élevée et établie dans l'opulence,
» ne fut jamais si gaie, si courageuse, si attentive, si
» égale, si tendre que dans la pauvreté, embellissait ma
» vie; ô mon père! nous ne ressemblions guère à deux
» insensés qu'un étourdissement passager avait chassés
» de leur pays! »

Ils logeaient chez un pauvre artisan d'Amsterdam et vivaient de la vie du mercenaire.

LXXXIV.

La mère de Mirabeau, qui connaissait seule le lieu de sa retraite, le conjurait de racheter sa faute et de reconquérir un état en France en se séparant de Sophie. Il consentait à tout, excepté à cet abandon.
« Je suis lié, » répondait-il, « par des nœuds d'autant

» plus sacrés, qu'ils sont repoussés du monde; rien
» ne peut les relâcher dans ma conscience et dans mon
» cœur; je serais plutôt portefaix en Hollande que de
» manquer à une femme dont j'ai entraîné la perte
» et qui a tout perdu généreusement pour moi! »

« Souvenez-vous, » écrivait Sophie de son côté à ceux
qui la suppliaient d'abandonner le compagnon de sa
fuite et de se rouvrir ainsi la patrie, la famille et la
fortune, « souvenez-vous de l'histoire de ce Sabinus
» qui, sous le règne de Vespasien, s'enferma avec sa
» femme dans un souterrain; leur vie, passée loin de
» la société qui étourdit le bonheur, ressemble à celle
» que nous passions à Amsterdam. Ils vécurent neuf
» ans dans leurs cachots; ils y donnèrent le jour à
» des enfants qui vécurent; ils furent arrêtés en-
» semble, mais ils moururent ensemble. Ah! ils ont
» été plus heureux que nous! »

LXXXV.

Cependant M. de Monnier intentait en France un procès pour rapt au séducteur de sa femme et obtenait contre lui un jugement qui le condamnait à avoir la tête tranchée. L'arrêt était exécuté en effigie, et le portrait de Mirabeau était cloué à l'échafaud. Sophie, réputée moins criminelle, était déchue de ses titres de fille et d'épouse et condamnée à une réclusion perpétuelle dans une maison de filles infâmes. Les deux coupables

oublèrent ces vains supplices par contumace dans le sein d'un exil qu'ils croyaient sûr.

Mais le marquis de Mirabeau obtenait de la cour de Londres de réclamer de la Hollande l'extradition de Mirabeau. Il descendait de sa hauteur pour assouvir sa vengeance, se concertait avec de vils agents de la police secrète pour découvrir par eux la trace de Mirabeau et de Sophie et pour les enlever par trahison. Ce père cruel rougissait lui-même de ces manœuvres qui humiliaient le sang de sa race dans ses veines. « Ces gens- » là, » écrivait-il au bailli son frère, « usent, corrodent » et brûlent le pavé même où ils marchent, et où je » me brûle moi-même, moi qu'ils traitent aux gémo- » nies par les cheveux et par les viscères ! »

La famille de Ruffey mettait à prix de son côté l'arrestation d'une fille déshonorée.

LXXXVI.

Ces pièges des deux familles dressés à Amsterdam par des agents déguisés du gouvernement surprirent enfin les deux victimes. Ils furent trompés, alléchés, saisis, conduits ensemble, sous la garde d'agents de la force publique, en France. Le marquis de Mirabeau triompha de leur désespoir et regretta de n'avoir pu sévir plus cruellement. « J'aurais voulu qu'il fût possible de li- » vrer ce misérable aux Hollandais, » écrit-il dans ses confidences inédites au bailli de Mirabeau, « pour l'en-

» voyer aux colonies d'où l'on ne sort plus. J'avais
» même intéressé les puissances au parti d'un exil aux
» grandes Indes : la réponse a été pourtant que cela ne
» se pouvait pas pour de si jeunes gens non mariés. Je
» l'ai donc fait clore; ma conscience, que je sonde tous
» les jours devant Dieu sur ces gens-là, me disait qu'in-
» dépendamment des crimes qu'il va semant comme la
» paille au vent, son sort serait finalement de se faire rouer
» sous notre nom : et ce n'est pas pour subir cela que
» nos pères nous l'ont transmis avec ses avantages; que
» bientôt il retomberait sur moi et sur les miens de tout
» le poids de son intrigue, de son fatal talent, de son
» âge, de ses mœurs, de sa scélératesse, de l'argent de
» ses dupes !... Ainsi donc, pour celui-là mon plan est
» fortement arrêté : c'est que l'autorité seule et moi
» nous sachions où il sera, et qu'à ma mort un billet
» cacheté l'apprenne à mon successeur. Crois-moi, mon
» frère, dans Babylone, Antioche et Paris, il n'y eut ja-
» mais que des pères méprisables qui pardonnèrent le
» mépris de la paternité. Et puisque le tribunal de fa-
» mille n'existe plus, il faut avoir recours, pour châtier
» les enfants criminels, au despotisme barbare des
» lettrés de cachet. »

LXXXVII.

Puis, comme rougissant du contraste entre ses doctrines de philanthropie et ses pratiques de tyran-

nie, « Quand on m'exaltait tant, » ajoute-t-il, « on » me faisait hausser les épaules; mais quand on vou- » drait m'humilier, mon sentiment intime résiste et » contient en lui seul le poids de toute la colonne d'air » extérieur!... Je sais que je suis, à les en croire, le » Néron du siècle, que les femmes veulent me traiter » comme Orphée et les avocats comme Romulus; mais » que m'importe? Si j'étais sensible au toucher, il y a » longtemps que je serais mort! Qu'importe qu'ils es- » sayent de me déchirer dans ma cuirasse d'honneur » désormais trop dure et trop cicatrisée pour que de » pareils coups puissent m'atteindre! Le public n'est » point mon juge, et tant que santé et volonté me du- » reront, je serai Rhadamante, puisque Dieu m'y a con- » damné. Au fait, je voulais gagner mon procès (contre » sa femme): il est gagné. Je voulais faire enfermer ces » folles (sa femme et sa fille): elles le sont! Je voulais » faire enfermer ce forcené: il l'est! » Homme, ainsi que le lui disait plus tard son malheureux fils, qui avait entrepris de gouverner tous ses enfants par la ter- reur, comme si c'était du sang d'esclave qui coulait dans leurs veines!

LXXXVIII.

Au moment où il exerçait ces sévices implacables sur tout ce qui l'entourait, l'Ami des Hommes décrivait en style pastoral des fêtes champêtres qu'il donnait au peu-

plé de ses campagnes. « Et ces gens-là paient l'impôt !
» s'écriait-il avec une pitié déclamatoire. Et l'on veut
» encore leur ôter le sel ! Et l'on appelle gouverner dé-
» pouiller ce peuple ! Et l'on croit pouvoir affamer tou-
» jours impunément ! Ah ! ces pensées sont consolant-
» es pour celui qui à passé sa vie à prêcher la néces-
» sité du soulagement des misérables ! de lever la bar-
» rière entre l'oppression et la révolte , de faire le
» traité de paix entre la force et la faiblesse ! »

LXXXIX.

Sophie, arrachée à Amsterdam à Mirabeau, tenta de s'empoisonner pour échapper à une séparation qui lui semblait pire que la mort. On lui permit de revoir Mirabeau pour prévenir son suicide. On les ramena ensemble jusqu'aux portes de Paris.

Mirabeau fut jeté au donjon de Vincennes. Sophie, destinée à la prison infâme de Sainte-Pélagie, fut enfermée, par pitié pour l'enfant qu'elle portait dans son sein, dans une maison de force d'un faubourg de Paris. On changea les noms des deux prisonniers, on s'efforça de leur faire perdre l'un à l'autre toute trace de leur existence et de leur séjour. Mais la passion, plus ingénieuse que la police, avait trompé d'avance toutes ces précautions contre les correspondances. Les ministres mêmes de la rigueur des deux familles, attendris et corrompus par la pitié,

furent les instruments de ces relations entre les captifs.

« On m'a ôté mon nom, » écrivait Sophie à son complice ; « je porte celui de Sophie, nom que tu m'as fait » tant aimer. Nous sommes près de Ménilmontant. Mes » fenêtres ouvrent sur ce faubourg, mais personne n'a » vue sur le dehors. La maison est affreuse ; nous sommes » sept femmes dans la même chambre ; je ne puis » écrire que dans mon lit, derrière mes rideaux ; encore » ai-je à craindre que le plus léger froissement de papier ne révèle mon occupation ; je trempe des clous » dans du vinaigre pour faire de la rouille et une encre » jaune ; je ne vis que de l'espoir de tes lettres. Je vois » des facilités pour m'échapper : les murs du jardin ne » sont pas si élevés que le mur que j'ai franchi pour te » rejoindre en Suisse ; mais, quand tout serait ouvert, » je ne partirais pas, car je ne pourrais voler jusqu'à » ton cachot ; et où irais-je sans toi ? Que je reçoive des » lettres et qu'on me mette aux fers ! je baiserais mes » chaînes à ce prix. Ah ! que nous aurions été heureux » d'expirer en nous disant adieu ! Quel service nous » rendrait celui qui retrancherait de nos vies le temps » que nous ne devons plus passer ensemble ! Oui, il faut » que je songe souvent à la promesse que je t'ai faite et » à l'enfant qui va naître de moi pour supporter mes » peines. Je les supporte, j'y résiste ; je ne suis pas malade, je désirerais être malade jusqu'à la mort si je » vivais seulement pour moi. Peut-être saurai-je bien » me rendre ma liberté, car, enfin, il faut un terme à

» tout. Tiens ! je te le dis, je le dis à nos bourreaux,
» patience ! je ne serai pas toujours condamnée à vi-
» vre !... »

XC.

Sophie faisait allusion dans ces paroles au moment où elle aurait mis au monde le fruit du crime conçu dans l'exil.

Ce moment approchait. On sépara l'enfant de sa mère, et madame de Monnier fut enfermée dans un couvent à Gien, pour y languir dans une plus décente captivité. Mirabeau, dont tout le monde, excepté le gouvernement et son père, ignorait la prison, attendrit de ses plaintes le cœur des administrateurs de la police. « Le régime du donjon est si atroce-
» ment sévère, » écrivait-il à M. Lenoir et à M. Boucher, à la fois ses geôliers et ses consolateurs, « qu'il
» est impossible que je n'y périsse pas si j'y reste
» plus longtemps. Aucune société, défense au porte-
» clefs qui nous sert de rester dans nos cachots au
» delà du temps nécessaire pour nous apporter notre
» nourriture, et de nous adresser la parole ; une heure
» de promenade sur vingt-quatre, le tête-à-tête de la
» douleur ; point de livres, point d'instruments de
» travail manuel ; toute distraction, toute consolation
» arrachée avec la plus ingénieuse barbarie. Com-
» prenez-vous qu'un homme jeune, qui a de l'âme,

» puisse durer à un genre de vie où ses passions, ses
» talents, ses pensées, ses lumières, ses sentiments
» mêmes les plus louables tournent à sa perte ? »

On lui apprend enfin la naissance de sa fille dans le cachot de madame de Monnier, mais on lui refuse la vue de cet enfant. « Je voudrais tout abîmer, » écrit-il par une voie mystérieuse à la mère ; « je me révolte » contre l'univers. Je voudrais, dans ces moments, » te faire un holocauste de tout ce qui n'est pas toi » et moi ; mais bien différent de Jephthé, j'en excepterais ma fille. »

Ce fruit du désespoir ne vécut pas. Les premières rigueurs du cachot de Mirabeau s'adoucirent, non par l'indulgence paternelle, mais par l'intérêt que ses lettres pleines de l'éloquence désespérée du suppliant inspirèrent à M. Lenoir, l'administrateur de la police, et à M. Boucher, intermédiaire entre le prisonnier et le gouvernement. On toléra les livres, le papier, l'étude, la correspondance même avec Sophie, à l'insu des deux familles.

XCI.

Ces lettres, aussi multipliées que les heures et aussi infatigables que l'espérance, aussi brûlantes que les souvenirs, aussi déchirantes que le cri du supplicié sur l'échafaud, nourrirent de délire, pendant deux années de solitude, l'âme affamée du prisonnier.

Cette correspondance est le plus long cri de douleur, de passion, et quelquefois de génie, qui soit jamais sorti du cœur d'un homme. La pudeur y manque souvent, parce que ces lettres sont destinées à être effacées aussitôt qu'écrites par les larmes brûlantes d'une autre captive comme lui, et à mourir ignorées entre le cœur qui les dicte et le cœur qui les inspire; mais le feu immatériel de la passion y transforme plus souvent l'impure ardeur des sens en foyer de l'âme. Depuis les lettres impérissables d'Héloïse à Abeilard, l'amour n'avait pas fait une telle explosion dans la langue humaine. La contention obstinée d'une passion solitaire et contrariée qui s'efforce de percer les murs d'une prison et de se communiquer vivante et brûlante par la parole à l'objet d'un amour qu'il ne pouvait plus atteindre que par l'imagination, devait faire inventer à un prisonnier doué de l'âme de Mirabeau des miracles de langage par des miracles de passion, et faire de lui le plus éloquent des hommes.

La solitude et la persécution sont presque toujours et tout à la fois le martyre et le berceau des grandes facultés intellectuelles. Elles centuplent les forces en les concentrant. L'homme, en se repliant sur lui-même par la nécessité de la réflexion dans les longues captivités, y puise une énergie de volonté capable de soulever ensuite un monde. La Révolution, qui avait besoin d'un athlète d'intelligence dans Mirabeau, le fortifiait dans les ca-

chots de Vincennes. Sa pensée se vengeait de son isolement et de son inaction, en se répandant sur toute chose religieuse, politique, morale, pour tout sonder et tout renouveler à son heure. C'était le Galilée de Vincennes, méditant, dans les intervalles de sa passion et de son supplice, la transformation du système politique des gouvernements.

XCII.

Mais si la persécution lui donna des forces, il est impossible de méconnaître qu'elle lui donna aussi des vices. Lassé et vaincu par la solitude, il descendit à d'ignobles fléchissements de caractère pour obtenir sa liberté. Il écrivit des livres obscènes pour acheter de ce commerce infâme quelques soulagements à la misère de Sophie et à son dénuement. Il prêta son éloquence anonyme à sa mère dans les écrits judiciaires qu'elle publiait pour sa défense contre son père, sorte de parricide d'esprit qu'aucun ressentiment ne pouvait excuser et qu'il ne tenta pas d'excuser lui-même quand sa conscience reprit sa clarté.

Il s'abaissa vis-à-vis de ce père à des supplications et à des adulations ironiques qui mentaient à ses sentiments et à son honneur. Il négocia sans la participation de sa victime l'abandon et la relégation de Sophie, qui se sacrifiait à lui au prix de sa liberté. Il flatta les haines et les amours de son père pour racheter

à de mauvais prix sa faveur. Il sortit enfin, grâce à ces ignobles concessions de caractère et de cœur.

Trois ans de cachot l'avaient dompté, mais plus perverti qu'amélioré.

A peine hors des cachots, il eut à répondre de l'accusation capitale de rapt intentée contre lui par la famille de Monnier et à se faire réhabiliter de la peine de mort à laquelle le parlement de Besançon l'avait condamné.

Il menace alors la famille de Ruffey et la famille de Monnier du bruit de son nom, de la puissance de son talent et du scandale de ses révélations; il finit par obtenir, à force de menaces, une transaction qui sauve sa tête, mais qui entache sa loyauté. Il y stipule cependant avant tout la liberté et l'existence indépendante de Sophie. Mais, tout cicatrisé encore des tortures de sa passion adultère, il veut contraindre, par un autre procès, sa propre femme outragée, tant il convoitait la fortune, à rentrer sous le toit conjugal et à reprendre son nom.

Il va plaider lui-même ce procès en Provence. Tantôt caressant, tantôt agressif, il consterne la famille de Marignan par ses poursuites juridiques, il s'emporte jusqu'à divulguer au monde les mystères de l'union domestique et à jeter sur sa femme l'ombre du déshonneur. Les tribunaux le condamnent et lui arrachent une épouse qu'il flétrit lui-même en la réclamant. Son père le rappelle et lui rend une paternité avare et condition-

nelle, à la charge de négocier le silence de sa mère et de se faire le publiciste de ses théories économiques. Ses dettes l'écrasent, les conséquences de ses fautes le poursuivent, la déconsidération s'attache à son nom; ses infidélités son oubli, les désordres de sa vie, lui enlèvent à la fin jusqu'à l'estime et bientôt jusqu'à l'amour de Sophie.

XCIII.

M. de Monnier était mort. Sa mort avait rendu à Sophie la liberté. Mais, poursuivie par l'éclat des scandales que Mirabeau avait déversés sur elle, et découragée de l'existence, Sophie était restée volontairement au couvent de Gien. Une petite maison attenante au monastère, qui avait été sa prison, lui permettait de vivre à la fois dans la société des religieuses qui l'avaient consolée, et dans la société restreinte du monde. Deux prêtres, habitués du couvent, avaient cherché à abuser de son infortune, et leur obsession bruyante avait laissé transpirer jusqu'à Mirabeau d'odieuses calomnies sur sa victime.

Depuis que Mirabeau était libre, sous la surveillance de son père, une entrevue mystérieuse, favorisée par une religieuse du couvent de Gien, l'avait réuni un moment à madame de Monnier pour une explication mutuelle. Cette explication, en présence de la religieuse, complice et témoin, avait été déchirante, pleine de re-

proches, d'accusations, de colères, de larmes, presque tragique.

Après cette entrevue, Mirabeau et Sophie ne s'étaient jamais revus. Toute correspondance avait cessé entre ces amants dont les soupirs avaient traversé autrefois les murs de Vincennes. Sophie, trompée et flétrie, n'aspirait qu'à la tombe. Son cœur cependant, mal éteint, se ralluma, au feu d'un amour plus constant et plus pur, pour un jeune gentilhomme des environs de Gien, M. de Poterat. Elle avait trouvé en lui le dévouement absolu qu'elle avait en vain attendu de Mirabeau. Un prochain mariage allait les unir quand la mort lui enleva son dernier ami. M. de Poterat expira dans ses bras. Tout ce qu'elle avait aimé dans le monde lui était ravi par l'ingratitude ou par la tombe. Sa vie, sans passé et sans avenir, n'était plus pour elle qu'un supplice. Son âme ardente, qui avait toutes les forces de la passion, n'avait pas celle de la résignation. Après avoir rendu les devoirs funèbres à son fiancé, elle congédia, sous de vagues prétextes, ses amies et ses serviteurs, brûla ses lettres, écrivit ses dernières volontés d'un esprit froid et d'une main ferme, et, s'enfermant dans une alcôve dont elle ferma hermétiquement les portes, elle alluma le charbon du suicide et expira en serrant dans ses mains le portrait de l'époux qu'elle avait perdu.

On la trouva morte et les deux pieds enchaînés aux piliers de son lit, comme si elle avait voulu se prémunir ainsi elle-même contre les irrésolutions ou les re-

pentirs de l'agonie. Ainsi mourut cette femme intrépide qui avait ressenti et inspiré la plus tragique passion du siècle, victime de son propre délire, victime surtout du délire, du génie et de l'ingratitude de Mirabeau.

XCIV.

Le bon et austère bailli de Mirabeau recevait encore de temps en temps son neveu dans sa solitude. Tour à tour indigné de ses déportements, attendri de ses repentirs, fasciné de son éclat, il cherchait à réconcilier plus indissolublement le père et le fils pour l'honneur de sa maison, et rendait quelques témoignages indulgents sur le caractère du fils au père. Il conjurait son frère de quitter Paris et de venir en Provence reprendre la vie et les mœurs de sa race.

« Toi, dont le grand-père disait, il y a cent ans, » lui écrivait-il, « qu'il n'y a plus d'honneur que dans » les châteaux, est-ce donc ton devoir ou ton goût » qui t'a porté à habiter Paris, le plus infect cloaque » dont le soleil éclaire de ses rayons les noires va- » peurs et les immondes reptiles... à venir humer » l'air de cette vénale capitale où la transpiration » même est corrosive et pestilentielle... où toi qui » étais lumière, et qui t'es contenté de devenir re- » flet, tu n'étais bon à rien, vu ton aversion et ton » incapacité pour le valetage, qui est là d'instinct

» aux gens de cour et de ville, à visage et à cœur
 » de plâtre, comme le barbotage aux oiseaux domes-
 » tiques? Tu as de belles terres en Provence, elles
 » sont éfruitées, ton château est dépenaillé. Viens-y.
 » Je ne perds pas de vue ton fils Honoré; cependant
 » je ne puis pas, en conscience, te dire de lui ce
 » qu'il n'est pas: il est bien changé en mieux, je te
 » dirai même qu'il me semble que cet homme a la
 » partie de la tête qui nous manque, et je crois que
 » c'est la meilleure, car nous ne sommes, nous, guère
 » propres à faire des rêveurs et des républiques à Pla-
 » ton; j'en suis donc content; cependant, je dors
 » sur lui l'œil ouvert, mais je crois que je pourrais
 » le fermer! »

XCV.

Le père n'obéit point aux conseils du bailli de Mi-
 rabeau. Il continua, à Paris et dans sa terre de Bi-
 gnon, sa vie de secte et d'orgueil, toujours dur et
 parcimonieux envers son fils.

Mirabeau, livré à ses seules ressources, insuffi-
 santes pour ses nécessités les plus modiques, chercha
 la fortune de son nom et ses moyens d'existence dans
 des travaux mercenaires qui déshonoraient même le
 travail. Sa plume banale et infatigable touchait à tout,
 même à la fange, pour en retirer un peu d'or. Tantôt
 pamphlétaire anonyme, tantôt publiciste gagé, souvent

agent subalterne et désavoué des ministres dans les pays étrangers, quelquefois écrivain soldé de compagnies financières contre des compagnies rivales, son éloquence à gages lui donnait du bruit, du pain, de la gloire et du mépris.

Mais cette mêlée d'intérêts, d'idées, de finances, de politique, de littérature, de diplomatie, au milieu de laquelle il s'agitait, l'exerçait à la polémique et le prédestinait à son insu à la tribune. L'intrépide audace d'un caractère qui n'avait plus de pudeur, parce qu'il n'avait plus de considération à ménager, le rendait redoutable aux plus célèbres pamphlétaires et aux publicistes les plus accrédités du temps. Il s'attaquait du premier coup à Beaumarchais, et lui fermait la bouche par une apostrophe digne des Philippiques. Il servait et il menaçait tour à tour M. de Calonne; il osait déchirer hardiment la popularité sur parole de M. Necker en finances, et profaner de ses sarcasmes l'idole de l'opinion publique; il se liait d'amitié, d'intérêt et de doctrine avec les écrivains anglais et genevois, précurseurs des nouveautés administratives; il professait en politique des principes qui ruinaient d'avance les tyrannies, et en finance, des doctrines qui sapaient les monopoles.

Les ministres comptaient avec lui; il allait en leur nom étudier la Hollande et la Prusse. Il adressait des conseils de liberté aux Hollandais; il écrivait un livre

hardi sur la monarchie prussienne. Le grand Frédéric le recevait à Potsdam, l'entretenait de l'avenir de l'Europe, et mourait en lui léguant les prophéties de son génie. Sans cesse errant d'Allemagne en France, de France en Suisse, de Suisse en Hollande, de Hollande à Londres, de Londres à Paris, se dérochant d'une contrée à l'autre aux poursuites de ses créanciers, il traînait partout après lui les stigmates de ses vices, l'éclat de son talent et le mystère de ses nombreux amours.

XCVI.

Depuis sa rupture avec madame de Monnier, Mirabeau avait séduit et enlevé, dans un couvent de Paris, dont ses relations avec la Hollande lui avaient ouvert les portes, une jeune Hollandaise d'un âge tendre et d'une angélique beauté.

Elle se nommait Henriette Van Haren. Elle était fille naturelle d'un publiciste hollandais que Mirabeau avait fréquenté pendant son exil à Amsterdam. Son père, en mourant, avait laissé une modique fortune à l'orpheline. Seule sur la terre et exposée à tous les pièges de l'innocence et de la beauté, elle s'était attachée à Mirabeau avec un abandon et une constance qui lui faisaient supporter sans se plaindre l'indigence et le vagabondage de sa vie. Un fils était né à Mirabeau de cette union clandestine. Élevé pieuse-

ment par la tendresse de sa malheureuse mère, doué d'une partie des facultés de son père sans aucun de ses vices, c'est ce fils qui, sans avouer jamais sa naissance, devait un jour hériter de tous les papiers et de tous les secrets de Mirabeau et répandre une lumière complète sur sa mémoire.

Le nom de madame de Nehra, anagramme du nom de Haren, cachait et dévoilait à la fois le nom paternel de l'amie de Mirabeau. Madame de Nehra suivait son séducteur dans tous ses voyages, esclave volontaire et souvent victime de son amour, de sa misère et de son talent. « J'ai une compagne à mon triste sort, » écrit Mirabeau à cette époque, en faisant allusion à madame de Nehra, « une compagne charmante, douce, » dévouée, que sa beauté aurait infailliblement enrichie » si ses excellentes qualités naturelles ne s'y étaient opposées. Elle est ce que vous l'avez vue, belle, douce, » patiente, égale, courageuse, pénétrée de ce charme de » sensibilité qui fait tout supporter, même les malheurs » qu'elle produit. Vous verrez sa physionomie angélique, sa douceur pénétrante, la séduction magique qui » l'environne; je vous jure, mon ami, je vous jure dans » toute la sincérité de mon âme, que je suis loin de l'égaler, et que cette âme est d'un ordre supérieur par » la tendresse, la délicatesse et le besoin de se sacrifier » à celui qu'elle aime!... »

XCVII.

Madame de Nehra lui servait de négociateur confidentiel avec ses amis et ses ennemis. Elle allait pressentir pour lui les dispositions des hommes puissants dont il avait à redouter la colère, attendrir ses créanciers par ses supplications, traiter en son nom avec ses libraires du prix modique de ses écrits, sa seule ressource, recevoir les subsides dont les ministres récompensaient ses travaux, ou lui ouvrir les portes des prisons pour dettes, sans cesse envoyée devant lui pour sonder le terrain ou pour lui rapporter l'espérance. Au fond de l'infortune des hommes de génie et de passion on trouve toujours une femme pour soutenir leur courage ou pour tempérer leurs adversités.

« Il voyageait avec sa horde, » écrit madame de Nehra en racontant l'existence nomade et orageuse de son ami, « composée de son amie, de son fils et de son » chien favori ; il fréquentait dans les villes étrangères » les savants, les hommes de lettres, les ministres, les » libraires, quelquefois les aventuriers. » Quand il était séparé par nécessité de son amie, il lui écrivait des lettres pleines à la fois de ses études de publiciste, de ses tendresses et de sa misère.

« Gardez, enfouissez mes papiers, » lui disait-il, « comme l'arche du Seigneur; le bruit court à Berlin » et en Allemagne que je courrais les plus grands ris-

» ques en retournant à Paris. Écrivez-moi pour me
» rassurer sur votre santé plusieurs lettres par jour,
» car mes lâches ennemis ne manqueront pas de ré-
» pandre ici que j'ai abandonné et peut-être tué ma
» jeune et charmante compagne d'infortune. Oh ! que
» je serai heureux de vous rejoindre, et que ces cruel-
» les absences m'apprennent bien de quel prix et de
» quelle nécessité m'est votre société, et combien il est
» absurde de troubler son bonheur intérieur pour les
» misérables illusions du monde ! »

XCVIII.

Et ailleurs, en retournant en Prusse avec une mission secrète pendant l'assemblée des notables, « En traversant ces superbes campagnes, » écrit Mirabeau à madame de Nehra laissée à Paris, « en traversant ces superbes campagnes qui avoisinent Strasbourg, en contemplant du haut des collines de Saverne les pays enchantés qu'on découvre de ce magnifique point de vue sur l'un et sur l'autre bord du Rhin, j'ai senti que si le démon voulait me tenter, il se garderait bien de me transporter sur une haute montagne. L'ambition sortait de mon cœur ; je me disais : Ah ! combien, débusé des hommes et des choses, on serait heureux de cultiver ici son jardin et de ne vivre que pour une femme aimée et pour son fils ! »

Il anticipait quelquefois avec elle sur sa gloire en

lui parlant de ses ouvrages, dont la rapidité nécessaire de la composition altérerait le poli, mais où le public commençait à sentir le muscle de sa pensée. « Mon amie, » écrivait-il, « quand l'ouvrage que je » t'envoie paraîtra, je n'aurai que trente-huit ans! » J'ose le prédire, il me fera un nom!... Il se peut » qu'il donne un jour à mon pays quelques regrets » de laisser oisif un homme capable d'observer » ainsi!... »

Enfin, après avoir achevé cet ouvrage sur la monarchie prussienne, il réussit à le vendre pour une somme modique au libraire Fauche-Borel de Neufchâtel. « J'ai » le plus grand désir, » dit-il, « de le montrer à mes » amis et surtout à l'abbé de Périgord (depuis le prince » de Talleyrand), dont le coup d'œil d'aigle est infiniment nécessaire à sa perfection. Sondez les ministres » l'archevêque de Brienne et M. de Malesherbes pour » savoir s'il y a santé à moi de rentrer en France... Je » me hâte, car l'horizon devient noir! »

XCIX.

On voit par ce coup d'œil rapide sur la jeunesse de Mirabeau que la nature, la race, le sang, la famille, la persécution, l'amour, la captivité, la misère, la révolie continue du cœur contre la société et du génie contre les circonstances, les habitudes d'intrigue, les scandales, les repentirs, les châtimens, les rechutes, les

vices mêmes contractés malgré l'honneur natif, dans les prostitutions de caractère d'une existence souvent abjecte, avaient préparé en lui un de ces hommes aguerris d'avance aux vices comme aux vertus des révolutions, qui participent à la fois de la double trempé de Cicéron et de Catilina.

Son génie, étendu, fortifié et assoupli par des luttes si obstinées et par des exercices si divers de son talent, s'était élevé en lui à mesure que son caractère semblait s'être dégradé. Ses désordres, qui avaient eu tant d'influence sur son cœur, n'en avaient aucune sur son esprit. Son intelligence était si haute et si inaltérable que les fumées de ses passions ne s'élevaient pas jusqu'à sa raison. La justesse et la portée de son jugement le défendirent de l'utopie, de l'illusion et du sophisme. Il pouvait être tribun par circonstance, mais il était homme d'Etat par le despotisme involontaire et souverain que le bon sens exerçait sur lui. Ce jeune homme, encore inconnu, souriait avec pitié, du fond de son obscurité, aux fautes des ministres, aux déceptions des partis, aux illusions mêmes du peuple, et se sentait supérieur à ce monde des cours qui pesait sur lui. Il n'attendait que l'occasion d'y prendre sa place. Les états généraux la lui présentaient.

C.

Mirabeau, mal réconcilié alors avec son père tou-

jours dur, devenu suspect à son oncle, dédaigné des ministres, qui croyaient avoir le droit de le traiter en subalterne puisqu'ils l'avaient soldé, repoussé en Provence par l'esprit de corps de la noblesse, où son odieux procès avec sa femme lui avait justement enlevé la considération dans sa caste, ne se flattait guère de retrouver une élection ; mais parvenu enfin à obtenir le consentement tacite et contraint de son père, il se résolut à tout tenter pour séduire ou pour dompter la noblesse de Provence. « Si elle veut m'empêcher » d'arriver en Provence, » écrivit-il de Paris à un de ses amis à Aix, « il faudra que l'on m'assassine comme » Gracchus. »

« Je suis arrivé, » écrit-il de sa province quelques jours après, « dans des conjonctures vraiment diffi- » ciles et contraires. Le peuple me poursuit de mar- » ques de confiance et d'enthousiasme très impru- » dentes pour sa cause même, car il met le comble » à la rage des nobles, qui ont toutes les convulsions » de Turnus expirant. Ces gens-là me feraient devenir » tribun du peuple malgré moi ! »

CI.

Dans ces dispositions, il parut enfin le 21 janvier à l'assemblée des états de Provence, à Aix. La noblesse lui objecte, pour l'écarter, qu'il ne possède point de fief, signe du droit de candidature aux états géné-

raux dans le pays. Il triomphe, mais par la terreur. La noblesse, humiliée de sa défaite, s'acharne à l'écartier au moins de l'élection. Il présente en vain les tempéraments les plus modérés. « Nous ne ferons pas » entendre raison à la noblesse, » écrit-il à cette date à M. de Caraman, commandant de la province et son ami : « elle est de trop mauvaise foi, trop ignorante » et trop cupide. Nous n'apaiserons pas le peuple : » ses demandes sont trop justes, et ces têtes cuites » au soleil de la Provence sont trop calcinées. » Il s'efforça quelque temps en vain de discipliner et de modérer le parti populaire, pour lequel il s'était déclaré, mais dont il redoutait la scission irrévocable avec les autres ordres.

« Je n'y puis rien, » écrit-il à ses confidents; « le » peuple n'a ni plan ni lumières, il s'acharne avec » fureur sur des inepties où il a tort, il mollit lâchement sur les points les plus importants où il a raison. Ce sont de sots enfants que les hommes; c'est » en vain que je m'efforce de les rallier: les esclaves » volontaires font plus de tyrans que les tyrans ne » font d'esclaves, et nul ne fait plus de mal au peuple » que lui-même! »

CII.

Irrité à la fin des dissensions entre les trois ordres des états de Provence, ordres déchirés par les mêmes di-

visions que celles qui allaient éclater dans les états généraux du royaume, il publie une adresse justificative de ses premiers discours, qui fut le premier éclat de cette éloquence dont il allait foudroyer l'aristocratie.

« Dans tous les pays, dans tous les âges, » disait-il au peuple pour capter sa faveur, au clergé pour le rattacher au peuple, à la noblesse pour la forcer à la réflexion, « dans tous les pays, dans tous les âges, les » aristocrates ont implacablement poursuivi les amis » du peuple, et si, par je ne sais quelle combinaison de » la fortune, il s'en est élevé un dans leur sein, c'est » celui-là surtout qu'ils ont frappé, avides qu'ils étaient » d'inspirer la terreur par le choix de la victime... Ainsi » périt le dernier des Gracques de la main de patriciens; » mais, atteint du coup mortel, il lança de la poussière » vers le ciel en attestant les dieux vengeurs, et de cette » poussière naquit Marius, Marius moins grand pour » avoir exterminé les Cimbres que pour avoir abattu » dans Rome l'aristocratie de la noblesse !...

» Mais vous, communes ! écoutez celui qui porte vos » applaudissements dans son cœur sans en être séduit; » soyez fermes et non obstinées, courageuses et non tumultueuses, libres mais non indisciplines !... Pour moi » qui, dans ma carrière publique, n'ai jamais craint » que d'avoir tort, mais qui, enveloppé de ma conscience et armé de mes principes, braverai l'univers, » soit que mes travaux et ma voix vous soutiennent » dans l'Assemblée nationale, soit que mes vœux seuls

» vous y suivent, de vaines clameurs, des protestations
 » injurieuses, des menaces implacables, toutes les con-
 » vulsions, en un mot, des préjugés expirants ne m'en
 » imposeraient pas !... Et comment s'arrêterait-il au-
 » jourd'hui dans sa course civique, celui qui, le pre-
 » mier d'entre les Français, a professé hautement ses
 » opinions sur les affaires nationales dans un temps où
 » les circonstances étaient bien moins urgentes et la tâ-
 » che bien plus dangereuse ? Non, les outrages ne lasse-
 » ront pas ma constance. J'ai été, je suis, je serai jus-
 » qu'au tombeau l'homme de la liberté publique,
 » l'homme de la constitution ! Malheur aux classes pri-
 » vilégiées, si c'est là plutôt être l'homme du peuple
 » que celui des nobles, car les privilèges finiront, mais
 » le peuple est éternel ! »

CIII.

Le peuple, à cette éloquence lyrique et virile à la fois, sentit qu'il avait une voix digne de sa cause ; la noblesse et le clergé frémissent et crurent imposer silence à cette voix en excluant par un arrêt Mirabeau des états, sous prétexte qu'il ne possédait que des terres privilégiées mais non point de fief réel en Provence. Cet outrage le refoula plus avant dans le cœur du peuple. Il ne pouvait suffire aux enthousiasmes qui l'assiégeaient. « C'est au point, » écrit-il à cette époque, « que je ne puis travailler aux affaires publiques que la

» nuit. Vous savez le mot du cardinal de Retz : *Les plus*
 » *grands embarras d'un chef de parti se trouvent dans son*
 » *parti!* » Les diatribes des partis opposés l'obsédaient
 en proportion de sa popularité dans les communes.
 « On me compare dans des pamphlets à un chien
 » enragé. C'est une grande raison de m'élire, ai-je
 » répondu en riant au peuple, si je suis un chien en-
 » ragé, car le despotisme et les préjugés mourront de
 » mes morsures ! Et bien des têtes se lèvent en mon
 » absence, » ajoute-t-il, « qui bientôt, si je suis élu, s'a-
 » baisseront devant moi. Étrange et triste destinée que
 » la mienne ! » s'écriait-il encore en se sentant écrasé
 sous ses gênes domestiques pendant qu'il soulevait un
 peuple, « étrange destinée que la mienne, d'être le mo-
 » teur d'une révolution, et toujours entre un fumier et
 » un palais ! Mes affaires privées exigent que je fasse
 » huit cents lieues en un mois. »

CIV.

Il partit, il calma ses créanciers par des promesses, revint à temps pour suivre sa candidature. Les triomphes qu'il reçut à son retour à Marseille et sur toute la route de Provence furent des séditions, délires de l'espérance que le peuple enivré de son talent plaçait en lui. Le peuple sentait qu'il avait arraché une force aux nobles et qu'avec Mirabeau il avait conquis la victoire. Les officiers municipaux des villes qu'il traversait

accouraient au devant de lui comme au devant d'une puissance. Les populations entières jetaient des couronnes civiques sur ses pas et lui donnaient par anticipation les noms de libérateur du peuple et de père de la patrie.

« Je vois, » disait-il, « comment les hommes sont » devenus esclaves : là reconnaissance enthousiaste les » a prosternés sous la tyrannie. »

On voulait dételé les chevaux et traîner sa voiture à bras d'hommes. Les canons retentissaient de colline en colline à son approche. Les musiques et les danses populaires se formaient au seuil de sa maison. Les nobles, indignés, se cachaient pour ne pas être témoins des ovations de celui qu'ils avaient proscrit de leur ordre et que la patrie adoptait. Les illuminations prolongeaient ces jours de fêtes civiques.

« Haissez l'oppression autant que vous m'aimez, mes » amis, » disait-il en tombant dans les bras des multitudes, « et vous ne serez plus opprimés. »

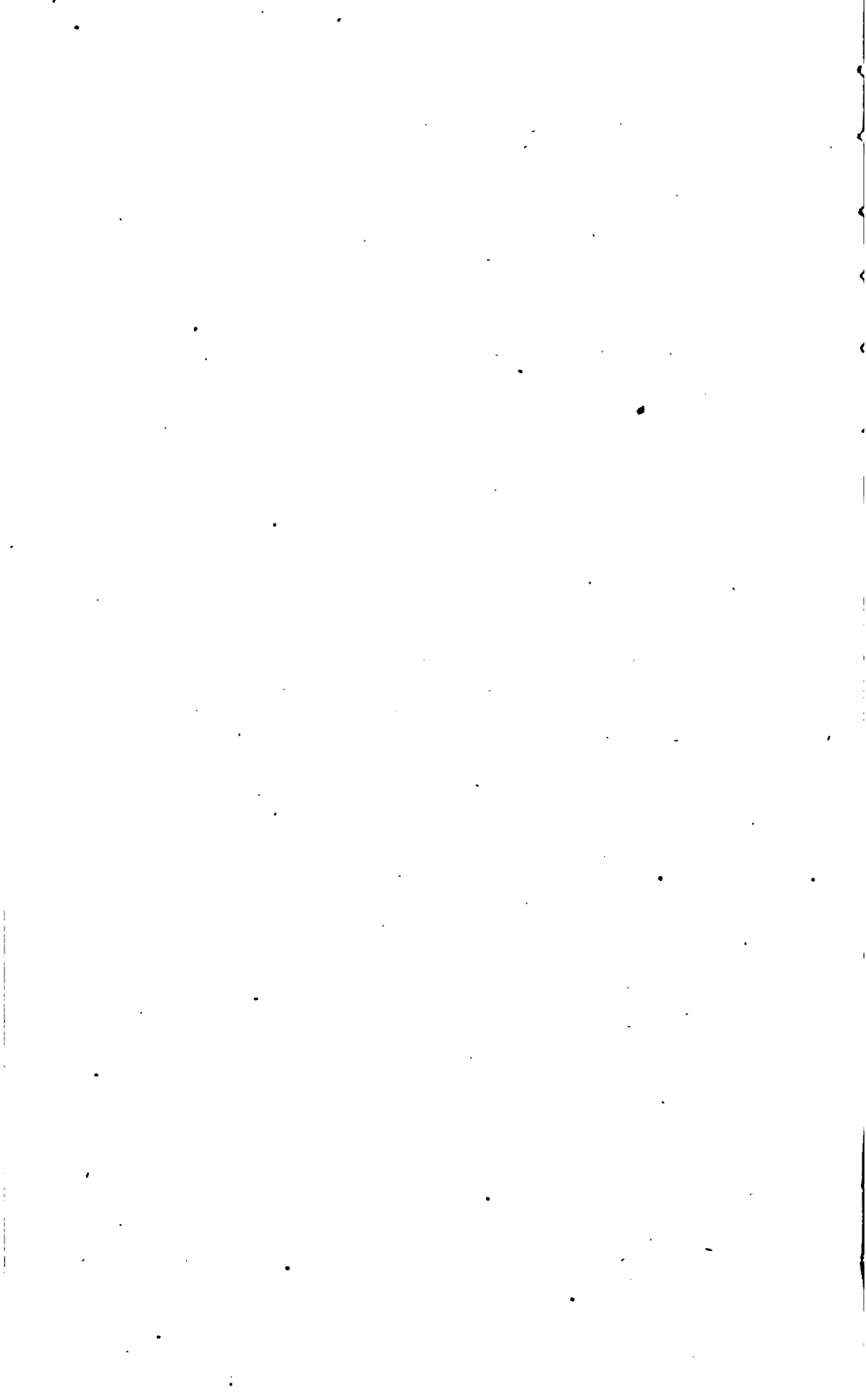
Les paysans se portaient en masse sous les fenêtres de sa femme, qui refusait de le voir, pour la supplier de se réunir à lui. *C'est une trop belle race, s'écriaient-ils, pour la laisser s'éteindre dans notre Provence!* Cent mille citoyens sortaient de Marseille et se portaient sur la route d'Aix pour lui faire cortège d'une ville entière le jour où il venait y briguer les suffrages.

CV.

L'éclat de son entrée dans la capitale du Midi effaçait les souvenirs des entrées royales. Une révolte ayant éclaté quelques jours après à l'occasion des subsistances, le commandant de Marseille, impuissant à la réprimer par la force, conjurait Mirabeau, absent, d'imposer sa souveraineté d'enthousiasme à la province. Son retour, sa voix, ses mesures à la fois conciliantes et fermes devenaient des lois vivantes et relevaient l'autorité vaincue. « Vous voyez que j'ai réussi » avec un rare bonheur, » écrivait-il à Paris. « L'aristocratie, que j'ai sauvée, ne m'en hait que davantage. »

Vengé par le peuple de l'ostracisme de la noblesse, il fut élu député des communes aux états généraux. Malgré la haine de sa caste, qui voyait en lui un Coriolan de l'aristocratie, malgré le dédain des ministres, qui se souvenaient d'avoir eu en lui un stipendié de leurs intrigues, malgré la déconsidération que les égarements et les scandales de sa vie répandaient sur son nom, il eut dès le premier jour le pressentiment de sa puissance. Sa nature, disproportionnée par sa grandeur à tout ce qui le méprisait dans la cour, dans l'opinion, dans l'assemblée, lui prophétisait l'empire que tout le monde était disposé à lui refuser, mais qu'il était plus décidé encore à conquérir.

Tel était l'homme nouveau qui venait de parler pour la première fois devant l'assemblée avec tant de prudence et tant de mesure. Mirabeau était trop supérieur de génie aux circonstances pour se contenter du rôle facile et banal de tribun d'une assemblée : il y prenait du premier mot le rôle de politique, d'inspirateur et d'homme d'Etat.



LIVRE TROISIÈME.

I.

Les conférences entre les commissaires nommés par les trois ordres se succédaient, usaient les jours, n'ame-
naient aucun résultat. La noblesse et le clergé, en con-
sentant à l'unité de délibération dans l'assemblée, ab-
diquaient par le fait même leur caractère antique de
classes distinctes, supérieures et privilégiées dans la na-
tion. La délibération en commun, c'était l'égalité. L'é-
galité, c'était la moitié du grand procès que le siècle
avait à juger entre la masse du peuple et les classes
privilégiées. Un petit nombre d'hommes sages, géné-
reux et clairvoyants dans les deux ordres, sentaient
que ce procès était jugé d'avance par la philosophie,
par le progrès des lumières et par les mœurs. Ce petit
nombre croyait plus équitable et plus politique de ne
pas le faire juger par une lutte inégale et sanglante

et de renoncer d'eux-mêmes, dès le premier jour, à une constitution séparée de leur ordre, pour ne former qu'une assemblée, comme ils ne voulaient former qu'un peuple. Mais la majorité de ces deux ordres, composée d'hommes qui avaient plus de traditions que de vues et plus d'orgueil que de sagesse, s'obstinait à revendiquer la forme antique et aristocratique de délibération. Ils espéraient, à défaut de force personnelle pour soutenir leur prétention, avoir les forces de la cour et du gouvernement, dont l'indécision muette leur donnait le droit de préjuger l'appui. On n'obtenait rien de la temporisation et de la négociation. L'impatience gagnait les communes. Elles sentaient derrière elles l'opinion publique, et derrière l'opinion publique, une révolution, si une révolution était nécessaire. Aussi décidées à conquérir l'égalité que les deux ordres étaient décidés à ne pas la leur concéder, les communes, mattresses de la salle des états généraux, semblaient attendre, avec la certitude de la victoire, les refus et les défis des ordres rivaux. Paris fermentait.

II.

Le roi cependant commençait à sentir que la responsabilité de cette inaction retomberait sur lui devant son peuple. Il évoqua, le 28 mai, le procès devant lui-même. Il ordonna aux commissaires conciliateurs des

trois ordres à reprendre leurs conférences en présence de son ministère. « Je n'ai pu voir, » disait-il dans sa lettre aux trois ordres, « sans inquiétude et » sans peine, l'Assemblée nationale, que j'ai convoquée pour s'occuper avec moi de la régénération de mon royaume, livrée à une inaction qui, si elle se prolongeait, ferait évanouir les espérances que j'ai conçues pour le bonheur de mon peuple et pour la prospérité de l'Etat. »

M. Malouet demanda que l'on fit retirer de la salle le public étranger aux communes, pour délibérer sur la lettre du roi. « Des étrangers! » s'écria M. de Volney, écrivain déjà célèbre par ses écrits philosophiques, « en est-il parmi nous? Ne sont-ils pas » tous ici nos concitoyens et nos frères? Prétendez-vous vous soustraire au regard et au contrôle de ceux dont vous êtes les représentants? Je ne puis estimer quiconque cherche les ténèbres : les nations n'ont pas de mystères! » Ces paroles, applaudies, firent maintenir les spectateurs qui venaient de Paris pour assister aux séances, et la publicité fut conquise.

III.

Mirabeau, qui avait demandé la médiation du clergé, parce que le grand nombre des curés sortis du peuple qui composaient la majorité de cet or-

dre lui donnait la certitude que leur médiation serait partielle pour le peuple, s'éleva contre la médiation du roi, parce qu'il prévoyait que la royauté inclinerait vers la noblesse. Son premier discours lui avait conquis, par sa modération, l'oreille des communes. Il osa davantage ce jour-là.

« Messieurs, » dit-il, « un médiateur tel que le roi » ne peut jamais laisser une entière liberté aux partis » qu'il veut concilier. La majesté du trône suffirait » seule pour la leur ravir. Nous n'avons pas donné le » moindre prétexte à son intervention..... Qu'est-ce » donc que tout ceci ? Un effort de courage, de pa- » tience et de bonté de la part du roi, mais en même » temps un piège dressé par la main de ceux qui lui » ont rendu un compte inexact de la situation des es- » prits et des choses, un piège en tous sens, un » piège ourdi de la main des druides (allusion aux » membres du haut clergé qui retenaient les curés » dans leur séparation des communes), piège si l'on » défère aux désirs du roi, piège si l'on s'y refuse. » Accepterons-nous les conférences ? Tout ceci finira » par un ordre du roi. Nous serons chambrés, et sé- » parés et despotisés par le fait. Résisterons-nous ? Le » trône sera assiégé de dénonciations, de calomnies, de » prédictions sinistres contre nous. Faisons route entre » ces deux écueils. Rendons-nous aux ordres du roi, » mais faisons précéder les conférences d'une démar- » che plus éclatante, qui déjoue l'intrigue et démasque

» la calomnie ; faisons une adresse au roi pleine d'a-
» mour, où nous consacrerons à la fois nos sentiments
» et nos principes. »

IV

La reprise des conférences en présence du ministre et l'adresse des communes au roi furent résolues sur ce discours. « Depuis longtemps, » disait l'adresse, « les députés de vos fidèles communes auraient présenté à Votre Majesté le respectueux témoignage de leur reconnaissance pour la convocation des états généraux, si leurs pouvoirs avaient pu être vérifiés. Ils le seraient si la noblesse avait cessé d'élever des obstacles. Nous avons tenté tous les moyens de conciliation. Votre Majesté dira que les conférences soient reprises en présence de votre garde des sceaux. Nous nous empressons de déférer à ses désirs. »

Les conférences des commissaires des trois ordres s'ouvrirent le 1^{er} juin en présence de tous les ministres. Elles n'avaient fait ni fléchir les ordres privilégiés ni céder les communes.

La mort du Dauphin, âgé de sept ans, premier enfant du roi enlevé au trône au moment où le trône allait devenir un échafaud, relégua pour quelques jours le roi et la reine à Marly pour pleurer ce prince, et servit de prétexte à des temporisations motivées par le deuil.

La France, inquiète de l'inaction des états généraux, dont elle attendait son salut, élevait un imminent murmure contre les classes privilégiées qui entravaient sa représentation souveraine. Le murmure de Paris se tournait en colère contre la cour, qu'on croyait astucieusement complice de ces lenteurs. Une disette générale rendait le peuple de toutes les provinces plus ombrageux et plus séditieux. Les troupes suffisaient à peine, dans le Midi et dans l'Ouest, à contenir les émotions et les attroupements. Marseille renouvelait ses mouvements mal apaisés par Mirabeau. La jeunesse de cette ville se formait en armée pour attaquer les forts. Toulon désarmait sa garnison. La Bretagne s'organisait en fédération armée pour résister au pillage des propriétés, paniques habituelles de toutes les agitations. Paris devenait le foyer de cette agitation nationale, et le jardin du Palais-Royal, demeure du duc d'Orléans, devenait le foyer de Paris, le mont Aventin des nouveaux Gracques.

V.

Des tentes dressées au milieu du jardin servaient de forum à la jeunesse turbulente et passionnée, qui s'y concentrait à toute heure du jour ou de la nuit pour s'exalter d'émotions mutuelles. Des orateurs enthousiastes y groupaient les promeneurs, les habitués des cafés, les étrangers, les oisifs, toute la partie mobile et

flottante de la population d'une capitale qui tourbillonne au vent et qui court au bruit. Les droits du peuple, l'attitude des communes, la résistance du clergé et de la noblesse, la connivence de la cour, les complots supposés de l'aristocratie, la nécessité de déjouer le piège tendu aux états généraux, leur immobilité fatale, leur insurrection nécessaire, l'ardeur à les soutenir, la partialité fanatique pour M. Necker, proclamé le seul ministre du peuple au milieu des conseillers du despotisme, la popularité naissante et tumultueuse de Mirabeau, dont la voix avait fait vibrer du premier coup comme un tocsin intérieur à l'oreille de la multitude, la popularité déjà factieuse du duc d'Orléans, maître de ce palais et de ces jardins où il semblait prêter asile à l'agitation, comme un prince qui aurait eu pour client tout un peuple, tels étaient les textes de ces perpétuelles émotions du Palais-Royal. Les cafés, les tables banales, les boutiques, les jeux, les lieux suspects ouverts par les arcades ou par les fenêtres sur le jardin y versaient sans cesse de nouveaux flots d'auditeurs échauffés par tous les sens, qui exaltent le soir la fibre des foules. On y parlait ouvertement du droit d'insurrection et de la nécessité d'aller à Versailles pour aller porter aux communes le mandat souverain du peuple et pour submerger sous la toute-puissance de la révolte les complots de la cour, les insolences de la noblesse, les timidités du tiers état.

Une multitude inquiète sur les subsistances qu'en-

chérissait la disette, et des soldats embauchés par les amorces corruptives que l'indiscipline, le vin prodigué, les femmes vendues offraient à la débauche, grossissaient tous les soirs le tumulte de ce foyer de la révolution.

L'écho de ces délibérations tumultueuses retentissait le lendemain jusqu'à Versailles et imprimait un énergique contre-coup aux orateurs populaires des communes. La licence des pamphlets, à qui la tolérance et même la provocation du gouvernement, sous l'assemblée des notables, avait laissé conquérir l'impunité par leur nombre; les réunions politiques en lieu convenu et à heure fixe, dont on avait contracté l'habitude pendant les séditions parlementaires, sous le nom anglais de *clubs*, donnaient, dès les premiers jours des états généraux, à l'opinion publique trois forces irrésistibles, le droit de la presse, le droit d'association et le droit de tumulte. Paris était l'armée des communes. Elles avaient assez attendu pour donner aux ordres privilégiés le temps de la réflexion et de la sagesse. L'opinion les pressait maintenant d'oser.

VI.

A la séance du 10 juin, un député de Paris, Sieyès, oublié, négligé ou repoussé aux élections par le clergé, dont il était membre, et qui avait été adopté par les électeurs de Paris, se leva pour sommer les communes

de ne pas prolonger plus longtemps l'inutile et impuissante division de ces conférences, dont on ne pouvait plus espérer que la honte.

Sieyès, né d'une famille aristocratique à Fréjus, en Provence, avait été jeté par le hasard de sa naissance dans le clergé, comme Mirabeau dans la noblesse, appelés l'un et l'autre par leur destinée à ruiner l'institution, qui les avait portés. Élevé par la hiérarchie ecclésiastique jusqu'à la dignité de vicaire général de l'évêché de Chartres, Sieyès professait, avec la décence de son état, mais avec l'audace réfléchie de son esprit, les opinions philosophiques. Il pensait beaucoup, parlait peu, écrivait avec cette brièveté tranchante qui a l'explosion et l'inréfutabilité des oracles ; ses brochures sur le tiers état étaient devenues les proverbes de la démocratie en naissant. Il avait dit au peuple son dernier mot : « Vous êtes tout. »

Ce mot avait fait de Sieyès le sphinx de l'opinion. Lui seul passait pour poser et pour résoudre les terribles énigmes du moment. La nature l'avait fait trop froid de langage, de geste et de voix pour être orateur. Toute sa puissance était dans sa logique. Il creusait les idées et ne les répandait pas. Son silence même était un de ses prestiges. Parler peu est pour quelques hommes dans les assemblées le secret de parler à coup sûr. On suppose quelquefois à de tels chefs de parti tout le génie qu'ils sont censés dérober sous les mystères de leurs silences.

Tel était Sieyès, objet, dès le premier jour, d'une immense supposition de génie politique. Mais chez lui cette supposition n'était pas gratuite. Destiné par la nature à inspirer plus qu'à agir, Sieyès était sur les bancs des communes le contraste vivant de Mirabeau. Son visage pâle, froid, fin, composé par l'habitude de l'étude et par la bienséance de son état, répondait à son âme. Il n'avait rien de ces grands acteurs destinés à passionner les scènes dans les drames de tribune ou de place publique. C'était le prêtre habitué à l'ombre, sorti du sanctuaire de l'ancienne loi pour se glisser dans le sanctuaire de la loi nouvelle, mais toujours prêtre par l'attitude, même quand il devenait tribun par l'opinion. On l'écoutait avant qu'il parlât, tant on était avide de ses oracles.

VII.

« Depuis l'ouverture des états généraux, » dit-il, « les » communes ont tenu une conduite franche et impas- » sible; elles ont eu tous les procédés que leur permet- » tait leur caractère vis-à-vis de la noblesse et du clergé, » tandis que ces deux ordres privilégiés ne les ont payées » que d'hypocrisie et de subterfuges. L'assemblée ne » peut rester plus longtemps dans son inertie sans » trahir ses devoirs et les intérêts de ses commettants. » Il faut sortir enfin d'une trop longue inaction. »

Un applaudissement unanime révéla dans toutes les

pensées celle de l'orateur. Il développa brièvement ses motifs et demanda qu'après une dernière sommation aux classes privilégiées de se réunir aux communes pour vérifier ensemble les pouvoirs, les communes fissent l'appel de leurs membres et vérifiassent seules leurs mandats. Cette motion, votée dans les séances du soir, fut commentée dans une adresse au roi rédigée par Barnave, jeune avocat de Grenoble dont le nom et le talent éclatèrent pour la première fois dans cette journée.

VIII.

Cette adresse accusatrice était le récit persuasif des tentatives conciliatoires des communes et des refus des ordres privilégiés. Elle démontrait au roi la nécessité où se trouvaient placées les communes de mettre un terme à l'inaction de leur chambre, à l'impatience de la nation et de commencer leurs travaux.

M. Bailly, qui présidait l'assemblée, alla porter cette adresse au roi. Le prince était à la chasse. Soit passion indomptable pour ces exercices qui occupaient la moitié de la vie des rois, soit affectation d'indifférence pour ce qui s'agitait à deux pas de son palais, le roi n'ajournait pas une de ses habitudes. Les communes s'ajournèrent au lendemain 15 juin, pour prendre l'attitude, le nom et l'action que l'opinion publique leur attribuait en face du trône, du clergé et de la noblesse.

L'auditoire, nombreux et passionné, était digne de la gravité de l'acte qui allait s'accomplir.

IX.

Sieyès, encouragé par l'autorité qu'avait exercée sur l'assemblée son premier discours, prit la parole après la vérification des pouvoirs. Ecartant tous les scrupules constitutionnels par la puissance du nombre, il calcula que les membres des communes avaient été élus par vingt-six millions d'âmes contre deux cent mille privilégiés. Il proclama la souveraineté numérique des hommes. Il se demanda s'il appartenait à quelques milliers d'aristocrates de paralyser l'action d'un peuple convoqué tout entier par son roi pour réformer l'empire. Il se demanda si dans les titres qu'ils allaient prendre, les députés du peuple ne devraient pas caractériser immédiatement la nature, la grandeur et l'indépendance de leur fonction. Il proposa aux communes la dénomination de représentants connus et vérifiés de la nation française.

Cette dénomination, qui ne définissait pas d'un seul mot et avec une assez franche audace le caractère révolutionnaire et souverain des communes, fut combattue par Mirabeau.

« Nous voilà prêts, » dit Mirabeau, après un exorde où il sollicitait l'indulgence pour une voix brisée par la maladie, « nous voilà prêts à sortir enfin du cercle où

» notre sagesse nous a longtemps renfermés. Nous vou-
» lions prouver notre modération. Cependant, le temps
» s'est écoulé, les usurpations des deux ordres se sont
» accrues. Votre lenteur a été prise pour faiblesse. Voici
» le moment d'inspirer la crainte, je dirais presque
» la terreur du respect à vos adversaires. Chacun de
» vous sent combien il serait facile aujourd'hui par
» un discours véhément de vous porter aux résolu-
» tions extrêmes... Vos droits sont si évidents, vos
» réclamations si légitimes, et les procédés des deux
» autres ordres si manifestement irréguliers, que le
» parallèle en resterait au-dessous du sentiment pu-
» blic... Que dans des circonstances où le roi lui-
» même a senti qu'il fallait donner à la France cette
» constitution fixe, on oppose à ses volontés les go-
» thiques oppressions des siècles barbares, qu'à la
» fin du xviii^e siècle, une poignée de citoyens inté-
» ressés osent dévoiler le projet de nous y replon-
» ger, qu'ils veulent ramener le peuple de France
» à ces formes, à ces ordres qui classaient la nation
» en deux espèces d'hommes : les oppresseurs et les
» opprimés; qu'ils prétendent perpétuer une préten-
» due constitution qui, en un seul mot prononcé
» par cent cinquante individus, pourrait arrêter le
» roi et vingt-cinq millions d'hommes; qu'ils in-
» voquent le despotisme ministériel pour river sur
» nous les fers de l'aristocratie... c'est le comble de
» l'orgueil, mais surtout de la folie!... Mais quel

» nom nous donnerons-nous? États généraux? Le
» terme serait impropre; il suppose trois ordres, et
» un seul est ici... En prendrez-vous un autre? Mais
» si le roi vous refuse sa sanction, si les autres ordres
» réclament son autorité, qu'arrivera-t-il? Dissolu-
» tion et prorogation. Qu'en résultera-t-il? La hi-
» deuse anarchie, qui nous ramène au despotisme.
» Vous avez l'insurrection, les pillages, les bouche-
» ries, et vous n'aurez pas même l'exécration hon-
» neur d'une guerre civile!... Non, non, ne prenez
» pas un titre qui effraie, prenez-en un qu'on ne
» puisse vous contester: appelez-vous, ce que vous
» êtes, *représentants du peuple français*. Qui peut
» vous disputer ce titre, et que feront les deux
» ordres alors? Adhéreront-ils? Il le faudra bien. Re-
» fuseront-ils d'adhérer? Nous prononcerons contre
» eux quand tout le monde pourra juger entre
» nous!... » Puis, déroulant, au nom des représen-
tants du peuple français, une série de résolutions
modérées, réformatives et populaires, dont la seule
énonciation au nom des communes devait leur ral-
lier la nation entière, il termina son discours par
une respectueuse mais éloquente critique de la
dénomination insurrectionnelle proposée par l'abbé
Sieyès. « Il est, » dit-il, « une différence essen-
» tielle entre le métaphysique philosophe promul-
» guant une vérité absolue du fond de ses médita-
» tions, et l'homme d'État qui est obligé de tenir

» compte des circonstances et des périls. La méta-
» physique, voyageant sur une mappemonde, franchit
» tout sans peine, ne s'embarrasse ni des monta-
» gnes, ni des déserts, ni des plaines, ni des fleuves,
» ni des abîmes, mais quand on veut réaliser le
» voyage et arriver au but, il faut se rappeler sans
» cesse qu'on n'est plus dans le monde idéal et
» qu'on marche sur la terre. »

X.

Mirabeau, dans ce discours, plus sensé que sa renommée et plus patient que son caractère, s'aperçut qu'il était trop modéré pour une assemblée où l'irritation avait étouffé toute patience. Mounier, le jeune Barnave, son compatriote, Rabaud de Saint-Étienne, ministre protestant de Nîmes, proposaient tour à tour des titres plus absolus. Bergasse lui-même, orateur mystique qui devait bientôt confondre dans un même fanatisme la théocratie et la royauté, adopte le titre séditieux proposé par Sieyès. Chapelier, Target, Thouret, avocats célèbres, pressés d'éloquence, parlent sans conclure. Mirabeau défend contre tous la dénomination présentée la veille par lui ; mais tout en maintenant la nécessité de la sanction royale pour le titre que l'assemblée se donnera, il sent la nécessité de relever par l'accent du tribun la sagesse du politique.

« On trouve, » s'écrie-t-il, « cette qualification de re-

» présentants du peuple français trop humble, et moi,
» je l'adopte, je la défends, je la proclame par la raison
» même qui vous la fait exclure. Oui, c'est parce
» que le nom de peuple n'est pas assez respecté en
» France, parce qu'il est obscurci, couvert de la rouille
» du préjugé, parce qu'il nous présente une image
» dont l'orgueil rougit, dont la vanité s'offense, parce
» qu'il est prononcé avec mépris dans les chambres
» des aristocrates, c'est pour cela que nous devons
» nous imposer de le relever, de l'ennoblir et de le
» rendre désormais respectable aux ministres et cher
» à tous les cœurs. »

XI.

Pendant ces harangues, qui attestaient dans les communes la ferme volonté d'avancer malgré l'immobilité des deux autres ordres, une partie du clergé et de la noblesse, se détachant par groupes de leurs corps pour passer à la force et au nombre, désertaient leurs séances particulières et entraient un à un dans la salle des communes. Des ovations cordiales saluaient ces défections patriotiques. La discussion sur la dénomination à prendre continuait lentement dans les communes, comme pour donner le temps aux ordres privilégiés de réfléchir ou de se dissoudre. Mirabeau poursuivait ses premiers essais et les premiers triomphes de son éloquence, et fondait sa popularité dans

Paris par des accents qui s'élevaient de jour en jour à plus d'audace.

Il reprit le 16 sa lutte contre Sieyès et sa glorification du nom de peuple. « Si ce nom n'était pas le nôtre, » dit-il, « il faudrait encore le choisir entre tous comme » la plus précieuse occasion de servir ce peuple qui » existe, ce peuple qui est tout, ce peuple de qui » nous tenons tous nos droits et dont on semble rougir que nous empruntons notre titre. Ah ! si le » choix de ce nom rendait à ce peuple abattu de la » fermeté, du courage !

» Mon âme s'élève en contemplant dans l'avenir » les heureuses suites que ce nom peut avoir ; le » peuple ne verra plus que nous, et nous ne verrons » plus que le peuple ; notre titre nous rappellera nos » devoirs et notre force. Représentants du peuple ! » daignez me répondre ! Irez-vous dire à vos collègues » mettants que vous avez repoussé ce nom ?

» Plus habiles que nous, les héros bataves qui » fondèrent la liberté de leur pays prirent le nom » de gueux ; ils ne voulurent que ce titre, parce » que le mépris de la tyrannie avait prétendu les » en flétrir, et ce titre, en leur arrachant cette » classe immense que le despotisme et l'aristocratie » avilisaient, fut à la fois leur force et leur gloire » et le gage de leur succès. Les amis de la liberté » choisissent le nom qui les sert le mieux et non » celui qui les flatte le plus : ils s'appelleront les re-

» montrants en Amérique, les *pâtres* en Suisse, les
 » *gueux* dans les Pays-Bas; ils se pareront des in-
 » jures de leurs ennemis, ils leur enlèveront le pou-
 » voir de les humilier avec des dénominations dont
 » ils auront fait leur gloire. »

XII.

Mirabeau, cette fois, avait offensé la bienséance de l'assemblée par une allusion à une dénomination triviale qui rabaissait la majesté même du peuple. Il échoua dans les murmures de ses auditeurs. Le cynisme de l'allusion avait caché aux plus sages la sagesse de la proposition. L'homme d'État avait disparu sous l'orateur.

Sous la motion d'un orateur obscur, mais qui résumait, comme le chœur anonyme d'une multitude, le sentiment général dans une dénomination simple et claire, on adopte le titre d'*Assemblée nationale*, moins constitutionnel et moins vrai que celui de Mirabeau, mais qui laissait la voie ouverte aux négociations.

On proclama ainsi d'un mot la confusion des ordres. Les six cents députés se levèrent et se jurèrent à eux-mêmes, en présence de quatre mille spectateurs enivrés, d'accomplir le mandat qu'ils avaient reçu du peuple. S'investissant à la fois des droits du trône, de ceux du parlement, de ceux du clergé et de la noblesse, le premier décret de l'assemblée sanctionna

provisoirement tous les impôts existants, pour assurer l'administration pendant l'inter règne de l'ancienne constitution.

XIII.

Ainsi, le premier acte des états généraux était de faire disparaître les états généraux et d'installer une seule représentation nationale à leur place. La cour, quoique avertie par tant de symptômes précurseurs, trembla du coup. La noblesse et le clergé sentirent leur isolement et se réfugièrent à l'abri du trône. Le roi, dont la médiation tardive était pour jamais écartée, se borna à écrire au président Bailly une lettre où la plainte dégradait la majesté.

« Je désapprouve, » disait le roi, « l'expression de » classes privilégiées que le tiers état emploie pour » désigner les deux premiers ordres. Le refus de la no- » blesse d'acquiescer à mes conseils ne devait pas em- » pêcher le tiers état de me donner un témoignage » de déférence. »

Les communes, sans s'arrêter à discuter sur ces timides reproches, s'organisèrent en assemblée active prête à prendre possession de la plénitude du pouvoir délibérant. Le clergé, découragé de sa résistance par la faiblesse du roi et par le grand nombre de curés plébéiens qui aspirent dans son propre sein à réformer l'aristocratie ecclésiastique, cède enfin, dans une déli-

bération séparée, à l'attraction des communes, et déclare que les pouvoirs seront vérifiés en assemblée générale. La noblesse adresse au roi d'amères et plaintives protestations. La cour, indécise, regarde, écoute, hésite, tremble, et commence à conspirer contre l'existence de la représentation nationale qu'elle a elle-même évoquée.

XIV.

La gravité des circonstances et la déchéance visible de la royauté avaient rapproché dans la convocation des états généraux la reine du comte d'Artois. La princesse, aussi mobile que l'espérance et la terreur dans une imagination de femme, après avoir partagé longtemps l'antipathie du roi contre M. Necker et favorisé de tout son crédit l'élévation de l'archevêque de Toulouse, avait contribué depuis à précipiter de nouveau son mari dans l'administration de M. Necker, comme la seule ressource contre la ruine des finances.

Sa haine et sa rancune contre les parlements, qui avaient manqué à sa justification dans le jugement du procès du collier, lui avaient fait accueillir avec une satisfaction secrète la pensée des états généraux. Mais les premières séances des communes, les insultes dont elle avait été l'objet à la procession des états dans les rues de Versailles, la froideur qui l'avait accueillie dans l'assemblée à la

séance royale, la popularité outrageuse du duc d'Orléans, son ennemi personnel, les insolences de Mirabeau, les agitations de Paris, présages de tempête, les pamphlets qui circulaient contre elle dans toute la France et qui préparaient à la sédition par le mépris, la nécessité de dévoiler devant la nation les prodigalités de sa cour et de retrancher les caprices de sa faveur, les plaintes et les reproches de la cour particulière dont elle était entourée, cour qui pressentait la décadence de son crédit devant l'ascendant d'une représentation nationale; enfin, les premières usurpations des communes, commençant à faire violence aux ordres privilégiés avant de faire violence à l'autorité royale elle-même, avaient en peu de jours retourné de nouveau l'esprit de la reine contre M. Necker et contre les états généraux, son propre ouvrage.

La panique et la colère agitaient tour à tour son cœur. Elle avait partagé en peu de temps, avec la mobilité de ses impressions, les transes et les prophéties sinistres de la noblesse et du clergé. Elle s'était liguée de nouveau, par cette communauté de haine, avec le plus jeune des frères du roi, le comte d'Artois.

Le comte d'Artois avait été quelques années avant cette époque le favori de la maison royale et le charme de la société familière de la reine. La partialité de ce jeune prince pour M. de Calonne, qui ne refusait rien à ses plaisirs et que la reine n'aimait pas, avait refroidi

longtemps cette amitié entre la reine et son beau-frère. Les états généraux, les dangers communs, les prévisions funestes, l'inimitié du peuple, qui les menaçait à la fois et qui confondait leurs deux noms dans les mêmes outrages; les mêmes impressions reçues dans la même société habituelle, dans le salon de madame de Polignac; enfin, le repentir hautement avoué par la reine du consentement fatal qu'elle avait donné au retour de M. Necker, avaient effacé toutes les traces de ce dissentiment et reformé autour du roi une ligue tardive et presque unanime de la famille royale contre les états généraux et surtout contre la réunion des trois ordres en une seule assemblée.

L'âme de cetteligue, encore sourde et inaperçue, était le baron de Breteuil, ancien ministre de la maison du roi, écarté des affaires depuis le ministère de M. de Calonne.

XV.

Le baron de Breteuil avait l'habitude plus que le génie de la politique. L'autorité de son nom tenait plus aux nombreux emplois diplomatiques qu'il avait occupés qu'à ses lumières. Par ses longs séjours à l'étranger, il connaissait mieux l'Europe que la France, et pendant le temps qu'il avait occupé le poste de ministre de la maison du roi, il avait mieux appris à connaître l'intrigue des cours que l'opinion de la nation. Secret,

fidèle, dévoué à son maître, mais téméraire et absolu dans l'exécution des ordres du roi, c'était un de ces hommes capables de bien servir dans des postes secondaires et dans des circonstances ordinaires, et qu'on appelle par habitude dans des circonstances désespérées. Son principal mérite aux yeux du comte d'Artois, de la reine et de sa société, était son expérience des gouvernements et sa haine des nouveautés.

XVI.

Cependant M. Necker lui-même, jusque-là immobile et comme absorbé dans la béatitude muette de l'espérance qu'il avait fondée sur cette convocation de la nation et sur le succès de l'arbitrage qu'il croyait avoir assuré au roi entre les ordres de l'État, commençait à sentir défaillir en lui cette confiance. L'arbitrage proposé par le roi avait été repoussé avec astuce par le clergé, avec insolence par la noblesse, avec une confiance souveraine dans leur propre force par les communes. Une révolution complète dans la constitution de l'État allait s'accomplir dans quelques jours, en face du roi et du gouvernement, sans que le roi et le gouvernement fussent même interrogés sur cette révolution qui dominait déjà le trône.

M. Necker, sous peine de livrer la monarchie au hasard et le roi à la dérision de son peuple, ne pouvait laisser plus longtemps son maître dans une attitude

qui dégradait toute autorité et toute majesté. Le premier ministre était forcé de prendre un parti.

Il n'y en avait plus que trois à prendre : ou dissoudre les états généraux, ou subir la révolution par la main du peuple, ou la faire accomplir au roi lui-même.

Ce premier parti dépassait la force de caractère du prince; le second était l'humiliation des ministres et la perte de la monarchie; le troisième sauvait au moins la dignité royale.

M. Necker rédigea à la hâte un manifeste royal. Ce manifeste énumérait toutes les réformes administratives débattues depuis sept ans dans les assemblées provinciales et généralement consenties par l'opinion publique, et toutes les concessions que la couronne était disposée à faire à la nation. Le ministre conseilla au roi de devancer ainsi par cette déclaration, lue en séance royale, les vœux de son peuple et les délibérations des états généraux, en faisant le premier et en faisant seul ce que les états généraux étaient appelés à faire avec lui ou sans lui. Il se flattait de convaincre ainsi les députés d'impuissance s'ils acceptaient, d'impopularité s'ils refusaient, de faction s'ils exigeaient séditieusement davantage.

XVII.

Ce conseil, conforme à la fois à la confiance du ministre dans l'ascendant de sa popularité et à la facilité

du roi, fut agréé. Le projet de déclaration royale, communiqué par M. Necker au roi, à la reine, aux princes et à leur entourage, devint le texte de discussions secrètes dans les conciliabules de la cour et dans les salons de madame de Polignac. Un conseil des ministres devant le roi fut convoqué au château de Marly pour arrêter les principes, la rédaction et les mesures. Avant le conseil, M. Necker, admis en présence de la reine et des deux princes frères du roi, discuta contre eux son projet, et se refusa à en modifier trop profondément le texte. Le projet de déclaration n'obtint de la reine qu'un demi-consentement.

Le conseil s'ouvrit ensuite devant le roi seul. A peine commencé, il fut interrompu par un officier de service qui parla à voix basse à l'oreille du prince. Le roi se leva, sortit et laissa longtemps le conseil des ministres dans l'attente. On comprit que la reine et les princes discutaient avec lui le texte des concessions que M. Necker allait arracher à la couronne et faisaient revenir le roi sur le consentement qu'il avait donné à son ministre. Il leva en effet le conseil en rentrant dans son cabinet, et il ajourna les ministres à une autre réunion qui se tiendrait trois jours après à Versailles. Ces trois jours, employés par le comte d'Artois, par la reine et par sa cour à déconseiller au roi une mesure qui l'engageait irrévocablement avec l'opinion publique, et qui faisait de lui le premier démolisseur de la constitution monarchique, ébranlèrent l'esprit du roi, le déta-

chèrent de M. Necker et le décidèrent à prévoir et à préparer la chute de ce ministre.

XVIII.

Toutefois, la même faiblesse qui lui avait fait adopter, puis écarter le plan de M. Necker lui fit chercher, dans un plan intermédiaire et équivoque, les moyens de satisfaire à la fois son ministre et son entourage. La reine et les deux frères du roi furent appelés dans son cabinet avec les ministres d'État pour discuter de nouveau la déclaration royale. Les ministres particulièrement dévoués à M. Necker, M. de Montmorin, M. de la Luzerne, M. de Saint-Priest, soutinrent dans tous ses détails la pensée du ministre dirigeant. Le comte d'Artois défendit les privilèges militaires de la noblesse, dont il se déclarait hautement le champion. M. de Barentin, M. de Puységur, se rangèrent du parti de la cour et prémunirent le roi contre le danger de concessions si contraires à l'ancienne constitution de la monarchie.

Le plan ainsi modifié de M. Necker fut à peine reconnu par lui. Le coup d'État d'opinion qu'il avait rêvé ne conservait plus, après avoir subi ces altérations graves, qu'une partie de la vertu qu'il lui attribuait. Le ministère affrontait les états généraux avec le geste impérieux d'une déclaration royale, sans satisfaire assez la révolution pour puiser en elle la popularité nécessaire

à la victoire du roi sur les états généraux. En réalité, le plan même intact de M. Necker n'était lui-même que la chimère d'un homme d'État aux abois. Il fallait bien peu connaître les passions de corps et les omnipotences d'assemblée pour s'imaginer qu'on les congédiait avec des paroles après les avoir suscitée du fond du peuple, et que les états généraux, fussent-ils satisfaits et unanimes sur les concessions du roi, se laisseraient enlever en face de la France l'honneur de discuter et de sanctionner eux-mêmes ces réformes. La question entre le roi et l'assemblée n'était déjà plus la réforme, c'était la souveraineté. Des bienfaits octroyés et garantis par l'autorité du roi seul n'étaient déjà plus des bienfaits pour eux, mais des ordres. Ils étaient venus pour en donner, non pour en recevoir.

XIX.

Un terrible dilemme se posait ici contre M. Necker. .

Ou M. Necker voyait ce résultat certain de la séance royale, ou il ne le voyait pas. S'il ne le voyait pas, il était bien aveugle, et s'il le voyait, il était bien téméraire de conseiller comme efficace à son maître une mesure qui ne pouvait qu'irriter la représentation nationale sans la vaincre. Le ministre chercha du moins à sauver du naufrage de la monarchie sa propre popularité. Justement blessé des modifications que le

roi et ses ministres avaient apportées aux plans et aux discours préparés pour la séance royale, il hésita s'il ne se retirerait pas du ministère ou s'il n'abandonnerait pas le roi à sa destinée.

Un honorable scrupule le retint. Il sentit que sa retraite serait une dénonciation fatale de la faiblesse de son maître et des desseins antinationaux de la cour à l'opinion publique déjà trop animée. Il ne pouvait cependant, sans mentir à son opinion et sans se perdre lui-même, accepter la responsabilité tout entière de cette séance royale dont on allait accomplir l'acte sans en conserver l'esprit. Dans cette anxiété de son âme, il prit le parti de rester au ministère comme sauvegarde du roi, qu'il aimait, mais de préserver sa propre dignité en s'abstenant de paraître à la séance royale, et de laisser transpirer ainsi une demi-opposition au coup d'État, opposition dont l'opinion publique entreverrait suffisamment le motif et dont elle le récompenserait par un redoublement de fanatisme pour son nom.

XX.

Pendant ces intrigues de palais et ces hésitations du roi, qui se succédaient dans la solitude de Marly comme pour en dérober mieux le mystère à Versailles, l'agitation publique, accrue par cet éloignement et par ce

silence , dépassait dans ses prévisions la portée de l'événement qui se tramait. Les députés oisifs et la foule accourue tous les jours pour assister à leurs délibérations s'attendaient à tout apprendre et s'encourageaient à tout oser contre les entreprises de la cour. La multitude, plus nombreuse et plus frémissante que jamais , se pressait , dans la matinée du 21 juin , aux portes de la salle des états généraux , pour assister aux nouveaux triomphes des communes , qui devaient , ce jour-là , recevoir dans leur sein , comme des vainqueurs après une capitulation triomphale , la soumission de tous les députés de l'ordre du clergé. On s'attendait à chaque instant à voir défiler ce cortège de représentants résignés de l'Eglise , de la noblesse , quand des hérauts d'armes sortant du palais et parcourant les rues et les places de Versailles proclamèrent devant le peuple que le roi se proposait de tenir une séance royale le lundi 22 juin , et que la salle des séances serait interdite jusqu'à ce jour aux députés , pour y faire les préparatifs convenables à la majesté royale.

XXI.

Le murmure et l'indignation de la foule répondirent par une rumeur générale à cette proclamation. On se rapprocha des portes de la salle pour assister à cette lutte entre les représentants de la nation et l'autorité

du roi. A huit heures, le président de l'Assemblée, Bailly, se présente pour occuper le bureau. Les portes restent fermées devant lui. Il proteste à haute voix au nom de ses collègues. Ses protestations, applaudies par la multitude, font accourir un officier des gardes du corps, qui déclare que sa consigne lui défend de laisser occuper la salle par les députés, afin de laisser les tapissiers de la cour préparer l'appareil d'une séance royale.

Cependant, Bailly insistant, on lui permet d'entrer pour enlever les procès-verbaux des séances précédentes.

Le bruit de cet outrage à l'Assemblée fait accourir un à un les députés autour de leur président. Leurs groupes se mêlent à ceux du peuple; les gestes et les visages attestent l'impression d'un attentat. Cet affront est, aux yeux de tous, le présage et le prélude d'un défi à la nation. On se récrie, on se consulte, on s'exalte de conjecture en conjecture, on parle de se rendre processionnellement au château de Marly, de répondre au défi par l'audace, de tenir la séance en plein soleil, sous les fenêtres du roi et sous la garde de la multitude, de porter dans le palais et dans le cœur du roi. et de la cour la terreur qu'ils ont voulu porter eux-mêmes dans le palais de la nation.

D'autres enfin, plus téméraires et plus implacables dans leur ressentiment, parlent d'aller en corps demander asile et protection à la ville de Paris, et d'op-

poser la capitale du peuple à la capitale du roi. La foule, exaltée, encourage cette motion. Bailly, qui voit dans cette retraite la déclaration de la guerre civile, la réprime avec une consciencieuse fermeté.

XXII.

Mesuré jusque dans l'audace, Bailly ne veut d'autre vengeance que le spectacle même de la majesté nationale proscrite de son enceinte et cherchant vainement un asile dans un des édifices de la ville aux portes du palais du roi. « La nation, » s'écrie-t-il, « ennoblit tout » ce qu'elle habite! — Oui, oui! » reprend la multitude, « toute enceinte qui vous ouvrira ses murs s'élèvera plus haut que ces palais qui vous sont fermés » par le despotisme. »

Une voix désigne le jeu de paume de Versailles, vaste enceinte de la vieille ville consacrée alors aux exercices et aux jeux de la cour. « Au jeu de paume! » au jeu de paume! » répètent des milliers de voix.

La colonne des députés et du peuple s'y dirige avec une majesté calme qui défie la pompe des cours. On pressent qu'un grand acte va s'accomplir et que la nation, qui entre insultée dans cet asile, en sortira souveraine.

Bailly, accueilli respectueusement par le propriétaire du jeu de paume, y pénètre avec lenteur et refuse

les fauteuils, les tables, les bancs, dont on voudrait décorer pour l'Assemblée et pour lui la nudité de l'édifice. Une représentation debout, les pieds sur le sol, lui parait une attitude plus conforme à l'insurrection civique des communes. Tout ce qu'il veut, c'est attester par la banalité même du lieu l'irrespectuosité de la cour et l'imperturbabilité de la nation. Un simple tréteau de bois, élevé de quelques pieds au-dessus du niveau de la salle, lui sert de bureau et de tribune. Aucun appareil n'est nécessaire à une séance qui ne doit être qu'une acclamation. Les nombreux députés des communes se pressent en désordre sur les pas de leur président et remplissent en silence l'enceinte; le peuple, qui s'engouffre à leur suite, se contient lui-même pour laisser l'espace à ses représentants. La multitude encombre les galeries supérieures, les fenêtres, les colonnes, les filets tendus autour de l'enceinte et jusqu'aux combles presque inaccessibles de l'édifice. L'édifice entier parait vivant.

XXIII.

Un profond silence succède au tumulte de cette invasion. Bailly, d'une voix émue et attristée, rend compte à ses collègues de l'obstacle inattendu et injurieux que la force armée, par l'ordre du roi, oppose à la réunion des communes dans le lieu de leurs séances. Le ton absolu et dédaigneux des lettres du

marquis de Brézé, qui signifie cet ordre au président de l'Assemblée, ajoute la colère à l'étonnement. Ces lettres semblent avoir pour intention de subalterniser la nation devant la cour. Elles soulèvent le seul sentiment unanime des assemblées, l'orgueil de corps. Mais le corps ici, c'est la nation. L'outrage qu'elle subit est l'outrage de chaque député. Les opinions se confondent dans un ressentiment commun que chacun se presse et se glorifie de laisser éclater. Mounier, Barnave, Chapelier, Target, se répandent en plaintes ardentes contre l'insolence des conseillers et des exécuteurs d'un tel affront.

Il est à leurs yeux l'annonce de desseins sinistres qui menacent la représentation nationale et qu'il faut prévenir par un acte qui décourage de telles violences en les devançant. Ils proposent de protester d'avance contre toute dispersion violente des députés aux états généraux et de déclarer la permanence de la nation en prêtant tous, et en signant tous, le serment de ne pas se séparer jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur d'inébranlables bases, et de déclarer que partout où les députés seront réunis, partout sera l'Assemblée nationale.

XXIV.

Ce serment sort de tous les cœurs avant de jaillir de toutes les lèvres. Le président ne revendique qu'un

privilège, celui de le prêter le premier. « Je jure, » dit-il, « de ne jamais me séparer de l'Assemblée nationale et de me réunir à elle partout où l'exigeront les circonstances, jusqu'à ce que la constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ! »

Tous les députés prêtent après lui le même serment entre ses mains, tous les bras se dirigent vers Bailly comme pour protéger sous cette voûte de bras étendus le droit sacré de la souveraineté nationale confié à l'intrépide résolution de toutes ces poitrines. Le peuple, suspendu aux galeries et aux voûtes de l'enceinte, retient sa respiration, de peur de troubler le mystère qui s'accomplit; il ne laisse éclater ses applaudissements dans un immense cri de Vive la nation! vive le roi! qu'après que le dernier des membres de l'Assemblée a proféré son serment à la patrie. Un seul d'entre eux, exception consciencieuse et intrépide, Martin (d'Auch), refuse à haute voix de prêter le serment national. Ses collègues l'interrogent, l'objurguent, le violentent en vain de la voix, du visage, du geste : rien ne peut ébranler son scrupule héroïque dans son âme. « Je déclare, » répond-il au président qui lui demande les motifs de son opposition, « que je ne crois pas pouvoir jurer d'exécuter des résolutions non sanctionnées par le roi ! » On respecte son indépendance et on lui laisse signer son opposition unique au bas de son nom comme pour mieux

attester l'unanimité de l'acte par l'isolement d'une seule opposition.

Après quelques vaines tentatives de Barnave pour faire voter une adresse menaçante au roi, on déclare à l'unanimité qu'il ne faut point préjuger par des accusations anticipées les mesures et les paroles du roi à la séance royale du lendemain, et qu'il y a plus de force et plus de majesté dans cet acte que dans la plainte et dans la menace.

L'Assemblée se sépare en silence, emportant dans son cœur le sentiment de la force invincible qu'elle a puisée dans son serment. Entrés sujets dans le jeu de paume, les députés en sortent souverains. Le peuple, qui les salue de ses acclamations au passage, semble reconnaître sur leurs fronts la souveraineté du peuple dont ils viennent de se sacrer eux-mêmes. C'était la révolte de la pensée nationale accomplie en un serment spontané, arraché par un hasard à l'inspiration générale des communes. Mirabeau n'allait pas tarder à proclamer la révolte de la représentation nationale toute entière, et Paris à consommer la révolte du peuple.

XXV.

La consternation sortit avec les députés des communes de la salle du jeu de paume et répandit le trouble, l'hésitation, la terreur jusque dans Marly. Les

ministres, tremblant de frapper, honteux de fléchir, demandèrent au roi vingt-quatre heures de plus pour délibérer. Le roi fit connaître au président de l'Assemblée que la séance royale annoncée pour le lendemain n'aurait lieu que le mardi 23 juin. L'Assemblée, sans s'arrêter à cette communication du roi, résolut de se réunir, comme la veille, dans la salle du jeu de paume.

Arrivée aux portes, elle les trouva fermées. Le comte d'Artois, par un subterfuge dédaigneux et puéril, avait loué la salle sous prétexte d'une partie de paume, opposant insolemment ainsi les plaisirs d'un prince à la réunion des représentants de la nation. L'Assemblée, sans s'émouvoir d'une puérité trop au-dessous d'elle et du prince, erra quelque temps dans les rues de Versailles, cherchant un asile d'édifice en édifice, et finit par entrer dans l'église Saint-Louis, où elle reçut l'ordre du clergé, qui passait enfin aux communes.

XXVI.

Bailly, après le long applaudissement qui accueillit le clergé dans le sein du peuple, félicita les évêques. « Vous voyez, » leur dit-il, « la joie, vous » entendez les acclamations que votre présence fait » éclater. C'est l'amour de l'union et du bien public qui les inspire. Vous sortez du sanctuaire, mes-

» sieurs, pour vous réunir à cette Assemblée nationale
» qui vous attendait avec tant d'impatience. La France
» bénira ce jour mémorable; elle inscrira vos noms
» dans les fastes de la patrie. »

Le clergé s'associait ainsi à l'insurrection morale des communes illégalement réunies contre les ordres du roi dans l'enceinte accidentelle où le tiers état avait élevé son droit contre les prétentions du trône.

Cette complicité des deux ordres les plus nombreux et les plus populaires de l'État et l'adjonction des quarante-sept députés les plus illustres et les plus aimés de la noblesse, donnaient pour le lendemain une force d'impunité et une autorité invincible à cette majorité des états généraux.

Le découragement et le désespoir étaient dans le cœur de la reine, des princes, des courtisans, des ministres, et l'incertitude dans le cœur du roi. Mais la séance royale si solennellement annoncée, les plans rédigés, les discours préparés, l'attente universelle, la révolte des esprits montant d'heure en heure, le serment du jeu de paume, la réunion du clergé aux communes, la scission dans la noblesse, la désunion même dans les ministères, ne permettaient plus au roi de reculer sans avouer l'impuissance après avoir affiché l'audace. On passa la nuit au palais à retoucher, à modifier, à tempérer les actes et les paroles de la séance royale.

XXVII.

M. Necker, sous prétexte que ces plans n'étaient plus les siens et que ces paroles dénaturaient le coup d'État populaire dont il avait inspiré la première idée, se renfermait inaccessible dans ses appartements. Le roi espéra jusqu'au dernier moment que ce ministre se joindrait à son cortège et le couvrirait de sa présence devant son peuple. Il déploya pour se rendre à l'Assemblée toute la pompe civile et militaire de la royauté, comme pour intimider les députés et le peuple par un simulacre de force matérielle en proportion avec la force morale qu'il allait affronter. La cour entière était convoquée au château. Une armée nombreuse campée dans les jardins de Versailles appuyait la maison militaire rangée en bataille, précédait et suivait le cortège sur toute la route qu'il avait à parcourir.

Un silence morne accueillit partout son passage. La physionomie du peuple était une première protestation contre la violence que cette séance semblait augurer dans la pensée du roi. Les députés des communes au contraire étaient encouragés à la résistance par la complicité, par les regards et par les gestes des innombrables spectateurs accourus de Paris. Ils s'avançaient en silence, à pied, sous une pluie diluvienne qui attristait le ciel lui-même des sombres auspices de la journée.

Le roi et les ministres, par une affectation de dédain traditionnelle dans le cérémonial des états généraux, semblaient avoir voulu, dès le premier pas, subalterniser les représentants des communes devant les deux premiers ordres, et leur rappeler d'autant plus leur infériorité plébéienne qu'ils avaient affecté plus d'omnipotence jusque-là. La porte d'honneur de la salle par laquelle le roi, la noblesse et le clergé devaient entrer dans l'enceinte fut interdite par les ordres du grand maître des cérémonies aux députés du tiers état. Les pieds dans la boue, la tête sous la pluie, Bailly et les députés des communes furent contraints de s'abriter, pour attendre le roi, sous un chantier en planches élevé par des ouvriers mercenaires à côté de la salle des états généraux. Un soulèvement d'indignation éclata à cet aspect dans la multitude, et mille voix s'élevèrent pour signaler l'affront fait au peuple dans ses représentants. « Monsieur le président, » s'écria Mirabeau, « conduisez la nation au devant du » roi : elle y sera du moins à sa place. »

Bailly fit menacer le grand maître des cérémonies de se retirer avec les communes s'il persistait à les dégrader par une distinction humiliante et par une attente subalterne devant le peuple. Les portes s'ouvrirent enfin. Les députés, encore frémissants de l'outrage, se rangèrent pour attendre l'événement.

XXVIII.

Le roi parut entouré des princes, des ministres, des grands officiers de la couronne. Tous les yeux cherchèrent M. Necker dans le cortège. Son absence, interprétée comme une protestation muette contre les desseins de la cour, imprima dès le premier coup d'œil dans les esprits un pressentiment de coup d'État. Toutes les physionomies s'assombrirent, tous les cœurs se prémunirent contre les explosions du sentiment que le respect et la tendresse encore subsistant pour le roi pouvaient surprendre à l'Assemblée. Le roi lui-même, à qui la reine, ses frères et ses conseillers avaient recommandé d'affermir son attitude, avait pris le visage d'un maître qui veut être obéi. Il promena un regard assuré sur les députés, et d'un accent où le reproche se mêlait à la volonté, il lut le préambule de la déclaration royale qu'il venait apporter à son peuple.

XXIX.

« Messieurs, je croyais avoir fait tout ce qui était
» en mon pouvoir pour le bien de mes peuples, lors-
» que j'avais pris la résolution de vous rassembler,
» lorsque j'avais surmonté toutes les difficultés dont
» votre convocation était entourée, lorsque j'étais allé,

» pour ainsi dire , au delà des vœux de la nation,
» en manifestant à l'avance ce que je voulais faire
» pour son bonheur.

» Il semblait que vous n'aviez qu'à finir mon ou-
» vrage , et la nation attendait avec impatience le
» moment où , par le concours des vues bienfaisantes
» de son souverain et du zèle éclairé de ses repré-
» sentants , elle allait jouir des prospérités que cette
» union devait lui procurer.

» Les états généraux sont ouverts depuis près de
» deux mois , et ils n'ont point pu encore s'entendre
» sur les préliminaires de leurs opérations. Une par-
» faite intelligence aurait dû naître du seul amour
» de la patrie , et une funeste division jette l'alarme
» dans tous les esprits. Je veux le croire et j'aime
» à le penser , les Français ne sont pas changés.
» Mais pour éviter de faire à aucun de vous des re-
» proches , je considère que le renouvellement des
» états généraux , après un si long terme , l'agitation
» qui l'a précédé , le but de cette convocation si dif-
» férent de celui qui rassemblait vos ancêtres , les
» restrictions dans les pouvoirs , et plusieurs autres cir-
» constances , ont dû nécessairement amener des oppo-
» sitions , des débats , des prétentions exagérées.

» Je dois au bien commun de mon royaume , je
» dois à moi-même de faire cesser ces funestes di-
» visions. C'est dans cette résolution , messieurs , que
» je vous rassemble de nouveau autour de moi ; c'est

» comme le père commun de tous mes sujets, c'est
 » comme le défenseur des lois de mon royaume, que
 » je viens en retracer le véritable esprit et réprimer
 » les atteintes qui ont pu y être portées.

» Mais, messieurs, après avoir établi clairement
 » les droits respectifs des différents ordres, j'attends
 » du zèle pour la patrie des deux premiers ordres,
 » j'attends de leur attachement pour ma personne,
 » j'attends de la connaissance qu'ils ont des maux
 » urgents de l'Etat, que dans les affaires qui regar-
 » dent le bien général, ils seront les premiers à
 » proposer une réunion d'avis et de sentiments,
 » que je regarde comme nécessaires dans la crise
 » actuelle qui doit opérer le salut de l'Etat.»

Un des secrétaires lit ensuite la déclaration sui-
 vante :

**DÉCLARATION DU ROI CONCERNANT LA PRÉSENTE
 TENUE DES ÉTATS GÉNÉRAUX.**

Article 1^{er}. Le roi veut que l'ancienne distinction des trois ordres de l'État soit conservée en son entier, comme essentiellement liée à la constitution de son royaume; que les députés librement élus par chacun des trois ordres, formant trois chambres, délibérant par ordre, et pouvant, avec l'approbation du souverain, convenir de délibérer en commun, puissent seuls être considérés comme formant le corps

des représentants de la nation. En conséquence, le roi a déclaré nulles les délibérations prises par les députés de l'ordre du tiers état le 17 de ce mois, ainsi que celles qui auraient pu s'ensuivre, comme illégales et inconstitutionnelles.

II. Sa Majesté déclare valides tous les pouvoirs vérifiés ou à vérifier dans chaque chambre, sur lesquels il ne s'est point élevé ou ne s'élèvera pas de contestation. Ordonne Sa Majesté qu'il en sera donné communication respective entre les ordres. Quant aux pouvoirs qui pourraient être contestés dans chaque ordre, et sur lesquels les parties intéressées se pourvoiraient, il y sera statué pour la présente tenue des états généraux seulement, ainsi qu'il sera ci-après ordonné.

III. Le roi casse et annule, comme anticonstitutionnelles, contraires aux lettres de convocation et opposées à l'intérêt de l'État, les restrictions des pouvoirs qui, en gênant la liberté des députés aux états généraux, les empêcheraient d'adopter les formes de délibération prises séparément, par ordre ou en commun, par le vœu distinct des trois ordres.

IV. Si, contre l'intention du roi, quelques-uns des députés avaient fait le serment téméraire de ne point s'écarter d'une forme de délibération quelconque, Sa Majesté laisse à leur conscience de considérer si les dispositions qu'elle va régler s'écartent de la lettre ou de l'esprit de l'engagement qu'ils auraient pris.

V. Le roi permet aux députés qui se croiront gênés par leurs mandats de demander à leurs commettants un nouveau pouvoir ; mais Sa Majesté leur enjoint de rester, en attendant, aux états généraux, pour assister à toutes les délibérations sur les affaires pressantes de l'État, et d'y donner un avis consultatif.

VI. Sa Majesté déclare que, dans les tenues suivantes d'états généraux, elle ne souffrira pas que les cahiers ou mandats puissent être considérés jamais comme impératifs ; ils ne doivent être que de simples instructions confiées à la conscience et à la libre opinion des députés dont on aura fait choix.

VII. Sa Majesté ayant exhorté, pour le salut de l'Etat, les trois ordres à se réunir, pendant cette tenue d'états seulement, pour délibérer en commun sur les affaires d'une utilité générale, veut faire connaître ses intentions sur la manière dont il pourra y être procédé.

VIII. Seront nommément exceptées des affaires qui pourront être traitées en commun celles qui regardent les droits antiques et constitutionnels des trois ordres, la forme de constitution à donner aux prochains états généraux, les propriétés seigneuriales et féodales, les droits utiles et les prérogatives honorifiques des deux premiers ordres.

IX. Le consentement particulier du clergé sera nécessaire pour toutes les dispositions qui pourraient intéresser la religion, la discipline ecclésiastique, le régime des ordres et corps séculiers et réguliers.

X. Les délibérations à prendre par les trois ordres réunis, sur les pouvoirs contestés, et sur lesquels les parties intéressées se pourvoiraient aux états généraux, seront prises à la pluralité des suffrages; mais si les deux tiers des voix, dans l'un des trois ordres, réclamaient contre la délibération de l'Assemblée, l'affaire sera rapportée au roi, pour y être définitivement statué par Sa Majesté.

XI. Si dans la vue de faciliter la réunion des trois ordres, ils désiraient que les délibérations qu'ils auront à prendre en commun passassent seulement à la pluralité des deux tiers des voix, Sa Majesté est disposée à autoriser cette forme.

XII. Les affaires qui auront été décidées dans les assemblées des trois ordres seront remises le lendemain en délibération, si cent membres de l'Assemblée se réunissent pour en faire la demande.

XIII. Le roi désire que, dans cette circonstance, et pour ramener les esprits à la conciliation, les trois chambres commencent à nommer séparément une commission composée du nombre des députés qu'elles jugeront convenable, pour préparer la forme et la distribution des bureaux de conférences qui devront traiter les différentes affaires.

XIV. L'assemblée générale des députés des trois ordres sera présidée par les présidents choisis par chacun des ordres, et selon leur rang ordinaire.

XV. Le bon ordre, la décence et la liberté même

des suffrages exigent que Sa Majesté défende, comme elle le fait expressément, qu'aucune personne, autre que les membres des trois ordres composant les états généraux, puisse assister à leurs délibérations, soit qu'ils les prennent en commun ou séparément.

Le roi reprend la parole.

« J'ai voulu aussi, messieurs, vous faire remettre sous »
 » les yeux les différents bienfaits que j'accorde à mes »
 » peuples. Ce n'est pas pour circonscrire votre zèle dans »
 » le cercle que je vais tracer, car j'adopterai avec plai- »
 » sir toute autre vue de bien public qui sera proposée »
 » par les états généraux. Je puis dire, sans me faire il- »
 » lusion, que jamais roi n'en a autant fait pour aucune »
 » nation ; mais quelle autre peut l'avoir mieux mérité »
 » par ses sentiments que la nation française ! Je ne »
 » craindrai pas de l'exprimer : ceux qui, par des pré- »
 » tentions exagérées, ou par des difficultés hors de pro- »
 » pos, retarderaient encore l'effet de mes intentions pa- »
 » ternelles, se rendraient indignes d'être regardés »
 » comme Français. »

Ce discours est suivi de la déclaration que voici :

DÉCLARATION DES INTENTIONS DU ROI.

Article I^{er}. Aucun nouvel impôt ne sera établi, aucun ancien ne sera prorogé au delà du terme fixé par les lois, sans le consentement des représentants de la nation.

II. Les impositions nouvelles qui seront établies ou

les anciennes qui seront prorogées ne le seront que pour l'intervalle qui devra s'écouler jusqu'à l'époque de la tenue suivante des états généraux.

III. Les emprunts pouvant devenir l'occasion nécessaire d'un accroissement d'impôts, aucun n'aura lieu sans le consentement des états généraux, sous la condition, toutefois, qu'en cas de guerre ou d'autre danger national, le souverain aura la faculté d'emprunter sans délai jusqu'à la concurrence d'une somme de cent millions, car l'intention formelle du roi est de ne jamais mettre le salut de son empire sous la dépendance de personne.

IV. Les états généraux examineront avec soin la situation des finances, et ils demanderont tous les renseignements propres à les éclairer parfaitement.

V. Le tableau des revenus et des dépenses sera rendu public chaque année, dans une forme proposée par les états généraux et approuvée par Sa Majesté.

VI. Les sommes attribuées à chaque département seront déterminées d'une manière fixe et invariable, et le roi soumet à cette règle générale les fonds mêmes qui sont destinés à l'entretien de sa maison.

VII. Le roi veut que pour assurer cette fixité des diverses dépenses de l'Etat, il lui soit indiqué par les états généraux les dispositions propres à remplir ce but, et Sa Majesté les adoptera si elles s'accordent avec la dignité royale et la célérité indispensable du service public.

VIII. Les représentants d'une nation fidèle aux lois de l'honneur et de la probité ne donneront aucune atteinte à la foi publique, et le roi attend d'eux que la confiance des créanciers de l'Etat soit assurée et consolidée de la manière la plus authentique.

IX. Lorsque les dispositions formelles annoncées par le clergé et la noblesse, de renoncer à leurs privilèges pécuniaires, auront été réalisées par leurs délibérations, l'intention du roi est de les sanctionner, et qu'il n'existe plus dans le paiement des contributions pécuniaires aucune espèce de privilège et de distinction.

X. Le roi veut que pour consacrer une disposition si importante, le nom de taille soit aboli dans tout le royaume, et qu'on réunisse cet impôt, soit aux vingtièmes, soit à toute autre imposition territoriale, ou qu'il soit enfin remplacé de quelque manière, mais toujours d'après des proportions justes, égales, et sans distinction d'état, de rang et de naissance.

XI. Le roi veut que le droit de franc-fief soit aboli du moment où les revenus et les dépenses fixes de l'Etat auront été mis dans une exacte balance.

XII. Toutes les propriétés sans exception seront constamment respectées, et Sa Majesté comprend expressément sous le nom de propriétés les dîmes, cens, rentes, droits et devoirs féodaux et seigneuriaux, et généralement tous les droits et prérogatives, utiles ou honorifiques, attachés aux terres et aux fiefs ou appartenant aux personnes.

XIII. Les deux premiers ordres de l'État continueront à jouir de l'exemption des charges personnelles, mais le roi approuvera que les états généraux s'occupent des moyens de convertir ces sortes de charges en contributions pécuniaires, et qu'alors tous les ordres de l'État y soient assujettis également.

XIV. L'intention de Sa Majesté est de déterminer, d'après les états généraux, quels seront les emplois et les charges qui conserveront à l'avenir le privilège de donner et de transmettre la noblesse. Sa Majesté, néanmoins, selon le droit inhérent à sa couronne, accordera des lettres de noblesse à ses sujets qui, par des services rendus au roi et à l'État, se seraient montrés dignes de cette récompense.

XV. Le roi désirant assurer la liberté individuelle de tous les citoyens d'une manière solide et durable, invite les états généraux à chercher et à lui proposer les moyens les plus convenables de concilier l'abolition des ordres connus sous le nom de lettres de cachet avec le maintien de la sûreté publique, et avec les précautions nécessaires, soit pour ménager dans certains cas l'honneur des familles, soit pour réprimer avec célérité les commencements de sédition, soit pour garantir l'État des effets d'une intelligence criminelle avec les puissances étrangères.

XVI. Les états généraux examineront et feront connaître à Sa Majesté le moyen le plus convenable de concilier la liberté de la presse avec le res-

pect dû à la religion, aux mœurs et à l'honneur des citoyens.

XVII. Il sera établi dans les diverses provinces ou généralités du royaume des états provinciaux composés de deux dixièmes de membres du clergé, dont une partie sera nécessairement choisie dans l'ordre épiscopal; de trois dixièmes de membres de la noblesse et de cinq dixièmes de membres du tiers état.

XVIII. Les membres de ces états provinciaux seront librement élus par les ordres respectifs, et une mesure quelconque de propriété sera nécessaire pour être électeur ou éligible.

XIX. Les députés à ces états provinciaux délibéreront en commun sur toutes les affaires, suivant l'usage observé dans les assemblées provinciales que ces états remplaceront.

XX. Une commission intermédiaire, choisie par ces états, administrera les affaires de la province pendant l'intervalle d'une tenue à l'autre, et ces commissions intermédiaires, devenant seules responsables de leur gestion, auront pour délégués des personnes choisies uniquement par elles ou par les états provinciaux.

XXI. Les états généraux proposeront au roi leurs vues pour toutes les autres parties de l'organisation intérieure des états provinciaux et pour le choix des formes applicables à l'élection des membres de cette assemblée.

XXII. Indépendamment des objets d'administration

dont les assemblées provinciales sont chargées, le roi confiera aux états provinciaux l'administration des hôpitaux, des prisons, des dépôts de mendicité, des enfants trouvés, l'inspection des dépenses des villes, la surveillance sur l'entretien des forêts, sur la garde et la vente des bois, et sur d'autres objets qui pourraient être administrés plus utilement par les provinces.

XXIII. Les contestations survenues dans les provinces où il existe d'anciens états, et les réclamations élevées contre la constitution de ces assemblées, devront fixer l'attention des états généraux; ils feront connaître à Sa Majesté les dispositions de justice et de sagesse qu'il est convenable d'adopter pour établir un ordre fixe dans l'administration de ces mêmes provinces.

XXIV. Le roi invite les états généraux à s'occuper de la recherche des moyens propres à tirer le parti le plus avantageux des domaines qui sont dans ses mains, et de leur proposer également leurs vues sur ce qu'il peut y avoir de plus convenable à faire relativement aux domaines engagés.

XXV. Les états généraux s'occuperont du projet conçu depuis longtemps par Sa Majesté de porter les douanes aux frontières du royaume, afin que la plus parfaite liberté règne dans la circulation intérieure des marchandises nationales ou étrangères.

XXVI. Sa Majesté désire que les fâcheux effets de

l'impôt sur le sel et l'importance de ce revenu soient discutés soigneusement, et que dans toutes les propositions on propose, au moins, des moyens d'en adoucir la perception.

XXVII. Sa Majesté veut aussi qu'on examine attentivement les avantages et les inconvénients des droits d'aides et autres impôts, mais sans perdre de vue la nécessité absolue d'assurer une exacte balance entre les revenus et les dépenses de l'État.

XXVIII. Selon le vœu que le roi a manifesté par sa déclaration du 25 septembre dernier, Sa Majesté examinera, avec une sérieuse attention, les projets qui lui seront présentés relativement à l'administration de la justice et au moyen de perfectionner les lois civiles et criminelles.

XXIX. Le roi veut que les lois qu'il aura fait promulguer pendant la tenue et d'après l'avis ou selon le vœu des états généraux n'éprouvent pour leur enregistrement et pour leur exécution aucun retardement ni aucun obstacle dans toute l'étendue de son royaume.

XXX. Sa Majesté veut que l'usage de la corvée, pour la confection et l'entretien des chemins, soit actuellement et pour toujours aboli de son royaume.

XXXI. Le roi désire que l'abolition du droit de mainmorte, dont Sa Majesté a donné l'exemple dans ses domaines, soit étendue à toute la France, et qu'il lui soit proposé les moyens de pourvoir à l'indem-

nité qui pourrait être due aux seigneurs en possession de ce droit.

XXXII. Sa Majesté fera connaître incessamment aux états généraux les réglemens dont elle s'occupe pour restreindre les capitaineries, et donner encore dans cette partie, qui tient de plus près à ses jouissances personnelles, un nouveau témoignage de son amour pour ses peuples.

XXXIII. Le roi invite les états généraux à considérer le tirage de la milice sous tous ses rapports, et à s'occuper des moyens de concilier ce qui est dû à la défense de l'État avec les adoucissements que Sa Majesté désire pouvoir procurer à ses sujets.

XXXIV. Le roi veut que toutes les dispositions d'ordre public et de bienfaisance envers ses peuples que Sa Majesté aura sanctionnées par son autorité pendant la présente tenue des états généraux, celles entre autres à la liberté personnelle, à l'égalité des contributions, à l'établissement des états provinciaux, ne puissent jamais être changées sans le consentement des trois ordres pris séparément. Sa Majesté les place à l'avance au rang des propriétés nationales, qu'elle veut mettre, comme toutes les autres propriétés, sous la garde la plus assurée.

XXXV. Sa Majesté, après avoir appelé les états généraux à s'occuper, de concert avec elle, des grands objets d'utilité publique et de tout ce qui peut contribuer au bonheur de son peuple, déclare, de la

manière la plus expresse, qu'elle veut conserver en son entier, et sans la moindre atteinte, l'institution de l'armée, ainsi que toute autorité, police et pouvoir sur le militaire, tels que les monarques français en ont constamment joui.

Le roi, avant de se retirer, prononce un troisième discours que nous transcrivons.

« Vous venez, messieurs, d'entendre le résultat
 » de mes dispositions et de mes vœux : ils sont
 » conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien
 » public, et si, par une fatalité loin de ma pensée,
 » vous m'abandonniez dans une si belle entreprise,
 » seul je ferais le bien de mes peuples, seul je me con-
 » sidérerais comme leur véritable représentant; et,
 » connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait
 » qui existe entre le vœu le plus général de la nation
 » et mes intentions bienfaisantes, j'aurais toute la con-
 » fiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je
 » marcherais vers le but auquel je veux atteindre avec
 » tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer.

» Réfléchissez, messieurs, qu'aucun de vos projets,
 » aucune de vos dispositions, ne peuvent avoir force
 » de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi je suis
 » le garant naturel de vos droits respectifs, et tous
 » les ordres de l'État peuvent se reposer sur mon
 » équitable impartialité.

» Toute défiance de votre part serait une grande
 » injustice. C'est moi, jusqu'à présent, qui ai fait le

» bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être
» que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir
» de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter
» ses bienfaits.

» Je vous ordonne, messieurs, de vous séparer tout
» de suite et de vous rendre demain matin chacun
» dans les chambres affectées à votre ordre, pour y
» reprendre vos séances. J'ordonne, en conséquence,
» au grand maître des cérémonies de faire préparer les
» salles. »

XXX.

Après le départ du roi, presque tous les évêques, quelques curés et une grande partie de la noblesse se retirèrent par la même porte qui avait été ouverte pour la cour.

Les autres députés restèrent à leur place, étonnés, incertains de ce qu'ils devaient faire. Ils se regardaient, attendant un avis qui terminât leur irrésolution.

Mirabeau se leva.

« Messieurs! » s'écria-t-il, « j'avoue que ce que
» vous venez d'entendre pourrait être le salut de
» la patrie, si les présents du despotisme n'étaient
» pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature? L'appareil des armes, la violation
» du temple national pour vous commander d'être
» heureux! Qui vous fait ce commandement? Votre

» mandataire! Qui vous donne des lois impérieuses?
 » Votre mandataire, lui qui doit les recevoir de nous,
 » messieurs, qui sommes revêtus d'un sacerdoce poli-
 » tique et inviolable; de nous, enfin, de qui seuls vingt-
 » cinq millions d'hommes attendent un bonheur cer-
 » tain, parce qu'il doit être consenti, donné et reçu
 » par tous. Mais la liberté de vos délibérations est en-
 » chaînée. Une force militaire environne les états! Où
 » sont les ennemis de la nation? Catilina est-il à nos
 » portes? Je demande qu'en vous couvrant de votre
 » dignité, de votre puissance législative, vous vous
 » renfermiez dans la religion de votre serment, et il ne
 » nous permet de nous séparer qu'après avoir fait la
 » constitution! »

Alors M. de Brézé s'avança vers l'Assemblée et prononça quelques mots d'une voix basse et mal assurée. « Plus haut! » lui cria-t-on.

« Messieurs, » dit alors le grand maître des cérémonies, « vous avez entendu les ordres du roi. »

Mirabeau alors, « Oui, monsieur, nous avons entendu les intentions qu'on a suggérées au roi; et vous qui ne sauriez être son organe auprès des états généraux, vous qui n'avez ni place ni droit de parler, vous n'êtes pas fait pour nous rappeler son discours. Cependant, pour éviter toute équivoque et tout délai, je déclare que si l'on vous a chargé de nous faire sortir d'ici, vous devez demander des ordres pour employer la force, car

» nous ne quitterons nos places que par la puissance
» des baïonnettes ! »

XXXI.

Ces paroles contenaient une révolution. Mirabeau, en les prononçant, sentait la France derrière lui. Un long silence laissa réfléchir l'Assemblée sur leur signification.

Le président Bailly les adopta en se tournant à son tour vers le grand maître des cérémonies.

« L'Assemblée a arrêté hier, » lui dit-il, « qu'elle » resterait séance tenante après la séance royale. Je » ne puis séparer l'Assemblée avant qu'elle en ait » délibéré elle-même, et qu'elle en ait délibéré librement.

» — Puis-je, monsieur, » demanda le grand maître, « porter cette réponse au roi ?

» — Oui, monsieur, » répondit le président.

Un calme majestueux, signe plus menaçant de la force et de l'unanimité de l'Assemblée que de tumultueux murmures, avait accueilli les paroles et les déclarations du roi. On semblait éprouver plus de pitié que d'irritation contre cette démonstration suprême d'une autorité déjà évanouie. Aucune acclamation ne salua le prince à son départ. On attendit même, avec la bienséance de la dignité du peuple et de la dignité du roi, que le prince fût remonté dans ses voitures,

pour qu'il ne fût pas témoin de la dérision de son autorité. En vain quelques membres du clergé et de la noblesse s'efforcèrent-ils de donner le signal et l'exemple de l'obéissance aux ordres du monarque en quittant avec bruit leurs places et en se retirant sur les pas de la cour. L'Assemblée en masse, immobile et muette, feignit de n'avoir pas même entendu la sommation des ministres. Le serment insurrectionnel du jeu de paume encore sur les lèvres défendait à ceux qui l'avaient prêté de se séparer tant que la constitution ne serait pas établie.

XXXII.

La déclaration royale, bien qu'elle renfermât la plus grande partie des réformes consenties par l'opinion publique, n'était pas une constitution. C'était une volonté personnelle du roi, volonté aussi arbitraire que son pouvoir, aussi précaire que sa vie, aussi révoicable que sa pensée. Ce n'était pas pour assister muette et obéissante à une vaine déclaration des intentions du monarque et de ses ministres, que la nation, remuée depuis un demi-siècle dans toutes ses profondeurs et évoquée de toutes ses professions et de tous ses intérêts, avait envoyé l'élite de ses représentants à Versailles. C'était pour discuter avec elle-même et avec son roi les dogmes de sa régénération, pour entrer en possession inamissible des droits

qui parlaient si haut dans son cœur, et pour rapporter aux générations à venir une constitution nationale, pacte immuable du peuple et du roi.

La séparation des états généraux en trois ordres, mentionnée par le roi dans le premier article de sa déclaration, était le déni de cette unité et de cette égalité de la nation, première aspiration du patriotisme et première passion de la France. Ce seul article devait faire rejeter tous les autres, car il était la sanction de la division de l'ordre religieux et féodal que le XVIII^e siècle avait pour mandat de détruire. Une pareille injonction rangeait le roi, révolutionnaire jusque-là, dans le parti de la contre-révolution. La convocation des états généraux, commençant ainsi par la défense de se modifier eux-mêmes et réduits au rôle d'enregistrement des volontés de la cour, était une dérision de la couronne qui ne pouvait être répondue que par la retraite ou par la révolte de la nation. M. Necker, en préparant un tel choc de prérogatives entre le roi et les états généraux, avait montré ou une impéritie bien profonde ou une bien criminelle insouciance de l'autorité du roi. Les ministres qui, en s'emparant de son projet de déclaration, l'avaient encore dénaturé en posant le roi non plus seulement comme arbitre, mais comme parti dans la lutte entre les privilégiés et la nation, avaient aggravé sa faute et compromis la couronne. Mais le plan même non modifié de M. Necker ne pouvait pas avoir un meilleur résultat.

Les états généraux ne se seraient pas plus laissé déposséder par des caresses que par des menaces. Les rois abdiquent, les corps jamais !

XXXIII.

Ces pensées bouillonnaient, depuis le départ du roi, dans les rangs de l'Assemblée nationale. Il fallait donc revenir sur le serment du jeu de paume et se retirer humiliés, frustrés et vaincus, ou avancer d'un pas de plus dans la révolte nationale. On se regardait comme pour s'assurer que la pensée de chacun était dans les yeux de tous. L'immobilité seule et même muette des députés sur leurs sièges, après l'ordre qu'ils avaient reçu de se dissoudre, était un premier défi à la royauté. Le marquis de Brézé, grand maître des cérémonies, chargé par le roi de faire évacuer la salle, vint provoquer timidement le dernier affront. Apprenant l'imperturbable attitude des communes, les ministres le chargèrent de réitérer formellement à l'Assemblée l'injonction du roi. Le marquis de Brézé rentra seul dans la salle, et, s'avançant avec embarras vers les députés, « Messieurs, » dit-il en balbutiant quelques paroles mal articulées, « vous avez entendu les intentions du » roi?... »

Bailly ne le laissa pas achever. « Oui, monsieur, » lui répondit-il, « et je vais consulter l'Assemblée » pour savoir ce qu'elle a à faire. » Le marquis de

Brézé parut vouloir insister sur son message. Mirabeau alors se levant, s'avancant de quelques pas, comme s'il eût été le champion du peuple, et couvant d'un geste protecteur et impératif l'assemblée impassible derrière lui, « Oui, monsieur, » reprit-il d'une voix où le respect et le défi se confondaient dans le même accent, « nous avons entendu » les intentions qu'on a suggérées au roi. »

Il appuya d'un ton et d'une physionomie ironique sur le mot suggérées ; puis relevant furieusement la tête, et foudroyant d'un regard le courtisan intimidé, « Et » vous, monsieur, » ajouta-t-il en renforçant sa voix jusqu'à la colère, « vous qui ne sauriez être son » organe auprès des états généraux, vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni titre pour nous rap- » peler son discours, allez dire à votre maître que » nous sommes ici par la volonté de la nation, et » que nous n'en sortirons que par la puissance des » baïonnettes ! »

XXXIV.

A ces mots, par lesquels Mirabeau amplifiait et fortifiait sa première apostrophe, l'Assemblée, se levant tout entière comme pour avouer son organe et pour affirmer sa résolution, confirma par des applaudissements, des acclamations et des gestes l'injonction de Mirabeau. Puis les députés s'assirent d'un mou-

manière la plus expresse, qu'elle veut conserver en son entier, et sans la moindre atteinte, l'institution de l'armée, ainsi que toute autorité, police et pouvoir sur le militaire, tels que les monarques français en ont constamment joui.

Le roi, avant de se retirer, prononce un troisième discours que nous transcrivons.

« Vous venez, messieurs, d'entendre le résultat
 » de mes dispositions et de mes vœux : ils sont
 » conformes au vif désir que j'ai d'opérer le bien
 » public, et si, par une fatalité loin de ma pensée,
 » vous m'abandonniez dans une si belle entreprise,
 » seul je ferais le bien de mes peuples, seul je me con-
 » sidérerais comme leur véritable représentant; et,
 » connaissant vos cahiers, connaissant l'accord parfait
 » qui existe entre le vœu le plus général de la nation
 » et mes intentions bienfaisantes, j'aurais toute la con-
 » fiance que doit inspirer une si rare harmonie, et je
 » marcherais vers le but auquel je veux atteindre avec
 » tout le courage et la fermeté qu'il doit m'inspirer.

» Réfléchissez, messieurs, qu'aucun de vos projets,
 » aucune de vos dispositions, ne peuvent avoir force
 » de loi sans mon approbation spéciale. Ainsi je suis
 » le garant naturel de vos droits respectifs, et tous
 » les ordres de l'État peuvent se reposer sur mon
 » équitable impartialité.

» Toute défiance de votre part serait une grande
 » injustice. C'est moi, jusqu'à présent, qui ai fait le

» bonheur de mes peuples, et il est rare peut-être
» que l'unique ambition d'un souverain soit d'obtenir
» de ses sujets qu'ils s'entendent enfin pour accepter
» ses bienfaits.

» Je vous ordonne, messieurs, de vous séparer tout
» de suite et de vous rendre demain matin chacun
» dans les chambres affectées à votre ordre, pour y
» reprendre vos séances. J'ordonne, en conséquence,
» au grand maître des cérémonies de faire préparer les
» salles. »

XXX.

Après le départ du roi, presque tous les évêques, quelques curés et une grande partie de la noblesse se retirèrent par la même porte qui avait été ouverte pour la cour.

Les autres députés restèrent à leur place, étonnés, incertains de ce qu'ils devaient faire. Ils se regardaient, attendant un avis qui terminât leur irrésolution.

Mirabeau se leva.

« Messieurs! » s'écria-t-il, « j'avoue que ce que
» vous venez d'entendre pourrait être le salut de
» la patrie, si les présents du despotisme n'étaient
» pas toujours dangereux. Quelle est cette insultante dictature? L'appareil des armes, la violation
» du temple national pour vous commander d'être
» heureux! Qui vous fait ce commandement? Votre

partements intérieurs pour déplorer la sédition des communes, la complicité du peuple, la défection de Necker, la mollesse du roi. Tout leur espoir était maintenant dans les troupes. Ils entourèrent le roi, ils relevèrent son courage, ils le décidèrent à changer son ministère et à faire appel à son armée contre son peuple.

XXXVI.

Pendant ces agitations et ces conciliabules de la cour, l'Assemblée, abandonnée à elle-même, s'affermissait dans son attitude et consommait sa résistance aux ordres du roi. Après un de ces longs silences qui suivent toujours les grandes explosions, un député théoricien et dissertateur, Camus, prit la parole et démontra que les mandats de la nation à ses représentants leur donnaient non-seulement le droit, mais le devoir de persister dans leur œuvre. Il soutint que les ordres du roi en séance royale n'imposaient pas l'obéissance aux sujets, mais que ces ordres n'étaient autre chose qu'un arrêt du conseil des ministres notifié aux états généraux, comme jadis aux parlements, et qu'on pouvait délibérer, protester ou décliner ces arrêts.

Barnave parla sur ce texte en avocat rompu aux arguties du barreau. Un député de Rennes, exercé aux révoltes parlementaires dans les agitations de sa province, Glezen, parla en factieux. « Que les aristocrates

» triomphent un jour, » s'écria-t-il, « le roi sera
» bientôt éclairé. La grandeur du courroux égalera la
» grandeur des circonstances. Un coup d'autorité ne
» peut nous effrayer. Nous saurons mourir! »

Des noms prononcés pour la première fois dans la bouche du peuple, Pétion, Buzot, Garat, Grégoire, se signalèrent par des motions énergiques.

Sieyès demanda à ses collègues s'ils étaient des mandataires du roi ou des mandataires de la nation, et s'il y en avait un seul parmi eux qui consentît à retourner vers ses commettants et à leur dire : « J'ai
» eu peur!... »

« Nous avons juré, » ajouta-t-il, « de rétablir le
» peuple français dans ses droits. Notre œuvre est-elle
» accomplie? Est-elle même ébauchée? La nation nous
» a-t-elle crié : C'est assez! Nous a-t-elle révoqué nos
» mandats? — Non, non! » lui répondit-on de toutes
parts. « Eh bien! marchons! » reprit-il. « *Nous sommes*
» *aujourd'hui ce que nous étions hier!* »

Cet axiome courut de bouche en bouche et devint le proverbe de la résistance. Mirabeau, qui voulait caractériser la souveraineté du peuple dans la personne des députés dehors de la salle comme il l'avait proclamée dedans, demanda que les députés fussent déclarés inviolables. Un décret énergique, portant des peines capitales et infamantes contre tout individu ou tout pouvoir qui attenterait à la personne d'un député, fut voté à sa voix par cinq cents voix

contre une imperceptible minorité. Ce même décret investissait l'Assemblée du droit de rechercher et de frapper les traîtres ou les infâmes qui prêteraient leurs armes ou leur ministère à ces attentats.

Une révolution toute entière s'était accomplie en une séance. Dépouillé de la puissance législative au commencement, désobéi et défié au milieu, désarmé du pouvoir exécutif à la fin, le roi n'existait plus comme roi à la clôture de la séance. Le peuple, innombrable et tumultueux autour des murs de la salle des états généraux, répondait par ses acclamations à l'écho des motions, des discours et des votes qui transpiraient de l'enceinte dans la foule. Les députés, en se séparant avec la promesse de se réunir le lendemain, tombèrent dans les bras de la nation qui les avouait et dont la voix se faisait entendre jusque dans l'intérieur du palais.

XXXVII.

Ces mêmes voix appelaient à grands cris l'idole populaire, M. Necker. Son absence, remarquée par la foule et interprétée par les agitateurs, faisait craindre au peuple qu'on n'eût écarté du ministère le promoteur des réformes et le précurseur de la révolution. On voulait le voir, on voulait l'entendre, on voulait le reconquérir ou le venger. On voulait surtout punir par des acclamations triomphales le roi et la reine de leur

tentative avortée, en exaltant jusqu'aux nues le nom de l'homme que l'opinion leur imposait comme le tuteur de la couronne.

Le respect habituel pour la demeure royale s'évanouit devant le délire de la multitude. Elle s'engouffra, malgré les consignes des gardes suisses et des gardes-françaises, par les grilles ouvertes dans les vastes cours du palais, invoquant à grands cris son sauveur, son père, son idole, M. Necker, et faisant trembler et pâlir de ses vociférations frénétiques les cœurs du roi et de la reine, et le visage des courtisans. Cette foule et ces cris, sédition de l'amour et de l'enthousiasme pour un ministre imposé au roi dont on réclamait seulement la présence, n'étaient ni assez menaçants ni assez criminels pour être réprimés : ils étaient trop unanimes et trop fanatiques pour être méprisés. Le roi et la reine les comprirent comme une sommation du peuple qui fit rentrer pour un moment dans leur cœur les résolutions de force adoptées le matin contre le ministre tout-puissant. Ils firent appeler M. Necker, s'humilièrent devant lui et le conjurèrent de reprendre sa démission, qu'il avait envoyée le matin au roi. Frappés d'impuissance sans lui devant l'Assemblée, assaillis aux portes de leur palais par un peuple qui élevait le nom de Necker jusqu'au ciel, ils sentirent que ce nom était leur refuge et qu'il fallait subir encore quelques jours son odieux ascendant.

XXXVIII.

M. Necker aimait le roi comme on aime l'empire qu'on exerce sur une âme faible. Il régnait à deux titres sous son nom, sur la cour par l'autorité dans le peuple, sur le peuple par son autorité à la cour. Combinée et perpétuée dans sa personne, cette double puissance était toute sa politique et tout son orgueil. Aussi enivré d'illusions que la multitude qui vociférait encore son nom, Necker se flattait de se maintenir ainsi souverain et immuable arbitre entre une royauté et une nation qu'il avait placées face à face, prêtes à se combattre, et qu'aucune puissance humaine n'était plus capable de séparer. Plein de vanité, mais non de crimes, Necker n'était point factieux, ou plutôt il était sa propre faction à lui-même. Son immense personnalité lui semblait suffisante pour parer à tous les dangers et pour combler tous les abîmes. A peine commençait-il à s'apercevoir des périls où son imprévoyance et sa témérité avaient engagé son maître. Mais sa confiance dans ses forces ne lui laissait voir dans la situation que la gloire certaine d'en triompher. Habitué depuis douze ans à faire croire à son génie par l'habile manège de ses adulateurs, il avait fini par y croire plus qu'eux. Dupe de sa propre importance, à force de fasciner l'opinion, il s'était fasciné lui-même. Rien ne

lui paraissait au-dessus de sa mesure et de sa destinée.

XXXIX.

Il venait d'échapper cependant à une première et rude déception de son omnipotence en échappant à cette séance royale qu'il avait follement imaginée comme un subterfuge tardif indigne à la fois du trône et de la nation. Les altérations que les conseillers occultes de la reine et du roi avaient fait subir à son plan lui avaient fourni un prétexte légitime d'absence. La responsabilité de cette fausse et faible mesure ne tombait pas sur lui aux yeux de l'opinion. Son bonheur était plus grand que son mérite. Ses ennemis dans les conseils du roi étaient confondus; le roi lui-même paraissait puni d'avoir écouté une fois d'autres avis; la reine était humiliée, les princes consternés; le peuple, qui croyait Necker entièrement étranger à la pensée d'une séance royale, exaltait son nom comme un palladium de la royauté et de la nation. Satisfait, enorgueilli, vengé, attendri, supplié par le roi et par la reine, il céda en vainqueur généreux aux instances de son maître, et reprit sa démission, qui n'était point encore publique.

Le bruit s'en répandit dans la foule. Soit orgueil de jouir de plus près de son triomphe, soit

empressement de dissiper la multitude attroupée sous les fenêtres du roi en l'entraînant à sa suite hors des cours, M. Necker, qui pouvait se rendre des appartements royaux au ministère des finances par des galeries intérieures, descendit dans la cour de Marbre, tomba dans les bras de la foule, y savoura une longue émeute d'amour, et fut porté ou reconduit en triomphe sous les yeux du roi jusqu'à sa demeure, aux cris de Vive l'ami et le père du peuple!

Ainsi, le même jour qui venait de voir l'abaissement du prince vit l'élévation du ministre, phénomène constamment renouvelé pendant l'administration équivoque de ce favori de la multitude, et qui démontrait une fois de plus à Louis XVI que M. Necker, dans son conseil, était moins le ministre du roi que le ministre de la popularité.

XI.

Le mot de Mirabeau, le cri de la multitude, l'ovation de Necker, la consternation de la reine, la rétractation du roi, le mépris de l'Assemblée pour les ordres de la cour, avaient aboli le soir même l'autorité et jusqu'au souvenir de cette ombre de coup d'État. La séance et les déclarations restèrent comme des ruines de la royauté, que nul ne tenta de relever. L'Assemblée entra de plain pied dans sa carrière.

Le clergé avait participé, comme nous l'avons vu, à la révolte des communes. La noblesse, qui hésitait encore, vit le lendemain une imposante minorité se détacher d'elle et passer aux communes à la suite du duc d'Orléans. Soit excès de bonheur dans l'âme de ce prince à la première humiliation qui le vengeait de la cour, soit émotion de trouble au premier pas décisif qu'il faisait ainsi dans la voie des factions, soit défaillance d'un corps qui n'avait pas l'audace de son âme, ce prince s'évanouit en entrant dans la salle des états généraux. En le dépouillant de ses vêtements pour lui faire reprendre l'usage de ses sens, on le trouva cuirassé, sous ses habits, contre les poignards, qu'il redoutait sans doute, du parti qu'il abandonnait pour passer dans celui du peuple.

XLI.

Les nobles qui persistaient encore dans leur isolement conjuraient le roi de s'en fier à leur épée et de ne pas ratifier par un consentement tacite la confusion des ordres et l'omnipotence des communes. Mais M. Necker, emporté par le mouvement qu'il avait tenté de contenir, ne voyait déjà plus de salut qu'à le suivre. Il persuada au roi de conseiller ce qu'il ne pouvait empêcher, et de résister aux vaines instigations de la noblesse. En vain le duc de Luxembourg, président de cet ordre, supplia le prince de ne pas

ordonner la réunion et de se réserver dans sa noblesse un contre-poids et une résistance aux empiétements des deux autres ordres réunis.

« Non, » lui répondit le roi, « je ne veux pas laisser » ma fidèle noblesse affronter seule une lutte trop » inégale. J'abandonne avec joie ma propre prérogative pour épargner une goutte de sang. Imitiez » votre roi. Je ne veux pas qu'un seul homme périsse pour ma querelle. Comme gentilhomme, je » prie la noblesse de se confondre avec les autres députés ; comme roi, je le veux ! »

L'ordre du roi et l'évidence d'une cause perdue accomplirent la fusion des trois ordres dans la même salle. Les émotions du peuple de Versailles, qui poursuivait de ses clameurs et de ses menaces ceux des nobles et des ecclésiastiques qui étaient signalés comme fauteurs de la résistance à ses volontés, commandaient plus impérieusement que le roi. L'archevêque de Paris échappa deux fois à peine aux derniers outrages en se réfugiant dans l'église Saint-Louis. On n'osait montrer une épée à la multitude, de peur d'exalter encore sa passion. L'indiscipline des troupes chargées de la tranquillité de Paris allait bientôt enlever au roi sa dernière force.

XLII.

Une commotion électrique semblait associer la ca-

pitale à toutes les agitations de Versailles depuis la journée du 23 juin. Les électeurs de Paris, qui s'étaient constitués de leur propre mouvement en souveraineté délibérante permanente et active, sous prétexte de leurs fonctions, nommèrent des commissaires pour aller porter à Versailles, le 26 juin, des vœux, des encouragements aux communes.

Le même jour, le club du café de Foy au Palais-Royal fit signer à trois mille mains une adresse à l'Assemblée pour la féliciter de son triomphe et pour la rassurer, au nom de Paris, contre les tentatives du despotisme.

Les gardes françaises, corps privilégié de trois mille six cents hommes, qui composaient exclusivement la garnison de la capitale, s'agitaient, dans leur oisiveté, des contagions populaires qu'elles étaient chargées de contenir. Aucune consigne ne peut arrêter la passion dominante d'un peuple aux portes des casernes au commencement d'une révolution. Les soldats s'imprègnent des séditions qu'on leur fait réprimer. Le seul moyen de conserver une armée fidèle pendant la fermentation civile, c'est de la consigner dans les camps.

XLIII.

Les gardes françaises, troupe d'élite, plus accoutumée que les autres corps au contact de la population, mais aussi plus incorporée avec elle, venaient

de perdre le maréchal de Biron, aimé et vénéré du soldat. Leur nouveau chef, le duc de Duchâtelet, n'avait pas le même empire sur son armée. Les officiers, presque tous hommes de cour, ne voyaient leurs soldats que les jours de parade. Les sous-officiers commandaient en leur absence. Rien n'était épargné par les factions populaires et par les agitateurs du parti du duc d'Orléans pour embaucher ce corps. L'or, le vin, les prostituées, les pamphlets incendiaires pénétraient dans leur caserne, où le duc Duchâtelet les tenait consignés depuis le 20 juin. Dans la soirée du 25, ils violèrent tumultueusement leur consigne, franchirent leurs grilles en groupes nombreux, et associant leurs sous-officiers à leur indiscipline, ils se répandirent dans les jardins du Palais-Royal, comme pour fraterniser avec le peuple dans ce foyer des agitations de Paris.

XLIV.

Accueillis par la foule, à laquelle leur défection assurait d'avance l'impunité, ils répétèrent avec l'accent de la révolte : *Vive la nation ! vivent les communes ! vive l'Assemblée nationale !* et retournèrent dans leur caserne ivres de caresses et de sédition. Des clubs militaires se formèrent dans leurs compagnies. Les affiliés, presque aussi nombreux que les soldats, y prêtèrent le serment de désobéir à tout ordre de leur chef

qui commanderait de tourner leurs armes contre la nation. Ces insubordinations soldatesques, ces promenades militaires au Palais-Royal et ces orgies publiques qui embauchaient d'heure en heure les soldats, découragèrent le roi, la reine et les princes de la confiance qu'ils fondaient encore sur ce corps jadis redouté du peuple.

On conseilla au roi d'abandonner Paris à lui-même et de faire avancer sans bruit sur Versailles une armée intacte, composée surtout de troupes étrangères, Suisses et Allemands, plus inaccessibles, par la différence de langue et de mœurs, aux opinions et aux embauchages de la capitale, et d'en donner le commandement au maréchal de Broglie.

Le maréchal de Broglie, vieux débris de la guerre de sept ans, était, après la longue paix des deux derniers règnes, le seul nom qui rappelât la gloire et qui imposât du respect aux troupes. Mais plus propre aux manœuvres et aux combats d'une invasion en pays ennemi qu'aux mesures et aux ménagements d'une campagne civile, il donna à son état-major, à Versailles, l'apparence, l'activité et l'attitude irritante d'une armée en face de l'ennemi.

Les généraux qu'il avait sous ses ordres lui représentèrent en vain qu'une capitale de huit cent mille âmes, où fermentait la pensée d'une nation ombrageuse, ne pouvait pas être abordée comme une armée de Prussiens, et qu'un roi qui voulait pacifier plutôt que

vaincre son peuple devait déployer une force imposante et défensive au lieu d'une force menaçante et provocante entre lui et sa capitale. Le vieux maréchal, habitué à combattre plus qu'à négocier, fit approcher par toutes les routes les régimens d'artillerie, d'infanterie et de cavalerie dont les chefs lui répondaient avec le plus d'assurance. Il manœuvra bientôt avec une armée de vingt-six mille hommes sur Versailles et sur Paris. La confiance qu'il avait dans ses troupes se communiqua au roi et à ses conseillers intimes. Le blocus de Paris, le renvoi de Necker, la dissolution de l'Assemblée nationale et le rétablissement de la constitution menacée furent franchement délibérés dans les conseils du château. Le baron de Bezenval, officier général étranger qui commandait à la fois les Suisses et la ville de Paris, conserva le commandement de l'avant-garde. Le maréchal de Broglie, dont le quartier général était au château de Versailles, avait fait un camp des jardins et des villages d'alentour. Un régiment occupait l'Orangerie. Les mouvements rapides des troupes, les conseils de guerre, les aides de camp galopant dans toutes les directions pour porter des ordres, les convois, les canons, les munitions, les ordres du jour, les plans de bataille, tout semblait calculé par le maréchal pour imprimer le soupçon à l'Assemblée, la terreur à la capitale. La cour et la nation se regardaient face à face, une armée suspecte entre deux.

XLV.

Une lettre insultante du maréchal de Broglie au prince de Condé, colportée dans Versailles et dans Paris et commentée par l'indignation populaire, accroissait l'irritation des esprits.

« Avec cinquante mille hommes, » faisait-on dire au maréchal, « je dissiperai tous ces discoureurs et » cette foule d'imbéciles qui les écoutent, les applaudit » disent et les encouragent; une salve de mes canons » aurait bientôt dissipé tous ces dissertateurs et remis la puissance absolue qui s'éteint à la place de » cet esprit républicain qui se forme. »

Les protestations amères de la minorité de la noblesse contre la réunion des ordres, répandues dans Versailles, augmentaient encore la fermentation. On y voyait le manifeste de la cour préluant aux violences de l'armée.

Tel était l'état des esprits le 30 juin au soir, quand un jeune homme, montant sur un banc au milieu des groupes passionnés d'alarmes et de ressentiments qui encombraient le Palais-Royal, lut à haute voix une lettre des soldats des gardes françaises prisonniers à l'Abbaye, prison militaire de Paris. Ces soldats indisciplinés dénonçaient au peuple leur emprisonnement pour le crime de dévouement à la nation.

« A l'Abbaye! » à l'Abbaye! s'écrie à l'instant la

foule. « Courons délivrer ces victimes du despotisme, » coupables seulement d'avoir voulu épargner le sang » des citoyens! »

La multitude, toute composée de la jeunesse lettrée et élégante des cafés et des jardins, s'élançe par toutes les issues, se grossit dans les rues des ouvriers robustes qui rentrent des ateliers de travail, les arme de fusils, d'outils et de barres de fer enlevées aux chantiers sur la route, entraîne tout ce qu'elle rencontre dans son courant, et se répandant au nombre de huit à dix mille hommes autour des murs de l'Abbaye, enfonce les portes, force les grilles, délivre les prisonniers, et veut les conduire en triomphe au Palais-Royal.

En vain un escadron de dragons et un escadron de hussards accourent au galop, le sabre nu, sur la colonne, pour lui enlever sa conquête. Le peuple s'ouvre, accueille les dragons et les hussards par des acclamations et des caresses, s'élançe à la bride des chevaux, désarme les cavaliers par ses démonstrations inoffensives, leur montre leurs camarades délivrés des cachots par la fraternité du peuple, et les animant eux-mêmes contre les rigueurs de la discipline, fait des complices de ses ennemis.

Un vieux soldat renfermé pour quelque crime militaire à l'Abbaye, depuis longues années, les jambes enflées par le poids de ses chaînes, et les yeux éblouis par la lumière, après la nuit de sa prison, était porté sur un brancard par la multitude au milieu des gardes-fran-

caises délivrés. Ce prisonnier excitait par ses gestes et par ses exclamations de joie la compassion et l'enthousiasme de la foule.

Arrivé au Palais-Royal, le peuple dressa des tables en plein air pour ses protégés et leur servit un repas triomphal. On disposa ensuite des lits dans la salle d'un théâtre populaire annexé au jardin, et on en fit une caserne somptueuse pour les séditieux. Une illumination imposée aux rues voisines de l'Abbaye, et des promenades tumultueuses de soldats embauchés, du peuple embaucheur et des filles publiques, aux cris de Vive la nation! célébrèrent, une partie de la nuit, ce premier triomphe des factions sur la discipline.

XLVI.

Cependant les séditieux mêmes, encore timides, sentaient le besoin de se faire absoudre par un pardon forcé du roi et par une absolution imposée de l'Assemblée nationale. Une députation de la jeunesse du Palais-Royal se rendit le lendemain à Versailles pour prier les députés d'intercéder auprès du roi en faveur des gardes-françaises. L'Assemblée accepta sans hésiter ce rôle de médiation entre la révolte militaire et la clémence du roi. L'archevêque de Paris, M. de Juigné, pressé de racheter, par une intervention agréable à la multitude, l'impopularité dont il avait failli être la victime quelques jours avant, alla porter au roi les vœux d'in-

dulgence de l'Assemblée, le suppliant de n'employer, pour le rétablissement de la paix dans Paris, que les moyens infailibles de douceur et de bonté naturels à son cœur, et de ne faire appel qu'à la confiance méritée de son bon peuple.

Le roi, qui n'osait sévir, se contenta d'un simulacre d'obéissance. Il promit que le pardon suivrait immédiatement la réintégration des soldats mutins à l'Abbaye. Ils y rentrèrent un instant pour en ressortir, non pardonnés, mais triomphants le même jour. Le duc Duchâtelet, leur commandant, donna sa démission; les troupes, encouragées par cette impunité et sûres de l'appui de la bourgeoisie, s'ébranlèrent partout dans leurs garnisons, raisonnèrent l'obéissance, refusèrent de marcher contre les séditions, imposèrent des lois à leurs officiers, formèrent des clubs et des factions dans les casernes, et écrivirent à l'Assemblée nationale des adresses contre les oppressions de la discipline et contre l'iniquité des lois qui donnaient les grades par droit de naissance à l'aristocratie. Les régiments suisses et allemands, et quelques régiments de cavalerie, se préservèrent seuls de la contagion générale. Le maréchal de Broglie s'étonna de ne plus reconnaître dans l'armée révolutionnée les soldats passifs de ses vieilles guerres. Il décida le roi avec d'autant plus d'instance à ne pas donner de temus à l'hésitation et à la défection de l'armée.

XLVII.

Mais déjà Paris devançait, par son attitude et ses rumeurs, les mesures que le rassemblement des troupes lui faisait entrevoir dans les desseins trop longtemps suspendus de la cour. Le club breton, qui avait pris ce nom de la réunion des députés de Rennes envoyés à Paris pour protester contre la dissolution des parlements, se changeait en club national, d'où partaient la direction et l'exemple des mouvements d'opinion pour Paris, Versailles et les villes capitales de toutes les provinces. Les réunions nocturnes, les discussions, les motions, les correspondances, les affiliations y organisaient la propagande qui fit bientôt après la toute-puissance du club des Amis de la Constitution ou des Jacobins. C'étaient les états généraux des factions sans mandat et sans responsabilité se constituant à côté et à l'ombre de l'Assemblée nationale, pour l'inspirer et la dominer au nom de toutes les factions dominantes.

Ce club breton comptait déjà parmi ses membres Sieyès, Barnave, les Lameth, Chapelier, le duc d'Aiguillon, Lanjuinais, les uns brûlant d'un pur patriotisme, les autres altérés de popularité à tout prix, ceux-ci transfuges de la cour, dévorés du besoin de vengeance, ceux-là fanatiques de liberté et d'égalité pures, mais tous décidés à ne rien respecter de l'ancien édifice monarchique, religieux et aristocratique, pour trouver

sous ses ruines les bases primitives d'une société régénérée.

XLVIII.

Au-dessous de ces clubs politiques dont les délibérations traçaient les grandes lignes de la révolution encore indécise, des clubs inférieurs, des réunions occultes, des pamphlétaire anonymes ou dont le nom éclatait pour la première fois dans le tumulte; soufflaient la panique, le soupçon, la vigilance, la colère, la fureur, la vengeance à la multitude. La séance liberticide du 23 juin, le renvoi prémédité des états généraux, l'emprisonnement ou le meurtre des députés, l'expulsion prochaine de M. Necker, la nomination encore cachée d'un ministre conspirateur, le rassemblement des troupes, le blocus de Paris, l'affamement de la capitale pour contraindre le peuple à vendre sa liberté pour du pain, les jac-tances du comte d'Artois, les vengeances supposées de la reine, les complaisances sanguinaires du roi se laissant asservir jusqu'au meurtre de son peuple par son assujettissement à sa cour, enfin l'imminence de l'envahissement de Paris par des soldats étrangers, instruments impassibles du carnage de la capitale, tels étaient les textes quotidiens de ces orateurs et de ces pamphlets dans les théâtres, dans les cafés, dans les groupes du Palais-Royal.

Marat, dans des brochures qui se succédaient coup sur coup comme le tocsin de l'incendie, disait au peuple le 1^{er} juillet, avec cet accent de confiance efforcée qui lui donna depuis tant de crédit sur l'imagination populaire :

« O mes concitoyens ! observez la conduite des ministres pour régler la vôtre. Leur objet est la dissolution de notre Assemblée nationale, leur moyen unique la guerre civile ! Les ministres, les aristocrates soufflent la sédition ; ils vous environnent de l'appareil formidable des soldats et des baïonnettes ! Pénétrez leurs projets incendiaires ! Les misérables ! ils se rendent coupables d'un crime de plus en faisant approcher de Paris, dans un moment où la disette du pain devient chaque jour plus alarmante ; soixante mille bouches ennemies, qui, bravant la détresse et l'inquiétude publiques, vont mettre à contribution votre subsistance, votre vie même !... Laissez combler la mesure ; le jour de la justice et de la vengeance arrivera... Vous frémissiez ? Ce n'est pas tout !... Ce bouleversement général provoque à l'instant l'arrêt de mort de l'Assemblée nationale !... Laissez donc, laissez s'entasser autour de vos murs indignés ces soldats, ces armes, ces munitions !... »

XLIX.

Ces feuilles toutes palpitantes de la panique et déjà

teintes du sang futur couraient de mains en mains et de bouche en bouche dans tous les lieux publics. Ceux mêmes qui n'y croyaient pas affectaient d'y croire, les classes riches et éclairées par opinion, le peuple ignorant par peur de la famine. L'insurrection morale était unanime alors dans Paris. L'Assemblée nationale était depuis cinq ans l'espérance, le salut, le fanatisme de toute la nation. La défendre ou la venger des embûches de la cour, c'était se défendre et se venger soi-même. On n'entendait qu'une voix, on ne voyait qu'un geste, écarter les soldats, protéger l'Assemblée, désarmer la cour. On mêlait le sarcasme à la fureur pour exciter dans le peuple le rire du mépris contre les objets de l'indignation publique. On criait dans les rues les *Lettres du comte d'Artois* et la *Confession de madame de Polignac*, calomnies immondes contre le parti des favoris de la reine. On simulait des jugements burlesques, préludes de jugements mortels contre les chefs de l'aristocratie, cités par leur nom au tribunal de la place publique. On y condamnait à des supplices dérisoires le comte d'Artois, le prince de Condé, madame de Polignac, M. de Vaudreuil; le prince de la Trémouille, les Foulon, les Berthier, les d'Espréménil, les Maury, champions présumés de l'aristocratie et du clergé et complices des projets de la cour. On attachait leur effigie à des carcans sur le pont Neuf. On insultait, on menaçait, on huait dans les promenades publi-

ques les ieunes officiers de l'armée de Versailles qui osaient se montrer dans Paris. M. de Sombreuil et M. de Polignac n'échappèrent à la mort dans le Palais-Royal qu'en se couvrant de leur sabre.

L.

La panique sur les subsistances associait le peuple indigent des ateliers et des faubourgs à la passion publique qui ameutait la bourgeoisie. L'approvisionnement de Paris pour le lendemain était tous les jours l'anxiété de la veille. On se levait avant le jour pour prendre place dans la rue à la porte des boulangers; chaque four était un foyer de perpétuelle et lamentable émeute de femmes implorant le pain du jour pour leurs enfants. Les ouvriers perdaient la moitié du travail et de leur salaire pour attendre l'aliment de leur vie. Le pain était aussi répugnant qu'il était rare et cher pour l'artisan; pétri de farines viciées et mélangées de substances malsaines, il soulevait de dégoût même la faim. Le contraste entre le pain de la capitale et le pain des troupes qu'on vendait hors de Paris excitait les murmures des foules. On accusait à haute voix le roi de la détresse et de l'empoisonnement du peuple. L'inaction de l'Assemblée, attribuée aux obstacles que la cour opposait à ses délibérations et à la terreur qu'on faisait peser sur les députés, tenait Paris dans cette fermentation tantôt

tumultueuse et tantôt muette qui précède toujours les grandes commotions.

LI.

Le roi semblait hésiter lui-même devant l'accomplissement des résolutions extrêmes mais tardives qu'on lui avait enfin inspirées. Cette immobilité menaçante était propre à porter l'Assemblée à d'autres extrémités. Elle avait derrière elle une capitale frémissante, devant elle une cour indécise et une armée incertaine; tout l'encourageait à l'audace. Une plus longue réserve allait la décréditer elle-même dans la nation.

Mirabeau, qui aspirait de plus haut l'électricité de l'opinion publique et dont l'âme et la voix étaient le plus propres à les concentrer en nuées et à les faire éclater en foudre, demanda la parole à la séance du 8 juillet. Son front consacré, aux yeux des tribuns, par l'apostrophe mémorable à M. de Brézé, couvrait les ressentiments de tout un peuple. La révolution future portait déjà le nom du grand orateur; on s'attendait à un second signal de lui et on se disposait à le suivre.

« Messieurs, » dit-il après s'être excusé d'interrompre l'ordre des discussions secondaires, « le peu » de moments que j'ai eus pour rassembler mes idées » ne me permettra pas de leur donner tout le déve-

» loppement nécessaire; mais j'en dirai assez pour
» éveiller votre attention. »

Puis rappelant les démarches de l'Assemblée près du roi, et les réponses bienveillantes du monarque, et la temporisation apportée par l'Assemblée dans ses actes, et l'aggravation des anxiétés publiques, « Cependant, » dit-il, « quelle a été la suite de nos déclarations et de nos » ménagements respectueux? Déjà un grand nombre de » troupes nous environnent, et il en arrive davantage, » il en arrive chaque jour; elles accourent de toutes » parts; trente-cinq mille hommes sont déjà répartis » entre Paris et Versailles; on en attend vingt mille; » des trains d'artillerie les suivent; des points sont » désignés pour les batteries; on s'assure de toutes » les communications, de tous les passages; nos che- » mins, nos ponts, nos promenades sont changés en » postes militaires; les préparatifs de la guerre, en » un mot, frappent tous les yeux et remplissent d'in- » dignation tous les cœurs!... Ainsi ce n'était pas » assez que le sanctuaire de la liberté eût été souillé » ici par les soldats; ce n'était pas assez qu'on eût » donné en nous le spectacle inouï d'une assemblée » nationale astreinte à des consignes militaires et dé- » libérant en face des armes: il a fallu déployer tout » l'appareil du despotisme, et montrer plus de soldats » menaçants à la nation, le jour où le roi lui-même » l'a convoquée pour lui demander des conseils et des » secours, qu'une invasion de l'ennemi n'en rencon-

» trerait peut-être et mille fois plus du moins qu'on
 » n'a pu en réunir pour secourir, dans les Hollandais,
 » des alliés martyrs de leur fidélité à notre alliance!...
 » Puisque cependant c'est à des hommes libres que
 » le roi veut commander, il est temps de faire dis-
 » paraître ces formes odieuses, ces procédés insultants,
 » qui persuadent trop aisément à ceux dont
 » le prince est entouré que la maïesté royale con-
 » siste dans les procédés avilissants du maître à l'es-
 » clave!...

» Et pourquoi ces troupes ? Jamais le peuple
 » n'a dû être plus calme, plus tranquille, plus con-
 » fiant; tout lui annonce la fin de ses malheurs et la
 » régénération du royaume. Notre présence est la
 » caution de la paix publique... De quel œil ce peuple,
 » assailli de tant de calamités, verra-t-il tant de sol-
 » dats oisifs venir lui disputer les restes de sa sub-
 » sistance ? Le contraste de l'abondance des uns (car
 » le pain est l'abondance pour celui qui a faim) avec
 » l'indigence des autres, de la sécurité du soldat, à qui
 » la manne tombe sans qu'il ait jamais besoin de pen-
 » ser au lendemain, et des angoisses du peuple, qui
 » n'arrache rien qu'au prix de ses sueurs, ce con-
 » traste est fait pour porter le désespoir dans les
 » cœurs ! Ajoutez, messieurs, que la présence des
 » troupes, frappant l'imagination de la multitude,
 » excite une effervescence universelle. Le peuple ému,
 » alarmé, attroué, se livre à des mouvements tumul-

» tueux, et se précipite aveuglément dans le péril
» par peur du péril...

» Quelle est l'époque de la fermentation? L'arrivée
» des troupes! l'appareil de la séance royale!... Que
» les conseillers de ces mesures désastreuses en ré-
» pondent!... Qu'ils nous disent s'ils sont sûrs de con-
» server la discipline et la concorde entre les troupes
» nationales et les troupes étrangères; s'ils sont sûrs
» de réduire les soldats français à n'être que des au-
» tomates séparés d'intérêts, de pensée, de sentiments
» d'avec leurs concitoyens... Enfin, ont-ils prévu, les
» conseillers de ces mesures, les suites qu'elles peuvent
» entraîner pour la sécurité même du trône? Ont-ils
» étudié dans l'histoire de tous les peuples comment
» les révolutions ont commencé, comment elles s'ac-
» complissent? Savent-ils avec quelle horreur ceux qui
» auront allumé les flammes d'une sédition, d'une
» révolte peut-être, je le dis en frémissant, mais je
» dois le dire, seront maudits par la nation?... Mais,
» messieurs, le temps presse, je me reproche chaque
» moment que mes paroles pourraient enlever à vos
» urgentes délibérations, et j'espère que ces consi-
» dérations, plutôt indiquées que pressenties, mais
» dont l'évidence est irrésistible, suffiront pour mo-
» tiver la motion que j'ai à vous proposer. »

LII.

L'orateur insiste pour qu'il soit rédigé une adresse au roi pour lui demander l'éloignement des troupes. Un applaudissement unanime ratifie d'avance une proposition qui répond à la pensée de tous. Chapelier, Lafayette, Sieyès, appuient chacun de quelques mots la motion. Mirabeau s'exalte et s'enhardit de l'appui que l'Assemblée lui prête. Il se lève de nouveau, et rangeant habilement de son côté la noblesse militaire, qu'il flatte en la confondant avec la nation toute entière et en la déclarant incapable de se faire complice du despotisme, il dirige toute la colère de l'Assemblée vers le foyer ténébreux de ces pensées perverses, concentrées dans le cercle rétréci des conspirateurs du palais. Puis, montrant du geste le château d'où partent ces mesures, « Non! ce n'est pas, » dit-il, « la noblesse que je redoute. Je les connais, » ces conseillers perfides de ces attentats tramés « contre la liberté publique, et je jure l'honneur et » la patrie de les dénoncer un jour! »

LIII.

L'Assemblée le charge de rédiger lui-même l'adresse dont il vient de suggérer la pensée et de développer les motifs.

La séance levée, Mirabeau s'enferme avec les deux ou trois confidants auxiliaires habituels de ses travaux et médite, pendant une partie de la nuit, l'adresse qui doit flatter le cœur du roi en intimidant ses ministres. Il monte à la tribune le lendemain, encore tout agité de son insomnie, et lit au milieu d'un profond silence la plainte menaçante du peuple à son roi :

« Sire, vous avez invité l'Assemblée nationale à
» vous témoigner sa confiance. C'était aller au de-
» vant du plus cher de ses vœux.

» Nous venons déposer dans le sein de Votre Majesté
» les plus vives alarmes. Si nous en étions l'objet, si
» nous avons la faiblesse de craindre pour nous-
» mêmes, votre bonté daignerait encore nous rassu-
» rer, et même, en nous blâmant d'avoir douté de
» vos intentions, vous accueilleriez nos inquiétudes,
» vous en dissiperiez la cause, vous ne laisseriez pas
» d'incertitude dans la position de l'Assemblée na-
» tionale.

» Mais, sire; nous n'implorons pas votre protec-
» tion, ce serait offenser votre justice; nous avons
» conçu des craintes, et nous l'osons dire, elles tien-
» nent au patriotisme le plus pur, à l'intérêt de nos
» commettants, à la tranquillité publique, au bonheur
» du monarque chéri qui, en nous aplanissant la
» route de la félicité, mérite bien d'y marcher lui-
» même sans obstacle.

» Les mouvements de votre cœur, sire, voilà le
» vrai salut des Français. Lorsque des troupes s'a-
» vancent de toutes parts, que des camps se forment
» autour de nous, que la capitale est investie, nous
» nous demandons avec étonnement : Le roi s'est-il
» méfié de la fidélité de ses peuples? S'il avait pu en
» douter, n'aurait-il pas versé dans notre cœur ses
» chagrins paternels? Que veut dire cet appareil me-
» naçant? Où sont les ennemis de l'État et du roi
» qu'il faut subjuguier? où sont les rebelles, les li-
» gueurs qu'il faut réduire? Une voix unanime répond
» dans la capitale et dans l'étendue du royaume :
» Nous chérissons notre roi ; nous bénissons le ciel
» du don qu'il nous a fait de son amour.

» Sire, la religion de Votre Majesté ne peut être
» surprise que sous le prétexte du bien public.

» Si ceux qui ont donné ces conseils à notre roi
» avaient assez de confiance dans leurs principes pour
» les exposer devant nous, ce moment amènerait le
» plus beau triomphe de la vérité.

» L'État n'a rien à redouter que des mauvais prin-
» cipes qui osent assiéger le trône même et ne res-
» pectent pas la conscience du plus pur, du plus
» vertueux des princes. Et comment s'y prend-on,
» sire, pour vous faire douter de l'attachement et
» de l'amour de vos sujets? Avez-vous prodigué leur
» sang? êtes-vous cruel, implacable? avez-vous abusé
» de la justice? le peuple vous impute-t-il ses mal-

» heurs? vous nomme-t-il dans ses calamités? ont-
» ils pu vous dire que le peuple est impatient de
» votre joug? qu'il est las du sceptre des Bour-
» bons? Non, non! ils ne l'ont pas fait; la calomnie
» du moins n'est point absurde : elle cherche un
» peu de vraisemblance pour colorer ses noirceurs.

» Votre Majesté a vu récemment tout ce qu'elle
» peut pour son peuple; la subordination s'est réta-
» blie dans la capitale agitée; les prisonniers mis
» en liberté par la multitude, d'eux-mêmes ont re-
» pris leurs fers; et l'ordre public, qui peut-être
» aurait coûté des torrents de sang si l'on eût em-
» ployé la force, un seul mot de votre bouche l'a
» rétabli. Mais ce mot était un mot de paix, il était
» l'expression de votre cœur, et vos sujets se sont
» fait gloire de n'y résister jamais. Qu'il est beau
» d'exercer cet empire! c'est celui de Louis IX, de
» Louis XII, de Henri IV; c'est le seul qui soit digne
» de vous.

» Nous vous tromperions, sire, si nous n'ajoutions
» pas, forcés par les circonstances : Cet empire est
» le seul qu'il soit aujourd'hui possible en France
» d'exercer. La France ne souffrira pas qu'on abuse
» le meilleur des rois, et qu'on l'écarte par des vues
» sinistres du noble plan qu'il a lui-même tracé.
» Vous nous avez appelés pour fixer, de concert avec
» vous, la constitution, pour opérer la régénération
» du royaume : l'Assemblée nationale vient vous dé-

» clarer solennellement que vos vœux seront accom-
» plis, que vos promesses ne seront point vaines,
» que les pièges, les difficultés, les terreurs, ne re-
» tarderont pas sa marche, n'intimideront pas son
» courage.

» Où est donc le danger des troupes? affecteront
» de dire nos ennemis. Que veulent leurs plaintes,
» puisqu'ils sont inaccessibles au découragement?

» Le danger, sire, est pressant, est universel, et
» au delà de tous les calculs de la prudence hu-
» maine.

» Le danger est pour le peuple des provinces. Une
» fois alarmé sur notre liberté, nous ne connaissons
» plus de frein qui puisse le retenir; la distance
» seule grossit tout, exagère tout, double les inquié-
» tudes, les aigrit, les envenime.

» Le danger est pour la capitale. De quel œil le
» peuple, au sein de la disette et tourmenté des an-
» goisses les plus cruelles, se verra-t-il disputer les
» restes de sa subsistance par une foule de soldats
» menaçants? La présence des troupes échauffera,
» ameutera, produira une fermentation universelle,
» et le premier acte de violence exercé sous pré-
» texte de police peut commencer une suite terrible
» de malheurs.

» Le danger est pour les troupes. Des soldats fran-
» çais approchés du centre des discussions, partici-
» pant aux passions comme aux intérêts du peuple,

» peuvent oublier qu'un engagement les a faits soldats,
» pour se souvenir que la nature les fit hommes.

» Le danger, sire, menace les travaux qui sont
» notre premier devoir, et qui n'auront un plein
» succès, une véritable permanence, qu'autant que
» les peuples les regarderont comme entièrement li-
» bres. Il est d'ailleurs une contagion dans les mou-
» vements passionnés; nous ne sommes que des
» hommes; la défiance de nous-mêmes, la crainte
» de paraitre faibles, peuvent nous entraîner au delà
» du but; nous serons obsédés de conseils violents,
» démesurés, et la raison calme, la tranquille sa-
» gesse, ne rendent pas leurs oracles au milieu du
» tumulte, des désordres et des scènes factieuses.

» Le danger, sire, est plus terrible encore, et
» jugez de son étendue par les alarmes qui nous
» amènent devant vous. De grandes révolutions ont
» eu des causes bien moins éclatantes; plus d'une
» entreprise fatale aux nations et aux rois s'est an-
» noncée d'une manière moins sinistre et moins for-
» midable.

» Ne croyez pas ceux qui vous parlent légèrement
» de la nation, et qui ne savent que vous la repré-
» senter selon leurs vues: tantôt insolente, rebelle,
» séditieuse, tantôt soumise, docile au joug, prompte
» à courber la tête pour le recevoir. Ces deux ta-
» bleaux sont également infidèles.

» Toujours prêts à vous obéir, sire, parce que

» vous commandez au nom des lois, notre fidélité
» même nous ordonne cette résistance, et nous nous
» honorerons toujours de mériter les reproches que
» notre fermeté nous attire.

» Sire, nous vous en conjurons au nom de la pa-
» trie, au nom de votre bonheur et de votre gloire,
» renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers
» les ont tirés; renvoyez une artillerie destinée à
» couvrir nos frontières; renvoyez surtout les trou-
» pes étrangères, ces alliés de la nation que nous
» payons pour défendre et non pour troubler nos
» foyers. Votre Majesté n'en a pas besoin. Eh! pour-
» quoi un monarque adoré de vingt-cinq millions
» de Français ferait-il accourir à grands frais autour
» du trône quelques milliers d'étrangers?

» Sire, au milieu de vos enfants, soyez gardé par
» leur amour. Les députés de la nation sont appelés
» à consacrer avec vous les droits éminents de la
» royauté, sur la base immuable de la liberté du
» peuple; mais lorsqu'ils remplissent leur devoir,
» lorsqu'ils cèdent à leur raison, à leurs sentiments,
» les exposeriez-vous au soupçon de n'avoir cédé
» qu'à la crainte? Ah! l'autorité que tous les cœurs
» vous défèrent est la seule pure, la seule inébran-
» lable; elle est le juste retour de vos bienfaits et
» l'immortel apanage des princes dont vous serez le
» modèle. »

LIV.

M. de Clermont-Tonnerre lut cette adresse au roi le 10 dans la soirée. Le roi l'entendit avec une dignité froide, comme le dernier accent d'une voix importune, mais qui allait se taire pour jamais le lendemain. La dissolution de l'Assemblée était arrêtée dans sa pensée. Il dédaigna de répondre lui-même à l'orateur des états généraux. Le ministre de la justice répondit en sa présence et en son nom.

« Personne n'ignore, » dit le roi par la bouche de son ministre, « les scènes scandaleuses qui se sont » passées et renouvelées à Paris et à Versailles sous » mes yeux et sous les yeux des états généraux. Il » est nécessaire que je fasse usage des moyens qui » sont en ma puissance pour remettre et pour main- » tenir l'ordre dans la capitale et dans les envi- » rons. C'est un de mes principaux devoirs que de » veiller à la sûreté publique; ce sont là les motifs » qui m'ont engagé à faire un rassemblement de » troupes autour de Paris. Vous pouvez assurer l'as- » semblée des états généraux que ces troupes ne » sont destinées qu'à réprimer ou plutôt à prévenir » de nouveaux désordres, à maintenir la paix et » l'exercice des lois, à protéger même la liberté » qui doit régner dans vos délibérations. Toute es- » pèce de contrainte doit en être bannie, de même

» que toute appréhension de tumulte et de violence
» doit en être écartée. Il n'y aurait que des gens
» mal intentionnés qui pussent égarer mes peuples
» sur les vrais motifs des mesures de précaution
» que je prends; j'ai constamment cherché tout ce
» qui pouvait tendre à leur bonheur, et j'ai tou-
» jours droit de compter sur leur amour et leur
» fidélité. Si pourtant la présence nécessaire des
» troupes autour de Paris causait encore de l'om-
» brage, je me déciderais, sur la demande des états
» généraux, à les transférer à Noyon ou à Soissons,
» et alors je me rendrais moi-même à Compiègne
» pour maintenir la communication qui doit avoir
» lieu entre l'Assemblée et moi. »

LV.

L'hypothèse extrême de la réunion de l'Assemblée à Soissons ou Noyon était plus qu'une menace, c'était une dérision que le baron de Breteuil avait mise dans la bouche du roi : elle rappelait l'exil des parlements à Troyes.

Une dissolution franche et à main armée, sous le prétexte de l'agitation des circonstances, eût semblé moins injurieuse à la nation. Elle voulait être témoin et acteur dans sa propre cause. Ses députés, relégués dans une ville obscure de province, sous la seule protection de la garde du roi, auraient été

libres des séditions populaires , mais asservis à la couronne.

M. de Clermont-Tonnerre et la députation dont il était l'organe entendirent cette réponse avec tristesse et humiliation. L'Assemblée y vit une déclaration de guerre. Un frémissement général en accueillit la communication. Les bruits grossirent et se multiplièrent dans Versailles et dans Paris. On s'attendit à tout.

On annonçait pour le surlendemain 13 une nouvelle séance royale plus impérieuse que celle du 23 juin, dans laquelle le roi ajournerait les états généraux. On parlait du renvoi et de l'arrestation de M. Necker, de la convocation d'élections nouvelles, de l'invasion de Versailles par l'armée concentrée autour du palais de l'Assemblée, de l'emprisonnement à la Bastille des députés signalés par leur crédit sur l'opinion et par leur insolence envers la cour. Ces bruits, émanés du château, motivés par l'appareil militaire, par le ministère occulte dont on entrevoyait les actes à travers le ministère officiel encore existant, mais sans rapport avec le roi , se répandaient dans Paris et tenaient la capitale dans une fièvre à laquelle chaque courrier de Versailles apportait un redoublement.

LVI.

M. Necker s'attendait d'heure en heure à être enlevé du ministère et conduit à la Bastille. Le baron

de Breteuil n'hésitait pas à proposer au roi cet attentat contre son ministre, pour enlever son idole au peuple. Le roi, juste et reconnaissant, se refusait à cette défiance et à cette ingratitude. Il répondait à ses conseillers de l'obéissance de M. Necker et de son attachement à sa personne; il affirmait que M. Necker, même congédié, était incapable de le trahir, et qu'il garderait religieusement lui-même le secret de son éloignement lorsque le roi jugerait convenable de lui demander sa retraite. Le roi fit appeler le maréchal de Broglie et lui ouvrit son cœur plein à la fois de tristesse et de résolution.

« Monsieur le maréchal, » lui dit le roi, « vous » venez assister un monarque sans finances, sans » armée, car je ne me dissimule pas les progrès de » l'esprit de révolte dans les troupes. C'est à vous » de rapimer en elles les sentiments d'honneur, » de discipline et de fidélité. Ma dernière espé- » rance est en vous; vous aurez comblé votre gloire » et mes vœux si vous parvenez, sans répandre le » sang, à renverser les projets des factieux dont mon » trône est menacé. »

Le vieux guerrier, qui ne comptait que les baïonnettes et qui ne soupçonnait pas la force incompréhensible de l'opinion, répondit de tout au roi sur son épée. Le comte d'Artois et les gentilshommes de sa cour confirmèrent le roi dans son illusion. Le monarque inexpérimenté se croyait un parti invincible

dans la noblesse parce qu'il prenait l'attitude d'un chef de parti.

LVII.

La première condition de l'accomplissement du plan militaire des partisans de la reine et du comte d'Artois était l'expulsion de M. Necker : la présence de M. Necker au château embarrassait l'exécution des mesures anti-populaires. Le roi, habitué à recevoir les leçons et à subir l'orgueilleuse déférence de ce ministre, ne pouvait se décider à lui demander sa démission. Il n'aimait pas, mais il respectait M. Necker ; il le redoutait même comme un ministre imposé plutôt que choisi.

M. Necker, qui avait grandi en prestige dans le peuple par chacune de ses disgrâces à la cour, voyait s'amonceler l'orage sans s'en étonner. Réduit, comme on l'a vu, au misérable expédient d'une déclaration royale, mesure dont sa fortune et son habileté lui avaient enlevé la responsabilité, il sentait dans les états généraux une puissance qui, dès le premier jour, éclipsait la sienne. Écrasé entre le roi et l'Assemblée, il ne pouvait plus que s'amoindrir et disparaître. Une disgrâce éclatante et un éloignement forcé étaient le seul moyen d'échapper aux difficultés de la situation qu'il avait créée, de laisser s'accomplir sans lui le choc inévitable de la couronne et de l'Assemblée, et de

retremper son importance perdue dans un exil qui déroberait ses fautes sous les regrets des factions.

LVIII.

Avec l'instinct de la faveur publique, qui était le seul génie de ce ministre, M. Necker aborda le premier la question de sa retraite avec le roi. « Je ne » puis me dissimuler, » dit-il à son maître, « que » des conseils autres que les miens prévalent en secret dans l'esprit et dans le cœur de Votre Majesté. » Ces conseils neutralisent tout ce que je pourrais » tenter dans un esprit différent pour triompher des » circonstances et pour rétablir l'accord du trône et » de la nation. Je supplie Votre Majesté de me permettre de me retirer de son conseil, et pour que » ma présence ne serve pas de prétexte aux agitations de l'Assemblée et de la capitale, je propose » au roi de garder le secret le plus absolu sur ma » retraite, jusqu'à l'heure où elle pourra être déclarée » sans danger, et de m'exiler moi-même hors de la » France, heureux de servir Votre Majesté par mon » ostracisme comme je l'ai servie par mes travaux. »

Le roi, soulagé de l'embarras qu'il éprouvait à congédier son ministre, s'attendrit à ces paroles, ne dissimula pas à M. Necker que sa présence au château serait un obstacle aux plans de vigueur qu'il avait embrassés, le remercia de venir ainsi au devant d'une

nécessité pénible à son cœur, et lui demanda sa parole de ne pas ébruiter sa retraite jusqu'à ce qu'il eût touché la terre étrangère.

LIX.

M. Necker, fidèle à sa promesse, attendit, sans rien révéler même à sa famille, le signal du roi. Ce prince lui envoya par un page, dans la soirée du 11 juillet, un billet qui ne contenait que ces mots : « Le moment est venu ; j'attends de votre attachement que vous cachiez à tous les yeux votre départ ; la nécessité me force à me séparer de vous. »

M. Necker lut, sans changer de visage, le billet du roi devant la foule d'amis et de députés qui remplissaient son salon. Nul ne put entrevoir une émotion dans ses traits. Il feignit de donner des ordres à ses secrétaires pour le travail du lendemain avec le roi, congédia sans adieux ses familiers, et, profitant des ténèbres pour s'éloigner de Versailles, seul avec sa femme, compagne de toutes ses pensées et même de ses travaux, il atteignit les frontières, et gagna Bruxelles avant que le bruit de sa disgrâce et de sa fuite fût répandu dans son hôtel.

A la même heure, M. de Saint-Priest, M. de la Luzerne et M. de Montmorin, ses collègues les plus affidés dans le ministère, reçurent ordre de remettre leurs fonctions. Le nouveau ministère, composé sous

la dictée de la reine et du comte d'Artois, se composait du baron de Breteuil, président du conseil; de M. de Lagalaisière, homme inconnu, pour les finances; du maréchal de Broglie, pour la guerre; de M. Foulon, homme acerbe et redouté, pour la marine. Tous ces noms signifiaient la même pensée : le retour décidé et prompt en arrière, le rappel des concessions obtenues de la faiblesse ou arrachées par la violence, la menace aux états généraux, l'intimidation de Paris, le déploiement de forces militaires, la guerre ouverte aux factieux.

Le baron de Breteuil prit à l'instant toutes les mesures propres à assurer le succès des coups qu'il méditait. Les troupes, au nombre de cinquante mille combattants, se concentrèrent la nuit sur les avenues de Paris; de fortes avant-gardes occupèrent les défilés de Sèvres avec du canon; des régiments allemands poussèrent leur avant-poste jusqu'à la barrière du Trône. Pendant toute la nuit du 11 au 12 juillet, les rues de la capitale retentirent du pas des bataillons, des escadrons et du roulement des pièces de canon qui traversaient la ville pour aller prendre position hors des murs et pour imposer d'avance à la population par cet appareil irrésistible des armes.

L'émotion produite dans l'âme du peuple par cette espèce de revue nocturne des forces de la cour éclata le lendemain dimanche 12 juillet au

réveil des citoyens. Les seuils des maisons, les rues, les places publiques, les jardins, se remplirent d'une foule morne et inquiète, où chacun communiquait à voix basse à chacun les sinistres conjectures de la nuit. A midi on ignorait encore à Paris le renvoi et le départ de M. Necker; sa présence dans les conseils du roi rassurait un peu le peuple sur les périls que les agitateurs lui dénonçaient : tant que ce ministre inspirerait le roi et contiendrait la cour, on ne croyait pas à un attentat contre l'Assemblée nationale, qu'il avait lui-même appelée autour du trône. Le renvoi de M. Necker était donc dans l'opinion de Paris le seul prélude imminent de contre-révolution, mais rien dans les lettres arrivées la veille au soir de Versailles ne faisait entrevoir le changement de ministère. On a vu avec quelle fidélité M. Necker avait gardé lui-même au roi le secret de la conspiration contre lui. On flottait à Paris dans une anxiété vague qui pesait sur les esprits sans avoir le prétexte d'éclater.

LX.

Telle était l'agitation sourde et morne de la capitale à midi, le 12 juillet, surtout dans le jardin du Palais-Royal, d'où partaient et où aboutissaient toutes les rumeurs de la ville, quand un jeune homme, arrivant de Versailles, les vêtements en désordre et

souillés de poussière, le front pâle, les lèvres tremblantes, le geste effaré, s'élançe en courant dans le jardin, proclame d'une voix éteinte, de groupe en groupe, la fatale nouvelle, ameute autour de lui la foule d'abord incrédule, qui refuse de le croire, et qui veut le précipiter dans le bassin comme un semeur de trouble, et n'échappe à la première fureur du peuple qu'en appelant en témoignage du malheur public tous ceux qui arrivent de Versailles après lui.

La nouvelle, en effet confirmée, court de bouche en bouche dans toutes les allées et dans toutes les maisons publiques du jardin. Un silence d'étonnement et d'horreur pèse un moment sur la multitude comme la réflexion d'une ville. Chacun semble attendre de tous une résolution. Dans de tels moments, celui qui ressent le plus la commotion électrique d'un peuple est celui qui jette le premier cri, et celui qui jette ce premier cri est celui à qui répond tout un peuple. Nul ne savait son nom avant cette heure, et ce nom devient le nom d'un événement. La multitude anonyme se résume dans cet homme, se lève, parle et agit en lui. Cet homme était Camille Desmoulins.

LXI.

Camille Desmoulins, fils du lieutenant général de Guise, né d'une honnête famille de la bourgeoisie,

richement doué par la nature, remarqué avant l'âge par les triomphes remportés sur ses condisciples dans ses études, passionné pour les lettres, adorateur un peu superstitieux de la vertu antique, altéré de gloire, fanatique de liberté, ne voyant dans l'histoire que le vertige des grands mouvements populaires à imprimer par imitation à son siècle et les statues des hommes de mémoire à rivaliser, était doué surtout de cette impressionnabilité nerveuse et féminine qui reçoit et qui communique, avant de les réfléchir, tous les spasmes de la passion publique. Une vanité malade, qui lui donnait le besoin de prendre un rôle dans toute scène, une légèreté puérile, qui faisait tourbillonner son âme à tous vents, une jeunesse oisive et licencieuse, consumée dans les lieux publics, un cœur instinctivement humain, mais mou, sans courage, et qu'aucune conscience rigide ne pouvait empêcher d'aller chercher au besoin la popularité dans le crime, ou le salut dans la lâcheté, s'associaient dans Camille Desmoulins à ce caractère. Son visage le révélait au premier coup d'œil. Tout y était évaporé comme son âme. L'irréflexion était écrite sur son front : c'était la légèreté, l'émotion, le rire et les larmes, l'impression fugitive et contradictoire de la foule ; quelque chose de trivial, de railleur et de cynique jusqu'à la cruauté, achevait la ressemblance.

LXII.

Ce jeune homme, jeté par ses parents dans les bas emplois du noviciat du barreau de Paris, y avait pris, sous les dernières agitations du parlement, l'habitude et le goût des tumultes du palais. Il s'y était lié d'amitié avec toute la jeunesse turbulente qui préludait, dans cette espèce de Fronde, à la révolution. Il y suivait surtout Danton, homme plus fort que lui, qui soulevait ces tumultes, mais qui ne s'y laissait pas entraîner, et qui faisait de la sédition avec mépris pour les séditionnaires. Il avait lancé des pamphlets et des feuilles volantes à la publicité contre la cour. Il s'était senti remué aux premiers accents de Mirabeau comme par une voix de Clodius ou de Catilina. Il avait reconnu l'éloquence antique, idole de sa jeunesse. Il avait espéré un grand tribun, entrevu peut-être un homme d'Etat. Servile jusque dans son admiration, il s'était rangé, comme un écrivain auxiliaire et comme un agent actif, parmi ces hommes secondaires qui prêtaient leur plume et leur dévouement fanatique au tribun de Marseille; il soufflait pour lui, dans les groupes, le feu de l'enthousiasme, presque mêlé alors à la flamme de la sédition, il écrivait sous son inspiration dans son laboratoire d'opinion; il se faisait l'écho mobile et multiplié de son nom, de ses idées et de ses discours, les répandant, les com-

mentant, les popularisant dans les lieux publics. La foule le connaissait de physionomie, comme elle connaissait Danton et Saint-Huruge, ces Mirabeaus de places publiques, orateurs de tous les rassemblements. Seulement Camille Desmoulins ne possédait ni la voix mugissante et le geste délirant de Saint-Huruge, ni l'éloquence impérieuse et entraînant de Danton, mais il plaisait au peuple par les défauts mêmes de sa nature grêle et enfantine. Son enthousiasme était un peu l'enthousiasme de Thersite, mais il suppléait à force d'esprit ce qui faisait défaut en lui aux apparences des tribuns; exposé aux railleries, il se moquait le premier de lui-même; il éclatait en sarcasmes à défaut de foudres; il amusait le peuple, il faisait rire les rassemblements, qu'il n'avait pas ordinairement la puissance de faire frémir. Tel était alors Camille Desmoulins.

LXIII.

C'était lui qui, venant de quitter le matin Mirabeau à Versailles, accourait apporter le premier la nouvelle du renvoi de M. Necker. Mirabeau n'aimait pas M. Necker. Mille fois supérieur par ses études économiques et par son génie à ce faux grand homme, il le jugeait du haut de sa supériorité, et ne voyait dans le financier de Genève qu'un de ces caprices de cour et de peuple, une de ces créations de cir-

constance que le moindre choc ferait crouler de son piédestal. Mais Mirabeau feignait pour un jour d'éprouver une grande consternation de l'éloignement de ce ministre, afin de se servir contre la cour de l'émotion populaire que cette témérité allait soulever dans Paris.

Camille Desmoulin, soit qu'il fût un acteur, habile confident du mépris réel et de la consternation feinte de Mirabeau, soit qu'il fût de bonne foi, épouvanté jusqu'au délire des extrémités dont le renvoi de M. Necker était le présage, portait sur son visage, dans sa pâleur, dans son tremblement, tous les signes d'une indignation mêlée de terreur.

Le peuple le suivait en foule du côté du caté de Foy pour recueillir de sa bouche les détails de l'événement. On semblait attendre on ne sait quel signal d'action. Quand le soleil d'été, en frappant sur un verre convexe où son rayon allumait dans les jours sereins l'amoree d'une petite couleuvrine qui marquait au fronton de la galerie l'heure précise de midi à la multitude, fit retentir ce coup de canon sur la tête du peuple, on eût dit le canon d'alarme tonnant de lui-même dans le ciel.

LXIV.

A ce bruit, un frisson courut sur la foule : il sembla que l'âme de la ville avait éclaté. Camille Des-

moulins s'élança sur une table apportée du café de Foy, soutenue par mille bras qui lui en firent une tribune, et dominant de là le jardin et la galerie,

« Citoyens! » dit-il, en surmontant avec peine un balbutiement naturel, mais qui, cette fois, ajoutait à l'effet des paroles, parce qu'il paraissait l'émotion de la terreur; « citoyens! vous n'avez pas un » moment à perdre. J'arrive de Versailles. M. Necker » est renvoyé. Ce renvoi est le tocsin d'une Saint- » Barthélemy des patriotes. Ce soir, tous les batail- » lons suisses, allemands, sortiront du champ de » Mars, où ils campent, pour nous égorger. Il ne » nous reste qu'une ressource, c'est de courir aux » armes et de prendre une cocarde pour nous re- » connaître! »

Aux armes! aux armes! répond la foule. On fait de nouveau silence pour laisser achever l'orateur.

LXV.

« J'avais les larmes dans les yeux, » raconte Camille Desmoulins dans un de ses pamphlets épiques où il revient sur sa vie révolutionnaire, « je parlais avec » une émotion que je ne pourrais ni retrouver ni » peindre. Ma motion fut reçue avec des applau- » dissements infinis. Je continuai. « Quelle couleur » voulez-vous arborer pour la cocarde? » Quelqu'un » s'écria : « Choisissez vous-même! — Voulez-vous,

» repris-je, le vert, couleur d'espérance? ou le bleu,
» couleur de l'Amérique régénérée et de la dé-
» mocratie? » Mille voix s'élèvent : « Nous voulons le
» vert, couleur de l'espérance! » Alors je m'écriai :
« Amis, le signal est donné! Voici les espions et les
» satellites de la police qui me regardent en face;
» je ne tomberai pas du moins vivant entre leurs
» mains! » Puis, tirant deux pistolets de ma poche
» et les élevant aux regards du peuple, je dis : « Que
» tous les bons citoyens m'imitent! » Je descendis
» étouffé d'embrassements; les uns me serraient
» contre leur cœur, les autres me baignaient de leurs
» larmes. Un citoyen de Toulouse, craignant pour
» mes jours, ne voulut jamais m'abandonner. Ce-
» pendant on m'avait apporté un ruban vert; j'en
» mis le premier à mon chapeau, et j'en distribuai
» à ceux qui m'environnaient. Mais bientôt les ru-
» bans sont épuisés. « Eh bien! prenons ces feuilles
» inépuisables aux arbres sur nos têtes! » m'écriai-je.

Et, donnant l'exemple, le jeune tribun monte de nouveau sur une chaise, arrache tous les rameaux que sa main peut atteindre, les jette à la multitude, et, en décorant lui-même son chapeau, arbore la première cocarde insurrectionnelle de la Révolution. Le peuple l'imité: en un moment la terre est jonchée des rameaux détachés des branches, et des milliers de têtes se parent des débris du jardin. Ce signe de résistance à la tyrannie, arboré à la face du soleil et qui

dénonce ceux qui le portent à la vengeance des agents du roi, semble leur défendre de reculer désormais dans l'obéissance.

LXVI.

On ne peut douter que le génie politique de Mirabeau, qui savait ce que peuvent les signes sur le peuple, n'eût inspiré à Versailles la provocation à la cocarde faite par son jeune confident. Les couleurs arborées contre la couleur royale voulaient des armes pour se défendre. Le cri : Aux armes ! part de toutes les lèvres à la fois, tous les bras se lèvent pour en demander et font d'avance le geste de les brandir contre les soldats. On court de toutes parts pour s'emparer de celles qui tombent sous la main ; on revient armé au Palais-Royal, on se presse de nouveau autour de Camille Desmoulins, devenu le chef des mouvements indécis de la journée et qui n'avait pas cessé de retenir, d'apostropher, de recruter l'armée de l'émeute.

Le jour tombait ; les théâtres attendant au Palais-Royal s'ouvraient aux spectateurs et commençaient leurs représentations. Camille Desmoulins y pénètre successivement, précédé et suivi de groupes armés ; il harangue du haut des loges les acteurs et les auditeurs de ces scènes populaires ; il leur fait honte de leur sécurité et de leurs plaisirs au bord

des calamités suprêmes; il les somme de s'unir aux défenseurs de la nation et de la liberté. Des acclamations lui répondent; les spectateurs sortent sur ses pas et se répandent comme animés du même esprit dans le jardin. Une colonne immense s'amoncèle derrière lui; elle se dirige en se grossissant par les rues populeuses qui conduisent du Palais-Royal à la Porte-Saint-Martin; le désœuvrement du dimanche, l'heure tardive du jour, la curiosité, la contagion d'une même terreur et d'une même audace, en font bientôt une armée confuse de vingt ou trente mille hommes, suivie d'un innombrable cortège de femmes et d'enfants.

La colonne, en débouchant par la porte Saint-Martin, tourne à gauche par le boulevard comme pour embrasser, dans son circuit habilement tracé, le camp le plus nombreux et le plus tumultueux du peuple; la masse soulevée semble défier de plus près ainsi les troupes de la cour déployées, mais immobiles, aux Champs-Élysées et au champ de Mars.

Parvenue à la hauteur de la rue de Richelieu, la tête de colonne s'arrête; l'armée a une cocarde et des armes, il lui faut des chefs au moins en effigie. L'amphithéâtre d'un statuaire en cire se trouve sur son passage. La foule y reconnaît les bustes de M. Necker et du duc d'Orléans, le premier, idole de l'opinion, le second, espoir et peut-être moteur de la sédition; on s'en empare, on voile leurs visages d'un crêpe noir, comme pour leur dérober l'horreur de l'at-

tentat médité contre la patrie; on les porte en triomphe à la tête de la colonne, on les offre à l'acclamation et à l'idolâtrie des spectateurs. Cette foule n'était pas composée, comme dans les émeutes futures de Paris, de prolétaires et de plèbe, lie ou écume des capitales, ballottée aux secousses des révolutions, sans pensée. La décence des costumes, l'élégance des coiffures, la richesse des armes, la dignité du maintien, l'ordre de la marche, la nature des cris et des symboles, lui donnaient le caractère d'une manifestation nationale et unanime. C'était le soulèvement d'une classe entière déjà préparée par l'éducation et par l'aisance à faire invasion dans ses droits, l'insurrection de la bourgeoisie, l'avènement de la nation dans l'égalité sur les traces de son Assemblée nationale.

LXVII.

A l'extrémité du boulevard et à la chute du jour, Camille Desmoulins, Danton, les chefs de la jeunesse et la masse de la bourgeoisie rentrèrent par les rues latérales dans le Palais-Royal, pour continuer à échauffer pendant la soirée les cafés, les clubs, les lieux publics de leurs voix. Ils abandonnèrent à une populace infime et turbulente les bustes, qu'elle continua à promener dans Paris. Cette masse, composée de cinq ou six mille hommes sans modérateurs et sans guides, flotta alors de quartier en quartier

en ébranlant de ses clameurs les rues et en défiant les troupes du roi, dont un régiment de dragons occupait la place Vendôme. A l'approche de la multitude armée, à ses insultes, à ses menaces, une charge des dragons disperse la tête de la colonne, fait rouler le buste décapité de Necker dans la boue, foule aux pieds des chevaux et blesse de la pointe de ses sabres quelques hommes du cortège; le cadavre d'un soldat des gardes françaises, déserteur de son régiment mêlé au peuple et désigné par son uniforme à l'indignation des dragons, reste dans son sang sur la place. Un cri d'horreur jeté de rue en rue par les fuyards sème l'épouvante et l'indignation dans Paris.

LXVIII.

Un peu plus loin, sur la place Louis XV, devenue depuis la place de la Révolution, la masse des citoyens et la masse des soldats sont en présence, séparés seulement par la largeur de la place. M. de Bezenval avait répandu quelques régiments de cavalerie sous les arbres des Champs-Élysées et les y tenait depuis le matin impatients mais immobiles. Les citoyens accumulés dans le jardin, sur les terrasses et au pont Tournant des Tuileries jetaient de là des caresses, des défis, des acclamations aux soldats. Au bruit qui se répand de la charge des dra-

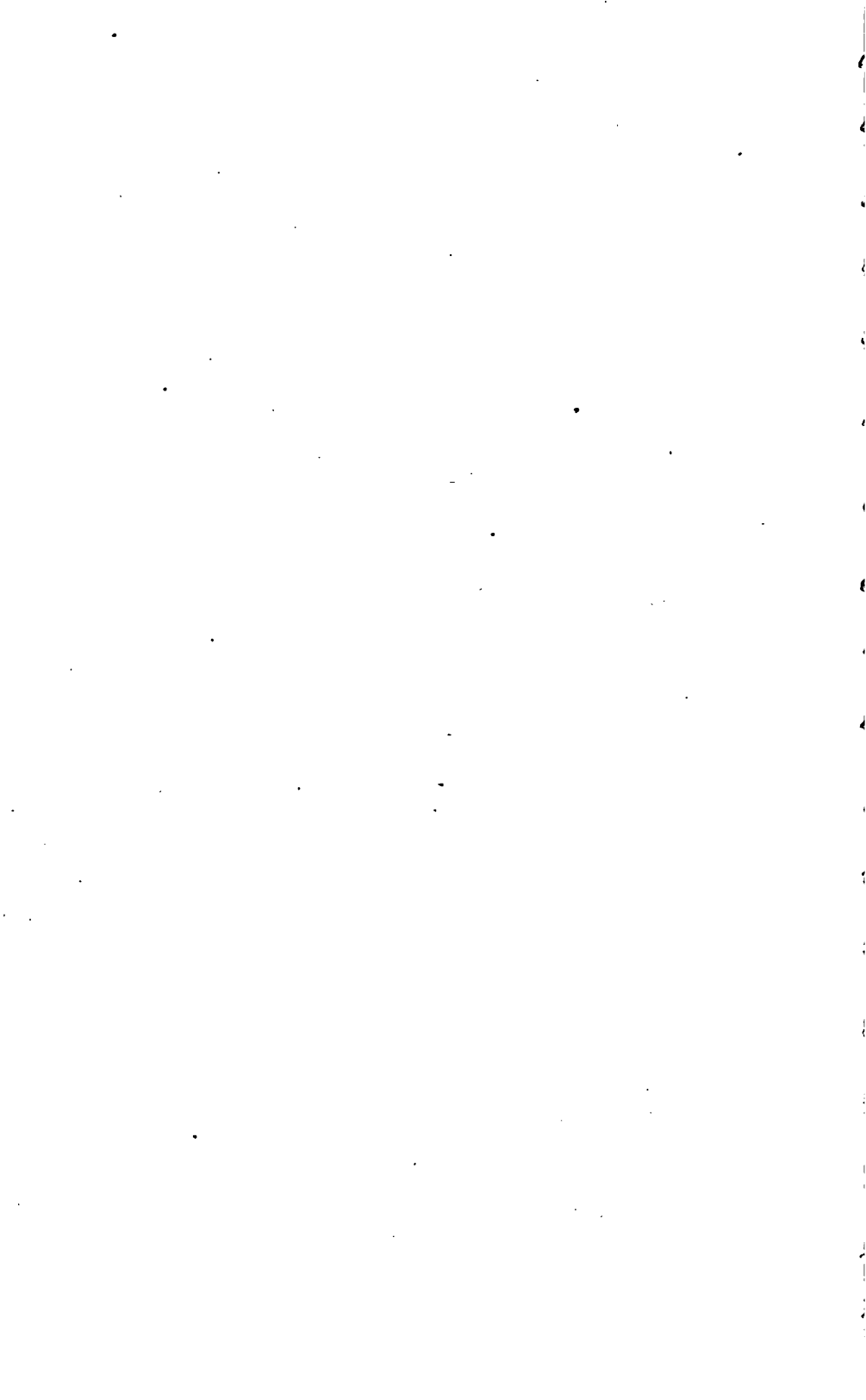
gons et d'un massacre de citoyens sur la place Vendôme, le peuple du pont Tournant, plus enhardi qu'intimidé par le péril, ramasse des pierres, traverse la place et les lance en provocation aux cavaliers rangés en face sur l'avenue des Champs-Élysées. A cette insulte, le jeune prince de Lambesc, colonel du régiment Royal-Allemand, se laisse emporter par la colère et par la fougue de l'âge : il s'élançe au galop, le sabre à la main, suivi de ses escadrons, sur les agresseurs, les atteint, les renverse, les poursuit, et franchissant le pont Tournant au delà de la place, il charge, en pivotant sur sa gauche autour du grand bassin, jusque dans les larges allées des Tuileries. La foule inoffensive des promeneurs, des vieillards, des femmes et des enfants, étrangère à la sédition et surprise dans sa sécurité, s'enfuit d'arbre en arbre pour échapper au galop des cavaliers. Le sable est jonché de chaises brisées et de femmes tombées dans leur fuite; un vieillard, qui jetait des chaises derrière lui pour entraver la course des chevaux, tombe frappé à mort d'un coup de sabre porté par le prince de Lambesc. Le jardin, couvert de tronçons de bancs, de blessés foulés aux pieds par les escadrons allemands, se vide par toutes les grilles. Les promeneurs échappés aux charges se répandent en multipliant par leur récit le nombre des victimes et en criant vengeance dans tous les quartiers de Paris. Le peuple croit tou-

cher à cette heure suprême de la guerre civile et des massacres prédits d'heure en heure par ses agitateurs.

LXIX.

Il n'en était rien cependant. Le baron de Bezenval, qui commandait les troupes réunies au champ de Mars, non pour attaquer, mais pour contenir Paris, avait été frappé lui-même de stupeur et d'irrésolution devant l'attitude de la capitale. Plus homme de cœur que militaire, bien qu'il fût un de ces courtisans du cercle de la reine adulant les illusions de l'aristocratie et répondant avec jactance de la victoire de la force sur l'opinion, il s'était borné à envoyer un misérable renfort d'une trentaine de Suisses à M. de Launay, gouverneur de la Bastille, et à rester inerte au milieu de son armée au champ de Mars. Quelques régiments envoyés par lui le matin en observation aux Champs-Élysées, comme pour provoquer la sédition par leur présence sans l'abattre par leurs armes, était la seule manœuvre qu'il eût ordonnée à son armée depuis vingt-quatre heures, contre une capitale qui s'armait sous ses yeux. Les colonels de ces régiments n'avaient aucun ordre, et les détachements qui s'avancèrent jusque sur la place Vendôme et dans les Tuileries ne le firent qu'en répondant d'eux-mêmes aux injures et aux attaques du peuple. Quant au général, n'osant

entrer dans Paris pour y rétablir au moins la sécurité publique et l'autorité du roi, ni prendre même de fortes positions aux barrières, ni fortifier la Bastille et les Invalides, qu'il abandonnait derrière lui, il attendit, comme un général vaincu, les ténèbres pour désertier le champ de bataille. Il fit replier à minuit ses régiments des Champs-Élysées et du champ de Mars sur Versailles. Enfermé tantôt à l'Ecole-Militaire, tantôt aux Invalides et perdant les heures en timides conseils avec ses généraux, il assista, sans même les repousser, aux impérieuses sommations du peuple qui demandait qu'on lui livrât les armes de l'arsenal des Invalides, se contentant, pour toute réponse aux délégués de la révolte, de temporiser avec eux et de leur dire qu'il allait demander des ordres à Versailles. Tel fut le premier lieutenant du maréchal de Broglie dans cette campagne de la cour contre Paris. Que pouvait redouter désormais la nation d'une cour servie par de tels généraux, et des généraux choisis par une telle cour? Ils n'avaient provoqué le rassemblement de l'armée autour du roi que pour livrer eux-mêmes les troupes à l'embauchage ou à la dérision de la capitale.



LIVRE QUATRIÈME.

I.

Le cri : *Aux armes!* le tocsin sonnait dans tous les clochers, le bruit des boutiques d'armuriers dont on enfonçait les portes à coups de hache, le pas des citoyens courant à leur district, les murmures de la multitude qui cherchait des armes et des chefs, les exclamations des rassemblements à la voix des orateurs, les coups de fusil d'alarme éclatant par intervalles, ne laissèrent aucun sommeil à la capitale pendant la nuit du 12 au 13 juillet. Les rues, spontanément illuminées pour éclairer la veille du peuple, et l'incendie des barrières, rougissaient avant l'aurore l'horizon. Cette nuit n'avait pas été perdue en stériles agitations par les chefs improvisés de la multitude. Un pouvoir dictatorial et régulier, quoique

illégal et confus, s'était institué dès la chute du jour à l'hôtel de ville. Les électeurs, se substituant d'urgence à toute autorité royale ou municipale, avaient été plutôt portés qu'admis par le peuple dans la salle du conseil, pour y sanctionner l'insurrection et pour imprimer aux mouvements désordonnés de la panique l'ordre et l'unité d'une pensée commune. A peine réunis en nombre suffisant pour une apparence de délibération, les électeurs désignèrent pour former un comité permanent les hommes les plus populaires, les plus actifs et les plus dévoués parmi ceux que désignait la clameur publique. Ils ordonnèrent la convocation nocturne de soixante districts, sorte de municipalités secondaires et délibérantes des soixante quartiers de la capitale. Les électeurs avaient appelé à leur poste en même temps le prévôt des marchands et les échevins de Paris, magistrats municipaux qui représentaient à peu près alors le maire, les adjoints et la police de la ville. Ces magistrats avaient cédé, aux demandes tumultueuses du peuple, toutes les armes que renfermait l'hôtel de ville, et autorisé les citoyens à se faire ouvrir tous les arsenaux où l'on espérait en trouver, pour armer une milice bourgeoise composée de tous les hommes capables de défendre l'ordre et la liberté contre les attentats du brigandage ou contre les agressions du despotisme. Cette force publique, sortie tout armée d'une nuit d'angoisse et d'un cri public, devait être

composée de quarante-huit mille soldats, divisés en seize légions. Le comité permanent des électeurs devait nommer le commandant général de cette armée civique. La nomination des officiers était réservée aux soixante districts. Dès l'aube du jour, les citoyens armés se portaient en foule à leur district pour se faire inscrire au nombre de ces soldats de la nation. L'imminence de l'anarchie, la crainte du pillage, les mouvements désordonnés de la multitude à la merci d'elle-même, évoquaient assez une force capable de sauver les foyers de Paris.

II.

Des bandes d'hommes sans domicile, inconnus à Paris, accourus depuis quelques semaines par différentes routes dans la capitale, soit à l'appât des troubles qu'on y présageait, soit à la solde des machinateurs occultes des séditions, avaient apparu quelques semaines auparavant dans le faubourg Saint-Antoine, à l'assaut et au pillage de la manufacture Reveillon. Fusillées et dispersées par les gardes françaises, ces bandes avaient paru réabsorbées depuis ce jour par la population flottante de Paris. Mais dans la nuit du 12 au 13 juillet, pendant que la milice bourgeoise, à peine créée à l'hôtel de ville, n'existait encore qu'en idée, une colonne de ces brigands, terreur des faubourgs eux-mêmes, s'était formée en silence dans les terrains

vagues en dehors de la barrière et s'était tout à coup précipitée sur la ville.

Leurs armes, leurs costumes, leurs visages, leurs cris avaient semé l'horreur dans le peuple. C'étaient la barbarie et le crime cherchant à profiter du tumulte et de la confusion d'une lutte civile pour spolier et ensanglanter les foyers des citoyens. Des criminels, libérés ou évadés des bagnes, en secrète intelligence avec leurs complices enfermés dans les prisons de Paris, guidaient évidemment ces bandes. Elles descendirent comme un torrent des hauteurs de Paris d'abord sur le couvent des Lazaristes, qui possédaient un vaste domaine rural dans l'intérieur de la ville; elles enfoncèrent les portes, pillèrent les grains accumulés dans les greniers, brisèrent les meubles, jetèrent les débris par les fenêtres, forcèrent les caves et s'enivrèrent de vin. Acharnés à leur proie et assouvis d'ivresse, on ne put les disperser qu'en incendiant l'édifice où ils cuvaient leur débauche.

Le vrai peuple, accouru enfin au bruit de ces dévastations, rougit d'être souillé par cette lie de tous les peuples et fusilla, sans autre jugement que leur présence dans cet attroupement et leurs visages, un grand nombre de ces vagabonds sur la place. On conduisit le reste à la prison du Châtelet. La prison se trouvant trop étroite pour les contenir, on pendit les autres sur le seuil de la

prison; les prisonniers du Châtelet, profitant de cette anarchie et forçant les premiers guichets, déparèrent leur cour pour combattre les soldats qui les gardaient et forcer leurs portes. Ils allaient s'échapper, quand le peuple, appelé au secours par les geôliers et jaloux de séparer sa cause de celle du crime, entra dans les cours, fit feu sur les révoltés, couvrit le sol de leurs cadavres et refoula le reste dans leurs cachots.

Quelques attroupements, qui menaçaient l'hôtel du baron de Breteuil et le palais Bourbon, demeure du prince de Condé, comme des dépouilles d'ennemis avérés de la révolution, se dissipèrent d'eux-mêmes à la voix de quelques généreux citoyens. Un seul de ces attroupements pénétra dans le garde-meuble de la couronne, sur la place Vendôme, mais n'y enleva que des armes antiques et une pièce de canon incrustée d'argent et décorée de sculptures précieuses, luxe d'artillerie destiné aux fêtes, qui tira le lendemain le premier coup de canon de la liberté.

III.

La ville entière ressemblait à un champ de bataille. Toutes les boutiques étaient fermées; de larges tranchées, contre l'invasion de la cavalerie royale, étaient creusées en face des Champs-Élysées et des barrières; des barricades, fortifications soudaines du peuple, s'é-

levaient crénelées de pavés à toutes les embouchures des grandes rues, sur les quais, sur les boulevards, dans les faubourgs. Un camp, formé des habitants les plus rapprochés des barricades, se groupait derrière ces fortifications. Comme si les cloches des églises n'avaient pas suffi à sommer le peuple de se rendre à ces postes de combat, des enfants, portant à la main des sonnettes, allaient de porte en porte sonner, pour ainsi dire, le tocsin à domicile et contraindre tous les citoyens à descendre dans la rue. En quelques heures, Paris unanime : peuple, bourgeoisie, magistrature, noblessé, était répandu dans ses quartiers. On délibérait dans les sections, on agissait dans les places publiques. L'indifférence n'était permise à personne, toute inaction aurait paru trahison. Mais l'indifférence n'existait nulle part. Il n'en était pas à cette aurore de la révolution comme il en fut depuis, après que les déceptions, les griefs mutuels, les espérances trompées, les passions contraires eurent formé des partis divers dans la nation. L'atteinte que la cour semblait prête à porter à la révolution naissante dans les états généraux était une atteinte aux espérances indéfinies de chaque Français. Un coup d'Etat contre l'Assemblée nationale, c'était un coup d'Etat contre l'imagination publique, un sacrilège contre l'enthousiasme général des espérances que la convocation des états généraux avait allumées et que rien encore n'avait refroidies.

IV.

L'armée du peuple était debout et innombrable : les armes seules manquaient. Tous les ateliers où l'on forge le fer étaient assiégés de citoyens qui demandaient à grands cris le moindre tronçon ; ils retentissaient des coups pressés des forgerons qui forgeaient des piques, arme désespérée des combats corps à corps, dont les dards mal aiguisés flottaient déjà sur les têtes de nombreux bataillons. Ces armes redoutables à la cavalerie, et qui percent le poitrail des chevaux en soutenant, croisées, le poids d'une charge, étaient insuffisantes contre les décharges de l'infanterie et contre le canon des troupes royales. Des députations innombrables de toutes les sections accouraient à chaque instant à l'hôtel de ville, et demandaient à grands cris à la commission permanente des fusils, des baïonnettes, des canons, des poudres.

Le prévôt des marchands, M. de Flesselles, qui faisait les fonctions de maire, soit qu'il ignorât l'existence de dépôts d'armes et de munitions dans Paris, soit qu'il voulût amuser le peuple par de vaines promesses et désarmer ainsi, autant qu'il le pouvait, une révolte dont il était le centre involontaire, mais qu'il redoutait dans son cœur, jetait vaquement à ces députations des promesses d'armes et

des indications de dépôts qui n'existaient pas. Il se délivrait momentanément ainsi de l'obsession des députations, des demandes et des cris dont la salle du comité permanent était assourdie. Mais cet expédient imprévoyant et funeste ne devait pas tarder à retomber sur sa tête en imprécations, en vengeance et en frénésie de la multitude. Le peuple, courant, sur la foi de M. de Flesselles, aux lieux indiqués, n'y trouvait ni munitions ni armes. Il se répandait en malédictions contre l'impéritie ou la trahison de son magistrat. M. de Flesselles, dont la tête s'égarait visiblement dans cette fièvre d'un long tumulte, poussa l'imprudence plus loin. Obsédé par la députation d'un des districts qui lui demandait impérieusement un ordre écrit pour qu'on distribuât des fusils à sa milice, il indiqua à cette députation le couvent des Chartreux comme contenant un dépôt d'armes, et il écrivit un ordre aux religieux de ce couvent de délivrer des fusils aux envoyés du district. La députation courut aux Chartreux, se fit ouvrir les portes, fouilla l'édifice et les caves sous les yeux des religieux étonnés, qui ne possédaient aucune arme. Un cri d'indignation sortit du rassemblement et courut jusqu'à l'hôtel de ville contre la dérision de M. de Flesselles. Son nom, devenu pour la foule suspect de légèreté ou de trahison, provoqua des murmures menaçants pour sa tête. Cloué à sa place par ses fonctions et par la surveillance qui ne le perdait pas de vue, M. de Fles-

selles n'osa disparaître, entendant d'heure en heure les sommations et les objurgations populaires monter contre lui.

V.

Au milieu du jour, la fermentation de Paris ne laissait plus d'espoir à un apaisement spontané du peuple; la cour, qui avait résolu de livrer la capitale à sa propre agitation, se croyant plus sûre de la punir par son anarchie que de la dompter par des armes peu sûres, envoya l'ordre au régiment des gardes français en garnison à Paris de quitter ses casernes et de se replier sur Saint-Denis. A cet ordre, comme si ces soldats, déjà travaillés par leur contact permanent avec le peuple, n'eussent attendu dans une injonction de leur chef que l'occasion et le signal de la désobéissance, ces quatre mille soldats privilégiés, élite de l'armée, favoris de Paris, firent éclater d'un seul geste et d'un seul cri leur refus de sortir de la ville. Sourds aux reproches et aux supplications de leurs officiers, presque tous hommes de la cour, les soldats ne maintinrent à leur tête que ceux de ces officiers qui consentirent à partager leur désobéissance aux ordres du roi. Entre la nation qu'ils voyaient dans Paris et le despotisme qu'on leur montrait à Versailles, ils n'hésitèrent pas un moment. Ces milliers de vétérans aguerris, avec leurs artilleurs et leurs canons, pas-

sèrent dans le camp du peuple et vinrent se ranger autour de l'hôtel de ville sous les ordres de la commission permanente. Paris, qui n'avait la veille qu'une multitude, le lendemain avait une armée.

VI.

A la nouvelle bientôt semée hors des barrières de la défection des gardes françaises, les soldats campés au champ de Mars et à Saint-Denis désertèrent par groupes et vinrent grossir les rangs de l'insurrection. Au moment où les gardes françaises se rangeaient autour de l'hôtel de ville sous le drapeau de l'insurrection, un bateau chargé de cinq milliers de poudre remontait la Seine portant des munitions aux camps du roi. Ce bateau, suspecté de porter des grains hors de Paris pour affamer la capitale, ayant été visité par les commissaires de la municipalité, fut salué par la foule comme un miracle de la Providence, qui envoyait un arsenal flottant à la capitale désarmée. En peu d'instants, les poudres, déchargées et portées de mains en mains par les citoyens, furent déposées dans les caves de l'hôtel de ville, et confiées à la vigilance d'un homme intrépide, l'abbé Lefebvre, qui présida à leur distribution entre les districts.

VII.

Cependant la nuit tombait sans qu'aucun mouvement des troupes royales autour de Paris annonçât l'assaut qu'on prophétisait dans les groupes depuis la veille. Les citoyens debout se répandaient en conjectures et en motions, dans les districts, dans les cafés et dans les lieux publics. Avant d'avoir vaincu, les tribuns proscrivaient les ennemis réels ou supposés du peuple. On eût dit qu'un instinct secret ou que des désignations occultes indiquaient d'avance à la Révolution les noms de ses ennemis les plus irréconciliables. On colportait de groupe en groupe des listes de proscription, sur lesquelles étaient inscrits d'avance les noms du comte d'Artois, du prince de Condé, des Polignac, du comte de Broglie, de M. de Bezenval, de Berthier de Sauvigny, intendant de Paris, de Foulon, du prince de Lambesc et de tous ceux, parmi les courtisans, les militaires, les magistrats, dont les opinions, inféodées par conviction ou par situation à l'ancien régime, promettaient des ennemis à la Révolution. Ces listes, vraisemblablement envoyées de Versailles par les conjurés, plus versés que la multitude dans les secrets de la cour, étaient si exactement dressées, que tous ceux qui y étaient inscrits furent, quelques jours après, ou les victimes sanglantes du peuple ou les exilés volontaires de la cour.

VIII.

Pendant cette nuit de trouble à Paris, le trouble n'était pas moins extrême à Versailles. L'Assemblée, aussi émue que la capitale du départ de M. Necker et qui attendait d'heure en heure l'ordre de sa dissolution, se rassemblait sans convocation au lever du jour. Les plus modérés des députés constitutionnels, Mounier, Virieu, Lally-Tollendal, protestaient avec le plus de fermeté contre les pensées téméraires que le changement de ministres faisait présumer dans l'esprit du roi. La révolte était tellement dans toutes les âmes, qu'elle éclatait dans les motions de ces tribuns de la cour et de la noblesse avec autant de force que dans les motions des tribuns les plus populaires.

Mounier propose de représenter au roi, dans un langage dont la forme seule maintient le respect, les périls qu'il assume sur la royauté par les mesures pressenties du nouveau ministère. Lally-Tollendal s'attendrit, selon son habitude déclamatoire et théâtrale, jusqu'aux larmes sur le sort de M. Necker, puni, disait-il, de sa fidélité; il raconte pathétiquement ce départ nocturne d'un ministre qui se dérobaient ainsi à sa popularité; il demande à l'Assemblée et au roi lui-même « *si c'était là le départ d'un factieux.* »

Le comte de Virieu, si indigné depuis contre la révolution qu'il secondait alors, encouragea l'Assemblée à confirmer par des actes éclatants la souveraineté délibérante qu'elle s'était attribuée dans ses premières séances.

Les députés populaires Grégoire, Lepelletier de Saint-Fargeau, Chapelier, Barnave, le duc d'Aiguillon, Guillotin, Custine, demandèrent coup sur coup que deux députations fussent envoyées du sein de l'Assemblée, l'une au roi, l'autre aux Parisiens, pour éclairer l'un, pour apaiser les autres, et pour prendre le rôle d'arbitre souverain entre l'autorité vaincue et la révolte triomphante. Tous s'accordaient dans la nécessité de sanctionner promptement l'institution d'une garde civique et nationale, armée du peuple devant laquelle disparaîtraient à la fois et les terreurs de l'anarchie et les menaces de l'armée royale. Ces motions furent exécutées aussitôt que votées.

IX.

L'archevêque de Vienne se rendit au château à la tête de la députation chargée de faire au prince de respectueuses remontrances. Pendant l'absence de l'archevêque, l'Assemblée nomma parmi ses membres les plus signalés à la faveur du peuple la députation chargée d'aller pacifier Paris. Le pouvoir royal disparaissait déjà entre la nation et les minis-

tres; l'Assemblée médiatrice parlait encore en corps représentatif, mais agissait en puissance absolue.

Le roi, informé par son nouveau ministère des désordres de Paris et des motions de l'Assemblée, essayait encore de conserver, sinon la confiance, du moins l'attitude, le geste et l'accent du rôle absolu qu'on lui avait fait prendre la veille. Il reçut avec un visage sévère la députation conduite près de lui par l'archevêque de Vienne.

« Je vous ai fait connaître mes intentions, » répondit-il aux députés, « sur les mesures que les » désordres de Paris m'ont forcé de prendre; c'est » à moi seul de juger de leur nécessité, et je ne » puis à cet égard apporter aucun changement. » Quelques villes se gardent elles-mêmes; mais l'é- » tendue de Paris ne permet pas une surveillance » de ce genre. Je ne doute pas de la pureté des » motifs qui vous portent à m'offrir votre interven- » tion dans cette affligeante circonstance. Mais votre » présence à Paris ne ferait aucun bien; elle est » au contraire nécessaire ici pour l'accélération des » importants travaux dont je ne cesserai de vous » recommander la suite. »

X.

Cette réponse, écoutée avec consternation par l'archevêque de Vienne et par ses collègues et rapportée

à l'Assemblée, irrita sans les intimider les députés. Le caractère du jeune roi était trop connu déjà de la France, pour qu'on n'entrevît pas l'hésitation, la faiblesse et le désaveu de lui-même derrière les paroles énergiques qu'un entourage irréfléchi et des ministres dédaignés plaçaient trop tard sur ses lèvres.

L'Assemblée, à la presque unanimité, répliqua, séance tenante, à ces paroles, par une déclaration qui renversait moralement le ministère, rappelait M. Necker, affrontait indirectement la royauté dans la plus essentielle de ses prérogatives, celle de choisir ses ministres, flétrissait ceux que le roi investissait de son autorité, et présentait aux regrets et aux murmures du peuple l'acte par lequel le monarque congédiait ses conseillers.

« Sur le compte qui a été rendu à l'Assemblée, » par les députés envoyés au roi, de la réponse du » prince, l'Assemblée, » dit le décret, « interprète » des sentiments de la nation, déclare que M. Nec- » ker, ainsi que les autres ministres qui viennent » d'être éloignés, emportent avec eux son estime et » ses regrets.

» Déclare qu'effrayée des suites funestes que peut » entraîner la réponse du roi, elle ne cessera d'in- » sister sur l'éloignement des troupes et sur l'établisse- » ment d'une garde nationale.

» Déclare qu'il ne peut exister aucun intermé- » diaire entre l'Assemblée et le roi.

» Déclare que les ministres et les agents civils et
» militaires de l'autorité sont responsables de toutes
» entreprises contraires aux droits de la nation et
» aux décrets de l'Assemblée.

» Déclare que les ministres actuels et les conseil-
» lers du roi, quelque état et quelque rang qu'ils
» puissent avoir, sont personnellement responsables
» des malheurs présents et de tous ceux qui peuvent
» arriver. »

XI.

Cette déclaration, en immisçant l'Assemblée dans la désignation et dans le renvoi des ministres, en subordonnant l'autorité royale à ses propres décrets, en menaçant d'une responsabilité vengeresse les instruments du pouvoir royal, enfin en désignant jusque dans la famille même du roi, sous les termes transparents de conseillers funestes, le comte d'Artois, et peut-être la reine, était non-seulement le détronement, mais l'acte d'accusation du souverain, promulgué trois ans d'avance par une assemblée, à l'ombre même du palais et au milieu du camp de cette royauté. Le 10 août et le 21 janvier se lisaient en pressentiment et en fait dans un tel acte et dans un tel langage. Les députés presque unanimes qui les votèrent le 13 juillet, et qui accusèrent plus tard les attentats de leurs collègues et

de leur pays contre l'autorité monarchique, s'enlevaient à eux-mêmes, par leur complicité dans un pareil vote, le droit de condamnation et même de murmure contre une révolution dont ils donnaient le premier signal à la nation,

XII.

Le roi, loin de puiser une nouvelle énergie dans le sentiment d'un tel outrage, sentit fléchir sa résolution à la lecture de cette déclaration. La reine n'avait des coups d'État que la témérité qui les rêve, sans avoir la résolution qui les soutient. Le comte d'Artois n'avait que le bouillonnement et la jactance de la jeunesse. Les ministres n'avaient que l'apparence de la confiance dans le conseil, sans le coup d'œil qui apprécie et sans la fermeté qui dénoue les situations. Hommes surannés devant un siècle tout jeune, ces ministres s'étonnaient d'une résistance qu'ils n'avaient même pas soupçonnée. Ils balbutiaient, devant le roi, de vaines formules d'autorité absolue, sans avoir aucun moyen de se faire obéir.

L'extrémité de la circonstance ne comportait plus évidemment ces longs conseils qui consumaient les heures au château. Devant l'insurrection armée de Paris et devant la déclaration d'omnipotence de l'Assemblée, les ministres étaient inutiles : il ne s'agis-

sait plus de gouverner, mais de combattre. Un général habile et entraînant était la seule nécessité du roi.

Ce général ne manquait pas moins à l'armée qu'un premier ministre au conseil. Le maréchal de Broglie et M. de Bezenval fatiguaient les troupes en vains mouvements stratégiques entre Versailles et Paris, sans aborder de front la révolte. On eût dit que l'armée n'était entre leurs mains qu'une provocation permanente, destinée à irriter tantôt l'Assemblée, tantôt la capitale, sans jamais frapper. Ils semblaient donner à plaisir le prétexte de l'indignation aux députés, le prétexte de l'insurrection à Paris, et assister à l'armement sans obstacle de la capitale, qu'ils auraient le lendemain à combattre : vaine parade militaire du trône, plutôt que la campagne prompte et décisive d'une contre-révolution.

XIII.

Les angoisses du roi dans l'intérieur de son palais pendant ces quarante-huit heures furent cruelles, mais elles ne relevèrent pas son courage moral. Lassé de chercher autour de lui, dans sa femme, dans son frère et dans ses ministres, des clartés qui manquaient à son inexpérience et des appuis qui manquaient à sa faiblesse, il ne trouva pas même dans sa dignité outragée cette colère héroïque qui soulève quelquefois

le cœur dans des situations suprêmes et qui sauve tout quand tout est perdu. Le roi eut, dès la matinée du 13 juillet, après la lecture de la déclaration de l'Assemblée, le pressentiment de sa défaillance. Il s'enferma pour gémir plus que pour réfléchir dans son cabinet, et, n'osant avouer face à face au comte d'Artois, à la reine et à leur parti la retraite humiliante à laquelle il se résignait pour dernière politique, il écrivit à son frère, fatal conseiller, les tristes lignes suivantes :

« Onze heures du matin, 13 juillet.

» J'avais cédé, mon cher frère, à vos sollicitations et
» à celles de quelques sujets fidèles ; mais j'ai fait
» d'utiles réflexions : résister un moment, ce serait
» s'exposer à perdre la monarchie, c'est nous perdre
» tous ! J'ai rétracté les ordres que j'avais donnés ;
» mes troupes quitteront Paris ; j'emploierai des me-
» sures plus douces. Ne me parlez plus d'un coup
» d'autorité, d'un grand acte de pouvoir : je crois
» plus prudent de temporiser et céder à l'orage, et
» de tout attendre du temps, du réveil des gens de
» bien, de l'amour des Français pour leur roi.

» Signé : Louis. »

XIV.

La reine, les Polignac, le comte d'Artois, leur parti, les ministres eux-mêmes, étaient déjà trop convaincus

de l'impéritie des généraux, de l'ébranlement des troupes, de l'unanimité de l'Assemblée, de la toute-puissance de la colère publique dans Paris, pour faire de bien vives objections à une retraite dont la faiblesse du roi leur enlevait l'humiliation en prenant sur lui seul toute la responsabilité du découragement. Ils conservaient, vis-à-vis de leurs partisans, l'honneur d'avoir beaucoup osé, et rejetaient sur les hésitations du prince la honte et le tort de n'avoir rien accompli.

Le château, presque désert et abandonné des courtisans comme un lieu funeste, se tut et resta presque sans direction pendant le reste du jour et pendant la nuit du 13 au 14 juillet. Le comte d'Artois, la reine, leur cour intime, se dérobaient aux regards pour cacher leur douleur et leur défaite. Les rumeurs qui arrivaient coup sur coup de Paris et le retentissement lointain du tocsin sonné toute la nuit dans les clochers de la capitale étaient les seuls bruits entendus dans le palais de Louis XVI. La reine passa cette nuit presque tout entière dans les terreurs, dans les plaintes et dans les larmes d'indignation au milieu de sa cour consternée. Les ministres, frappés d'impuissance et de stupeur, attendaient les événements sans oser les mesurer ni les prévenir. La vie se retirait de l'antique monarchie. Lieux, choses et hommes, tout ce qui s'obstinait à représenter les institutions passées semblait atteint d'avance du froid et de l'immobilité de la mort.

XV.

La même stupeur semblait avoir frappé les généraux. Le baron de Bezenval, après avoir fait replier la veille ses troupes hors des barrières, s'était concentré au champ de Mars avec trois régiments suisses et deux régiments de cavalerie. Il réunit dans la nuit du 13 au 14 juillet tous les régiments sous ses ordres à l'Ecole-Militaire, pour tenir un de ces conseils de guerre dans lesquels des chefs indécis ou incapables ne cherchent et ne trouvent jamais que l'excuse de leur inaction.

Rien n'y fut résolu que l'irrésolution la plus déplorable pour la cause du roi. Le général se porta de là aux Invalides, édifice fortifié par son isolement, par sa masse, par ses fossés, par sa garnison de vétérans, imprenable à une multitude, si on avait tenté seulement de le défendre. Des canons en couvraient l'esplanade, des munitions et des armes en remplissaient les caves et les arsenaux. M. de Sombreuil, gouverneur des Invalides, était un de ces officiers pénétrés de leurs devoirs, qui meurent à leur poste et qui ne livrent que leur cadavre aux séditions. Prévoyant les sommations qu'on lui ferait de livrer aux citoyens les armes dont il était dépositaire, et pressentant l'indiscipline et la connivence de ses propres vétérans, M. de Sombreuil avait ordonné d'enlever les baguettes et

les batteries de trente mille fusils confiés à sa garde, afin de les rendre inutiles aux insurgés qui tenteraient de s'en emparer. Mais déjà, entraînés secrètement dans la cause du peuple, les invalides chargés d'exécuter cet ordre du gouverneur avaient simulé l'obéissance et démonté seulement quelques centaines de fusils. Les canonniers de l'hôtel, en recevant les cartouches pour défendre au peuple l'accès des cours, avaient fait parvenir par des émissaires aux chefs de la multitude l'assurance qu'ils ne déchargeraient jamais leurs pièces contre leurs concitoyens. L'exemple de la défection des gardes françaises donnait à ces trois mille vétérans l'excuse et l'émulation de la révolte.

XVI.

Le baron de Bezenval, après avoir visité avec M. de Sombreuil les souterrains qui contenaient les armes et contemplé de ses propres yeux la physionomie suspecte de ceux qui devaient les défendre, écrivit au maréchal de Broglie, à Versailles, une dépêche pleine de doute et de découragement. Il ne sut pas même profiter de la nuit et des rues encore libres pour envoyer à la Bastille, citadelle imprenable du nord de Paris, des détachements capables de la défendre. Il poussa la mollesse et la timidité jusqu'à recevoir dans l'intérieur des Invalides des députa-

tions de citoyens qui venaient réclamer pour eux-mêmes les armes réservées à l'armée et préparées pour les combattre. Le général en chef répondit à ces députations impérieuses qu'il n'osait pas prendre sur lui de leur livrer immédiatement ce dépôt, mais qu'il allait écrire au maréchal de Broglie pour lui demander ses ordres en lui communiquant leurs désirs. Ainsi le chef des troupes chargées de contenir ou de dompter la capitale négociait lui-même avec les chefs du peuple pour livrer à la ville les armes de ses soldats. Le baron de Bezenval, un des favoris du comte d'Artois et de la reine, était cependant un des généraux qui, par ses opinions et par ses jactances, inspirait le plus de confiance au parti de la contre-révolution à Versailles : homme de cour, d'intrigue et de boudoir, qui n'avait de vigueur que dans les conciliabules des courtisans. Les députés se retirèrent, certains de l'intimidation du général et de la complicité des soldats.

XVII.

A l'aube du jour, un homme affidé, envoyé au baron de Bezenval pour porter l'effroi dans son âme, se fit introduire d'autorité chez le général comme pour lui révéler un renseignement important. « N'es-
» sayez pas, » dit l'inconnu au commandant en chef de l'armée de Paris, « une résistance inutile aux

» volontés du peuple. Sachez que l'insurrection unanime entrainera jusqu'à vos soldats. Aujourd'hui, avant que peu d'heures soient écoulées, les barrières de Paris seront toutes brûlées. Je n'y puis rien, ni vous non plus. Gardez-vous d'y mettre obstacle! vous sacrifieriez des hommes sans éteindre une torche. »

XVIII.

Après avoir jeté par ces paroles la consternation dans l'âme du général, l'inconnu se retira. « Je ne sais ce que je lui répondis, » écrivit plus tard le faible général. « L'inconnu pâlit de rage. J'aurais dû le faire arrêter; je n'en fis rien. »

Ce dialogue entre le général des troupes du roi et le parlementaire impuni de la capitale annonçait assez d'avance les désastres de la journée qui allait se lever sur la cour. Rentré à l'École-Militaire, le baron de Bezenval rassemble un autre conseil de guerre pour couvrir son découragement de l'opinion de ses lieutenants. Ils s'accordèrent tous à déclarer l'attaque sur Paris ou la résistance dans leur position actuelle impossibles; ils rejetèrent leur propre ébranlement sur l'ébranlement de leurs soldats, travaillés, disaient-ils, par les embauchements et les corruptions de la capitale. Le général envoya un second courrier au maréchal de Broglie, pour lui faire part

de ces dispositions de l'armée. Le maréchal envoya l'ordre aux troupes d'opérer avant le jour leur retraite sur Versailles. La témérité du parti de la reine et du comte d'Artois, la versatilité souple du roi aux conseils les plus contraires, la nullité des ministres, l'impéritie du maréchal de Broglie, manœuvrant pendant de longs jours, sans agir, avec une armée de soixante mille hommes entre Paris et Versailles, et donnant au peuple le temps et l'occasion de devenir une armée à son tour; enfin, la timidité inqualifiable du baron de Bezenval, ne montrant ses régiments aux portes de Paris que pour leur inspirer sa propre faiblesse et pour donner à la nation le sentiment de sa force, se disputent, pendant cette campagne du maréchal de Broglie, l'étonnement, le mépris et l'indignation de l'homme de guerre et de l'homme d'État. Une monarchie dirigée par de tels hommes politiques et défendue par de tels généraux était condamnée par sa propre incapacité autant que par la Providence.

XIX.

L'heure de la révolution avait sonné d'elle-même dans le tocsin de Paris; toutes les masses que ce tocsin avait rassemblées pendant la nuit s'agitaient, armées et désarmées, au confluent des rues qui débouchent des boulevards, du faubourg Saint-Antoine

et du faubourg Saint-Marceau, sur la place de l'Hôtel-de-Ville. L'aurore du 14 juillet se levait sanglante dans un ciel de feu sur un peuple debout. Les voix, enrouées par les cris Aux armes! qu'elles avaient vociférés depuis la veille, se taisaient le matin. Un sinistre silence succédait aux clameurs. Le peuple reprenait le sérieux de l'action : il se massait en formidables colonnes, sous le geste des chefs inconnus la veille. De ces colonnes, les unes prenaient d'instinct la direction des Invalides, où elles allaient conquérir les armes de l'insurrection ; les autres flottaient encore indécises et sans but vers les alentours de la Bastille. Elles y contemplaient avec une impatience mêlée de terreur les fossés, les bastions, les tours, les créneaux, les canons, les sentinelles de cette citadelle et de cette prison du despotisme, qui leur semblait renfermer en ce moment le mystère de la journée, le triomphe ou la défaite de la révolution. Nous remettons à un autre volume le récit de ce jour, le dernier de la monarchie absolue, le premier de la liberté.

2
FIN DU TOME PREMIER.

3